



UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE/PAN AFRICAN UNIVERSTY
Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales
Institute of Governance, Humanities and Social Sciences

Siège institutionnel : Université de Yaoundé II – Soa, Cameroun
Host Institution: University of Yaounde II – Soa, Cameroon



**GOUVERNANCE PARTAGÉE DES RESSOURCES NATURELLES DANS
LE PAYSAGE GRAND VIRUNGA : LA CONSERVATION DE GORILLE
DE MONTAGNE AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention d'un Doctorat/Ph.D en
Gouvernance et intégration régionale

Spécialisation : Gouvernance

Présenté par :

BATACHOKA MASTAKI Daniel

Master en développement
Option : Gestion des Aires Protégées,
Université Senghor à Alexandrie, Egypte

Matricule : 19G414

Sous la codirection de :

Pr. LEKA ESSOMBA Armand

Maître de Conférences en Sociologie, Université de Yaoundé I

&

Pr. MUBALAMA KAKIRA Léonard

Professeur, Institut Supérieur de Développement Rural, Bukavu-RD Congo

JUILLET 2022
YAOUNDE, CAMEROUN

DEDICACE

A ma mère, **Maisha Nzirani Nyota**, pour son amour et ses sacrifices.

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier en premier lieu les membres de mon jury de thèse pour m'avoir fait l'honneur d'examiner mon travail et tout particulièrement les rapporteurs pour la justesse de leurs propos et pour la bienveillance de leurs conseils.

Je remercie également le Professeur Armand Leka Essomba, Directeur du Centre Camerounais d'Études et de Recherches sur les Sociétés Contemporaines et le Professeur Léonard Mubalama Kakira, Directeur du Centre de Recherche en Gestion de la Biodiversité et Changement climatique de l'ISDR-Bukavu. Leur encadrement de qualité et leurs conseils m'ont fait découvrir la recherche.

J'exprime toute ma gratitude aux Professeurs Thierry Verdel, Espoir Basengere et Muhinduka Di-Kuruba, au Dr. Deo Kujirakwinja, au Dr. Salomon Essaga, à M. Nkulu Kalala, à M. Jean-Paul Ilombe, à M. Methode Bugurumbwe, à M. Altor Musema, à Mme Anna Masozera, à M. Fidèle Ruzigandekwe, à M. Arnold Blaise Mvé, à M. François Kamate et aux chefs coutumiers de chefferies de Bwisha, Bwito, Nyiragongo, Bahunde et Bashali pour leur accompagnement à toutes les étapes de cette recherche.

J'exprime mes sincères remerciements à l'Union Africaine pour avoir financé cette recherche. Et j'apprécie à sa juste valeur ses efforts pour la formation de l'élite africaine.

Mes pensées les plus chères vont également à ma famille : Antoine Angwako, Déogratias Opima, Eric Amani, Pascaline Neema, Christian Opilema, Anuarite Ayikoru, Benito Opierima et Benjamin Opileni pour leur soutien et amour indéfectible.

Mes remerciements vont spécialement aux familles Nakashinga, Balugurha, Balemba, Mulumeoderhwa, Mpalirwa, Wabenga, Shekahogo, Yalire et Namegabe pour leur soutien.

Je tiens à remercier de tout mon cœur ma fiancée, Anna Murhonyi Mushamuka pour son amour et les sacrifices consentis durant mon absence.

Je remercie plus sincèrement mes amis notamment, Didier Mugalihya, Lionel Bisimwa, Yves Lusarhi, Claude Kabikabi, Eliode Bakole, Michel Kabikabi, Lucien Bavurhe et Trésor Mango pour leurs encouragements et réconforts de tous les jours.

Il m'est aussi très agréable de remercier les collègues de la 5^{ème} Promotion Ph.D, les camarades et le personnel de l'Université Panafricaine, pour le vivre ensemble et les expériences partagées. Leur affection nous a aidé à aller jusqu'au bout de cette recherche.

Enfin, tous ceux dont leurs noms ne figurent pas dans ces lignes de remerciement, qui, bien souvent dans l'ombre du quotidien, m'ont soutenu dans mes efforts et ont ainsi contribué activement à l'accomplissement de ce travail.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES PHOTOS.....	viii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Première Partie. Parc National des Virunga : facteurs et défis de conservation.....	54
Chapitre I. APERCU GEOGRAPHIQUE, HISTORIOGRAPHIQUE ET SOCIOGRAPHIQUE DU MILIEU D’ETUDE.....	56
Chapitre II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET POLITIQUES DE CONSERVATION.....	86
Deuxième Partie. Gouvernance du Parc National des Virunga au travers la conservation des gorilles de montagne	107
Chapitre III. INTERETS ET LOGIQUES D’ACTEURS AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA	109
Chapitre IV. GOUVERNANCE PARTAGEE POUR LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE.....	134
CONCLUSION GENERALE	167
BIBLIOGRAPHIE	176
ANNEXES	201
TABLE DES MATIERES.....	228

SIGLES ET ACRONYMES

ACB	: Analyse Coût-Bénéfice
ACP	: Analyse en Composantes Principales
ACT	: Analyse de Contenu Thématique
AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques et de la Libération
AMP	: Aires Marines Protégées
APA	: Accès, Partage et Avantage
APs	: Aires Protégées
APTF	: Aires Protégées Transfrontalières
BMZ	: Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAR	: Central Albertine Rift
CARPE	: Central Africa Regional Program for the Environment
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	: Communauté des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CITES	: Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
CLIP	: Collaboration (ou Conflits), Légitimité, Intérêts et Pouvoir
CMS	: Convention on Migratory Species
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COMIFAC	: Commission des Forêts d’Afrique Centrale
COVID	: Corona Virus Disease
CREF	: Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers (Réseau)
FDAPID	: Foyer de Développement pour l’Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés
FFI	: Fauna and Flora International
FFN	: Fond Forestier National
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
GIEC	: Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Evolution du Climat
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GLTP	: Great Limpopo Transfrontier Park
GPS	: Global Positioning System

GRASP	: Great Apes Survival Partnership
GVTC	: Greater Virunga Transboundary Collaboration
ha	: hectares
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
INS	: Institut National des Statistiques
IPBES	: Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
IPGP	: Indice de Perception de la Gouvernance Partagée
IPNCB	: Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge
ISP	: Institut Supérieur Pédagogique
ISTOU	: Institut Supérieur du Tourisme
Km ²	: Kilomètre carré
MEDD	: Ministère de l'environnement et développement durable
METT	: Management Effectiveness Tracking Tool
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONGs	: Organisations Non-Gouvernementales
ORTPN	: Office Rwandais de Tourisme et Parcs Nationaux
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PFNL	: Produit forestier non ligneux
PGV	: Paysage Grand Virunga
PIB	: Produit Intérieur Brut
PICG	: Programme International pour la Conservation des Gorilles
PNA	: Parc National Albert
PNGM	: Parc National de Gorilles de Mgahinga
PNIB	: Parc National Impénétrable de Bwindi
PNKB	: Parc National de Kahuzi-Biega
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNV	: Parc National des Volcans
PNVi	: Parc National des Virunga
PP	: Parties Prenantes
PPP	: Partenariat Public-Privé

PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RADD	: Recherche et Actions pour le Développement Durable
RBT	: Réserve de Biosphère Transfrontalière
RCA	: République Centrafricaine
RDB	: Rwanda Development Board
RD Congo	: République Démocratique du Congo
RGL	: Région des Grands Lacs
RTCT	: Radiotélévision Communautaire Tayna
RTNC	: Radiotélévision Nationale Congolaise
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
SAS	: Système d'Analyse Sociale
SNA	: Social Network Analysis
SPANB	: Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité
SPSS	: Statistical Package for the Social Sciences
SRES	: Special Report on Emission Scenario
TBPA	: Transboundary Protected Areas
TPP	: Transboundary Peace Parks
UA	: Union Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNEP	: UN Environment Programme
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	: United State Dollars
UWA	: Uganda Wildlife Authority
WCS	: Wildlife Conservation Society
WWF	: Word Wide Fund for nature

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle conceptuel de la gouvernance partagée des ressources naturelles adapté de Cookeys et al. (2016) avec modification.....	26
Figure 2 : Taxonomie et chronologie de l'espace géographique	30
Figure 3 : Principales approches en biologie de la conservation.	31
Figure 4 : Synthèse des théories, concepts et posture épistémologique.....	53
Figure 5 : Aires protégées du Paysage Grand Virunga	57
Figure 6 : Carte du Parc National des Virunga.	66
Figure 7 : Secteur sud du Parc National des Virunga.	73
Figure 8 : Activités illégales au Parc National des Virunga en 2010.....	78
Figure 9 : Espaces envahis et récupérés au Parc National des Virunga en 2020.	80
Figure 10 : Diagramme des valeurs propres par composante en pourcentage).....	143
Figure 11 : Indice de Perception de la Gouvernance Partagée.....	144
Figure 12 : Indice de Perception de la Gouvernance Partagée selon le degré d'implication des parties prenantes à la gestion du Parc National des Virunga	145
Figure 13 : Indice de Perception de la Gouvernance Partagée selon le degré de participation des parties prenantes à la gestion du Parc National des Virunga.....	147
Figure 14 : Relations entre les acteurs	160
Figure 15 : Cadre pour renforcer la capacité d'adaptation et de gestion durable du Parc National des Virunga.....	164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de villages sélectionnés pour les enquêtes	43
Tableau 2 : Variables de la gouvernance.....	45
Tableau 3 : Répartition des aires protégées de la RD Congo selon les différentes catégories de gestion de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature.....	61
Tableau 4 : Résultats des enquêtes publiées sur les gorilles dans le massif des Virunga	70
Tableau 5 : Evaluation de menaces au Parc National des Virunga en 2020	71
Tableau 6 : Subdivision administrative du secteur sud du Parc National des Virunga.....	74
Tableau 7 : Population de la province du Nord- Kivu par territoire/ville de 2013 à 2018.....	75
Tableau 8 : Statistiques de la population agricole en 2019	76
Tableau 9 : Evolution des envahissements dans différentes zones	79
Tableau 10 : Consommation du charbon de bois dans la ville de Goma	83

Tableau 11 : Synthèse des politiques et stratégies de conservation des aires protégées de la RD Congo	99
Tableau 12 : Nombre total de vertébrés et de plantes terrestres, le nombre d'espèces menacées au niveau mondial et d'espèces endémiques dans le Paysage Grand Virunga	100
Tableau 13 : Stratégies de conservation des gorilles de montagne dans le Paysage Grand Virunga.....	101
Tableau 14 : Synthèse synoptique des politiques et traité de conservation des gorilles de montagne dans le Paysage Grand Virunga.....	104
Tableau 15 : Médias locaux dans la région du secteur sud du Parc National des Virunga....	126
Tableau 16 : Niveaux de la participation	135
Tableau 17 : Organisations féminines accompagnées par le Parc National des Virunga (Territoire de Nyiragongo).....	137
Tableau 18 : Organisations et coopératives agricoles accompagnées par le Parc National des Virunga (Territoire de Rutshuru)	139
Tableau 19 : Acteurs concernés par la gestion du Parc National des Virunga.....	154
Tableau 20 : Matrice d'analyse des parties prenantes.....	155
Tableau 21 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de la gouvernance du Parc National des Virunga.....	161

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Gorille de montagne mâle à dos argenté du Parc National des Virunga	69
Photo 3 : Déforestation au Parc National des Virunga.....	81
Photo 2 : Fabrication du charbon de bois dans le Parc National des Virunga	81
Photo 4 : Transport du charbon de bois provenant du Parc National des Virunga	82
Photo 5 : Déforestation du Parc National des Virunga/secteur Sud	84
Photo 6 : Récolte de la pomme de terre par l'association "Ubumwe à Buhumba"	138
Photo 7 : Echantillon du miel produit et emballé par l'Union des Apiculteurs du Secteur Mikeno et Nyamulagira.....	140
Photo 8 : Réunion des membres de l'association "Ubumwe" à Buhumba.....	141

RESUME

Créé le 21 avril 1925 sous le nom de Parc National Albert, le Parc National des Virunga (PNVi) est situé à l'Est de la République Démocratique du Congo (RD Congo) dans le Paysage Grand Virunga (PGV) à cheval entre l'Ouganda et le Rwanda. Ces trois Etats représentent l'aire de répartition des gorilles de montagne. La riche biodiversité du PNVi et la diversité de ses paysages font de ce dernier un site unique. Cependant, cette immense richesse naturelle fait face aux pressions anthropiques et à des difficultés de gestion. Le gorille de montagne est classé en danger d'extinction par l'UICN. Les actions coordonnées de nombreux acteurs s'activent à impliquer la population locale pour protéger ces gorilles.

Cette étude porte sur la gouvernance partagée des ressources naturelles dans le PGV en s'intéressant particulièrement à la conservation des gorilles de montagne au PNVi en RD Congo. L'objectif est d'identifier et d'analyser les facteurs qui entravent la gouvernance partagée des ressources naturelles au PNVi. La méthodologie utilisée combine les approches qualitative et quantitative s'appuyant sur des modèles de recherche exploratoires et descriptifs. L'approche quantitative nous a fourni des explications et des inférences statistiques. L'analyse des parties prenantes nous aidé à examiner les relations entre les acteurs impliqués dans la gestion du PNVi.

En effet, l'Etat congolais et la Fondation Virunga ont la charge de la gestion du PNVi. Suite aux politiques d'ajustements structurels des années 90, le contrôle étatique dans la gestion du parc s'était mu vers les processus participatifs incluant des acteurs locaux, régionaux et internationaux. Ainsi, le cadre institutionnel de la RD Congo intègre les politiques régionales et internationales de conservation des gorilles de montagne. En 2015, les Etats de l'aire de répartition des gorilles de montagne ont renforcé leur collaboration qui a abouti au traité établissant le *Greater Virunga Transboundary Collaboration*. L'écart entre les prescriptions des conventions et traités, de la loi à l'interne et leur application est loin d'être comblé. Les résultats de l'étude ont montré une opposition entre deux pôles d'opinions des acteurs sur la gouvernance du PNVi. L'opinion positive de la gouvernance représente 26%, tandis que 24% ont une perception négative. Par ailleurs, 50% d'acteurs ont une perception intermédiaire. La participation des acteurs locaux dans les politiques de gestion est symbolique et passive. C'est le cas du plan d'aménagement et de gestion en cours de validation.

Enfin, la gestion collaborative ou conjointe avec les acteurs locaux pourra améliorer la gouvernance du PNVi et protéger les gorilles de montagne et ce, en alignement avec les grands principes de l'UICN à appliquer pour une bonne gouvernance. Cette démarche permettra une co-responsabilisation de ce patrimoine et l'appropriation effective de sa gestion et ses gorilles par les communautés locales.

Mots clés : Gouvernance partagée, Ressources naturelles, Conservation, Gorille de montagne, Parc National des Virunga

ABSTRACT

Created on April 21, 1925 under the name of Albert National Park, the Virunga National Park (VNP) is located in the east of the Democratic Republic of Congo (DR Congo) in the Greater Virunga Landscape (GVL), straddling Uganda and Rwanda. These three states represent the range of the mountain gorillas. The rich biodiversity and diverse landscapes of the VNP make it a unique site. However, this immense natural wealth faces anthropic pressures and management difficulties. The mountain gorilla is classified as endangered by the IUCN. The coordinated actions are working to involve the local population to protect these gorilla.

This research focus on shared governance of natural resources in the Greater Virunga Landscape with a particular focus on mountain gorilla conservation in the VNP in DR Congo. The objective is to identify and analyse the factors that impede shared governance of natural resources in VNP. Used methodology combines qualitative and quantitative approaches based on exploratory and descriptive research designs. The quantitative approach provided explanations and statistical inferences. Stakeholder analysis helped us to examine the relationships between the actors involved in the management of VNP.

In fact, the Congolese State and the Virunga Foundation are responsible for the management of VNP. Following the structural adjustment policies of the 1990s, state control of park management shifted to participatory processes involving local, regional and international actors. Thus, the institutional framework of the DR Congo integrates regional and international policies for mountain gorilla conservation. In 2015, the mountain gorilla range states strengthened their collaboration which resulted in the treaty establishing the Greater Virunga Transboundary Collaboration. The gap between the requirements of international and regional conventions, the law at home and their application is far from being filled. The results of the study showed a contrast between two poles of stakeholders' opinions on the governance of the VNP. The positive opinion of governance represents 26%, while 24% have a negative perception. On the other hand, 50% of stakeholders have an intermediate perception. The participation of local actors in management policies is symbolic and passive. This is the case for the development and management plan currently being validated.

Finally, the collaborative or joint management with local actors will improve the governance of VNP and protect mountain gorillas and this, in line with the major IUCN principles to be applied for good governance. This approach will allow co-responsibility for the management of this heritage and the effective appropriation of its management of and its gorilla by local communities.

Keys words : Shared Governance, Natural resources, Conservation, Mountain Gorilla, Virunga National Park

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte de l'étude

Les Etats de l'aire de répartition des gorilles de montagne (la RD Congo, le Rwanda et l'Ouganda) et qui partagent le paysage Grand Virunga (PGV) ont signé en 2004 le protocole d'entente sur la conservation conjointe du réseau des aires protégées (APs) du *Central Albertine Rift (CAR)*. Le 14 octobre 2005, la Déclaration Tripartite Ministérielle de Goma sur la gestion des ressources naturelles transfrontalières du réseau d'APs du PGV était également signée. Ainsi suivra le protocole d'attente sur le partage des revenus et l'adoption du Plan Stratégique Transfrontalier de 2006-2016, le 29 mai 2006. Ces différents mécanismes et instruments sous régionaux de collaboration s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptés en 2015 afin de faire face aux problèmes auxquels toute l'humanité est confrontée, notamment ceux liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Le 15^e ODD vise à protéger et à restaurer l'usage des écosystèmes terrestres tels que les forêts, les zones humides, les milieux arides et les montagnes. A travers l'agenda 2063, l'Union Africaine (UA) se veut d'avoir une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable. Cela sera possible grâce à une gestion durable de ses ressources où les richesses naturelles, l'environnement et les écosystèmes, en particulier sa faune et sa flore qui sont valorisées et préservées et les économies et les communautés sont résilientes au climat. Toutes ces mesures et ses engagements démontrent que la gestion des APs est au centre des préoccupations des dirigeants du continent et de la région.

En effet, le PGV ou *Greater Virunga Landscape* est un ensemble interconnecté de 11 APs qui chevauchent les frontières de l'Ouganda, du Rwanda et de la RD Congo (Plumptre et al., 2007). Les premières expéditions scientifiques sur les gorilles de montagne ont commencé en 1959. En 1979, le projet des gorilles de montagne est mis en place. La collaboration transfrontalière a commencé informellement en 1991, par les Conservateurs, puis, par les Autorités des APs transfrontalières du PGV dont l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Office Rwandais de Tourisme et Parcs Nationaux (ORTPN) et l'Uganda Wildlife Authority (UWA). L'établissement du Programme international pour la conservation des gorilles (PICG) interviendra en 1991 suivi du mémorandum d'attente trilatéral sur la conservation collaborative. Le Secrétariat général transfrontalier est établi pour mettre en œuvre le plan décennal avec la Déclaration ministérielle de Rubavu (Rwanda) en 2008. En 2009, s'était tenue la réunion du Conseil interministériel sur l'institutionnalisation du *Greater Virunga Transboundary Collaboration (GVTC)* à Kigali. En 2013, l'accord de siège entre le

gouvernement du Rwanda et le GVTC est signé. L'adoption du plan stratégique (2013-2018) est intervenue en 2012 à Kigali et vise la collaboration transfrontalière dans le réseau des APs du PGV. En 2014, le protocole d'attente entre la CIRGL et la CEPGL et le GVTC est signé. En 2015, la signature du traité du GVTC sur la conservation de la vie sauvage et le développement du tourisme (Hsiao, 2020). Les grands singes sont des espèces emblématiques qui attirent l'attention de la communauté internationale et qui sont une priorité pour plusieurs efforts internationaux de conservation. En même temps, leur habitat est pour la plupart dans les pays les plus pauvres du monde. Des organisations de conservation des grands singes se sont penchées sur la question de la pauvreté surtout depuis la Déclaration des Nations Unies à Kinshasa de 2005 sur les grands singes, qui a renforcé le lien entre la réduction de la pauvreté et la conservation des grands singes. Mais les résultats ont été variables, les expériences et les enseignements tirés de la réalisation des différents projets de conservation sont rarement partagés entre institutions.

Pour améliorer la façon dont les parties prenantes traitent le lien entre la conservation de grands singes et la lutte contre la pauvreté, il nous faut non seulement une meilleure compréhension des enjeux, mais aussi, développer une synergie entre tous les acteurs concernés (organisations de conservation et de développement, des instituts de recherche, le secteur privé, société civile et le gouvernement). Dans ce même contexte, les gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) ont subi les impacts de la guerre et les conflits armés qui persistent depuis 1996¹ dans le PGV en général, et en particulier au sein du Parc National des Virunga (PNVi) en RD Congo. Les mêmes conflits ont affecté les gorilles des plaines orientales (*Gorilla beringei graueri*), l'autre sous-espèce des gorilles de l'Est (Plumptre et al., 2017 ; Plumptre et al., 2016 ; Kaseraka et al., 2006) endémique à la RD Congo.

Dès lors que des décisions sont prises et qu'un pouvoir et une autorité sont exercés en rapport avec la gestion des APs, une forme de gouvernance est en place. Cela est vrai pour la gestion des ressources naturelles en général, et plus particulièrement dans le cas des APs. Le pouvoir et la capacité de prendre des décisions ont une influence majeure sur la réalisation des objectifs des APs, sur le partage des responsabilités, des droits, des coûts et des bénéfices, ainsi que sur la génération et le maintien de soutiens – qu'ils soient financiers, politiques ou qu'ils proviennent des communautés à l'intérieur et autour des APs en question. Les processus de compréhension et, lorsque cela est nécessaire, d'amélioration de la gouvernance

¹ La guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques et de la Libération (AFDL) qui combattait les troupes de l'armée Zaïroise de Mobutu avec l'appui de l'Ouganda et du Rwanda. Cette guerre a également précédé le génocide au Rwanda. Depuis, les aires protégées ont servi d'arrière base aux groupes d'autodéfense, aux milices et autres forces étrangères.

sont au cœur de la réussite de la conservation (Borrini-Feyerabend et al., 2014). L'attention sur les questions de gouvernance impliquera nécessairement des efforts de la part des décideurs, des gestionnaires et des autres détenteurs de droits et porteurs d'intérêts (*rightsholders and stakeholders*). C'est pourquoi, (i) la gouvernance est la variable qui possède le plus grand potentiel pour influencer sur la couverture des APs. Dans des nombreux cas, c'est seulement en abordant les questions de gouvernance que les pays seront en mesure d'étendre la couverture de leurs APs et des « autres mesures de conservation efficaces par aire ou territoire » afin de remplir l'Objectif d'Aichi n°11 du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) 2011-2020 ; (ii) la gouvernance est un facteur primordial pour déterminer l'effectivité et l'efficacité de la gestion. C'est pour cette raison qu'elle représente un grand intérêt pour les gouvernements, les bailleurs de fonds, les organismes de réglementation et pour la société en général ; (iii) la gouvernance est un facteur primordial pour déterminer la pertinence et l'équité des décisions et maximiser les avantages écologiques, sociaux, économiques et culturels ; (iv) la gouvernance peut assurer un meilleur ancrage des APs dans la société ; (v) les Parties de la CDB ont accepté de fournir des comptes rendus sur la gouvernance des APs dans le cadre de leurs obligations envers la CDB. Ces lignes directrices ont elles-mêmes été demandées par le Secrétariat de la CDB pour aider les Parties à effectuer un suivi de leurs propres progrès et enfin, (vi) la gouvernance peut être améliorée et constitue une aide précieuse pour faire face aux défis actuels.

Loin d'être immuables, les institutions et les règles régissant les APs doivent être dynamiques et adaptatives afin de répondre aux défis existants et au changement global. Les processus de gouvernance adaptative doivent être menés avec prudence et être bien documentés, tout en étant aussi visionnaires (Borrini-Feyerabend et al., 2014). C'est ce que cette thèse s'efforcera de promouvoir. L'accomplissement des objectifs d'une AP dépendra à la fois de comment, et par qui, les décisions sont prises et mises en œuvre. Impliquer les acteurs locaux dans la prise des décisions conduirait à une meilleure participation et, par conséquent, à une meilleure acceptation et un soutien plus important du public envers l'AP. C'est dans ce cadre que nous nous proposons d'initier ce projet de recherche pour mieux comprendre à quel point la conservation des gorilles de montagne et la pauvreté sont liées à la politique de la conservation et du développement de la RD Congo en ne perdant pas de vue que la gestion de la connectivité du paysage est un concept récent – pas seulement pour la conservation mais aussi le développement durable en même temps qu'elle permet une approche de l'écosystème à la conservation.

2. Objet de l'étude

Cette étude porte sur la gouvernance partagée du PNVi pour la gestion durable de ses ressources naturelles en général, et en particulier, la conservation des gorilles de montagne. Et cela dans une perspective de coopération régionale à travers la mise en œuvre des programmes internationaux et régionaux, l'appropriation des politiques par toutes les parties prenantes, les institutions qui les appliquent ainsi que les processus de leur mise en œuvre car le PNVi est dans un paysage transfrontalier.

Le gorille de montagne du PGV est une espèce rare classée en danger sur la Liste Rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, 2018) et elle constitue également, une richesse touristique emblématique pour la conservation d'autres espèces. L'importance internationale accordée à ce paysage et plus particulièrement au PNVi, comme un site du patrimoine mondial serait, par ailleurs, une raison qui devrait renforcer les efforts de développement socio-économique des populations vivant autour de ce patrimoine pour sa protection. Une véritable gouvernance partagée doit contenir les trois ingrédients indispensables suivants : (i) un processus de négociation ; (ii) un accord de cogestion (par exemple, un accord décrivant les rôles, les responsabilités et les bénéfices et les contributions qui sont attendues des différentes parties) et enfin, (iii) une institution de gouvernance multipartite (Borrini-Feyerabend et al., 2014). Cette étude se propose d'analyser ces trois ingrédients en alignement avec les orientations telles que déclinées dans la stratégie nationale de la conservation de la biodiversité en RD Congo.

3. Intérêt de l'étude

Les réflexions que soulève cette étude se rapportent dans une démarche de la recherche appliquée. Cette étude soulève une problématique liée à la dégradation que subissent les APs de la part des activités anthropiques. Ces dernières sont des fois activités légitimes qui témoignent, vraisemblablement, des limites des interventions des acteurs internationaux. Il est important de penser aux modes de gestion alternatives. L'étude s'adapte à une situation qui fait problème et consiste à répondre aux difficultés de gestion des gorilles de montagne du PNVi dans un contexte conflictuel associée à une forte croissance démographique. Comme le fait observer Vikanza (2011) l'existence et la montée des phénomènes de "paysans sans terres", la conflictualité foncière, la précarité de masses, etc. sont autant d'écueils liés à ces espaces disputés.

En ce 21^{ème} siècle, l'un des défis majeurs de la biologie de la conservation est de trouver des solutions pour conserver efficacement la biodiversité dans un contexte mouvant. En effet, les aires protégées sont des espaces voués à la conservation des ressources naturelles (Rwanyiziri, 2009 ; Mubalama, 2018). Elles sont porteuses de valeurs écologiques et environnementales et, constituent un réservoir important de biodiversité floristique et faunique (IPBES, 2019). Ces espaces sont également vitaux pour les cultures et les moyens d'existence des peuples autochtones et des communautés locales (IUCN, 2019 ; Mubalama, 2018).

Ainsi, la recherche scientifique permet, selon Ela (2001 ; 2006), la production des connaissances et qui sont en fait, un capital scientifique et social et vise à transformer la société et à la préparer à se situer face défis auxquels elle est confrontée. Dans cette perspective, nous portons un regard sur l'avenir en abordant la question de la conservation des ressources naturelles et le développement de la société.

3.1. Intérêt scientifique

Le PGV représente un intérêt scientifique pour sa biodiversité. Le PGV est parmi les points chauds de la biodiversité (*biodiversity hotspots*) de la planète. La théorie de points chauds de la biodiversité a été développée par Myers et al. (2000) afin de maximiser les efforts de conservation au sein des paysages prioritaires. Dans cette optique, cette étude a exploré l'approche de conservation transfrontalière en gestion de l'environnement comme un paradigme nouveau en sciences sociales. Notre intérêt personnel à traiter les questions de gestion des APs en lien avec les sciences sociales a été inspiré par des missions de recherche antérieurement réalisées au Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) en RD Congo. C'est à partir de là que nous avons développé l'intérêt d'aborder la question de la gouvernance de ressources transfrontalières comme mécanisme et/ou facteur d'intégration régionale.

La recherche sur la gestion qui mobilise différents acteurs articulés autour des ressources naturelles situées au cœur d'une région conflictuelle, soulève la reconnaissance du caractère universellement construit des problématiques environnementales à travers la notion du « patrimoine mondial » et des cadres analytiques fondés sur la logique des réseaux d'acteurs.

3.2. Intérêt social

Les APs représentent différents « intérêts » pour des groupes différents. Pour les défenseurs de l'environnement, elles constituent une mesure efficace pour protéger la biodiversité et la production de services environnementaux vitaux. Les tour-opérateurs y voient une base pour le développement de l'écotourisme. Les APs sont une source d'informations génétiques pour

le développement de médicaments pour les sociétés pharmaceutiques. C'est une provision inexplorée de revenu pour les sociétés minières et pétrolières. Dans le PGV, l'armée régulière et les groupes armés les considèrent comme le refuge et une cible stratégique pendant les périodes de conflits ouverts. Pour les communautés locales avoisinantes, les APs peuvent limiter l'accès aux ressources de subsistance, entraîner des délocalisations ou générer des revenus par le tourisme. Au regard de ces intérêts divergents et de fois convergents, il est important de les prendre en compte pour une réadaptation des politiques et programmes intégrant les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles du PNVi. Comme le démontre d'ailleurs Rwanyiziri (2007) que les populations vivant dans et/ou autour de paysages protégés, les enjeux sont surtout socio-économiques. La pauvreté dans plusieurs pays du Sud, oblige les communautés locales à s'attaquer "illégalement" à certaines ressources ou à les surexploiter.

Dans cette même optique, ces questions sont au cœur du débat public et politique croissant sur les impacts sociaux de la conservation. Ce débat, cependant, est beaucoup plus large que juste la question du déplacement des gens des parcs. Il embrasse toute la relation entre la conservation de la biodiversité et le bien-être humain, en particulier, la compatibilité de la conservation et de la réduction de la pauvreté et la faisabilité de stratégies politiques « gagnant-gagnant » (Adams et al., 2004 ; Agrawal & Redford, 2006). Il y a de plus en plus de littérature politique sur la conservation et la pauvreté en général, et la question spécifique des impacts sociaux des AP. Cela attire seulement une attention limitée sur une compréhension explicite des dimensions politiques et économiques de la politique de conservation. Une raison importante à cela est le gouffre disciplinaire qui existe entre les personnes principalement formées en sciences naturelles, les planificateurs de la conservation et les critiques de la conservation principalement orientées vers les sciences sociales. Ce gouffre est profond et de longue date, mais le besoin et l'opportunité d'approches créatives pour le combler sont souvent abordés des deux côtés (par exemple Campbell, 2005).

Une caractéristique particulière de cette fracture est la capacité différente des ressources naturelles et les spécialistes des sciences sociales à s'engager dans la politique de l'action de conservation en tant que sujet d'analyse. La science sociale intègre la politique au centre de son analyse de la conservation ; les sciences naturelles le placent généralement à l'extérieur, comme une contrainte à l'action pratique. Le domaine de la *political ecology* offre des opportunités productives possibilités de développer la compréhension des dimensions politiques de la conservation (Robbins, 2004).

3.3. Intérêt politique et économique

Le PGV regroupe plusieurs APs transfrontalières (APTF). Le paysage a un intérêt politico-économique dans la sous-région. Triplet et al. (2020) notent que les APTF sont des surfaces de terre ou de mer chevauchées par les frontières de deux ou plusieurs États et dont les valeurs écologiques doivent être protégées par l'intermédiaire de moyens mettant en relation les autorités et les populations des États concernés. Somme toute, les sites transfrontaliers contribuent à promouvoir l'intégration régionale, la réduction de la pauvreté, le renforcement de la cohésion sociale, le développement durable, l'innovation et la promotion de la paix entre les peuples. Le tourisme pour la vision des gorilles développé dans la région constitue un élément clé de la gestion des APs du PGV. Au PNVi, les activités commerciales développées dans le parc sont gérées de façon exclusive par une société commerciale ; la société Virunga SARL, une entité spécifique du partenaire privé. Cette situation s'explique par le fait que le PNVi développe depuis plusieurs années une activité de production et vente d'hydroélectricité à des particuliers et au secteur privé.

Notons que de nombreuses espèces endémiques² comme les gorilles de montagne sont, en effet, recensées au PNVi ainsi que la présence d'espèces protégées à l'instar des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*). La présence de cette faune et flore exceptionnelles présente des intérêts élevés en matière de biodiversité, de recherches scientifique, écologique et de développement économique (Commission Justice et Paix, 2017).

4. Champ de l'étude

Notre étude se situe dans le champ de l'écologie politique. Selon Bennett & Roth (2015), à travers sa méthode, l'écologie politique analyse des études de cas utilisant fréquemment des méthodes mixtes comprenant des techniques qualitatives (entretiens, groupes de discussion, analyse du discours, ethnographie) et des techniques quantitatives (enquêtes, cartographie de l'utilisation des sols, analyse par télédétection, cartographie participative). Cependant, l'étude fait appel à une analyse interdisciplinaire de sciences sociales comme la sociologie de l'environnement, l'économie de l'environnement, le droit, l'histoire, l'écologie et la géographie. L'approche interdisciplinaire s'appuie sur le principe de prise en compte d'une grande variété de facteurs suivant une gamme allant des processus écologiques aux incitations du marché, des facteurs idéologiques aux structures de l'accès aux ressources afin de mieux comprendre les situations. Cette approche repose sur une association de méthodes empruntées à l'analyse des acteurs locaux, des organismes de développement ainsi que les archives.

² Une espèce est dite endémique d'une région si, et seulement si, elle existe uniquement dans celle-ci.

5. Revue de littérature

Les APs constituent aujourd'hui la pierre angulaire de la conservation *in situ* de la biodiversité (Lévêque & Mounolou, 2008). Cette approche remonte au XIX^e siècle depuis la création aux Etats-Unis en 1872 du parc national de Yellowstone, la première AP reconnue en tant que telle. Cependant, les APs dans leur configuration à l'échelle nationale présentent des limites quand il s'agit des écosystèmes continus au-delà des frontières nationales. La gouvernance des APs transfrontalières devient donc importante pour le maintien des processus écologiques se traduisant par la connectivité au sein de l'écosystème ou de l'ensemble d'écosystèmes protégés. Zbicz (2001) montre qu'il existe, actuellement, au moins 169 complexes composés de deux ou plusieurs zones protégées adjacentes qui sont divisées par des frontières internationales.

De ce point de vue, pour la conservation des ressources naturelles, les frontières politiques devaient être dépassées dans un paysage transfrontalier. La multiplicité des APTF montre l'importance qui devrait être accordée à la gouvernance partagée des ressources naturelles transfrontalières du PGV en général, et en particulier, la conservation des espèces rares menacées d'extinction comme les gorilles de montagne.

Nous traitons ci-dessous des travaux de recherche relatifs à la gouvernance des ressources naturelles dans les APs et paysages transfrontaliers du PGV en interrogeant spécifiquement la conservation des gorilles de montagne au PNVi en RD Congo. Telle qu'abordée, la gouvernance des APs signifie principalement les règles, les mécanismes et les actions qui encadrent l'implication de toutes les parties prenantes dans leur gestion. Trois sous thématiques regroupent les résultats des études recensées. Dans la première sous thématique, il s'agit d'études portant sur la question de la conservation des APs et paysages protégés transfrontaliers. La deuxième sous thématique aborde les conflits pour l'accès aux ressources naturelles, avec une attention aux formes de pouvoir mises en œuvre par divers groupes d'acteurs. La plupart de ces études traitent des tensions entre les projets de conservation et les populations locales. Enfin, la troisième sous thématique regroupe les études qui mettent l'accent sur la conservation des gorilles de montagne dans le PGV et au PNVi en abordant les institutions et les acteurs en jeu. Ces études analysent la manière dont les dynamiques internes et externes influent sur la gestion des ressources naturelles dans les APs en général, et la gestion des gorilles de montagne au PNVi en particulier.

5.1. Conservation des aires protégées et paysages protégés transfrontaliers

Les politiques publiques nationales doivent maintenant intégrer des facteurs internationaux ou transnationaux qui peuvent invalider en partie les approches classiques de la protection ou déplacer le regard sur d'autres caractéristiques à valoriser, comme la connectivité des espaces pour favoriser les flux, les liaisons et les mises en réseaux ou la prise en compte du réchauffement climatique (Aubertin & Rodary, 2008). L'importance des APs et les paysages protégés transfrontaliers est qu'ils constituent, selon Hilty et al. (2020), un réseau écologique transfrontalier pour assurer la connectivité entre les principales APs.

Roga et al. (2017) affirment que les 15 dernières années ont vu la création de plusieurs APTF en Afrique. Les APTF de montagnes africaines sont de plus en plus menacées par l'exploitation commerciale et la croissance démographique et commerciale, ce qui entraîne l'exploitation forestière, des conflits et de mauvaises pratiques d'utilisation des terres. Les APTF offrent des opportunités afin de promouvoir à la fois la durabilité et les moyens de subsistance. L'accent a été mis par les gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG) sur la conservation de la biodiversité au sein des APTF et l'établissement d'une gouvernance transfrontalière cohérente. Cependant, l'amélioration des moyens de subsistance durables au sein d'une APTF devrait être le point de départ de leur conservation.

Barquet et al. (2014) évoquent la militarisation de la conservation des APTF. L'hypothèse émise par ces auteurs est celle de la pacification environnementale entre les acteurs étatiques en conflits. Les défenseurs de la conservation transfrontalière soutiennent que les zones frontalières peuvent être une source de coopération entre des États voisins. En ouvrant des canaux de négociation basés sur des questions environnementales, les zones protégées transfrontalières gérées conjointement peuvent promouvoir et renforcer des relations harmonieuses entre des États contigus. Cependant, les APTF peuvent ne pas être en mesure de fonctionner en tant qu'outil politique lorsque la confiance entre les États et une certaine forme de liens transnationaux font défaut. Toutefois, les APTF ont tendance à être établies entre des pays qui ont déjà été impliqués dans des conflits interétatiques. En Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, l'existence des TBPA peuvent être liées à une coexistence plus pacifique entre pays voisins. Par ailleurs, Trogisch (2021) soutient que les discours de peur et les pratiques de "militarisation verte" au niveau local mettent en lumière les enchevêtrements complexes et cachés entre la conservation et les intérêts (géo)politiques à l'échelle transnationale.

Guyot (2006) aborde la question de la géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique australe et rappelle que les parcs localisés en position frontalière sont une création coloniale. La spécificité de ces APs est leur utilisation comme outils géopolitiques à plusieurs niveaux. L'existence de ces parcs transfrontaliers a relégitimé les discours post-apartheid officiels sur la paix et sur les coopérations touristique et environnementale nécessaires à adopter entre les États d'Afrique Australe. C'est dans ce contexte que naquit le concept des “*transboundary peace parks* ou parcs transfrontaliers de la paix”. Deux questions majeures se posent quant à la réalité des discours et des représentations actuelles autour de ce nouveau concept et la teneur réelle des jeux d'acteurs impliqués dans ces espaces protégés. Les acteurs impliqués dans ces parcs transfrontaliers de la paix paraissent comme un outil de coopération à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ils permettent la coopération entre les États du sous-continent (Afrique du Sud, Mozambique, Zimbabwe, Botswana et Namibie). Ensuite, ils favorisent la coopération entre Blancs conservationnistes et politiques africains. Et enfin, ils rendent possible la coopération entre élus, gestionnaires et communautés locales.

Au regard de la problématique foncière des APs, la coopération entre les acteurs, plus particulièrement les acteurs locaux, est une conséquence permettant d'associer les communautés spoliées aux bénéfices tirés de l'exploitation touristique. Torquebiau et al. (2013) mentionnent que ces parcs de la paix sont des zones de protection de la nature qui associent, par décret, des APs et des zones de culture et d'habitat humain. La cohabitation entre ces usages de la terre est un objectif affiché de ces zones, officialisé par la signature de protocoles entre les gouvernements de pays voisins. Cette dualité d'objectifs impose aux gestionnaires de ces zones d'inventer des modes d'occupation polyvalente du sol.

Le modèle des parcs transfrontaliers de la paix est le *Great Limpopo Transfrontier Park* (GLTP). En abordant sa gestion, Belaidi (2008) note que le GLTP comprend trois APs (le Parc National Kruger en Afrique du Sud, le Parc National du Limpopo au Mozambique et le Parc National du Gonarezhou au Zimbabwe) où l'ambition pacifiste de son établissement se résout d'appréhender une coopération internationale et s'appuie sur deux caractéristiques particulières. Il s'agit de l'interaction entre des juridictions multiples (gouvernements, société militaire, société civile, scientifiques, praticiens de la conservation) et ces juridictions agissent sur les zones de conservation nombreuses avec des statuts de conservation international (zones humides protégées par la Convention de Ramsar, sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, réserves de biosphères, habitat d'espèces protégées par la convention CITES,...) et national (parc national, réserve, *conservancy*, *safary area*).

Cependant, une problématique majeure s'observe à travers les communautés locales qui ont été évincées de la négociation dans la mise en place du GLTP. Les liens entre les communautés, les Etats, les ONG et le secteur privé sont ici ambigus. Deux raisons explicatives, la première se rattache à l'impact sur les populations locales de la mise en place du GLTP par le partenaire financier. Toutefois, l'écotourisme y est présenté comme un vecteur de développement durable. La seconde raison est que la mise en place du GLTP est présentée comme un moyen de faciliter la résolution de conflits territoriaux en favorisant le dialogue sur des intérêts communs.

De son côté, Sombo Tita (2019) dans sa thèse portant sur la gouvernance concertée des APs et développement durable : l'expérience de la Dzanga Sangha dans la Trinationale de la Sangha interroge les dispositifs politico-administratifs qui encadrent la régulation concertée des APs de la Dzanga Sangha (République Centrafricaine, Cameroun et Congo-Brazzaville), les ressources mobilisées pour l'action et les attentes des acteurs en présence affectent l'objectif de l'exploitation rationnelle de l'environnement et de sa protection. Le changement des conditions de vie des populations locales est un élément clé dans la perspective du développement durable. A cet effet, Ribot (2002) mentionne que la réduction de la pauvreté et l'intégration des groupes marginalisés requièrent des mesures additionnelles. Un des rôles d'ailleurs, qu'ont les gouvernements est d'établir ces normes d'usages locaux. De consultations avec les acteurs supranationaux institutionnels et gouvernementaux, les organes étatiques centrafricains en charge de protection de la forêt, le secteur privé, la population locale et autochtone de l'AP permettent d'appréhender le modèle de gouvernance. Le protocole de gestion de l'APTF est une porte d'entrée dans le projet d'amélioration de la coopération entre les acteurs aux intérêts divergents. Ce dispositif est opérationnalisé par les trois Etats et leurs partenaires techniques et financiers par la mobilisation des ressources. Cependant, la mise en œuvre du protocole n'est pas effective à cause de l'absence de certains organes et commissions prévues à cette fin compte tenu des difficultés financières.

En Afrique de l'Ouest, Houedanou (2015) explore la gestion transfrontalière des forêts. Dans le but de résoudre les problèmes sociaux et les menaces de dégradation de leurs ressources forestières transfrontalières, les Etats ont mutualisé leurs efforts par des mécanismes de gestion et de protection de leurs forêts. C'est le cas de la réserve naturelle intégrale du mont Nimba avec son fort potentiel d'endémisme située aux confins de la Guinée, du Libéria et de la Côte d'Ivoire. L'autre exemple de gestion transfrontalière est la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) W. Le parc régional W est une AP cogérée par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger et la seule RBT du continent africain. Ces deux initiatives de gestion

transfrontalière en Afrique de l'Ouest sont encadrées par des législations et réglementations des pays en coopération. Les organismes de coopération étatiques et non étatiques constituent le cadre institutionnel de mise en œuvre de la protection des forêts. Cependant, il s'observe que les contraintes de la communautarisation de la gestion transfrontalière des forêts dans l'espace CEDEAO restent l'implication des acteurs non étatiques locaux.

5.2. Acteurs locaux et gouvernance des aires protégées

Fouth et al. (2017) analysent les modèles de gouvernance des APs et autres aires de conservation en Afrique en général, et plus spécifiquement en Afrique centrale. Les auteurs questionnent les expériences de terrain vieilles de plus de 30 ans, de la coopération allemande dans les processus de gouvernance des APs. L'analyse de ces expériences s'est faite autour de quatre points principaux : les détenteurs de droits et porteurs d'intérêt, le mode d'organisation des communautés locales et leur niveau d'implication, le type d'instrument juridique et enfin, les organes de gouvernance et de prise de décision. La nature même des projets/programmes de la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), notamment leur délimitation dans le temps, constitue un risque pour la gouvernance des APs. Des approches innovantes devront être recherchées, dans le but non seulement de favoriser l'accès à de nouvelles sources de financement, mais aussi et surtout, de mutualiser les ressources existantes et de permettre d'intégrer que le temps des approches purement conservatives est révolu. Ainsi, les actions de gouvernance des APs sont désormais au service du développement durable et devront être conciliées avec l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Borrini-Feyerabend (1997) pense que la gestion d'une AP, qu'elle soit bonne ou mauvaise, aura une influence sur différents secteurs de la société. Les groupes les plus concernés sont les communautés qui vivent dans ces zones ou à proximité de celles-ci et, notamment, les personnes qui utilisent ces ressources ou qui en tirent un revenu. La relation entre l'organisme responsable de l'AP et les autres acteurs intéressés n'est souvent pas à la hauteur des attentes. Il n'est pas rare, par exemple, que l'organisme responsable voit la communauté locale comme une menace potentielle pesant sur l'AP ou que le rôle joué par les habitants de la zone, en ce qui concerne le maintien de la diversité biologique, ne soit pas reconnu. Souvent, les habitants de la zone de l'établissement d'une AP, trouvent l'initiative comme oppressive car l'érection d'une AP imposera des valeurs étrangères et les privera de leur richesse et culture. Ainsi, les conflits et les malentendus entre organismes et communautés locales sont la cause de quelques-uns des échecs les plus graves dans le domaine de la gestion des APs. Ross et al.

(2011) soutiennent que les peuples indigènes ou les communautés qui vivent dans les parcs nationaux ou à proximité sont confrontés à une multitude de problèmes ou de “barrières” empêchent ou négligent leur contribution aux plans de gestion. Les auteurs soulignent comment le dogme scientifique occidental et les institutions étatiques ont pris le contrôle de la prise de décision dans les parcs nationaux. Le savoir et les peuples indigènes sont au premier plan du débat sur la gestion des ressources, en tant que gardiens et experts essentiels de la conservation de la nature et du maintien de la biodiversité. L’implication des peuples indigènes et leurs connaissances traditionnelles dans la gestion des ressources naturelles produit des résultats plus équitables et plus fructueux.

Cependant, Kopnina et al. (2018) montrent que l’avenir de la conservation, comme une tentative de préserver une vie abondante sur terre, dépendra de l’avantage stratégique et éthique des approches écocentriques sur les approches anthropocentriques de la conservation. Bennett & Dearden (2014) se demandent pourquoi la population locale n’apporte pas son soutien à la conservation et prennent le cas des aires marines protégées (AMP) en Thaïlande. Il est incontestable que le succès de la conservation dépend souvent du soutien local à la conservation. Ce soutien est fortement influencé par les perceptions des impacts subis par les communautés locales et les opinions sur la gestion et la gouvernance. Les impacts perçus sur les moyens de subsistance ont été ressentis comme résultant du fait que ces AMP sapent l’accès ou manquent de soutien pour le développement des capitaux socio-culturels, politiques, financiers, naturels, humains, physiques et politiques. Les perceptions des processus de leur gouvernance et gestion étaient généralement négatives.

Nguingiri et al. (2017) notent que la responsabilisation des utilisateurs locaux dans la gestion de la faune pour garantir un niveau d’approvisionnement durable en viande de brousse est une option unanimement acceptée. Cependant, le passage à l’action suscite encore des inquiétudes. Une approche par phases qui permet non seulement de poser des bases techniques solides de gestion de la faune au niveau local, mais aussi de consolider les structures de micro-gouvernance, apparaît nécessaire pour garantir à long terme la durabilité écologique, économique et institutionnelle de la gestion communautaire de la faune en Afrique centrale. En fait, cette approche repose sur la politique internationale contemporaine de la conservation qui aborde trois questions clés : les droits des populations autochtones, la relation entre la conservation et la réduction de la pauvreté et les arguments du retour aux APs conventionnelles qui excluent les populations (Adams & Hutton, 2007).

En Afrique de l'Ouest, Dahou & Meigel (2005) montrent que les politiques publiques environnementales dans les APs ouest-africaines ne sont plus l'apanage des Etats seuls. Ces politiques sont obligées à incorporer les groupes sociaux. Les politiques publiques de préservation sont censées associer une diversité d'organisations et d'acteurs. Les leçons de la gestion actuelle des AMP ouest-africaines conduisent à insister sur l'indispensable reconfiguration de la politique publique. Cette reconfiguration doit se faire sous l'articulation nécessaire des échelles de pouvoirs et de décisions et la requalification du rôle de l'Etat comme médiateur et arbitre. Un déficit de régulation des conflits d'accès aux ressources ainsi que des incohérences de gestion des AMP qui ne contribuent guère à favoriser une gouvernance environnementale partagée entre les autorités administratives et organisations sociales. Ils n'apportent pas non plus les moyens nécessaires à des compensations aux restrictions, étant donné la faiblesse des ressources financières consacrées au développement. Enfin, Reed (2013) insiste sur la nature complexe et dynamique des problèmes environnementaux. Cette complexité exige une prise de décision flexible et transparente qui englobe une diversité de connaissances et de valeurs. C'est pourquoi la participation des parties prenantes au processus décisionnel en matière d'environnement est de plus en plus recherchée et intégrée dans les politiques nationales et internationales. Bien que de nombreux avantages aient été revendiqués pour la participation, la désillusion a grandi parmi les praticiens et les parties prenantes qui se sont senties déçues lorsque ces revendications ne se sont pas concrétisées. En effet, la participation des parties prenantes peut améliorer la qualité des décisions environnementales. Cependant, la qualité des décisions prises dépend fortement de la nature du processus menant à la prise de décision.

5.3. Conservation des gorilles de montagne au Parc National des Virunga dans le paysage Grand Virunga

Le PNVi se trouve au cœur d'une région densément peuplée et a subi des menaces qui ont pesé sur sa biodiversité y compris ses gorilles de montagne. La survie des gorilles et de leur habitat dépend de l'intégrité du maintien de la forêt restante. Espèce phare pour la région, le gorille doit être protégé aussi efficacement dans les trois pays constituant son aire de répartition (Languy & de Merode, 2006). Pour la protection et le suivi des gorilles de montagne dans le PGV, plusieurs approches ont été mises en place. C'est le cas du *Ranger Based-Monitoring* (RBM) qui est un outil de collecte de données pour la gestion des parcs. Mubalama (2010) et Maryke & Kalpers (2005) soutiennent que la gestion efficace des APs dépend des informations sur l'utilisation illégale et légale de l'habitat et les différents

processus socio-écologiques. En effet, le PICG en collaboration avec les autorités des APs en RD Congo, au Rwanda et en Ouganda, a développé le système de surveillance basé sur les gardes parcs et est appliqué dans les quatre APs (PNVi, PNV, PNGM et PNIB) où se trouvent les gorilles de montagne. Le programme a été lancé en 1997 et a permis de recueillir de nombreuses informations sur les activités illégales, les principales espèces de faune et de flore et les groupes de gorilles habitués et non habitués. Les outils de formation développés pour RBM comprennent des supports de référence : un catalogue de toponymes (noms de lieux locaux géo-référencés), une base de données pour les gorilles habitués, des cartes de base et la production de suivi manuels en plusieurs langues.

Les gestionnaires de ces APs qui abritent les gorilles de montagne utilisent les résultats du programme RBM afin de prendre des décisions fondées sur des informations utiles pour la surveillance (les méthodes de surveillance appliquées peuvent guider, en temps réel, les efforts des forces de l'ordre), le tourisme (les informations sur les domaines vitaux annuels des groupes de gorilles, les emplacements quotidiens des gorilles ou l'utilisation saisonnière de l'habitat), l'Écologie des gorilles (dynamique des populations, habitat et écologie alimentaire) et la gestion des APs régionales (patrouilles conjointes le long des frontières internationales des parcs). Les résultats du programme RBM montrent que les observations d'activités illégales dans le massif des Virunga sont élevées en tout temps, reflétant la pression sur les ressources naturelles par la population environnante.

Mubalama (2010) dans sa thèse sur le suivi des efforts d'application de la loi et des activités illégales dans les parcs nationaux de Kahuzi-Biega et des Virunga tente de comprendre les schémas de distribution spatiale et temporelle des différents types d'utilisation illégale de la faune afin d'optimiser les opérations de mise en application de la loi tout en tenant compte de l'approche de conservation communautaire. Le braconnage de la faune sauvage est une menace majeure pour les efforts de conservation dans tout le réseau d'APs de la RD Congo. Pourtant, les campagnes de lutte contre le braconnage restent largement inefficaces pour de multiples raisons notamment celles liées à l'immensité des zones à protéger et la main-d'œuvre pour les protéger est souvent insuffisante. Les patrouilles lancées afin de couvrir de vastes zones de nature sauvage se trouvent souvent au mauvais endroit au mauvais moment et la prolifération des armes dans de mauvaises mains a contribué au fléau du braconnage. Le phénomène du braconnage ne montre toujours aucun signe d'affaiblissement. Les résultats de cette étude indiquent donc plusieurs pistes de recherche où la modélisation peut contribuer davantage à la compréhension du comportement de violation des lois dans la conservation, y compris les facteurs qui influencent la durabilité de la chasse et la détermination de l'indice de

capturabilité de la chasse. La fragilité des APs face au braconnage est qu'elles sont entourées d'une population affamée qui ne tire que des avantages limités de la présence du parc. La durabilité des efforts de conservation dépend du contexte social et politique dans lequel ils s'inscrivent, donc pour un meilleur système de surveillance, tant l'application de la loi que les aspects socio-économiques font partie intégrante de la gestion adaptative, ce qui suggère la nécessité de les intégrer dans les perspectives de gestion.

Christensen & Arsanjani (2020) évaluent et quantifient les changements futurs de la couverture terrestre et de l'utilisation des terres dans le PNVi en RD Congo, en simulant un paysage futur pour l'année 2030, année cible des ODD, afin de fournir des preuves d'appui aux processus décisionnels fondés sur des données et conformes aux exigences des ODD. Ces prédictions concluent que l'expansion agricole et le développement urbain devraient réduire de manière significative les zones forestières et les terres ouvertes du PNVi dans les 11 prochaines années. La proximité des activités humaines existantes sont considérées comme les principaux moteurs de ces changements. L'augmentation des terres cultivées se situe principalement dans le nord du bassin versant des Virunga où une proportion importante des zones forestières restantes devrait être remplacée par des terres cultivées.

Bakole (2020) questionne l'implication des *Batwa* indigènes du secteur Mikeno dans la conservation de la biodiversité du PNVi. Les *Batwa* du secteur de Mikeno vivent toujours dans la pauvreté. Leur participation au partage des bénéfices et leurs chances d'accéder à des emplois dans le parc sont limitées en raison de leur faible niveau d'éducation. Certaines organisations de la société civile (OSC) accompagnent les *Batwa* en les formant aux métiers comme la menuiserie et la coupe couture. Leurs conditions socio-économiques actuelles (manque d'éducation, d'emplois, de moyens de subsistance, etc.) ne les motivent pas à s'impliquer pleinement dans la conservation du PNVi et sa biodiversité. Mais surtout, comme l'affirme la Commission Nationale de la Réforme Foncière (2013) que le manque des terres est une problématique majeure aux droits fonciers des peuples autochtones qui font face aux faiblesses de la loi, peu explicite sur leurs droits fonciers. Du côté du PNGM et du PNV, Sabuhoro et al. (2020) notent que les résidents indigènes autour de ces APs sont considérés comme les principaux utilisateurs illégaux des ressources du parc.

Polepole & Muzalia (2013) décrivent la rivalité entre les populations riveraines et la gestion du PNVi. La rareté des terres agricoles et la nécessité de survivre dans une période post-conflit motivent les agriculteurs à occuper des zones agricoles dans le parc. Face à ces défis, la cogestion du parc devient un besoin urgent et devra porter sur la répartition des responsabilités, la définition claire des niveaux de pouvoirs et de leurs niveaux d'intervention

et enfin, sur l'acceptation et la reconnaissance par l'ensemble des utilisateurs de la diversité d'usages. C'est au niveau de l'affectation et l'utilisation d'espaces que les divergences se créent (Vikanza, 2017). La problématique de l'énergie domestique s'y ajoute car le bois, seule source d'énergie, surtout pour la cuisson, des agglomérations se trouvant autour du PNVi. Languy & Dewasseige (2008) décrivent les enjeux des acteurs autour du PNVi qui se situent au niveau des intérêts locaux, nationaux et internationaux bien différents. Du paysan démuné au citoyen du monde en passant par les élites nationales, le PNVi est un enjeu de taille dans une région où la conservation de la nature, les enjeux géostratégiques et le développement rural et économique sont en constant questionnement.

Par ailleurs, Marijnen & Verweijen (2016) questionnent la militarisation de la conservation de la nature qui s'est intensifiée, en particulier au PNVi. Le PNVi se trouve dans une zone conflictuelle et fait face à des "crises de braconnage". La "militarisation verte" est rendue possible par une série de techniques discursives qui permettent de la considérer comme une réponse "normale" et "légitime". Cette militarisation est une continuité de certaines techniques du passé colonial et qui se perpétue. La conservation néolibérale monte en puissance avec l'accent sur le marketing et la commercialisation et a, notamment, intensifié la spectacularisation de la conservation militarisée et l'a ancrée dans les pratiques de consommation quotidiennes, en invitant activement les donateurs à financer les interventions militarisées, générant ainsi une "militarisation par la consommation".

Scholfield (2013), explore dans sa thèse la manière dont les idées sur les interventions circulent à travers des réseaux transnationaux et suscitent les différentes formes d'inclusion et d'exclusion dans la conservation des gorilles de montagne. La circulation des idées est complexe et implique l'interaction de multiples acteurs aux niveaux local, national, régional et international. La circulation est déterminée par les liens entre les personnes en fonction des perceptions, de l'expertise et de la réputation, ainsi que des amitiés et des cercles sociaux. Ces liens créent des "déconnexions accidentelles", empêchant les autres de faire entendre leurs propres idées. Les tensions et les conflits se créent et aggravent ces exclusions. Pour comprendre les actions des ONG, il faut examiner les relations entre les ONG et les États et les donateurs et les communautés locales. Ces relations forment des lignes de responsabilité entre les ONG et les populations cibles dans leurs interventions. Ribot (2002) s'interroge sur la question des institutions sélectionnées pour représenter les populations et si elles sont tenues responsables pour les décisions qu'elles prennent à leurs égards. Le nombre et la diversité des acteurs impliqués dans la conservation des gorilles de montagne indiquent la complexité, mais offrent également une certaine clarté de multiples possibilités de recherche

de (dé)connexions entre les Etats, les donateurs, les ONG et les groupes communautaires. Il s'observe une variété des idées de conservation, y compris la protection stricte, l'écotourisme, les projets de développement communautaire et la prévention des maladies. Diverses valeurs de conservation interagissent et entrent en conflit dans un même lieu.

Dans une étude menée dans le PGV, Plumtre et al. (2007) examinent l'histoire de la conservation dans ce paysage, l'évolution des populations de grands mammifères et les menaces qui pèsent sur leur existence au fil du temps et l'évaluation des espèces qui nécessitent une gestion régionale dans ce paysage. Le PNVi a été créé en 1925 et englobe la partie des volcans du PGV. Cette partie des volcans comprend également, le PNV au Rwanda et PNGM en Ouganda. La taille du paysage a été augmentée en 1927 pour atteindre son étendue actuelle et elle comprenait une zone tampon qui liait le PNVi au PNIB créée en 1992. Comme le rappellent Rainer et al. (2003), le PICG a développé avec succès un processus de coordination et de collaboration entre les autorités responsables des zones protégées de la RD Congo, du Rwanda et de l'Ouganda (ICCN, ORTPN et UWA) et leurs partenaires respectifs. Le PICG a été fondé sous le nom de "*Mountain Gorilla Project*" en 1979 par des organisations internationales de conservation, évoluant en partenariat avec les gouvernements nationaux des États de l'aire de répartition des gorilles de montagne, pour faciliter et soutenir les efforts de conservation au niveau des sites, au niveau national et au niveau régional.

Les travaux de recherche susmentionnés ont abordé différemment la question de la conservation des aires et/ou paysages protégés. Il ressort de ces études que la mise en place de ces espaces protégés transfrontaliers concourt à la conservation des paysages et de leurs espèces et en particulier, les espèces rares menacées d'extinction. Cependant, les interventions des acteurs à différentes échelles par l'entremise des politiques, des stratégies, des approches différentes restent une préoccupation majeure. Les acteurs internationaux (les ONGs, les agences onusiennes, les partenaires techniques et financiers), les acteurs régionaux (organismes intergouvernementaux, les organisations régionales), les acteurs nationaux (agences gouvernementales de protection des APs, les ministères, ...), les acteurs privés aux acteurs locaux et plus particulièrement, les populations locales font face aux problèmes sociaux et les menaces de dégradation de leurs ressources naturelles. Les gorilles de montagne sont également affectés par les nombreux défis liés aux activités humaines. L'existence des instruments internationaux et régionaux relatifs à la conservation des paysages protégés dont la portée ne répond pas toujours aux attentes réelles des tous les acteurs impliqués et complique les relations entre ces derniers. Dans le PGV, les interventions sont généralement

urgentes et réactives, laissant peu de place et du temps pour travailler avec les communautés afin de comprendre et d'inclure leurs perspectives.

L'approche transfrontalière de la conservation et en particulier, la conservation des gorilles de montagne est réputée d'avoir participé à l'augmentation du nombre de ces derniers. A la suite de ces considérations, il conviendrait, dans cette étude, de comprendre les enjeux actuels des différents acteurs sur l'appropriation des politiques de gestion du PNVi et leur niveau d'implication afin de pérenniser les acquis des actions antérieures sur les ressources naturelles. Une attention particulière est accordée à la conservation des gorilles de montagne au PNVi, l'espèce emblématique de ce paysage riche en biodiversité.

6. Problématique

Les APs sont les constituants fondamentaux des stratégies de conservation nationales et internationales. Leur gouvernance cherche à trouver un équilibre entre les exigences du développement économique et humain, et celles requises pour la conservation de la biodiversité. Cette idée est formulée dans la CDB et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (Borrini-Feyerabend & Hill, 2020 ; Dudley, 2008 ; Lévêque & Mounolou, 2008). Les pressions sur les APs augmentent rapidement et leurs capacités à conserver la biodiversité à long terme sont de plus en plus incertaines (Chardonnet, 2019). Leurs gestionnaires font face aux menaces multiformes et récurrentes des milieux périphériques. Et souvent, les conflits violents s'en suivent opposant parfois l'État aux groupes des citoyens. Cette dynamique conflictuelle (Tshiyembe, 2013 ; Hammill et al., 2009) repose sur la relation de pouvoir liée à la gouvernance des ressources naturelles. Des perspectives libérales se sont développées, en se basant sur le principe de participation généralisée, économique et politique, et ont été considérées comme la solution aux problèmes de la conservation (Giazzi & Tchamie, 2007). Les APs soutiennent les activités marchandes comme l'éco-tourisme aux niveaux local et international, les services environnementaux liés à la préservation de la biodiversité et à la capacité de stockage du carbone (Aubertin & Rodary, 2008). Dans ce contexte de libéralisation, en Afrique, les rapports entre l'État et les autres acteurs se sont modifiés depuis les années 1990 dans la gouvernance des APs (Brugière, 2020). Et la gestion est passée d'un style de réglementation descendante à un style de partenariat et collaboration étroits et diversifiés (Dovers et al., 2020).

Dans le PGV, les partenaires techniques et financiers (PTF) jouent un grand rôle pour la protection de sa riche biodiversité (Scholfield, 2013). En RD Congo, l'Etat a confié la gestion de certaines APs aux acteurs privés (partenariat public-privé) et des ONG internationales. Le

PNVi en RD Congo en est une illustration. La région de Virunga regorge de gorilles de montagne. Leur population n'a pas cessé de diminuer depuis 100 ans, date de leur découverte, suite à la chasse non contrôlée, aux guerres, aux maladies, à la destruction de leurs habitats et à la capture d'individus pour le commerce illégal d'animaux de compagnie. Le dernier recensement de 2018 fait état de 1.004 individus de gorilles de montagne dont plus de la moitié de la population, soit 604 dans le PNVi (sous-secteur de Mikeno) et le reste dans la Réserve Naturelle de Sarambwe en RD Congo, le PNIB et le PNGM en Ouganda et dans le PNV au Rwanda. La région renferme d'importants écosystèmes aussi bien terrestres que aquatiques riches en biodiversité et constitue l'un des paysages les plus riches en espèces au monde (Ayebare et al., 2013 ; Plumptre et al., 2007a). Ces trois APs contiennent plus de vertébrés que tout autre ensemble de sites contigus d'APs en Afrique parmi lesquels on trouve un grand nombre d'espèces emblématiques, endémiques et menacées d'extinction.

La forte croissance démographique entraîne en retour une augmentation des pressions qui s'exercent sur leurs valeurs des APs (Proces et al., 2020 ; Chardonnet, 2019 ; Péliissier et al., 2018). Et Thibon (1992) qui s'interrogeait sur la capacité du milieu naturel et l'économie rurale de supporter les tensions de la pression démographique. La région du PNVi est l'une des plus peuplées de la RD Congo. On y recense une « densité de population autour de 600 habitants/km² ». En comparaison, la densité de population dans le reste du pays est de 37 habitants/km² (Commission Justice et Paix, 2017). Les activités de la population entraînent également des conséquences en termes de déforestation et ce notamment par l'expansion des champs agricoles et la production de charbon de bois -ou *makala*- issu du bois du parc. Par ailleurs, notons que les aires de répartition des grands singes coïncident avec les pays les plus pauvres du monde, en particulier en Afrique subsaharienne.

En outre, la dépendance à la terre déclenche l'insécurité de l'occupation foncière, de l'inégalité dans l'accès à la terre et de la dégradation de l'environnement. Les bassins versants peuvent être affectés par les pratiques agricoles non durables affectant ainsi les cours d'eau. La majorité des agriculteurs ne vit que sur de très petites exploitations. Ceci implique une convoitise tournée vers les terres arables du PNVi jugées "immenses". Mais, il est depuis longtemps admis que, à mesure que les terres et les habitats sont de plus en plus fragmentés et que les populations continuent de croître, la conservation ne sera efficace à long terme qu'à condition de tenir compte des besoins humains. C'est ce qui a motivé les premiers projets intégrés de conservation et développement qui ont débuté dans les années 1980 et qui se poursuivent aujourd'hui pour protéger ces espèces, particulièrement les gorilles.

Ces primates suscitent un intérêt et un financement considérable en matière de conservation, en raison de leur lien étroit avec les humains et de leur statut de symbole mondial de la protection des espèces. Par conséquent, ils sont souvent protégés grâce à des zones de conservation strictement contrôlées et respectées qui peuvent (de manière intentionnelle ou non) avoir des incidences négatives sur les moyens de subsistance des populations locales déjà pauvres, à cause des restrictions d'accès aux ressources. Dans le même temps, la répartition des bénéfices économiques découlant de la conservation des grands singes (grâce au tourisme, par exemple) avec les populations locales ne suffit généralement pas à créer de véritables incitations à la conservation à l'échelle des paysages.

Ralentir le braconnage armé peut également être utile dans le cadre du renforcement de la coopération régionale au travers la collaboration du réseau d'APTF entre les trois pays suscités comme le souhaitent également Plumptre et al. (2007b). Cependant, les communautés locales et les acteurs privés qui demeurent des parties prenantes clés à la gestion durable des ces écosystèmes participent moins aux instances de prise de décision. Les populations rurales se sont ainsi vues très souvent écartées de la prise des décisions sur la gestion des APs et des ressources qu'elles avaient l'habitude d'utiliser pour leur survie. De gestionnaire de son environnement, l'habitant s'est vu, dans la plupart des cas, relégué au statut d'observateur (Mayen Ndong et al., 2021). Les lois forestières reposent sur le postulat que plus on restreint l'accès des populations rurales aux ressources biologiques (faune et flore) des APs, plus on garantit les conditions de maintien du couvert forestier et du cheptel sauvage. Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, les ressources biologiques du domaine réservé étaient gérées plutôt dans une optique de « chasse gardée » de l'État ce qui a amené Sournia (1990) à dire que les APs entourées sont devenues des « *garde-manger entourés par la faim* ». Les législations forestières d'Afrique francophone reposent sur une conception étatique centralisée de la forêt et de sa gestion a montré ses limites (Tchamie, 1994).

La marque de la conservation classique a été l'exclusion des riverains et cela jusque dans les années 1980 où une progressive prise de conscience a permis de souligner l'incapacité de l'État à gérer de manière efficace les ressources naturelles. De plus, aucune compensation n'a été proposée aux populations pour les pertes occasionnées par la mise sous cloche d'espaces potentiellement productifs. Aujourd'hui, la réflexion conservacionniste s'appuie sur un argumentaire économique. Les perspectives libérales qui s'alimentent du principe de participation généralisée, économique et politique, apparaissent comme la solution à tous les problèmes de la conservation intégrée. La question est de savoir comment concilier pouvoir économique et politique tout en restant engagé dans la conservation.

L'avenir de la biodiversité apparaît lié, contre toute attente, compte tenu de ses fondements écologiques, à une logique économique qui semble être la meilleure garantie de l'implication effective de tous les acteurs. Dans cette nouvelle approche de la conservation, c'est la dimension marchande des ressources naturelles qui est mise en avant. Cette valorisation économique de la biodiversité présente un double intérêt (Rodary et al., 2003) ; elle permet, tout d'abord, de s'affranchir de l'autoritarisme de l'État dont on a vu qu'il pouvait être contesté, en privatisant, d'une certaine façon, la gestion de la ressource et elle suscite, ensuite, un intérêt (marchand) pour la conservation. Il s'agit, par conséquent, d'une dynamique qui s'inscrit en droite ligne de l'idéologie néolibérale (années 1990) pour laquelle la logique marchande est un facteur déterminant de toute transformation sociale (Rodary et al., 2003). La gestion participative des ressources naturelles impliquant les communautés locales et d'autres acteurs locaux améliorerait l'efficacité de la gestion de l'environnement à travers l'égalité et la justice (Barrio de Pedro, 2013 ; Ribot, 2002). Le PNVi est inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial en 1979 et site de patrimoine mondial en péril depuis 1994. Sa présence sur cette liste a été réitérée une fois de plus en 2017 et ce, malgré l'existence de déclarations d'intention, d'initiatives et d'accords au niveau sous-régional et au niveau local pour la gestion concertée des ressources naturelles partagées dans le PGV qui souhaitent impliquer toutes les parties prenantes. Force est de constater que le PNVi fait face aux pressions anthropiques et des difficultés de gestion liées principalement au contexte sécuritaire, démographique et socio-économique.

Il est important donc de relever les facteurs positifs ainsi que les contraintes qui bloquent la mise en œuvre effective de la collaboration entre toutes les parties prenantes. Ces facteurs permettront d'envisager des perspectives d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles au PNVi afin de renforcer la collaboration entre les acteurs locaux de la région et les acteurs étatiques et les organisations internationales d'une part, et d'autre part, d'engager les communautés à la protection de la biodiversité du Parc dans la perspective des bénéfices socioéconomiques évidents qu'elles tireraient de la conservation des ressources. D'où la problématique de comment concilier la conservation des ressources naturelles – dont la biodiversité et la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans et autour du PNVi.

6.1. Questions de recherche

Pour bien mener cette recherche, nos réflexions ont été guidées par les questions reprises dans les points qui suivent.

6.1.1. Question principale

Comment la gouvernance partagée des ressources naturelles rend-t-elle intelligible les contraintes de la gestion du PNVi autour de la conservation de ses gorilles de montagne ?

6.1.2. Questions subsidiaires

- Quels sont les facteurs qui déterminent les politiques de collaboration régionale dans le PGV pour la conservation des gorilles de montagne et la réduction de la pauvreté des communautés locales ?
- Pourquoi les acteurs peinent-ils à s'approprier, de façon effective, les politiques de conservation des gorilles de montagne au PNVi ?

6.2. Objectifs de l'étude

Globalement, ce travail vise à identifier les facteurs qui entravent la gouvernance partagée des ressources naturelles au PNVi dans le contexte du PGV en RD Congo.

De façon spécifique, il cherche à :

- Analyser le cadre légal et institutionnel qui organise la gestion des ressources naturelles et la collaboration entre toutes les parties prenantes au PNVi ;
- Identifier les contraintes relatives à la mise en œuvre des politiques de conservation des gorilles de montagne au PNVi.

6.3. Hypothèses de l'étude

Les modes de négociation, la mise en œuvre des accords et politiques de conservation et le fonctionnement des institutions multipartites de gouvernance permettent de comprendre les contraintes de la conservation des gorilles de montagne au PNVi.

6.3.1. Hypothèses spécifiques

- Le cadre légal et institutionnel, du fait de l'absence de mécanismes contraignants de gestion participative, porte en lui-même les germes de tensions et d'exclusion qui entravent la gouvernance partagée ;
- Les mécanismes d'influence du monopole et les logiques d'exclusion constituent un obstacle à la conservation durable des gorilles de montagne au PNVi.

7. Cadre conceptuel et théorique

7.1. Cadre conceptuel

7.1.1. Gouvernance partagée des ressources naturelles

La « gouvernance » est un concept polysémique et idéologique comme le soutient Lajoie (1999). Depuis son apparition au milieu des années soixante-dix, il revêt une multitude de sens différents selon les contextes et les finalités. Dans le cadre de la décentralisation et techniques de gestion des conflits, la gouvernance locale et participative est progressivement apparue. Elle vise à asseoir la prise de décision en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (Bioret et al., 2009). Swiderska et al. (2008) et Graham et al. (2003) argumentent que la gouvernance englobe les politiques, les institutions, les processus et le pouvoir. Mansourian & Sgard (2019) considèrent que la gouvernance est promue comme un concept important en ce qui concerne les forêts, les paysages, l'utilisation des terres et de plus en plus.

Cela conduit à la responsabilisation des prestataires et des bénéficiaires de services, par exemple en matière de paiement des services environnementaux (Khanal & Devkota, 2019). C'est dans ce sens que les processus de décentralisation de la gouvernance des forêts et les efforts de démocratisation ont des contraintes et des résultats inattendus (Mwaseba et al., 2019). Dancette & Sebastien (2019) notent que la gouvernance fait appel aux considérations spatiales et politiques élargies par l'entremise des efforts internationaux et multilatéraux. Dans la gouvernance des APs, Borini-Feyerabend et al. (2014) abordent les facteurs relatifs aux fonctions, aux droits et aux responsabilités des acteurs dans la gestion des ressources naturelles et des APs en particulier. Cette collaboration est nommée « gouvernance partagée » quand on se réfère principalement aux questions « qui ? » et « comment ? ». Dans cette perspective, Scanlon & Burhenne (2004) montrent que la gouvernance des APs ne peut être considérée indépendamment de la réflexion contemporaine sur les questions de gouvernance en général ou du débat international sur la "bonne gouvernance" qui a été vigoureusement poursuivi dans d'autres contextes. La bonne gouvernance étant désormais fermement ancrée dans l'agenda international. Ainsi, selon Hilty et al. (2020), la gouvernance des APs comporte trois volets : le mode de prise de décisions (comment la décision est prise) ; les instances décisionnelles (qui prennent les décisions) ; et la responsabilisation. La gouvernance partagée est l'ensemble de solutions de collaboration entre les acteurs concernés. Ces derniers exercent dans la gestion leurs fonctions liées aux droits et responsabilités.

Par ailleurs, Fatch & Swatuk (2018) rappellent que la gouvernance et la gestion des ressources transfrontalières est caractérisée généralement par les relations entre les États riverains comme étant soit coopératives, soit conflictuelles. La gouvernance partagée est un compromis entre l'autorité et les parties prenantes ou le personnel pour la planification et les processus de prise des décisions. La gouvernance partagée permet à différents groupes de personnes d'avoir la possibilité de s'exprimer dans les processus de prise des décisions et d'exercer des responsabilités (Triplet, 2021). La gouvernance partagée, appelée «co-gouvernance», comprend la gouvernance transfrontalière comme étant une entente officielle entre deux ou plusieurs États, la gouvernance collaborative par différents moyens permettant une collaboration entre plusieurs acteurs et institutions de travailler ensemble et la gouvernance conjointe par le biais d'un conseil d'administration multipartite ou autre organe multipartite (Hilty et al., 2020 ; Vasilijević et al., 2015). Les APs sous gouvernance partagée sont basées sur des processus institutionnels partageant formellement ou informellement l'autorité et la responsabilité entre plusieurs acteurs (Borrini-Feyerabend et al., 2013).

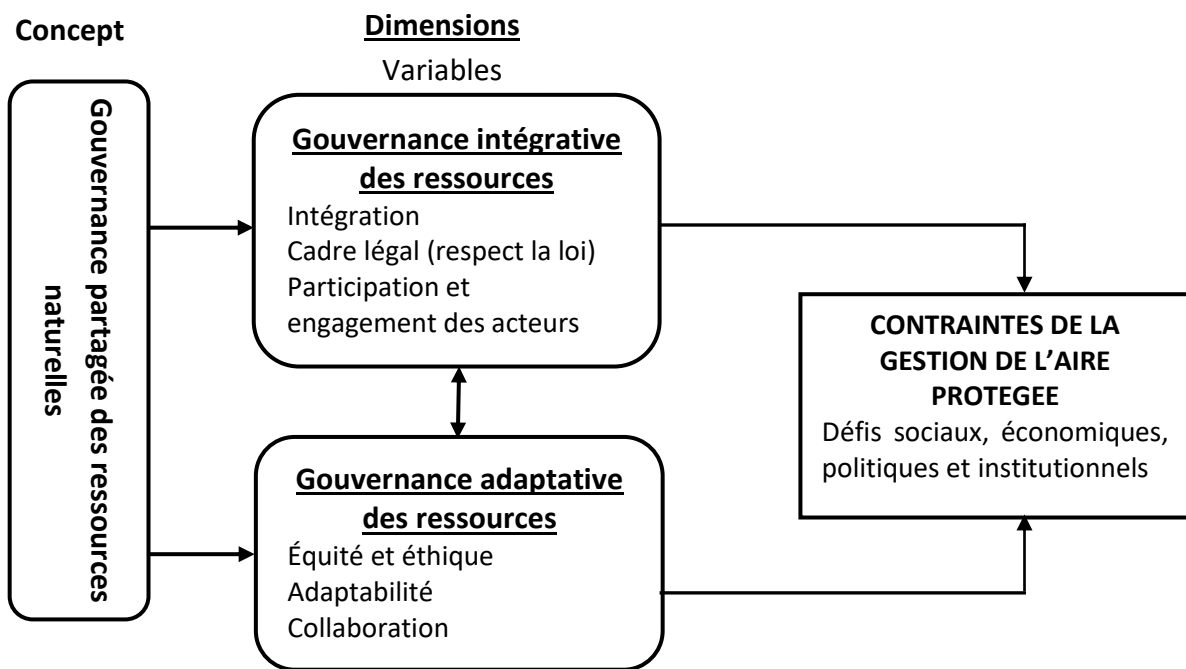


Figure 1 : Modèle conceptuel de la gouvernance partagée des ressources naturelles adapté de Cookeys et al. (2016) avec modification

Le modèle émet l'hypothèse que la gouvernance adaptative avec ses indicateurs (adaptabilité, équité et collaboration) peut influencer indépendamment l'occurrence de conflits. Aussi le modèle suppose que lorsque les indicateurs sont combinés ensemble, ils ont un plus grand pouvoir explicatif sur les défis de la gestion des ressources.

7.1.2. Gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles concerne les processus et les pratiques en matière d'affectation et d'utilisation de celles-ci. Une gestion durable tire le meilleur parti possible des ressources naturelles pour satisfaire les besoins de subsistance actuels, tout en maintenant et en améliorant le stock et la qualité des ressources naturelles pour les générations futures (Banque Mondiale, 2013). Les systèmes de gestion des ressources naturelles se basent ici sur des milieux hétérogènes et sont exploités en finage, définis comme l'ensemble des terroirs exploités par les communautés locales (Andrieu, 2017).

Du point de vue politique, la gestion des ressources naturelles s'inscrit généralement dans un contexte de contraintes où les responsables de l'action publique doivent trouver un équilibre entre un grand nombre d'objectifs concurrents. Par exemple, stimuler la croissance et permettre aux populations pauvres de trouver leur place dans la société ont été souvent considérés comme deux objectifs distincts qui s'excluent mutuellement. Or, il existe fréquemment un large éventail d'options permettant de concilier des objectifs apparemment antagoniques. La gestion des ressources naturelles doit trouver un équilibre entre l'efficacité économique, la distribution des gains au profit des plus pauvres et la durabilité environnementale (OCDE, 2009). Egalement, la gestion des ressources naturelles est conçue par les Etats qui partagent les paysages transfrontaliers. Ainsi, la gestion transfrontalière des ressources naturelles (*transboundary management of natural resources*) est tout processus de collaboration de part et d'autre des frontières qui augmente l'efficacité de la gestion des ressources naturelles ou des objectifs de conservation de la biodiversité (Triplet, 2021).

Les activités visant la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles constituent la gestion de l'environnement. De façon plus officielle, la gestion de l'environnement désigne les décisions et les actions ayant trait à l'affectation et au développement des ressources ainsi qu'à l'utilisation, à la restauration, à la réhabilitation, à la surveillance et à l'évaluation de la modification de l'environnement. La gestion de l'environnement comprend les décisions, les stratégies, les programmes et les projets concernant l'utilisation ou la protection de l'environnement en vue d'atteindre des objectifs sociaux plus vastes (Reed, 2013). Dans les APs, pour une meilleure gestion des ressources naturelles, les plans de gestion sont importants pour identifier, si possible, les différentes zones de gestion. Le zonage peut servir à réglementer les activités dans l'AP en distinguant ce qui peut et ce qui ne peut pas se faire dans différentes zones en matière de gestion des ressources naturelles et culturelles, d'installation ou d'occupation de l'espace (Triplet et al.,

2020). La gestion des ressources naturelles doit relever deux grands défis. Les réponses apportées aux caractéristiques écologiques d'un environnement donné, en préservant son intégrité et ses fonctions et en garantissant les bénéfices qui en découlent. Ce défi porte principalement sur le contenu. Les paramètres relatifs au « quoi » et au « quand » de la gestion (Borrini-Feyerabend et al., 2000 ; Borrini-Feyerabend et al., 2009).

7.1.3. Conservation

La conservation désigne la démarche par laquelle on réfléchit l'écosystème sur le long terme et dans sa globalité, sans exclure l'homme de manière systématique. Cependant, on distingue deux types de conservation comme le précisent Lévêque & Mounolou (2008). La conservation *in situ* consistant à la préservation dans leur milieu, des écosystèmes ou des espèces dans le but d'éviter leur extinction et la conservation *ex situ* quant à elle, elle consiste à la sauvegarde des espèces animales ou végétales (en conditions artificielles). Le terme de la conservation a été explicité par la Stratégie Mondiale de la Conservation comme étant la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière à ce que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux aspirations et aux besoins des générations futures » (UICN/PNUE/WWF, 1980).

Dans cette compréhension, la conservation est considérée comme une démarche qui, selon Lévêque & Mounolou (2008) consiste à prendre en compte la viabilité à long terme des écosystèmes dans les projets de gestion des ressources et des milieux. La conservation est un concept large qui sous-tend la possibilité d'utiliser, de gérer et de réguler des populations animales, par la chasse, la pêche ou tout autre moyen légal de contrôle ou de prélèvement. Elle vise donc au bon usage de la nature, contrairement à la préservation qui vise à éviter l'usage de la nature. La conservation tend donc vers la notion d'utilisation soutenable ou durable et concerne les ressources renouvelables ou non renouvelables. La conservation des ressources naturelles, comme les arbres, implique que ceux-ci ne sont pas consommés plus rapidement qu'ils ne sont remplacés. La conservation de ressources non renouvelables comme les énergies fossiles implique que des quantités suffisantes sont maintenues pour l'usage des générations futures.

La conservation se focalise sur les besoins et les intérêts des êtres humains, soit sur les valeurs économiques, biologiques, culturelles et récréatives de ces valeurs. La conservation implique que le développement est nécessaire pour un meilleur futur, mais seulement quand les changements se font sans gaspillage.

La conservation d'un écosystème comprend la conservation de son fonctionnement dont découlent les services écosystémiques et les différents aspects de son utilisation durable (Triplet, 2021). L'élargissement des préoccupations – passage du concept de protection à celui de conservation s'est traduit par la modification, en 1956, de l'appellation de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources ; siège à Gland, Suisse), qui s'appelait auparavant UIPN (Union Internationale pour la Protection de la Nature). La Stratégie mondiale de la conservation lancée en 1980 par l'UICN, le PNUE et le WWF, est un document fondamental qui peut, à cet égard, servir de guide (UICN, 1980).

7.1.4. Paysage

Le paysage objet, paysage in situ, construit, bâti ou naturel, c'est le paysage perceptible. C'est une posture qualifiée de réaliste. Le paysage "représentation mentale" n'est pas le réel, il est produit par le regard ; l'objet est un construit, un point de vue intellectuel, une abstraction qui mobilise des référents culturels et des procédés. La représentation est nécessairement incorporée à un individu socialement et culturellement situé. C'est une posture dite interactionniste (Thémines, 2001 ; Rimbart, 1973). Le paysage appartient au monde des représentations, de l'esthétique et de la symbolique. Selon Triplet (2021), le paysage reflète un ensemble d'écosystèmes qui coexistent dans une aire géographique et sa superficie ne constitue pas cependant un critère de détermination d'un paysage. Selon la *Convention Européenne sur le paysage*³, le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le Conseil du paysage québécois précise quant à lui que le paysage est beaucoup plus que les caractéristiques visibles d'un territoire et la définition du paysage doit être élargie afin d'englober l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques s'inscrivent ainsi dans la notion de paysage (Conseil de l'Europe, 2000). La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage ne fait pas de distinction entre le paysage qui serait culturel et le paysage qui serait naturel.

³ Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage de 2000, telle qu'amendée par le Protocole de 2016, a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine.

Le paysage est la traduction spatiale, plus ou moins signifiante, d'un système socio-culturel (économique, politique,) et d'un système naturel (hydrique, énergétique,). Le paysage est une partie de l'écosystème. C'est l'ensemble des masses et biomasses ou des volumes et biovolumes fournisseurs et accumulateurs d'énergie. Cette partie est directement perceptible sur le terrain ; on peut (pourrait) en mesurer tous les composants. Le concept de paysage est indissociable de celui d'espace : le paysage est la traduction spatiale de l'écosystème et de l'environnement (**figure 2**). Etudier le paysage, c'est étudier l'organisation de l'espace (Richard, 1975).

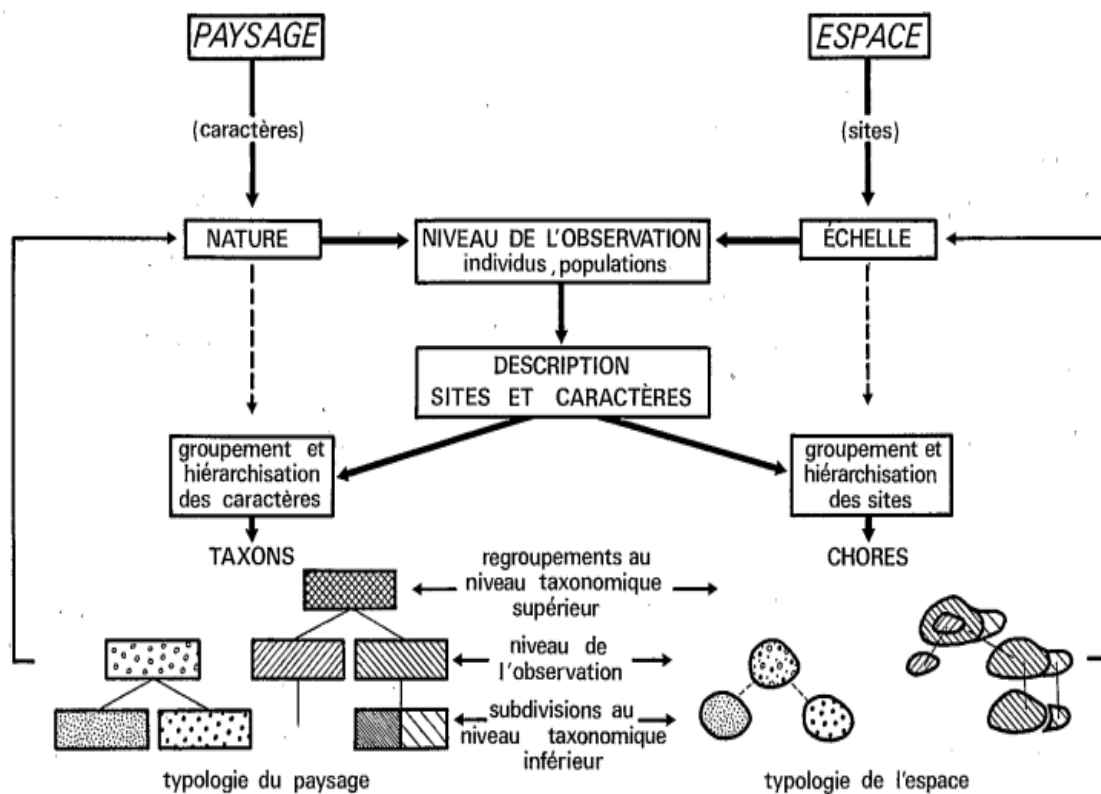


Figure 2 : **Taxonomie et chronologie de l'espace géographique (Richard, 1975)**

L'écologie du paysage a pour objet d'étude les interactions entre les patrons spatiaux et les processus écologiques, souvent à l'échelle de grandes régions. Le paysage est alors défini comme une portion de territoire hétérogène, composée d'ensembles d'écosystèmes en interaction et est considéré comme un niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème (Burel & Baudry, 1999). Verburg et al. (2012) notent que les paysages sont le résultat de l'hétérogénéité spatiale de l'environnement physique et des interactions des humains avec l'environnement. La diversité de l'espace physique et de l'interaction humain-nature sont deux éléments clés de cette conception. Avec les progrès de l'écologie et de la géographie historique, le mot a évolué vers la notion riche et englobant de

système, c'est-à-dire l'ensemble dynamique de relations entre les êtres vivants occupant un espace donné (Arpin, 2000). Par ailleurs, l'UICN (1994) consacre une catégorie des APs spécifique au paysage terrestre ou marin. Selon cette classification, un paysage terrestre ou marin est une AP, administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.

L'approche écosystème-paysage est développée par la biologie de la conservation qui est la science de la protection de la biodiversité et des milieux naturels. Caughley (1994) montre que la conservation des espèces s'appuie sur deux paradigmes différents dont le modèle des populations déclinantes et le modèle des petites populations. L'approche de l'écosystème-paysage a été utilisée pour cartographier et classer les terres d'un grand projet de conservation du paysage et a permis de délimiter les limites des réserves écologiques de l'Etat aux Etats-Unis (Lapin & Pearsall, 1995). Cette démarche est aujourd'hui étendue à la gestion de la biodiversité en général (**figure 3**).

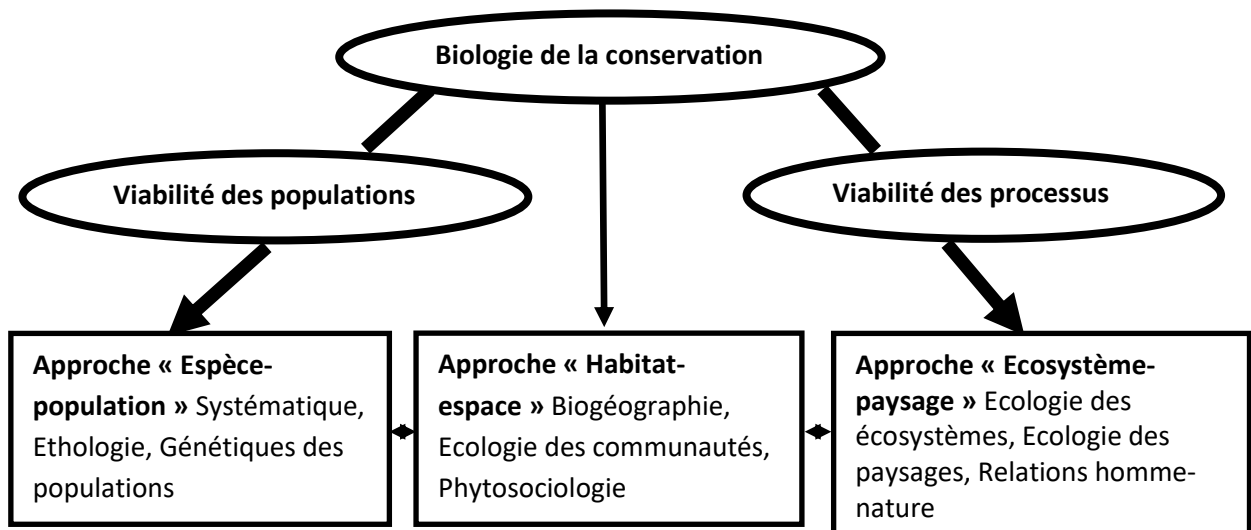


Figure 3 : Principales approches en biologie de la conservation (Barnaud, 1998).

7.2. Cadre théorique

7.2.1. Théorie des parties prenantes

La théorie des parties prenantes (PP) de Freeman (1984) est centrée sur les systèmes de gouvernance des entreprises et part de l'hypothèse que les valeurs font nécessairement et explicitement partie de la conduite des affaires. Elle demande aux gestionnaires d'articuler le sens partagé de la valeur qu'ils créent et ce qui rassemble les principales parties prenantes (Freeman et al., 2004). La théorie des PP cherche donc à se substituer à la vision traditionnelle de l'entreprise, dénommée « *Stakeholder Theory* », qui postule que les dirigeants ont l'obligation fiduciaire d'agir exclusivement selon les intérêts de leurs actionnaires (Mercier,

2001). Dans cette vision, les PP désignent les fournisseurs, clients, employés, investisseurs, la communauté, etc. Ne sont exclus de cette acception que ceux qui ne peuvent affecter l'entreprise (du fait de leur absence de pouvoir) et ceux qui ne sont pas affectés par ses actes (du fait de l'absence d'une quelconque relation). Il convient également de noter qu'une PP peut être affectée sans pouvoir affecter l'entreprise (et réciproquement). Carroll & Näsi (1997) en classifiant les PP, opposent les parties prenantes internes (propriétaires, dirigeants, employés) aux parties prenantes externes (concurrents, consommateurs, gouvernements, groupes de pression, media, communauté et environnement naturel). Les PP primaires (c'est-à-dire celles qui ont une relation contractuelle et formelle avec l'entreprise : propriétaires, employés, fournisseurs et clients) ou « contractuelles ».

Les PP secondaires ou « diffuses » qui regroupent les agents situés autour de l'organisation envers lesquels son action se trouve avoir un impact mais sans pour autant se trouver en lien contractuel (les media, consommateurs, groupes de pression, gouvernements, concurrents, public et société) (Pesqueux, 2017 ; Mercier, 2001). Cependant, Mitchell (1997), en se basant sur la trilogie pouvoir, légitimité et urgence dresse une classification des PP. Les parties incontournables sont à l'intersection de ces trois perspectives. Les parties dominantes sont à l'intersection des critères de pouvoir et de légitimité. Les parties dangereuses sont à l'intersection des critères de pouvoir et d'urgence. Et enfin, les parties dépendantes sont à l'intersection des critères de légitimité et d'urgence. On peut aussi mettre en avant la dualité qui vaut entre des PP « visibles » et des parties prenantes « invisibles ».

Kochan & Rubenstein (2000) suggèrent trois critères pour l'identification des PP : elles fournissent des ressources critiques pour le succès de l'entreprise. Ces ressources peuvent inclure l'acceptation sociale de l'entreprise, leur propre intérêt est directement affecté par le bien-être de l'entreprise et elles ont un pouvoir suffisant pour influencer positivement ou négativement sur la performance de l'entreprise.

La théorie des PP doit donc être replacée dans un contexte de relations multilatérales et a trois dimensions (descriptive, instrumentale et normative). La dimension descriptive de la théorie des PP conduit à une description des relations entre l'organisation et son environnement. Elle cherche à expliquer comment fonctionnent les processus de management et comment les intérêts des PP sont effectivement pris en compte. De quelle manière les PP affectent-elles et/ou sont-elles affectées par les décisions organisationnelles ? Dans la dimension instrumentale de la théorie des PP, les PP non actionnaires sont abordés comme des facteurs permettant à l'entreprise de réaliser ses objectifs et donc aux dirigeants de satisfaire leurs obligations fiduciaires vis-à-vis des actionnaires.

La dimension normative de la théorie des PP est une vision alternative du management stratégique et cherche à comprendre pourquoi il faut prendre en compte les intérêts des PP. Cela conduit à analyser les raisons pour lesquelles les organisations doivent se préoccuper des intérêts de leurs PP en l'absence d'un quelconque bénéfice apparent. Pesqueux (2017) détaille les postulats aujourd'hui essentiels de cette vision partenariale de l'entreprise. Plusieurs groupes affectent ou sont affectés par les décisions managériales. On étudie la nature de ces relations en termes de processus et de résultats. Les PP construisent une constellation d'intérêts à la fois coopératifs et concurrents. Et enfin, aucun intérêt n'est censé dominer celui des autres. La méthodologie d'analyse stratégique des PP prend en compte des cinq étapes : (i) l'identification des PP (qui sont-elles, quelles sont les coalitions formées entre les PP, quelle sont les PP potentielles ?), (ii) l'identification des intérêts des PP (que veulent-elles et quel pouvoir relatif détiennent-elles ?), (iii) l'analyse des opportunités et défis qu'elles représentent (comment chaque PP est-elle susceptible d'affecter l'entreprise, comment l'entreprise peut-elle les affecter ?), (iv) l'analyse des responsabilités (économique, légale, éthique) de l'organisation envers ses PP et (v) la mise en place d'un plan stratégique pour tirer parti des opportunités et éviter les menaces. Ce plan doit enfin être suivi par une veille stratégique pour analyser l'évolution des coalitions.

La théorie des PP explique les différentes interactions entre les gestionnaires du PNV_i et les différents autres acteurs qui sont ici considérés comme des PP. En considérant le PNV_i comme une entreprise, ses décisions managériales affectent ou peuvent être affectées par plusieurs groupes d'intérêts communs (coopérants) et divergents (concurrents). Dans cette perspective, la méthodologie à utiliser est constituée des outils tels que la cartographie des acteurs intervenant au PNV_i, la matrice de leurs responsabilités et à catégoriser tous les acteurs. En nous basant sur la classification de Carroll & Näsi (1997), les parties prenantes internes sont les gestionnaires du PNV_i et leurs PTF et les employés tandis que les parties prenantes externes sont les OSC, les groupes de pression, le secteur privé local œuvrant dans le tourisme et hôtellerie, les universités et les chercheurs, les media, les confessions religieuses et les communautés locales et les chefs coutumiers.

7.2.2. Théorie des jeux

Nous prenons en compte ici la théorie des jeux à des fins d'évaluation des avantages et des inconvénients relatifs à l'implémentation d'une aire protégée transfrontalière (APTF) ou d'un paysage transfrontalier partagé. Le jeu, selon Crozier & Friedberg (1977), est considéré comme une représentation imagée. C'est un mécanisme concret grâce auquel les hommes structurent leurs relations de pouvoir et les régularisent. Le jeu est un instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. C'est l'instrument essentiel de l'action organisée et concilie la liberté et la contrainte. La théorie des jeux a été développée par les économistes Neuman & Morgenstern (1953). La théorie des jeux intervient dans les sphères de la société où au moins deux personnes (perçues comme joueurs) sont en compétition pour maximiser leur bénéfice propre. Il s'agit donc d'un outil pour l'étude de l'interaction humaine. La théorie des jeux permet d'analyser ce qu'il est optimal de faire par un agent, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'un animal, dans une situation où il est affecté par les stratégies adoptées par un ou plusieurs autres agents (Giraud, 2009).

Dans la mise en place d'une APTF, la théorie des jeux permet de déterminer quelle serait la stratégie optimale pour chacun des pays impliqués et de prédire la situation d'équilibre. Pour ce faire, cette théorie fait appel à l'analyse coût-bénéfice. L'analyse coût-bénéfice (ACB) est un outil économique largement utilisé pour éclairer les prises de décision afin d'allouer les ressources naturelles de façon efficiente et efficace d'un point de vue sociétal (Field & Olewiler, 2005). En d'autres mots, l'ACB vise à aider les décideurs dans la sélection d'un projet de sorte que le choix reflète la meilleure allocation des ressources au point de vue de l'amélioration du bien-être de la société, et ce, en bonne connaissance de cause. Le bénéfice correspond à l'ensemble des avantages tirés d'une action tandis que le coût est la combinaison des frais directs liés à l'action et du coût d'opportunité (Field & Olewiler, 2005). Le coût d'opportunité consiste en la valeur de l'utilisation alternative d'un bien.

Le bénéfice correspond, dans le cadre des APs, à la valeur accordée à la conservation de la nature par la population, alors que le coût d'opportunité correspond à la valeur perdue par le fait de ne pas utiliser le territoire à d'autres fins, telles que l'agriculture, l'exploitation forestière, le développement urbain ou industriel. Le bénéfice net constitue l'avantage de conserver en tenant compte du coût d'opportunité et des dépenses liées à la mise en place et à la gestion de l'AP. Le bénéfice lié à la conservation peut être domestique, c'est-à-dire qu'il profite directement aux individus au nom desquels une décision est prise. Les communautés

riveraines des APs profitent des avantages issus de la conservation de cette dernière. Par ailleurs, les projets de développement enclenchés par les revenus du tourisme sont aussi des bénéfiques. Ce bénéfice s'étend au-delà des frontières d'une région ou d'un État et implique, à différents niveaux, la population mondiale. La théorie des jeux est basée sur une série d'hypothèses sur les capacités de traitement des informations des individus et leur cohérence interne, qui sont nécessaires à la modélisation mais qui, en même temps, réduisent la prise de décision humaine à des paramètres rigides et très irréalistes. Ainsi dans le cadre du PNVi, les joueurs sont considérés comme les Etats et les partenaires techniques et financiers, les acteurs privés et les communautés locales. Une série composée de quatre hypothèses est possible :

- les joueurs ont des informations précises sur ce qui va se produire dans chaque choix ;
- ils ont les capacités cognitives nécessaires pour évaluer les choix de façon rationnelle ;
- leur prise de décision est cohérente dans le temps ;
- et ils tentent toujours de maximiser leurs gains ou préférences.

La théorie des jeux permet d'identifier et d'interpréter les comportements des acteurs aux problèmes de gestion des ressources naturelles au PNVi et de décrire, comme cela est soutenu par (Madani, 2010), comment les interactions des différentes parties donnent la priorité à leurs propres objectifs, plutôt qu'à ceux du système, entraînent l'évolution de ce dernier. La structure n'est en fait qu'un ensemble de jeux. Son fonctionnement est considéré comme le résultat d'une série de jeux auxquels participent les différents acteurs et dont les règles formelles et informelles définissent leurs possibilités de gains et de pertes et délimitent l'ensemble des stratégies rationnels que ces derniers qu'ils adoptent (Crozier & Friedberg, 1977). Ainsi, le pouvoir est indispensable pour le joueur dans sa démarche stratégique. Albertini & Fabert (2015) notent que le critère de la maximisation d'utilité fait émerger des solutions coopérantes possibles à des conditions qui restent très restrictives (jeux répétés, transferts, négociations jointes). Il n'épuise évidemment pas la complexité réelle des motivations diplomatiques des pays à participer à une coalition.

7.2.3. Théorie de la gouvernance

La théorie de la gouvernance est apparue comme un correctif nécessaire à la plupart des théories et recherches centrées sur l'État qui ont longtemps dominé l'étude des relations internationales. Les études dominantes de la théorie de la gouvernance accordent trop d'importance au rôle des acteurs non étatiques dans les affaires internationales (Weiss & Ozgercin, 2011). La gouvernance renvoie à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société. Elle implique une visée de participation publique et une vision décentrée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prérogative du seul État de droit. C'est le pouvoir en réseau, distribué

comme l'est l'information (Létourneau, 2009). Comme le disait Paquet (2004) cité par Létourneau (2009) dans sa définition, la gouvernance c'est « la coordination efficace quand pouvoir, ressources et information sont vastement distribués ». Paquet précise que personne n'a tout le pouvoir dans nos organisations, il soutient aussi qu'il n'y a plus de maître du jeu. Nous circulons en fait entre trois modèles à l'état pur, qui n'existent pas plus l'un que l'autre sur le terrain : le marché pur avec son échange marchand, l'État pur et la contrainte publique, la réciprocité pure de la solidarité. Selon, le modèle partenarial de gouvernance, l'entreprise est un construit social, réceptacle des attentes, objectifs et intérêts de multiples partenaires dont les dirigeants et les actionnaires mais aussi les salariés, les clients, les fournisseurs et toutes autres personnes qui peuvent influencer les décisions de l'entreprise (conception du modèle partenarial au sens strict) ou être influencées par les décisions de l'entreprise ; ce qui correspond à la conception élargie du modèle partenarial (Freeman & Reed, 1983). La théorie de la gouvernance se concentre sur les processus dans un système politique plus ou moins statique, et pas principalement sur le résultat de ces processus (Björk & Johansson, 2001) et offre une dimension précieuse et stimulante à notre compréhension de notre monde social, économique et politique contemporain. La théorie de la gouvernance concerne la pratique de la prise de décision collective.

Chhotray & Stoker (2009) insiste sur la prise de décision en mentionnant que : « *la gouvernance concerne les règles de la prise de décision collective dans des contextes où il existe une pluralité d'acteurs ou d'organisations et où aucun système de contrôle formel ne peut dicter les termes de la relation entre ces acteurs et organisations* ». Quatre éléments importants ressortent de cette définition. La théorie de la gouvernance a la particularité de s'intéresser à la fois à "ce qui est" et à "ce qui pourrait être" afin de mieux comprendre comment les processus de prise de décision collective échouent ou réussissent dans nos sociétés. Le conflit et le désaccord sont des ingrédients essentiels d'un processus de gouvernance (Chhotray & Stoker, 2009). La théorie de la gouvernance se concentre sur les aspects de la prise de décisions (Toikka, 2011).

Les coalitions au-delà des frontières institutionnelles ont tendance à être moins institutionnalisées dans la théorie de la gouvernance. La théorie de la gouvernance apporte plus de nuances dans la description des différents modèles de gouvernance, allant de la gouvernance centrée sur l'Etat à des formes de gouvernance contextualisées et hautement interactives (Pierre, 2014). Il est important d'avoir une meilleure maîtrise analytique des limites et des possibilités de la gouvernance dans un monde où le changement est non linéaire, incertain et ancré dans une diversité de systèmes multiniveaux allant du monde naturel au

monde social. Cet objectif reste un sujet de grande préoccupation pour l'avenir de la théorie de la gouvernance (Duit & Galaz, 2008). Le terme "gouvernance" est désormais souvent utilisé pour désigner un nouveau mode de gouvernance distinct du modèle de contrôle hiérarchique, un mode plus coopératif où les acteurs étatiques et non étatiques participent à des réseaux mixtes publics/privés. Lorsque la théorie de la gouvernance a commencé à se concentrer sur la coopération horizontale et la formation de politiques au sein des réseaux, il a été reconnu que cela soulevait le problème de la capacité de compte démocratique, car les acteurs privés des réseaux politiques manquent généralement de légitimation démocratique (Mayntz, 1998).

7.2.4. Analyse stratégique

Le courant d'analyse stratégique est proposé par les sociologues Michel Crozier et Erhard Friedberg dans leur ouvrage "l'acteur et le système" publié en 1977. Selon Piroton (2009), l'Analyse Stratégique est partie d'une constatation de base : aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme l'objet du fonctionnement ou de l'accomplissement des buts d'une organisation. Cette approche donne le poids aux individus, car ces derniers sont dotés d'une rationalité limitée et non absolue au sens de la micro-économie et de la maximisation. Les acteurs ont des bonnes raisons d'agir, rationnelles pour eux, mais pas forcément pour les autres. Crozier & Friedberg (1977) expliquent justement que l'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais également, selon eux, le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie et qui seul peut le changer.

L'analyse stratégique s'intéresse aux individus ou groupes d'individus rassemblés par une opportunité et disposant d'une capacité d'agir en commun. Ces acteurs ont des objectifs évolutifs, multiples, conscients ou non et qui peuvent être exprimés ou cachés. Ce sont ces objectifs à court terme qui expliquent les comportements et permettent aux individus de construire leurs stratégies. C'est pourquoi, on parle d'analyse stratégique au sens sociologique et non au sens du management stratégique. Les individus utilisent leurs stratégies à travers les ressources qu'ils possèdent. Ces dernières sont relatives aux situations rencontrées et subjectives. Elles n'existent que si l'acteur a conscience de leur existence. Par ailleurs, les acteurs rencontrent des contraintes qui limitent leur capacité d'action.

L'analyse stratégique a quatre postulats, il s'agit de :

- l'organisation n'est pas un phénomène naturel mais un construit social. Trois notions majeures traversent cette théorie : celle d'action (ou d'acteur), celle de pouvoir bien sûr et celle de jeu (Martin, 2012) ;

- les individus disposent toujours d'une marge d'autonomie quels que soit leur statut ou leur position, si modestes soient-ils ;
- les hommes n'acceptent jamais d'être traités comme des moyens au service de buts que les organisateurs fixent à l'organisation. Ils vont utiliser leur marge d'autonomie pour interpréter, en fonction de leurs objectifs propres, qui peuvent différer de ceux de l'organisation, le rôle qui leur est fixé. ;
- enfin, les stratégies mises en œuvre pour satisfaire les objectifs sont toujours rationnelles mais d'une rationalité limitée et contingente. Rationalité "limitée" car les individus sont dans l'incapacité de choisir la solution optimale. Les individus s'arrêtent à la solution qui leur semble la moins mauvaise, compte tenu des stratégies des autres et des contraintes de l'environnement.

L'organisation est analysée comme la somme des stratégies individuelles et des jeux d'acteurs. Ainsi, Crozier et Friedberg (1977) parlent de système d'actions concret. L'analyse stratégique propose également une vision particulière du pouvoir. En effet, le pouvoir est une variable relative à la situation et à ses enjeux. Il découle de la maîtrise de zones d'incertitudes utilisées par les acteurs pour se ménager des marges de libertés. A ce niveau, on peut citer par exemple, la maîtrise des règles ou du contrôle de l'information. Il existe une relation entre la pertinence de l'incertitude, l'imprévisibilité de la situation et le pouvoir. Plus la situation est imprévisible et l'incertitude est pertinente, plus le pouvoir de l'acteur est grand.

Pour illustrer cela, Crozier donne l'exemple des ouvriers d'entretiens qui disposent d'avantages de pouvoir que le chef d'atelier car ils maîtrisent seuls le bon fonctionnement des machines. Martin (2012) soutient que le pouvoir s'analyse en scrutant les interactions où les protagonistes mobilisent des ressources autour d'enjeux, compte tenu des contraintes qui s'imposent à eux dans le jeu collectif. Les quatre sources du pouvoir (la compétence, la rétention d'information, la connaissance de l'extérieur, et la maîtrise des règles de l'organisation) analysées par Crozier relèvent soit d'un pouvoir d'obligation (une capacité à contraindre, par la maîtrise inégalitaire des règles formelles) soit d'un pouvoir d'exclusion (une capacité à empêcher, par la rétention d'informations ou l'accès inégal à la connaissance). Deux autres sources de pouvoir, selon Fallery (2016), ont aujourd'hui pris une nouvelle importance. Il s'agit du pouvoir d'influence (capacité inégalitaire à maîtriser la création, les représentations et les discours) et celui de facilitation (capacité inégalitaire à maîtriser le don/contre don, dans les liens sociaux et dans la coopération).

Dans une organisation, les acteurs sont dépendants les uns des autres. Pour Crozier & Friedberg (1977), la source unique de dépendance est l'incertitude. Par le biais des règles, des règlements, des organigrammes, des procédures, les organisations tentent de limiter les incertitudes techniques, commerciales, financières, etc. auxquelles elles sont soumises. Pour limiter l'incertitude humaine, elles essaient de restreindre le plus possible la liberté des acteurs en rendant leurs comportements le plus prévisible possible. Ainsi, les acteurs tentent de contrôler les zones d'incertitudes pour avoir la marge de manœuvre leur permettant d'influencer le système et possiblement le reconfigurer. L'analyse stratégique a comme avantage le diagnostic opérationnel rapide d'une situation organisation autour des trois questions principales : (i) qui sont les acteurs ? ; (ii) quels sont leurs objectifs ? et (iii) quelles sont leurs ressources ? La grille de lecture faite à travers l'analyse stratégique permet de comprendre la logique des acteurs concernant la conservation des gorilles de montagne, l'anticipation de la dynamique du système autour de la gestion des gorilles de montagne au PNVi et ses forces, la définition des voies d'actions possibles (les acteurs clés à consulter, à convaincre, les opposants à prévoir) et enfin, l'élaboration d'un plan d'actions. Est acteur celui qui est concerné, directement ou indirectement, par l'action à entreprendre. L'ensemble des relations, formelles ou informelles, d'acteurs forme le système-acteur. L'ensemble des relations qui se nouent entre les membres d'une organisation pour résoudre les problèmes quotidiens forme le système d'action concret.

8. Posture épistémologique

L'écologie politique est un champ de recherche en sciences sociales épistémologiquement pluriel (Tetreault, 2017). Dans le cadre de cette étude nous nous situons dans le paradigme du réalisme critique ou la théorie critique. Le réalisme critique est un courant provenant de la philosophie des sciences, développé par Roy Bhaskar. Le « réalisme critique », dénomination qui s'est construite par élision des termes « réalisme transcendantal » et « naturalisme critique », est un mouvement antipositiviste en philosophie et dans les sciences de l'homme qui trouve son inspiration dans les travaux de Roy Bhaskar (Vandenberghe, 2011). L'objectif de la recherche réaliste critique sur la dégradation de l'environnement est de mettre en évidence le fait que les explications scientifiques des changements environnementaux ne fournissent qu'un aperçu partiel des processus biophysiques complexes et que les modèles d'explication existants reflètent l'agenda des sociétés qui les ont créées. Une autre formulation est la croyance que la réalité biophysique est « extérieurement réelle » à l'expérience humaine, parce que toute la connaissance que nous avons de cette réalité est

partielle et socialement construite (Forsyth, 2001). Les études sur la dégradation de l'environnement impliquent des aspects du changement biophysique et de l'expérience humaine. Ces études font partie d'une écologie politique réaliste parce qu'elles ont identifié une partie de la base politique sur laquelle le changement environnemental a été construit, et ont également entrepris des démarches pour reconstruire la science afin de reconnaître le rôle des populations locales (Goldman et al., 2018 ; Forsyth, 2001). Sur le plan institutionnel, l'écologie politique réaliste présente une variété de problèmes et de défis. La construction de nouvelles explications scientifiques basées sur les valeurs et les expériences des groupes locaux n'implique pas que les valeurs locales ou la science puissent fonctionner à des échelles de temps et d'espace plus grandes (Forsyth, 2001).

La réalité (ontologie) et la connaissance (épistémologie) que nous avons d'elle sont donc étroitement liées : il n'est pas possible de les séparer. La connaissance dépendant du contexte où elle est élaborée, il est impossible d'être neutre. La connaissance consiste en des séries de discernement structurel/historique qui seront transformées aussi longtemps que le temps passe. La perspective ontologique consiste à comprendre la réalité qui est une construction sociale, politique, économique, culturelle. Bachelard (1934) fait rapprocher la réalité au noumène par exclusion aux valeurs phénoménales. Ainsi, le réel scientifique est fait d'une contexture nouménale propre à indiquer les axes d'une expérimentation. L'expérience scientifique est ainsi une raison confirmée. La position réaliste reconnaît le caractère hautement construit des connaissances scientifiques et admet un mécanisme de sélection de ces connaissances qui correspond à l'interaction avec la réalité dans le but de la prédire. Le critère de Popper peut être appliqué en toute rigueur, même si la science construite, elle comporte une composante subjective. En d'autres mots, la réalité réagit de façon cohérente (dans la mesure où la réalité est cohérente) peu importe le modèle choisi pour la décrire (Riopel, 2013). La réalité est un construit social et la sociologie de la connaissance se doit d'étudier la construction de cette réalité (Lesèche, 2000).

La perspective épistémologique est d'appréhender les perceptions des acteurs locaux et les mécanismes de participation (observations pas indépendamment du chercheur). Le réalisme historique de la théorie critique, qui suppose une réalité appréhendable constituée de structures historiquement localisées qui sont, en l'absence du discernement, aussi limitatives et confinantes comme le peu d'elles étaient réelles (Guba et Lincoln, 1994, 2007 ; Kim, 2003). La forme de raisonnement scientifique est abductive. Le raisonnement abductif commence généralement par un ensemble d'observations incomplet et aboutit à l'explication la plus probable du groupe d'observations.

Selon Butte College cité par Dehbi & Angande (2019), il est basé sur la formulation et le test d'hypothèses en utilisant les meilleures informations disponibles. Les faits sont établis par observation. Kerry Whiteside cité par Bouleau (2014) considère que les écologies politiques ont en commun, le fait d'être toujours intermédiaires entre l'écocentrisme et l'anthropocentrisme, en dépassant la dichotomie nature/culture et en situant l'homme dans un « milieu » à la fois construit et contraint. L'enjeu écologique est en compétition dans le champ des idées avec d'autres agendas politiques. Le milieu de vie étudié est le monde.

Il peut être objectivé par le réchauffement climatique, la consommation d'énergie et de matière, la pollution, la démographie, le niveau technologique, la productivité. L'environnement est supposé avoir la même ontologie quelle que soit l'échelle. Le local contribue au global selon les catégories géochimiques et énergétiques. L'existence de paysages locaux plus ou moins désirables pour ceux qui les fréquentent, plus ou moins équivalents en termes de contribution globale, n'est pas abordée. En dépit de leur diversité, les études politiques sur l'environnement convergent pour centrer l'analyse sur les acteurs en compétition (leurs prises de position, leurs stratégies de persuasion et ressources) et les structures sociales dans lesquelles ils évoluent (Ansaloni, 2013). Enfin, la posture normative des chercheurs constructivistes est une posture critique à l'égard du pouvoir et des institutions qui s'intéresse peu aux effets écologiques des politiques publiques. Comme le soutiennent Goldman et al. (2018) que les perspectives d'écologie politique critique considèrent que la connaissance est inséparable du pouvoir.

9. Méthodologie

La première étape de notre recherche a été consacrée à une revue bibliographique. Cette étude a utilisé l'approche de méthodes mixtes : une combinaison des approches qualitative et quantitative s'appuyant sur des modèles de recherche exploratoires et descriptifs. La recherche par méthodes mixtes est le type de recherche dans lequel l'étude combine des éléments d'approches de recherche qualitatives et quantitatives dans le but général d'élargir et d'approfondir la compréhension et la triangulation rendant ainsi une description plus profonde, plus large et plus illustrative des phénomènes (Johnson et al., 2007) cité par (Schoonenboom & Johnson, 2017). Les différentes interventions des acteurs dans la gestion du PNVi et ses ressources sont ici considérées comme une construction sociale, ce qui a déterminé notre approche qualitative et monographique. Par approche qualitative, on entend la recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et de l'observation des pratiques dans les lieux mêmes où évoluent les

acteurs (Paillé, 2019). L'approche qualitative ne vise ni l'exhaustivité ni la représentativité : chaque individu rencontré est abordé dans sa singularité (Beaud & Weber, 2010). Par la possibilité d'embrasser la complexité des phénomènes étudiés et d'approfondir les questions posées, l'approche qualitative permet une compréhension fine des points de vue des acteurs et ainsi d'envisager le paysage comme une construction sociale.

L'objectif global de la recherche par méthodes mixtes est de combiner des éléments de recherche qualitatifs et quantitatifs, est d'élargir et de renforcer les conclusions d'une étude et, par conséquent, de contribuer à la littérature publiée tout en répondant aux questions de recherche. La conception de la recherche exploratoire a été utilisée pour comprendre les dynamiques d'implication des acteurs locaux dans la conservation des gorilles de montagne au PNVi. Il a permis d'explorer les différents mécanismes à travers lesquels ces acteurs ont été impliqués dans la conception des politiques de conservation et d'identifier les défis liés à ces mécanismes. Le modèle de recherche descriptif a permis d'obtenir les différentes représentations de la conservation telle que vue par les acteurs locaux autour du PNVi. L'approche quantitative permet à la recherche de fournir des explications et des inférences statistiques (Creswell (2006) et Saunders et al. (2006)). Ainsi, les données qualitatives ont été utilisées pour la description et l'analyse des résultats phénoménologiques afin, comme le suggèrent Creswell (2006) et Sekaran (2000), de répondre aux questions sur le comment et le pourquoi des phénomènes de la gouvernance du PNVi, les différents conflits et l'engagement ou la participation des parties prenantes, plus précisément les acteurs locaux.

9.1. Population d'étude

La population cible de cette étude est constituée des chefs des villages vivant dans les collectivités chefferies et les groupements riverains au PNVi dans le secteur sud. Les trois territoires et les cinq chefferies ont été sélectionnés en raison de différents conflits existants entre les gestionnaires du parc et les populations riveraines et/ou l'envahissement des espaces du parc. Les territoires sélectionnés sont à la périphérie du secteur sud du PNVi où habitent les gorilles de montagne. Au total, 46 informateurs clés ont été sélectionnés dont cinq chefs coutumiers (chefs de la chefferie de Bwisha, de Bwito, de Bahunde, de Bukumu et le chef du groupement de Kamurhoza), quatre responsables des confessions religieuses (l'église du Christ au Congo, l'église catholique, l'église musulmane et l'église kimbanguiste), huit responsables des médias locaux, deux responsables des services du ministère de l'environnement, neuf responsables des OSC, trois responsables des tours opérateurs, trois responsables et gestionnaires d'hôtels, quatre chercheurs, la directrice adjointe et une agronome du PNVi/ICCN, le chargé de communication et éducation environnementale du

WWF/Goma, le coordonnateur du PICG/Goma et la secrétaire exécutive du PICG à Kigali, le secrétaire exécutif adjoint chargé de programmes du GVTC à Kigali et le point focal de *Gorilla doctors* en RD Congo.

Nous avons sélectionné huit médias sur la liste que nous avons reçue de la corporation provinciale des journalistes. Deux critères ont motivé les choix de médias retenus. Le premier critère porte sur l'audience que possède la radio dans la province et le second, prend en compte l'appartenance de la radio, public, privé ou communautaire. Les groupements sélectionnés sont Kisigari, Bukoma, Jomba, Mutanda, Kibumba, Buhumba, Rusayu, Mudja, Kamurhoza et Bashali-Mokoto. Les chefs coutumiers ont été sélectionnés en raison de l'utilité des informations qu'ils possèdent et de leur position dans la communauté comme étant des détenteurs du pouvoir coutumier. Neuf représentants d'OSC ont été sélectionnés en raison de leurs différentes interactions avec la communauté et les gestionnaires du PNVi mais aussi de leurs expériences. Egalement, 95 chefs de villages basés dans les groupements sélectionnés ont répondu au questionnaire d'enquête (**tableau 1**). Pour ce faire, des entretiens avec les chefs coutumiers (dans les trois territoires) et le chef du groupement de Kamurhoza ont permis de sélectionner les chefs des villages de leurs entités respectives et d'élaborer un guide d'entretien convenable aux objectifs recherchés par l'étude.

Tableau 1 : Nombre de villages sélectionnés pour les enquêtes

Territoires	Chefferies	N ^{bre} de groupements	Groupements sélectionnés	Total villages	Chefs/Villages sélectionnés
Rutshuru	Bwisha	7	Kisigari	114	19
			Bukoma		7
			Jomba		8
	Bwito	7	Mutanda	8	
Nyiragongo	Bukumu	7	Kibumba	64	9
			Buhumba		9
			Rusayu		7
			Mudja		5
Masisi	Bahunde	6	Kamurhoza	62	7
	Bashali	2	Bashali-Mokoto		16
Total		29	9	240	95

Source : Rapports annuels 2020 des chefferies de Bwisha, Bwito, Bukumu et Bahunde.

9.2. Types de données

L'enquête menée auprès des acteurs qui concourent à la gestion du PNVi et la population riveraine nous a permis d'obtenir deux types de données : les données qualitatives et quantitatives. Les données qualitatives ont été essentiellement collectées à travers les entretiens réalisés et le questionnaire d'enquête administré.

Les données quantitatives production et consommation de l'énergie-bois dans les territoires riverains du PNVi ont été collectées auprès des services de l'Etat et des administrations coutumières et le questionnaire d'enquête administré auprès des chefs des villages susmentionnés. Ces services étatiques sont l'Institut National des Statistiques (INS), le Fond Forestier National (FFN), la Division provinciale de l'énergie, les bureaux territoriaux (trois territoires administratifs) et les bureaux des autorités coutumières (quatre collectivités chefferies). Les données primaires ont été collectées à l'aide d'une enquête auprès d'un échantillon des chefs des villages riverains du PNVi et les entrevues avec les personnes ressources. L'échantillon a été stratifié selon l'idée de base qui a conduit à la sélection du champ de l'étude. Les six groupements sont retenus sur la base d'un choix raisonné, car, le secteur est très vaste. Il a été important de circonscrire le secteur à une dimension facilement saisissable afin de mieux conduire la recherche.

9.3. Variables d'étude

Cette étude comporte deux variables indépendantes (la gouvernance intégrée et la gouvernance adaptative des ressources) et les contraintes de la gestion de l'AP (variable dépendante). Le **tableau 2** décrit ces variables adaptées du cadre de gestion intégrée adaptative des bassins lacustres développé par Cooney et al. (2016) et les instruments permettant de collecter les données.

Tableau 2 : *Variables de la gouvernance*

Variable	Description	Instrument
Gouvernance intégrée des ressources		
Intégration	Décrit l'interaction entre les agences/institutions impliquées dans la gestion de l'AP et les domaines politiques connexes, ainsi que les capacités des acteurs à coordonner leurs activités entre les agences gouvernementales et avec les autres PP.	Questionnaire et guide d'entretien
Participation et engagement des parties prenantes	Désigne les efforts d'une organisation pour garantir que les individus, groupes et organisations aient la possibilité de prendre part aux processus de prise de décision et à la mise en œuvre des politiques et projets qui les concernent ou auxquels ils s'intéressent. Il englobe un éventail plus large de processus inclusifs au processus décisionnel.	
Cadre légal/ respect de la loi	Comprend les politiques, lois, règles et règlements et les plans stratégiques du site qui guident les institutions dirigeantes dans la gestion.	
Gouvernance adaptative des ressources		
Adaptabilité	Examine la capacité des acteurs humains à mettre l'accent sur la résilience dans la gestion des ressources et la capacité des systèmes à fonctionner dans l'incertitude. Elle se définit comme un ensemble d'interactions entre différents acteurs émergeant dans la poursuite d'un état souhaité pour les systèmes sociaux-écologiques.	
Collaboration	La capacité des acteurs sociaux dans les ressources des zones protégées à travailler ensemble pour augmenter la capacité des systèmes socio-écologiques à faire face aux chocs intermittents.	
Équité et éthique	Il s'agit de trouver un équilibre entre les intérêts des différents acteurs. Définie comme un jugement éthique conforme aux principes de justice socialement établis. L'équité est utilisée de manière interchangeable pour signifier la non-discrimination, la justice et l'impartialité dans la prise de décision. Dans le contexte de la gouvernance des APs, l'équité met l'accent sur les notions d'utilisation équitable des ressources et de partage juste des avantages et des opportunités qui en découlent.	
Variable dépendante		
Contraintes de la gestion de l'AP	Ce sont les défis sociaux, économiques, politiques et institutionnels qui entravent l'utilisation et la gestion équitables et durables des ressources de l'AP, y compris le gorille. Les conflits font référence aux désaccords et aux intérêts divergents qui surviennent entre les acteurs ou entre les communautés riveraines et les gestionnaires du parc. Les conflits transfrontaliers liés aux ressources naturelles sont des actions hostiles verbales ou militaires entre les acteurs étatiques.	Questionnaire et guide d'entretien

Source : Compilation des auteurs (2021)

9.4. Techniques de collecte de données

La collecte de données est une enquête. Selon Paillé (2019), l'enquête désigne l'ensemble des opérations menées sur un terrain de recherche pour produire les données pertinentes, après, bien sûr, que le projet ait été bien pensé à travers une problématisation de son objet et un examen d'écrits pertinents, alors que l'analyse concerne les opérations de construction du sens des données produites par l'entremise de divers procédés tant matériels que cognitifs.

9.4.1. Technique d'échantillonnage

La détermination du nombre de chefs de villages à enquêter était liée à l'appartenance aux chefferies et groupements riverains au PNVi. Le calcul du nombre d'individus à l'aide de formules mathématiques appropriées nécessite que certains facteurs soient spécifiés et, que pour d'autres, qu'on pose des hypothèses ou qu'on utilise des valeurs tirées d'enquêtes précédentes ou similaires. Ces facteurs sont les suivants : la précision ou la marge d'erreur relative recherchée (m) ; le niveau de confiance souhaité (z) ; le taux de couverture ou la prévalence prévu ou anticipé d'un indicateur donné (p) ; comme le niveau de mise en œuvre de la gouvernance partagée ; L'effet du plan de sondage ($deff$) (θ) ; et un coefficient d'ajustement pour les cas éventuels de non-réponses ($1 + \beta$).

$$\text{D'où} \quad : \quad n = \frac{z^2 * p(1 - p) * (1 + \beta) * \theta}{m^2}$$

Dans le cadre de l'enquête de cette étude, ne disposant pas de la valeur d'un indicateur du niveau de mise en œuvre de la gouvernance partagée, nous prendrons comme valeur faible de $p=0,65$ % qui permet d'avoir la taille raisonnable d'échantillon de chef de village. La valeur de la loi normale pour un niveau de confiance de 95% est de 1,96 et nous considérerons une marge d'erreur de 2,5 %. Aussi, compte tenu de la délicatesse du thème de l'enquête, nous ajouterons 5,0 % des ménages échantillonnés pour nous prémunir des non-réponses. S'agissant de l'effet plan de sondage (variant généralement entre 0 et 2%), nous le considérerons égal à 1,5.

$$n = \frac{1,96^2 * 0,0065(1 - 0,0065) * (1 + 0,05) * 1,5}{0,02^2} \approx 95 \text{ chefs de villages}$$

9.4.2. Technique documentaire

Les données secondaires ont été obtenues par une recherche documentaire sur la littérature relative au sujet d'une part, et d'une part à travers l'accès aux documents et rapports des différents services. Cette technique nous a permis de chercher, d'identifier et de récolter des informations dans les documents relatifs à la thématique liée à la gouvernance des ressources

naturelles en général, et des APs en particulier, la conservation des gorilles de montagne et les politiques de gestion des paysages et/ou APs transfrontaliers. Les documents sont constitués des ouvrages scientifiques, les thèses de doctorat, les articles scientifiques, les archives, les rapports des organisations intergouvernementales et ONG internationales, nationales et locales de développement. Ces documents renseignent sur le PGV ainsi que sur les communautés riveraines et les acteurs impliqués directement ou indirectement dans la conservation des gorilles de montagne. Ces documents ont facilité les analyses qualitatives (analyses du contenu) et les analyses quantitatives (analyses statistiques).

Nous avons utilisé les données fournies par les administrations pour caractériser le contexte démographique des zones riveraines du PNVi. La densité moyenne d'habitants a été estimée en tenant compte des données démographiques et géographiques relatives aux territoires.

9.4.3. Technique d'observation directe

La technique d'observation directe nous a permis de percevoir les conditions de communautés riveraines du PNVi : les habitudes alimentaires, la qualité de l'habitat, les infrastructures de base existantes, l'envahissement du PNVi et l'exploitation de ses ressources qui s'en suivent. Les acteurs privés notamment les entreprises qui œuvrent dans le secteur touristique lié au PNVi seront aussi passés au crible. Elle a permis également de recueillir des informations sur les comportements non-verbaux des chefs de ménages pendant la conduite des enquêtes.

9.4.4. Questionnaire d'enquête

L'enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire administré aux chefs des villages. Cette technique a permis de récolter, par un questionnaire d'enquête, les diverses informations sur les variables telles que : les représentations de ces chefs des villages dans la gestion du PNVi, l'appréciation de la gestion, les conflits autour de la conservation du parc et ses gorilles de montagne. Le questionnaire a permis d'être renseigné sur les relations entre les populations et le PNVi.

9.4.5. Technique d'interview

A travers le guide d'entretien, nous avons collecté les informations additionnelles auprès de 46 personnes. Cette technique nous a aidé à recueillir les informations concernant les formes, les stratégies de collaboration entre les acteurs, l'évaluation de la gouvernance, les accords conclus entre les parties prenantes, le partage des bénéfices de la conservation, les capacités organisationnelles, les forces et les faiblesses du processus, les défis et perspectives des actions de développement.

9.5. Techniques d'analyse

L'analyse émerge de l'enquête, il faut en effet distinguer ces deux termes, à moins de considérer que l'analyse n'est que le prolongement naturel et instantané des observations et des entretiens (Paillé, 2019). La logique est inductive en recherchant le sens des expériences et des conduites effectuées. Ce processus implique notamment d'ancrer phénoménologiquement et empiriquement les analyses. Dans les lignes qui suivent, nous présentons les différentes techniques d'analyse qualitative et quantitative utilisées.

9.5.1. Analyse en Composantes Principales

L'analyse en composantes principales est une méthode de statistique descriptive multivariée. Tout comme les autres méthodes de la famille des analyses factorielles dont elles font partie, elle vise à réduire un nombre important d'informations (prenant la forme de valeurs sur des variables) à quelques grandes dimensions ou composantes. L'analyse en composantes principales (ACP) cherche une solution à l'ensemble de la variance des variables mesurées. De plus, elle cherche une solution où les composantes sont orthogonales (c'est-à-dire indépendantes entre elles). Quel que soit la matrice de corrélations, la solution en ACP est celle qui maximise la variance expliquée (Durand, 2003). Elle permet, lorsqu'on dispose d'un volume important de données sur des individus, de les réduire en 2 ou 3 dimensions appelées facteurs ou composantes. Partant de l'hypothèse qu'il existe des corrélations entre plusieurs variables observées sur ces individus, elle cherche à décomposer ces corrélations pour les expliquer par un nombre restreint de facteurs. Cette méthode est le plus souvent utilisée pour la création des échelles relatives à une variable conceptuelle ou des indices. Dans le cadre de cette étude, elle permettra de créer la variable dépendante de l'étude à savoir : l'indice de perception de la gouvernance partagée, qui opérationnalise le concept de gouvernance partagée d'une part, et les variables indépendantes de l'étude à savoir : le degré d'implication et le degré de participation des parties prenantes à la gestion du PNVi, d'autre part.

9.5.2. Analyse thématique ou analyse de contenu thématique

L'analyse thématique, ou plus exactement l'analyse de contenu thématique (ACT), est une méthode d'analyse consistant « à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets » (Mucchielli, 1996) ; en d'autres mots, l'analyse thématique consiste « à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé & Mucchielli, 2008). Selon Descamps (2020), l'analyse de contenu est une

technique de traitement de données préexistantes par recensement, classification et quantification des traits d'un corpus. Il ne faut pas la confondre avec la recherche, dans un corpus plus ou moins défini, d'exemples d'un système établi a priori (comme dans les dictionnaires, les grammaires, ...).

L'analyse de contenu a pour but de connaître la vie sociale à partir de cette dimension symbolique des comportements humains. Elle procède de traces mortes, de documents de toutes sortes, pour observer des processus vivants : la pensée humaine dans sa dimension sociale. Cette pensée peut être appréhendée à l'échelle individuelle ou collective et conceptualisée, notamment, dans une théorie des idéologies ou encore, une théorie des représentations sociales (Sabourin, 1989).

9.5.3. Analyse sociale

Les Systèmes d'analyse sociale (SAS) offrent un vaste éventail d'outils favorisant la recherche collaborative et l'engagement social. Les SAS comportent deux types de techniques, les techniques à usage multiple et les techniques d'analyse sociale. Les techniques d'analyse sociale sont réparties en trois modules (Problèmes, Acteurs et Options) (Chevalier et Buckles, 2009). Notre analyse portera sur le module « Acteurs ». Ce module renferme dix techniques réparties en trois volets : les parties intéressées, les profils et les interactions.

Le volet « Parties » offre des outils pour identifier, échantillonner et décrire les acteurs visés par une situation donnée, qu'il s'agisse d'un problème ou d'une intervention (Identification des parties prenantes, Échantillon d'acteurs et Personnification).

Le volet « Profils » propose des évaluations chapeautées par l'Analyse sociale Collaboration (ou Conflits), Légitimité, Intérêts et Pouvoir (CLIP). La technique nous permettra d'examiner comment les facteurs Collaboration (ou Conflits), Légitimité, Intérêts et Pouvoir influent sur la structure sociale des parties prenantes et sur les stratégies pour gérer les problèmes sociaux ou les actions envisagées. Trois autres facteurs liés au CLIP seront examinés plus en détail, nommément Pouvoir (richesse, force, autorité, information), Intérêts (gains ou pertes nettes), Légitimité (droits, devoirs, détermination).

Pour le volet « Interactions » qui consiste à comparer et à évaluer les rapports en cours entre les acteurs. Nous utiliserons deux techniques, notamment la technique dynamique de réseau qui permet d'explorer les réseaux d'influence, de confiance ou d'information qui se tissent entre les acteurs concernés par un problème ou une situation quelconque et la dynamique de rôles qui met l'accent sur les attentes qu'ont les acteurs les uns par rapport aux autres sur les actions nécessaires pour que ces attentes soient comblées.

9.5.4. Analyse des parties prenantes (*Stakeholder Analysis*)

L'analyse des parties prenantes (*Stakeholder Analysis*) nous aidé, comme le suggèrent Ahmadi et al. (2019) à identifier les parties prenantes (les agences, organisations, groupes et d'individus qui peuvent affecter ou être affectés par les décisions prises pour gouverner un système), à les catégoriser en déterminant les différences entre elles et en les classant par ordre de priorité pour leur implication dans le processus de prise de décision, et examiner les relations existantes entre les parties prenantes.

L'analyse des parties prenantes sera complétée par l'analyse de réseau social (*Social Network Analysis-SNA*). La SNA est la description, la modélisation et l'analyse d'une communauté d'agents à l'aide d'une structure de réseau dont certains nœuds et liens représentent les agents participants et leurs relations. Dans la SNA, les relations sont aussi importantes que les agents. L'analyse qui sera faite à la gouvernance du PNVi devra donc porter, comme le veulent Borrini-Feyerabend & Hill (2020), sur les modalités de prise de décision, mais aussi identifier comment les acteurs et décisions s'articulent avec d'autres acteurs et décisions au sein de la société, et comment ceux-ci apprennent et évoluent dans le temps, façonnent l'histoire écologique et sociale de l'aire concernée. Mais également, il s'agit de comprendre et d'analyser l'exercice de l'autorité, de la responsabilité et du devoir de rendre des comptes dans un système d'APs ou un site spécifique (Borrini-Feyerabend et al., 2014).

Nous avons analysé les acteurs à travers la matrice d'analyse des parties prenantes adaptée du Nadel-*Centre for Development and Cooperation* (2013) et du PNUD (2008). La matrice comprend les paramètres ci-après : les personnes contact, les impacts (Faible, Moyen ou Fort), les influences de l'acteur (Faible, Moyen ou Fort), l'importance/rôle de l'acteur, la contribution de l'acteur, les possibles blocages de l'acteur/actions négatives de l'acteur et enfin, les stratégies d'engager l'acteur. Cinq critères (occupation d'une fonction stratégique ou pas dans la gestion, contribution financière, technique ou matérielle à la gestion, participation à l'élaboration des politiques et stratégies, participation à leur mise en œuvre et participation au suivi et à l'évaluation) ont permis de classer sur une échelle allant de (Très faible, Faible, Moyen, Fort et Très fort), les impacts et influences des différents acteurs. Des scores (1 à 5) ont été attribués à chaque groupe d'acteur dont 0/5 à 1/5 représentent la modalité "Très faible", 2/5 représente "Faible", 3/5 représente "Moyen", 4/5 représente "Fort" et enfin, 5/5 représente la modalité "Très Fort".

Les niveaux de participation nous permettront d'évaluer et analyser les mécanismes d'information et d'implication des acteurs locaux (Barrow & Murphree, 2001). Ces niveaux de participation sont : la communication (informer et sensibiliser), l'écoute (recueillir de l'information), la consultation (discuter), l'engagement (engager) et le partenariat (créer des partenariats).

9.6. Matériel et outils d'analyse de données

Les matériels et outils utilisés ici dans le cadre de cette étude sont : les questionnaires d'enquête, le guide d'entretien, le carnet de terrain, l'appareil photo et l'ordinateur. Le carnet de terrain nous a aidé à noter tous les faits constitutifs d'observation sur le lieu de la recherche. Il nous a permis d'effectuer les prises de notes lors des différents entretiens et discussions.

L'analyse statistique a été réalisée à l'aide du logiciel d'analyse des données quantitatives le logiciel SPSS (Version 26.0 de Windows) après avoir créé un masque de saisie et fait l'analyse multivariée (Stafford & Bodson, 2006). Les données de terrain ont ensuite été codées puis dépouillées. Les graphiques ont été faits en utilisant soit le même logiciel (SPSS 26.0) soit le logiciel Excel. Les données qualitatives comprennent celles collectées au cours des entretiens individuels et des observations. L'analyse de contenu a été utilisée pour analyser les données qualitatives. Cette analyse a été assistée par le logiciel d'analyse des données qualitatives (Atlas ti8) pour nettoyer les résultats. Ce logiciel a permis d'organiser les données en les codant pour en faciliter la compréhension et l'interprétation. Il a permis de donner un sens aux faits et aux concepts afin de comprendre les phénomènes sociaux et les points de vue des personnes interrogées. Il a également permis de déterminer les principaux thèmes, les sous-thèmes et le réseau entre les thèmes.

9.7. Considérations éthiques

Dans la conduite de cette étude nous avons fait face aux questions éthiques. Pendant la collecte de données, la communication avec les enquêtés n'a pas été totalement directe à cause de la langue dans certains villages. Cette méconnaissance de la langue locale est considérée de fois comme un mépris à la culture locale et aux interlocuteurs. Pour ce faire, nous avons recouru à l'assistance pour l'interprétation. Les questions évoquées dans les échanges abordaient les conflits persistants entre les parties prenantes avec des intérêts divergents. Auprès de certains acteurs, cela était véritablement vu comme un espionnage ou collecte de données à mettre à la portée du public.

La question des droits des communautés locales et les interventions des gestionnaires du parc reste très conflictuelle. Certaines informations “sensibles” comme l’accès dans le PNVi pourraient certainement être cachées mais nous avons, dans les échanges, posées des questions de contournement pour accéder à ces informations.

Dès le départ, nous avons informé les enquêtés sur l’objet de la recherche et leur avons montré que la recherche pourra contribuer non seulement, à la conservation durable des ressources naturelles mais aussi, et surtout, à leur participation à la prise de décision dans la gestion. Les sensibilités ont été gérées à travers une écoute attentive des points de vue des acteurs. Dans la collecte de données, la motivation des enquêtés et des certaines personnes ressources pour avoir accès aux informations. La confidentialité des données personnelles, leur sécurité et l’anonymat lors de l’analyse et la publication des résultats reste aussi importante. Cependant, nous avons représenté les points de vue et perceptions des enquêtés tels que récoltés.

Les participants se sont mis d’accord sur le fait que les informations données devaient être publiées à l’intention des différentes parties prenantes (chercheurs, bailleurs de fonds, ONG, décideurs, etc.) à la fin de la recherche. La recherche a appliqué l’intégrité en évitant les fautes de recherche (falsification, fabrication et plagiat). Par le biais du consentement, les participants ont été informés de leurs droits, du but de la recherche, des risques potentiels liés aux avantages de la participation, de la confidentialité de l’identification personnelle. Bien plus, au cours de la collecte de données, les participants ont émis le vœu de connaître les résultats de la recherche. Dans le but de contourner les défis relatifs à la restitution des résultats, nous allons produire des spots à partager dans les groupes (WhatsApp et messagerie électronique) de jeunes pour disséminer au sein de la communauté et partager les résultats à travers les adresses électroniques des différents acteurs. Par ailleurs, nous envisageons restituer des séances de restitution auprès de tous les acteurs (gestionnaires du PNVi, PTF, groupes de jeunes, confessions religieuses, médias, etc.) à travers des conférences et des émissions sur les chaînes-télé et radios locales.

Cette approche méthodologique a permis d’obtenir des résultats qui sont présentés dans les différents chapitres. En fonction des chapitres et de l’objectif visé, certains aspects de la méthodologie ont été privilégié. La méthodologie étant une logique opératoire, ses démarches découlent de la position théorique du problème. Ainsi, notre approche méthodologique qui s’articule autour de la recherche documentaire, des enquêtes par questionnaires, des entretiens et des observations se décline le schéma théorique (**figure 4**) qui illustre l’opérationnalisation des théories en lien avec la posture épistémologique.

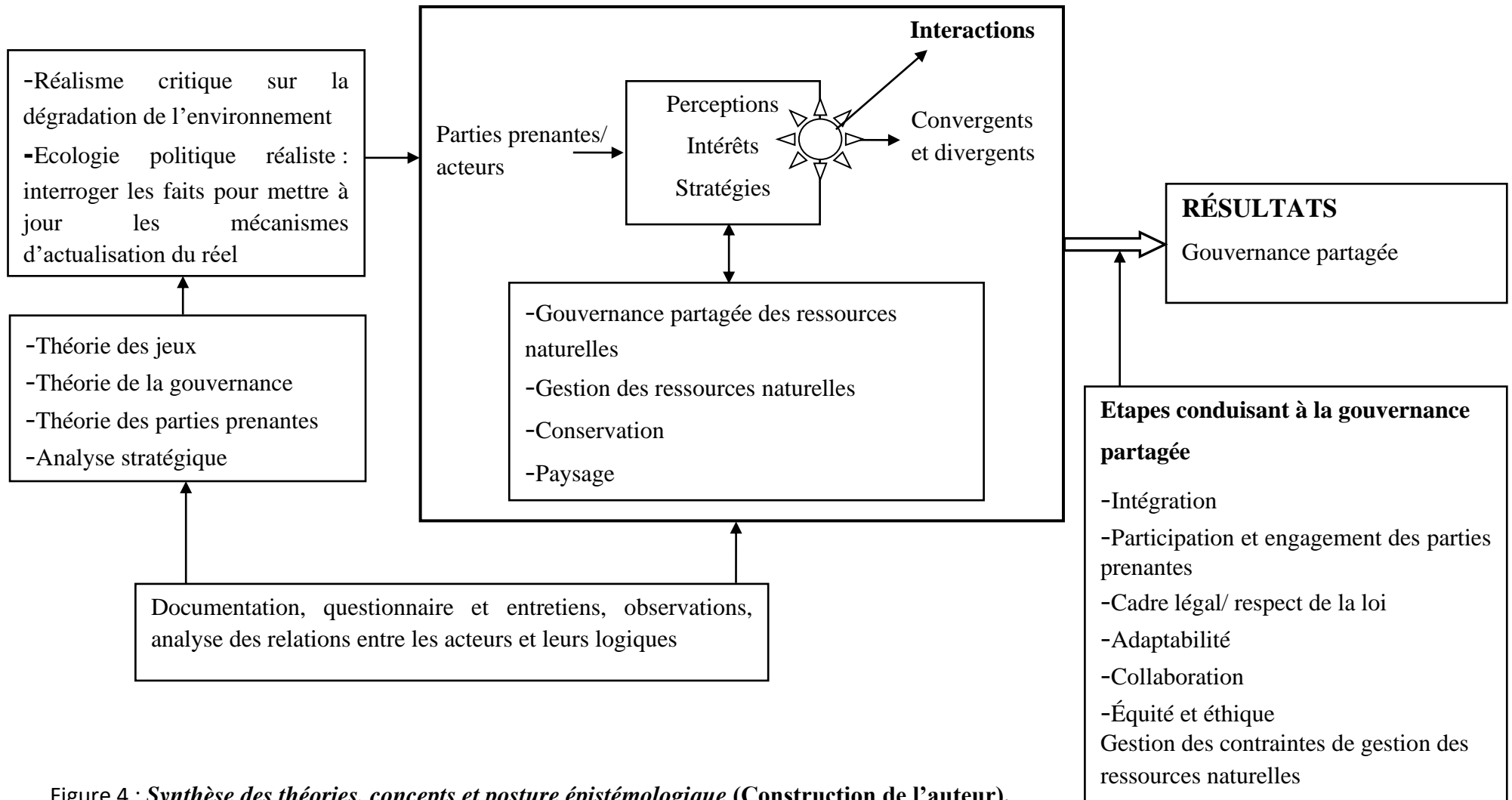


Figure 4 : *Synthèse des théories, concepts et posture épistémologique (Construction de l'auteur).*

Première partie.

**PARC NATIONAL DES VIRUNGA : FACTEURS ET DEFIS DE
CONSERVATION**

Introduction

En 2014, l'ancienne Directrice de l'UICN, Julia Marton-Lefèvre avait rappelé lors de l'ouverture du sixième Congrès mondial des parcs tenu à Sydney (12-19 novembre 2014) que : « *Certains écosystèmes sont encore mal protégés, leurs gestionnaires doivent renforcer leurs capacités, les moyens manquent souvent, la gouvernance est parfois faible...les aires protégées doivent donc encore progresser pour atteindre pleinement leurs objectifs de conservation et de développement* ». Cette interpellation faisait suite aux multiples défis auxquels font face les APs dans le monde. L'Afrique possède une richesse floristique et faunique, allant des espèces individuelles (éléphant, rhinocéros, hippopotame, girafe et gorille) à des habitats endémiques (points chauds) (Mengue-Medou, 2002). Le PGV, l'aire de distribution des gorilles de montagne, comme tous les massifs forestiers, est un milieu complexe, diversifié et caractérisé par le contraste de sa richesse en ressources naturelles et de la pauvreté de la population vivant autour de ces écosystèmes. Une lecture de ses différentes caractéristiques physiques et humaines permet de relever les traits distinctifs du paysage et les défis qui s'y prêtent provenant des activités anthropiques et l'utilisation des ressources des APs. C'est dans ce contexte que nombreux acteurs à l'échelle locale, régionale et internationale, multiplient les actions afin de protéger l'espace rare du PNVi. La trame de cette première partie tente d'aborder ces aspects dans deux principaux chapitres : le **chapitre I** place l'accent sur les contraintes géographiques et sociales liées à la conservation (défis de la conservation) au PNVi et le **chapitre II** aborde le cadre légal et institutionnel à la fois local, régional et international constituant.

Chapitre I. APERCU GEOGRAPHIQUE, HISTORIOGRAPHIQUE ET SOCIOGRAPHIQUE DU MILIEU D'ETUDE

Le PNVi, la première AP d'Afrique, créé en 1925 (Hochleithner, 2017 ; Harroy, 1993) et l'une des APs du PGV, a fait l'objet de nombreuses recherches sur la conservation de ses gorilles. Le PNVi reconnu pour ses valeurs au caractère extraordinaire de son paysage, de ses phénomènes naturels, de ses écosystèmes et de sa biodiversité, aujourd'hui, fait face à des multiples défis de gestion liés au contexte socio-économique et démographique et aux problématiques émergentes nouvelles comme le changement climatique. Ce chapitre s'appuie sur les ouvrages existants qui présentent le cadre physique et biologique de la zone d'étude et sur les enquêtes de terrain.

I.1. PAYSAGE GRAND VIRUNGA

L'étude a été réalisée dans le PGV au PNVi transfrontalier aux PNMG en Ouganda et PNV au Rwanda dans la région des Grands Lacs. La Région des Grands Lacs (RGL) de l'Afrique est une sous-région composée d'États d'Afrique centrale et orientale regroupés autour des lacs suivants : Tanganyika, Kivu, Albert, Victoria, Turkana et Nyasa (Le Jeune, 1986). Chrétien (1986) ajoute également à cette liste les lacs Kivu et Tanganyika, correspondant à des zones de fractures (le Rift occidental), à des barrières volcaniques (les Virunga) ou à des dépressions tectoniques. La RGL ne représente que la région comprenant le Burundi, la RD Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Cette région peut également comprendre la Zambie, le Malawi, le Mozambique et l'Éthiopie. Pour être plus précis, la RGL désigne le groupe de pays suivants : Burundi, Rwanda, RD Congo (nord-est), Ouganda, Kenya et Tanzanie. Pour les besoins de cette recherche, la RGL se référera aux provinces du nord-est de la RD Congo (Sud-Kivu et Nord-Kivu et Ituri), Rwanda, Burundi et Ouganda (Tshiband, 2008). Ngorwanubusa & Docile (2015) affirment que la RGL, aire géographique, est celle constituée des Etats du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et de la RD Congo. Il ne s'agit pas d'étudier l'ensemble de la sous-région des Grands Lacs, mais de s'intéresser au PNVi en RD Congo transfrontalier au Rwanda et à l'Ouganda dans sa partie sud. Ces trois pays partagent en commun le PGV (**figure 5**).

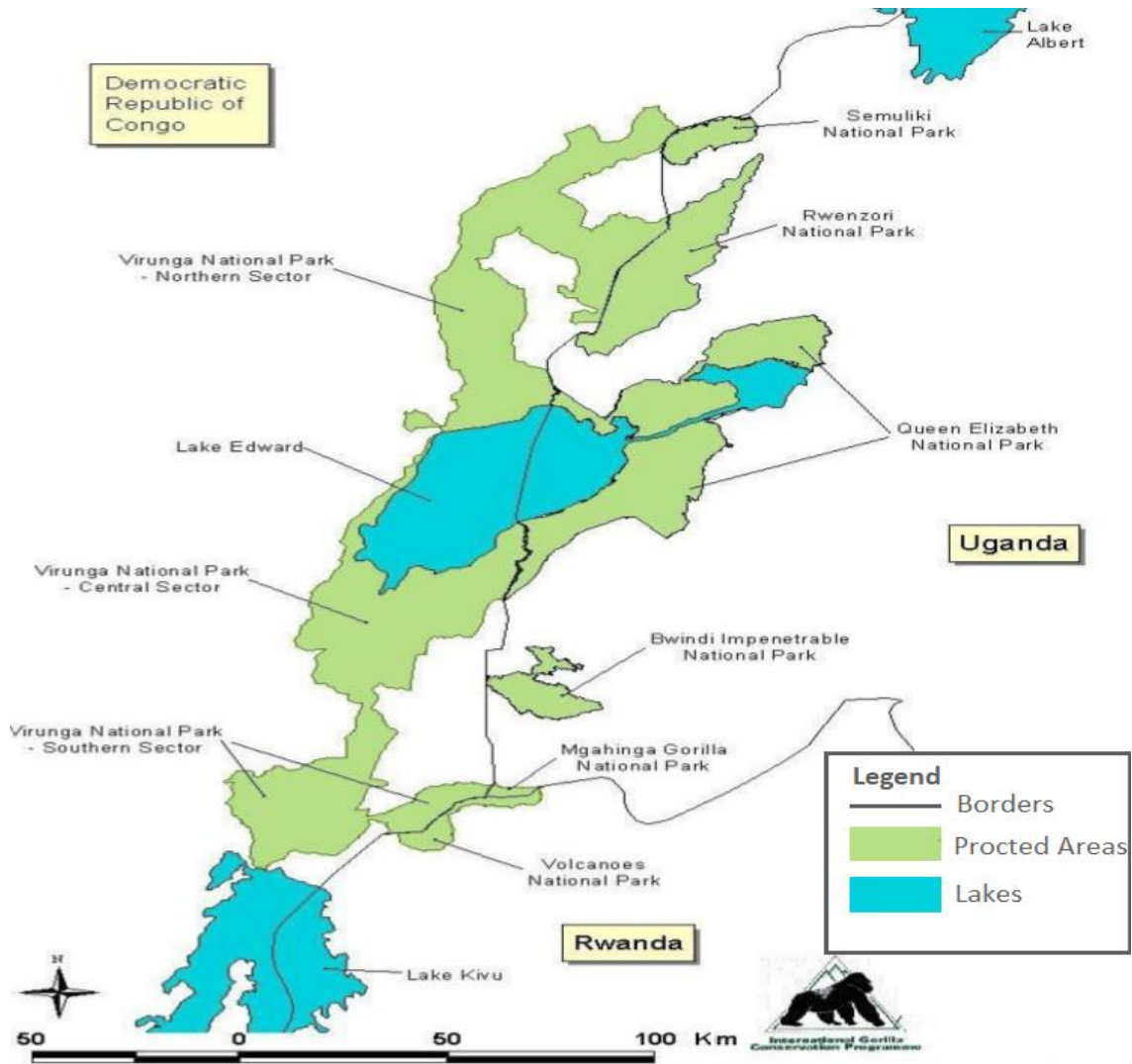


Figure 5 : Aires protégées du Paysage Grand Virunga (PICG, 2018)

Le PGV est une zone qui occupe la partie Mikeno du PNVi (256,3 km²) en RD Congo, le Parc National des Volcans (PNV) au Rwanda avec 130 km² et le Parc National de Gorilles Mgahinga (PNGM) en Ouganda avec 33,7 km², couvrant au total 451 km². L'un des deux seuls endroits sur terre où l'on peut encore trouver les gorilles de montagne. L'autre zone où les gorilles de montagne sont présents, c'est au Parc National Impénétrable de Bwindi (PNIB) en Ouganda, contigu à la Réserve Naturelle de Sarambwe en RD Congo. Selon McNeilage (2001), l'altitude de ce paysage varie entre 2000 à 4500m.

Le PNVi est choisi pour deux critères principaux. Il s'agit donc, de sa proximité (elle est contiguë) aux PNV du Rwanda et au PNGM de l'Ouganda. Le PNVi est inscrit comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979, mais en péril⁴ depuis 1994. Il est également site Ramsar depuis 1996. La période de récolte de données est intervenue en 2021. Le premier semestre a été consacré à l'identification des parties prenantes qui interviennent dans la conservation du PNVi et le développement dans les milieux périphériques. La descente sur terrain a été effectuée dans le PNVi et dans les territoires périphériques entre le mois d'avril et d'août 2021. Le dernier trimestre de l'année était consacré au dépouillement, à la triangulation des sources et à l'analyse de données.

Le PGV est un ensemble discontinu d'APs à la frontière entre la RD Congo, l'Ouganda et le Rwanda. Le PGV est parfois appelé la région centre du rift Albertin, bien que sous ce nom il ne comprenne principalement que les APs transfrontalières (Plumptre et al., 2017) et contient 11 APs interconnectées. Ce paysage est la partie la plus riche du continent africain en termes d'espèces de vertébrés (GVTC, 2016 ; 2018). Le PGV est l'habitat d'environ 5164 d'espèces de mammifères (y compris 27 espèces de primates et 40 espèces d'ongulés), d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et des plantes. Plus de 50% d'oiseaux, 39% de mammifères, 19% d'amphibiens et 14% de reptiles et plantes de l'Afrique continentale se trouvent dans cette région. Ce paysage est l'un des plus diversifiés au monde et contient 1462 espèces de vertébrés terrestres et 3105 espèces de plantes. Parmi les espèces clés que l'on ne trouve que dans ce paysage, citons le gorille de montagne, le singe doré, le céphalophe de Rwenzori, le buffle de Matthew ou de Virunga (Plumptre et al., 2003 ; 2007 ; 2017).

L'histoire de ce paysage au cours des 100 dernières années a vu l'augmentation du nombre de grands mammifères à la suite d'une épidémie de peste bovine et de maladie du sommeil au début du 20^e siècle, qui a entraîné un déclin du nombre d'animaux sauvages et de bovins à cette époque et le départ des populations des zones de savane (Plumptre et al., 2012) cité par (Plumptre et al., 2017). Dans les années 1960, le nombre d'ongulés sauvages était si élevé que des opérations d'abattage d'hippopotames qui comptaient à l'époque 30 000 individus dans les lacs George et Edward (la plus grande population d'hippopotames d'Afrique), ont été expérimentées.

⁴ Aux termes de la Convention de 1972 de l'UNESCO, un bien (site) du patrimoine mondial répondant à la définition des articles 1 et 2 de la Convention peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité s'il juge que la situation de ce bien correspond au moins à l'un des critères dans l'un ou l'autre des cas décrits ci-dessous (paragraphes 179-180 des *Orientations*) : le bien est menacé par un danger prouvé, précis et imminent ou le bien est confronté à des menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur ses caractéristiques essentielles.

Plusieurs espèces de plantes et d'amphibiens sont également confinées à ce paysage. Les espèces endémiques sont au nombre de 107 vertébrés terrestres et 145 espèces de plantes ; et 74 vertébrés terrestres ainsi que 41 espèces de plantes qui sont menacées au niveau mondial. C'est cette diversité et endémisme des espèces dans le PGV qui motivent les efforts de plusieurs acteurs de le protéger à travers des actions coordonnées au-delà des frontières internationales et avec les agences gouvernementales.

Le PGV regorge de ressources terrestres et aquatiques et constitue la partie la plus riche du continent africain en espèces de biodiversité, y compris celles qui sont endémiques et menacées, qui traversent une ligne transfrontalière entre la RD Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Le paysage abrite plus de 5164 espèces de mammifères (dont 27 primates et 40 ongulés), d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de plantes. Il abrite la dernière population de gorilles de montagne au monde. Plus de 50% des oiseaux, 39% des mammifères, 19% des amphibiens et 14% des reptiles et des plantes d'Afrique continentale se trouvent dans cette région. La nature forestière et montagneuse du PGV en fait un tour de ressources en eau transfrontalier. Les ressources transfrontalières en faune et en eau (eaux de surface et eaux souterraines) du PGV offrent des possibilités de coopération régionale, de développement et de gestion du tourisme pour soutenir le développement socio-économique.

La richesse du PGV en matière de flore et de faune, la beauté des paysages, les rivières, les chutes d'eau, la diversité des types de roches, les glaciers et les sommets enneigés (sur les montagnes Karisimbi et Rwenzori) est un potentiel élevé de services écosystémiques confèrent au paysage une importance unique en termes de géographie, de patrimoine et de biodiversité uniques.

Ceci est mis en évidence par le statut de conservation spéciale de plusieurs sites au sein de PGV :

- ✓ Sites du patrimoine mondial : un total de 960 079 ha et représentant 95 % de la superficie totale de la PGV et comprenant les parcs nationaux des Virunga, de Bwindi et de Rwenzori (Rapport sur l'état de conservation, 2017) ;
- ✓ Des sites Ramsar (parcs nationaux des Virunga, Queen Elizabeth et Rwenzori) ;
- ✓ des réserves de l'Homme et de la Biosphère (parcs nationaux Queen Elizabeth créé en 1952 et des Volcans créé en 1925), et
- ✓ des zones importantes pour les oiseaux et des zones d'oiseaux endémiques (parc national du Rwenzori).

Par ailleurs, le PGV fait face à des défis et menaces de conservation qui incluent la fragmentation de son paysage comme étant le résultat de la forte pression humaine, la chasse et la vente illégales des espèces sauvages, les conflits entre l'homme et les APs concernant l'utilisation des ressources, le pillage des cultures par les animaux, l'insécurité chronique et les conflits armés qui caractérisent cette région depuis longtemps, le niveau élevé de pauvreté des populations locales, l'exploitation des ressources naturelles, notamment des minéraux, du pétrole et du gaz, les effets du changement climatique (GVTC, 2015).

I.2. AIRES PROTEGEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La RD Congo occupe la première place en espèces floristiques locales en Afrique qui possède plus de 50 000 espèces végétales connues. La flore nationale, d'une originalité remarquable, compte environ 10.531 espèces, tous les grands groupes confondus dont notamment les algues (249 espèces), les champignons (582 espèces de basidiomycètes), les bryophytes (154 espèces), les ptéridophytes (383 espèces), les reptiles (plus de 300 espèces), les oiseaux (1100 espèces), les mammifères (431 espèces), les amphibiens (plus de 240 espèces), les poissons (plus de 900 espèces), les spermatophytes (9142 espèces) avec 275 espèces exotiques (MEDD, 2019).

Le taux d'endémisme spécifique de cette flore, très élevé, fait ressortir plus de 952 phanérogames endémiques, 10 ptéridophytes, 28 bryophytes, 1 lichen et 386 champignons endémiques, soit 1.377 espèces endémiques pour l'ensemble de la flore (Pélissier et al., 2018 ; Mbala, 2003). Cette richesse faunique comprend également des espèces emblématiques telles que le paon congolais, le gorille de montagne, le gorille des plaines orientales et l'Okapi.

En référence à la Liste rouge de l'UICN, qui est largement reconnue au niveau global comme la plus complète et la plus objective pour évaluer l'état de conservation des espèces végétales et animales tout en notant qu'elle n'inclut pas nécessairement toutes les espèces présentes dans les pays, 5,4 % des vertébrés, 6,1 % des invertébrés et 23,3 % des plantes sont menacés d'extinction en RD Congo. Au total, 7.9 % des 4959 espèces étudiées sont menacées de disparition en RD Congo. La liste rouge renseigne également que presque une espèce de plante à fleur sur 5 est menacée de disparition, un mollusque sur 6, un reptile sur 7, un mammifère sur 13 et environ un cinquième des espèces de poissons ou d'amphibiens sont menacés d'extinction en RD Congo (BirdLife International, 2018 ; Pélissier et al., 2018). Les APs de la RD Congo sont réputées pour leurs paysages (des forêts, savanes, rivières, lacs, marais, volcans et glaciers) abritent plusieurs espèces endémiques notamment des assemblages de

mammifères que l'on ne trouve nulle part ailleurs (des centaines d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et des milliers d'espèces de plantes).

En effet, il existe quatre catégories d'APs en RD Congo : les Parcs nationaux, les Réserves de chasse, les Réserves forestières, et les Réserves de faune. Cinq de ces APs font partie des biens du patrimoine mondial pour leur valeur universelle exceptionnelle. En plus de leur fonction de protéger la biodiversité, les APs contribuent significativement au bien-être humain notamment en fournissant des moyens de subsistance, de l'eau douce, des plantes médicinales, des éléments importants de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, des sites pour la reproduction des poissons. Le potentiel du tourisme lié aux parcs nationaux est énorme. Tous ces atouts sont reconnus dans la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les APs de la RD Congo qui régit l'ICCN.

La RD Congo compte 51 APs terrestres et une AMP. Des évaluations de l'efficacité de la gestion ont été réalisées entre 2001 et 2014 dans 25 de ces APs soit 48,97% de la superficie des APs terrestres et 100% de l'AMP. L'état de la conservation des APs est évalué chaque année et des mesures concrètes adoptées pour réduire les pressions et menaces posées sur ces biens en vue de les retirer de la liste du patrimoine en péril (UNEP-WCMC & IUCN, 2021 ; MEDD, 2019).

Tableau 3 : Répartition des aires protégées de la RD Congo selon les différentes catégories de gestion de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature

Catégories de gestion de l'UICN	Nombre d'APs	Pourcentage
Ia (Réserve naturelle intégrale)	1	1,92
Ib (Zone de nature sauvage)	1	1,92
II (Parc national)	10	19,23
VI (Zone de gestion de ressources protégées)	11	21,15
Information non disponible	21	40,38
Pas applicable	8	15,38
Total	52	100

Source : Rapport du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, 2019.

Dans ces catégories de gestion de l'UICN, le PNVi se trouve dans la catégorie II comme Parc National. En effet, selon cette classification les Parcs Nationaux sont des vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les écosystèmes caractéristiques d'une région, qui fournissent aussi des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales (Dudley, 2008). L'objectif premier des APs de cette catégorie est de protéger la biodiversité naturelle ainsi que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents, et de promouvoir l'éducation et les loisirs.

Les parcs nationaux sont des espaces très étendus au sein desquels les processus écologiques, incluant l'évolution naturelle, peuvent perpétuer sans interférence humaine. Ils contribuent à la préservation de phénomènes naturels remarquables, de divers paysages, d'un riche héritage écologique, d'une biodiversité comprenant des espèces particulièrement importantes, des services écosystémiques et d'un important héritage culturel. Ils peuvent parfois constituer le cœur d'un plus large espace dédié à la conservation. Ils peuvent être connus au niveau international pour la beauté de leurs paysages, leurs remarquables phénomènes naturels et la singularité des espèces qui les peuplent ; on y trouve généralement des infrastructures et services d'accueil pour les visiteurs (Worboys et al., 2020).

I.2.1. Parc National des Virunga

I.2.1.1. Historique

D'après l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (IPNCB), la région du lac Kivu fut parcourue, à partir des années 1880, à travers des explorations topographiques dans la logique de politique d'expansion territoriale. Ces expéditions engendrèrent une augmentation graduelle des connaissances scientifiques notamment dans le domaine botanique et zoologique. En 1902, une expédition allemande dirigé par Robert von Beringe, capitaine de l'armée coloniale impériale d'Afrique-Orientale allemande, ramena au Museum de Berlin un spécimen de gorille (*Gorilla gorilla*) qui fut décrit ultérieurement comme une nouvelle sous espèces, gorille de montagne (*Gorilla gorilla beringei*). Cette découverte scientifique attire les convoitises jusqu'aux années 20. Les demandes internationales de permis de chasse aux gorilles introduites auprès du ministère belge des colonies sont fréquentes et ne cessent d'augmenter en provenance des musées et autres établissements scientifiques étrangers.

C'est après la visite du Parc National de Yellowstone aux Etats-Unis en 1919 que le roi Belge, Albert I fut inspiré de créer son propre Parc National au Congo-Belge (Marijnen, 2018). En 1920, fut organisée une expédition scientifique dirigée par le Prince Guillaume de Suède. Celui-ci apporte une meilleure connaissance sur la vie des gorilles et soumet, aux autorités belges, son souhait de délimiter au Kivu une zone de protection de sa faune, sa flore et ses sols. Durant la même année, une autre expédition de l'*American Museum of Natural History* de New York, dirigé par le naturaliste et taxidermiste Carl Akeley, est envoyée au Kivu dans le but de capturer un groupe de gorilles destinés à la salle de la faune africaine pour la recherche scientifique et l'éducation publique.

A son retour, cette mission conclut avec grande certitude une faible présence de gorille dans la région et par conséquent un risque d'extinction imminente de cette sous-espèce. En réponse, le ministère des colonies envisage des mesures de protection de la faune de la région suite aux pressions engendrées (publications et conférences), suscitées par l'expédition américaine et aux multiplications des demandes de permis de chasse aux gorilles par des institutions scientifiques et chasseurs privés.

Deux réserves de chasse ont été créées dans le district du Kivu par ordonnance du vice-gouverneur général. Il s'agit, selon Van Schuylenbergh (2006), de la Réserve Albert (24 février 1923) selon les suggestions de Guillaume de Suède, entre la rivière Rutshuru et le sud du lac Edouard et la seconde (23 novembre 1923) au nord-est du lac Kivu entre le mont Sabinyo et la mission catholique de Tongres Sainte Marie (actuellement Rugari), dans l'actuelle province du Nord-Kivu. Entre-temps, des préoccupations quant à l'avenir des espèces faunistiques et floristiques congolaises menacées attirent une grande attention de certains milieux scientifiques et politiques notamment celle du roi Albert, particulièrement sensible à la protection et à la conservation de la nature. Le Roi permet, ainsi, de concrétiser malgré les réticences du Ministre des colonies, le projet d'Akeley (réserve de Gorille), en ne le limitant, toutefois, pas aux seuls gorilles mais en l'étendant à l'ensemble de la faune et de la flore qui constituent la beauté naturelle de la région de Rwindi et en introduisant le terme « national » dans la dénomination d'une nouvelle AP.

Harroy (1993) précise que le projet de décret de création de l'actuel PNVi, fut soumis au Conseil Colonial de Bruxelles, le 28 mars 1925. Ce collège avait réservé à la proposition un accueil enthousiaste et certains membres avait été jusqu'à demander que la superficie du premier "Parc National Albert (PNA)" dépasse les 200 000 hectares, englobant, outre les 10000 hectares du "Gorilla Sanctuary" Mikeno-Karisimbi-Bishoke, divers territoires voisins, dont ce qui allait devenir la réserve de Chasse de Rutshuru (14 août 1925) et la réserve de la

Ruindi, vaste plaine giboyeuse atteignant la rive Sud du Lac Edouard. Le PNA comprenait en ce temps-là l'actuel PNVi et PNV au Rwanda. Le PNVi est situé sur l'équateur dans l'est de la RD Congo et s'étend le long des frontières avec le Rwanda et l'Ouganda. Ses limites provisoires furent promulguées par le gouverneur général des colonies (ordonnance du 10 juillet 1925). En 1928, afin de préciser les limites du PNA et améliorer ses connaissances topographiques, botaniques et zoologiques, le ministre des Colonies, Marcel Houtart, confia des études complètes de terrains à deux missions scientifiques américaines : celle de l'ornithologue James Chapin et celle de Carl Akeley.

Le résultat de cette étude de terrains généra le décret constitutif du 9 juillet 1929 avec établissement de l'institution autonome " PNA ". En outre, ce décret étendit la superficie du parc à 190 000 ha. A l'époque, le PNVi comprenait quatre secteurs : le secteur central (Noyau des volcans éteints et du Sabinyo), le secteur occidental (zone des volcans en activité, Nyamuragira et Nyiragongo jusqu'à la pointe nord du lac Kivu), le secteur oriental (zone des volcans Gahinga et Muhabura, situés au Rwanda et au sud de la frontière ougandaise respectivement) et enfin, le secteur septentrional (correspondant à l'ancienne réserve au sud du lac Edouard). Neuf ans après la création du parc, sa gestion fut confiée à l'autorité de l'IPNCB créé par le décret du 26 novembre 1934. Cette gestion se réalisa selon trois axes : la protection de la faune et de la flore, le développement de la recherche scientifique et l'encouragement contrôlé du tourisme dans certaines zones bien définies conçu comme une source de financement de la recherche scientifique pour autant que celui-ci soit compatible avec les deux premiers buts (Harroy, 1993).

Un autre décret, approuvé à la même date, remaniait les limites du PNA en restituant certaines zones de la réserve, conformément à la situation foncière d'avant 1929, afin d'éviter les conflits fonciers entre la PNA et les populations locales et d'exercer une protection totale de la réserve intégrale restante dans des régions inhabitées. Par contre, les territoires annexés non-abandonnés et les territoires nouveaux furent ajoutés au territoire du PNA comme réserve intégrale. Le PNA formait dès lors un ensemble unique réunissant le secteur septentrional au secteur occidental dont la superficie s'élevait à 390 000 ha. L'année suivante, le décret du 12 novembre 1935 introduisait une nouvelle délimitation et augmentait la superficie de la réserve à 470 000 ha vers le nord en englobant la totalité des eaux belges du lac Edouard. De 1925 à 1934, la surveillance des réserves revenait au conservateur René Hemeleers, agent de la colonie et Ramus Hoier pour les fonctions administratives. Dès 1934, la gestion fut confiée désormais à une seule personne, le conservateur Henri Hackers, dont la fonction ne relevait plus de la colonie mais directement de l'administration de l'IPNCB.

Durant les années de guerre 1940-1945, le PNA se détacha du siège décisionnel de l'IPNCB à Bruxelles, et l'administration fut reprise en main par le gouvernement colonial et local. Ce revirement fut un réel retour à la situation antérieure car la tolérance des autorités coloniales à l'égard des certaines revendications (foncières) des populations locales vint menacer et fragiliser l'institution autonome du PNA. Après les années de guerre, vu la nécessité de revenir à une situation plus viable pour le PNA, plusieurs voyages d'inspection au Congo furent entrepris pour étudier des modes d'actions plus radicaux. Des pressions furent donc exercées auprès des colonies pour résoudre des problèmes liés aux droits des autochtones contestés au PNA et des pêcheries installées dans ses limites (APNCB, 2020).

I.2.1.2. Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

La diversité biologique et paysagère du PNVi lui vaut la reconnaissance comme valeur universelle exceptionnelle et l'inscription comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. Selon l'UNESCO, le PNVi se distingue par sa chaîne de volcans actifs et la richesse de sa diversité d'habitats qui surpasse celle de tout autre Parc africain, avec sa gamme de steppes, savanes et plaines de lave, marécages, basses terres et ceintures forestières afro-montagnardes jusqu'à sa végétation afro-alpine unique et aux champs de glace des monts Rwenzori dont les pics culminent à plus de 5000 m. Le site inclut les massifs spectaculaires des Rwenzori et des Virunga qui abritent les deux volcans les plus actifs d'Afrique. La grande diversité des habitats a donné lieu à une biodiversité exceptionnelle, notamment des espèces endémiques et des espèces rares et mondialement menacées comme le gorille de montagne.

Dans son rapport de 2006, le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (*Central Africa Regional Program for the Environment – CARPE*) mentionne les caractéristiques du PNVi dominées par une biodiversité exceptionnelle variée et d'habitats divers allant des glaciers du Mont Ruwenzori jusqu'aux savanes herbeuses de la Rwindi en passant par la grande forêt humide de la moyenne Semliki, les forêts montagnardes, les forêts sèches de Tongo et tout un ensemble d'habitats aquatiques (marais d'altitude, lac, marécages, sources d'eau chaude) ainsi que les laves de volcans actifs.

Le PNVi compte 218 espèces de mammifères dont 21 sont endémiques au Rift Albertin. D'une manière générale, bien qu'il possède des espèces emblématiques telles que le Lion (*Panthera leo*), le Buffle (*Syncerus caffer*), l'Eléphant (*Loxodonta africana*). La principale raison de cette forte biomasse était la présence de la plus grande population d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) au monde et cette dernière est fortement réduite au cours des dernières années des guerres. Le parc abrite 22 espèces de primates et est également le seul

parc au monde abritant trois taxons de grands singes, à savoir le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*), le gorille de Grauer (*Gorilla beringei graueri*) et le chimpanzé de l'Est (*Pan troglodytes schweinfurtti*). Le parc abrite aussi plusieurs espèces d'ongulés et un nombre important d'espèces d'oiseaux (Languy et al., 2006). Les reptiles et amphibiens présentent un nombre d'espèces endémiques particulièrement élevé, avec 119 espèces de reptiles dont 11 endémiques et 78 espèces d'amphibiens dont 21 endémiques. Parmi les reptiles, les tortues sont peu représentées. Pour les seules plantes à fleurs, on recense 2077 plantes dont un minimum de 230 espèces endémiques. Cette grande diversité d'espèces végétales s'accompagne d'un taux d'endémisme élevé. Ainsi, pour un total de 584 espèces recensées au Ruwenzori, 75 espèces n'existent que dans ce massif, ce qui constitue un taux d'endémisme exceptionnellement élevé de 13 % (UICN/PACO, 2010).

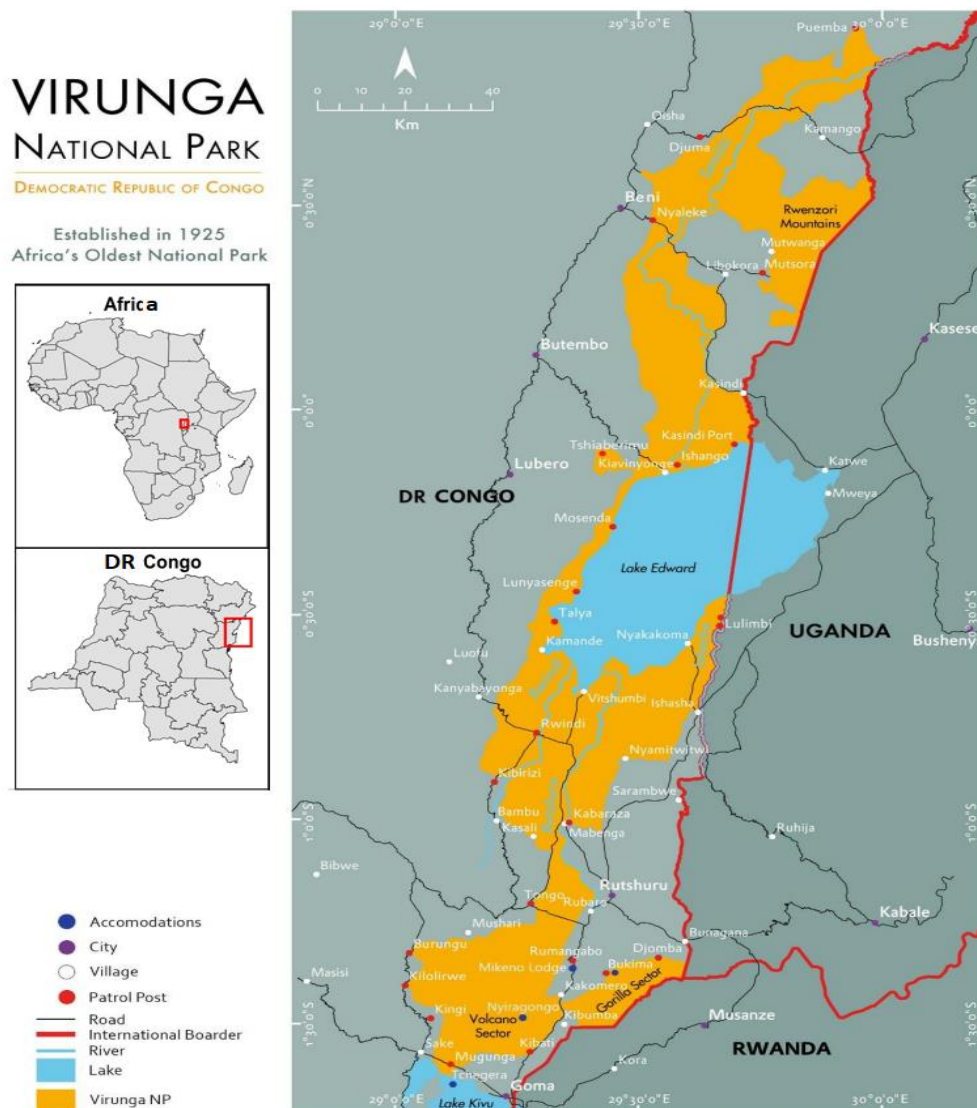


Figure 6 : Carte du Parc National des Virunga (PROFFAC, 2021).

Deux populations des gorilles de montagne sont réparties sur l'espace commun de trois pays, la RD Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Elles vivent essentiellement dans les Parcs Nationaux, (i) le noyau de Virunga qui vit autour des volcans éteints de ce Massif sur une superficie d'environ 450 km² (et se partage la région contigüe du PNVi en RD Congo, le PNV au Rwanda et le PNGM en Ouganda) et (ii) la deuxième population se trouve principalement au sud-ouest de l'Ouganda dans le Parc National de l'Impénétrable Forêt de Bwindi, qui s'étend sur environ 355 km².

Selon l'UNESCO, pour qu'un site ou une AP soit classé comme un bien du patrimoine (culturel et/ou naturel) mondial, il doit remplir l'un des dix critères de classification. Notons que six critères concernent le patrimoine culturel et quatre se rapportent au patrimoine naturel (UNESCO, 2020). Il existe cependant, des biens qui sont mixtes, naturels et culturels à la fois. Le PNVi remplit trois critères parmi les quatre critères d'inscription d'un site comme patrimoine naturel. Le PNVi représente des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles (vii), est un des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification (viii) et enfin, il est un exemple éminemment représentatif de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins (x). Egalement, le PNVi remplit les conditions d'intégrité, d'authenticité et de protection et de gestion. Ces conditions sont prises en compte pour qu'un bien soit considéré d'une valeur universelle exceptionnelle. En **Annexe XI**, les critères de classement d'une AP comme site du patrimoine mondial.

Ci-dessous, les détails des différents critères d'inscription du PNVi comme patrimoine naturel de l'UNESCO (UNESCO, 2021) :

- **Critère (vii)**

Le PNVi offre certains des paysages de montagne les plus spectaculaires d'Afrique. Les monts Rwenzori aux reliefs tourmentés, avec leurs sommets enneigés, leurs falaises et leurs vallées abruptes et les volcans du massif des Virunga couverts d'une végétation afro-alpine de fougères arborescentes et de lobélies et leurs pentes couvertes de forêts denses, sont des lieux d'une beauté naturelle exceptionnelle. Les volcans, qui manifestent leur activité par des éruptions à intervalles réguliers de quelques années, constituent les formes terrestres dominantes de ce paysage exceptionnel. Le PNVi présente plusieurs autres panoramas spectaculaires comme les vallées érodées des régions de Sinda et d'Ishango.

Le Parc abrite aussi d'importantes concentrations de faune sauvage, notamment des éléphants, buffles et cobs de Thomas et la plus forte concentration d'hippopotames d'Afrique.

- **Critère (viii)**

Le PNVi est situé au centre du Rift Albertin, lui-même dépendant de la Vallée du Grand Rift. Dans la partie sud du Parc, l'activité tectonique due à l'extension de l'écorce terrestre dans cette région a fait émergé le massif des Virunga, composé de huit volcans, dont sept sont situés totalement ou partiellement dans le Parc. Parmi eux figurent les deux volcans les plus actifs d'Afrique – le Nyamuragira et le Nyiragongo tout proche – responsables à eux seuls des deux cinquièmes des éruptions volcaniques historiques sur le continent africain. L'activité du Nyiragongo a une importance mondiale en tant que témoignage du volcanisme d'un lac de lave, qui se vide périodiquement avec des conséquences catastrophiques pour les populations environnantes. Le secteur nord du Parc inclut environ 20% du massif des monts Rwenzori – la plus vaste région glaciaire d'Afrique et la seule chaîne de montagnes véritablement alpine du continent. Il jouxte le Parc National des Monts Rwenzori en Ouganda, classé au patrimoine mondial, avec qui il partage le Pic Marguerite, troisième sommet d'Afrique (5 109 m).

- **Critère (x)**

En raison de ses variations d'altitude (de 680 m à 5 119m), de pluviométrie et de nature de sols, le PNVi possède une très grande diversité de plantes et d'habitats qui le mettent au premier rang des Parcs Nationaux africains pour la diversité biologique. On a identifié plus de 2 000 plantes supérieures, dont 10% sont endémiques au Rift Albertin. Les forêts afromontagnardes représentent environ 15% de la végétation. Le PNVi abrite aussi 218 espèces de mammifères, 706 espèces d'oiseaux, 109 espèces de reptiles et 78 espèces d'amphibiens. Il sert aussi de refuge à 22 espèces de primates, dont trois espèces de grands singes – le gorille de montagne, le gorille des plaines de l'Est et les chimpanzés de l'Est (*Pan troglodytes schweinfurthi*), et à un tiers de la population mondiale de gorilles de montagne. Les zones de savane du PNVi abritent une population diverse d'ongulés et la densité de biomasse de mammifères sauvages est l'une des plus hautes de la planète (27.6 tonnes/km²). Parmi les ongulés, on trouve certains animaux rares comme l'okapi (*Okapi johnstoni*), endémique à la RD Congo et le céphalophe rouge (*Cephalophus rubidus*), endémique aux monts Rwenzori. Le PNVi comporte aussi d'importantes zones humides essentielles pour l'hivernage de l'avifaune paléarctique.

I.2.1.3. Le gorille de montagne espèce emblématique du Parc National des Virunga

Il existe deux espèces de gorilles, le gorille de l'Ouest (*Gorilla gorilla*) et le gorille de l'Est (*Gorilla beringei*). Le gorille de l'Est comporte deux sous-espèces, le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*) et le gorille de plaine de l'Est (*Gorilla beringei graueri*). Le gorille de montagne est présent dans la RGL Africains. La sous-espèce *Gorilla beringei beringei* a été découverte en 1903. Le gorille de montagne est réparti aux confins du Congo ainsi qu'en Ouganda et au Rwanda. Selon Galbany et al. (2017), les gorilles de montagne des Virunga en particulier représentent un extrême écologique parmi tous les grands singes. Ils vivent dans des habitats forestiers de haute altitude (régulièrement à des altitudes de 2 630 à 3 850 mètres). Notons également que le gorille de montagne est parmi les dix espèces les plus charismatiques⁵ du monde (Courchamp et al., 2018).



Photo 1 : Gorille de montagne mâle à dos argenté du PNVi (ICCN, 2020)

Le nombre de gorilles de montagne connus a augmenté au cours des dernières décennies, grâce à des techniques avancées et à un effort d'enquête plus important (PICG, 2019). Les gorilles de montagne se portent bien puisque la croissance de la population est estimée à 3-5% par an. Celle-ci, en novembre 2020, compte dix familles habituées avec 151 individus et sept

⁵ Les dix animaux considérés comme les plus charismatiques par le public : le tigre, le lion, l'éléphant, la girafe, le léopard, le panda, le guépard, l'ours blanc, le loup gris et le gorille.

mâles solitaires. Le nombre d'individus est de 158 dans leur milieu naturel auxquels s'ajoutent quatre orphelins ou amputés hébergés au sanctuaire de Senkwekwe. Les gorilles habitués reçoivent les visites des touristes à raison d'une heure par jour. Les groupes sont de petite taille, les visiteurs portent des masques pour ne pas contaminer les animaux avec des germes humains (ICCN-PNVi, 2021). Le dernier recensement du PICG (2019) des gorilles de montagne révèlent 604 individus et 14 individus solitaires (**tableau 4**).

Tableau 4 : Résultats des enquêtes publiées sur les gorilles dans le massif des Virunga

Année	1971-1973	1976-1978	1981	1986	1989	2000	2003	2010	2016
Nombre total minimal	225	252	242	279	309	359	360	464	604
Nombre d'individus solitaires	15	6	5	11	6	10	11	14	14

Source : Programme Internationale pour la Conservation des Gorilles (PICG, 2019)

I.2.1.4. Patrimoine en péril : la persistance des menaces

Le PNVi est soumis à de nombreuses pressions de nature diverses, toutes, en rapport direct ou indirect avec l'intégrité et la biodiversité du PNVi, particulièrement avec les valeurs et les cibles de conservation du parc (ICCN-PNVi, 2021). Une analyse de menaces basée sur l'intensité, la superficie et a été faite sur la base de la situation de cinq dernières années par secteur. Il est ressorti un total de 31 menaces identifiées sur toute l'étendue du Parc, y compris le changement climatique non encore suivi. Le classement révèle quatre catégories de menaces (influence politique, menaces réelles, menaces quotidiennes et menace réelle mais non suivie) (**tableau 5**). Le PNVi est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en péril depuis 1994 à la dernière session du Comité du patrimoine mondial en décembre 1994. Les menaces ayant concouru à cet état persistent et s'accroissent. En 2018, l'espèce rare de ce site, le gorille de montagne, est classée en danger d'extinction par l'UICN. Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en décembre 1994, à la suite des événements tragiques au Rwanda qui ont provoqué une arrivée massive de réfugiés en provenance de ce pays. Ainsi, le PNVi a été déstabilisé par l'arrivée incontrôlée de réfugiés, cause de déforestation et de braconnage sur les sites.

Tableau 5 : *Evaluation de menaces au Parc National des Virunga en 2020*

Menaces	Nord	Centre	Lac	Sud	Rang	
Manœuvre politicienne					1	Influence politique
Présence des services étatiques non accréditées					2	
Agriculture					3	
Présence des groupes armés					4	
Campements militaires					5	
Déviations des eaux (lac, rivière Ishasha, Kagezi)					6	Menaces réelles sur l'intégrité, ancrées suite aux rebellions, demandent beaucoup d'efforts du Parc et ses partenaires
Installation humaine administrée (Lubiliya)					7	
Cultures industrielles					8	
Braconnage					9	
Fragmentation des habitats (Mulango wa nyama)					10	
Installations humaines non administrées (Kasindi-port)					11	
Patûrages					12	Menaces quotidiennes, gérées par le volet technique du Parc
Destruction de la végétation lacustre					13	
Coupe des bambou (construction, tuteurage, artisanat)					14	
Pollution (déchets ménagers, produits toxiques)					15	
Carbonisation					16	
Sciage de bois (gros arbres,)					17	
Pêche illicite					18	
Trafic des trophées (ivoires, dents d'hippos,)					19	
Exploration et Exploitation du Pétrole					20	
Zoonose					21	
Pacage					22	
Trafic des animaux					23	
Frontière lacustre Congo-Uganda non démarquée					24	
Feu de brousse					25	
Coupe des sticks (jeunes arbres pour construction)					26	
Mine artisanale					27	
Trafic des coquilles (Kamororo-Kagezi, kasindi-port)					28	
Plantes envahissantes (<i>T. capparis</i>)					29	
Extraction de sable					30	
Changement climatique					31	Menace réelle/non suivie

Source : ICCN-PNVi, 2021

Un rapport sur le projet a été reçu au moment de la session du Bureau et il indique que le projet du Fonds du patrimoine mondial est effectivement capital pour aider à maintenir les activités de gestion du Parc et contribuer à maintenir le personnel en place. Néanmoins, la situation écologique du Parc ne s'améliore pas, les forêts de bambous ont été abattues et le nombre d'éléphants et d'hippopotames a beaucoup diminué dans le site. La population de buffles est également menacée. Le rapport indique que le site est considéré comme une source essentielle de combustible et de bois de construction pour les réfugiés et que 30.000 à 40.000 personnes pénètrent chaque jour dans le Parc.

Ainsi, le rapport avait recommandé qu'une solution politique à long terme, avec évacuation des camps de réfugiés situés à l'intérieur du site, soit trouvée et que le paiement par l'IZCN des salaires de son personnel employé dans le Parc soit effectué. Le Bureau a longuement discuté de la situation et a recommandé : (1) de préparer un communiqué de presse en collaboration avec l'UICN pour une action de sensibilisation sur la nécessité de rapatrier les réfugiés et transférer les camps ; (2) d'écrire une lettre au gouvernement Zaïrois pour obtenir davantage d'aide opérationnelle, y compris le paiement des salaires du personnel du site ; (3) que le Centre organise une réunion entre le Directeur général de l'UNESCO et l'Ambassadeur du Zaïre afin de discuter de ces questions et (4) que, à la demande du Délégué du Sénégal, toutes les possibilités de solution soient explorées dans le cadre du système des Nations Unies, notamment avec le HCR et le PNUD. Le Bureau a par ailleurs demandé au Centre d'écrire une lettre pour féliciter le PNUD/FME et la GTZ pour le soutien qu'ils ont apporté à la protection du site et encourager une coopération permanente entre le coordinateur spécialiste de l'environnement nouvellement nommé et le Centre du patrimoine mondial.

Le Comité a pris note des rapports fournis par le Secrétariat et l'UICN ainsi que des réponses reçues du ministère de l'Environnement du Zaïre relatives aux préoccupations exprimées par le Bureau à sa dernière session. Le Comité a aussi noté que l'Union européenne, le PICG et le Haut-Commissariat pour les Réfugiés exécutaient actuellement des projets pour renforcer la gestion du site.

I.2.2. Territoires et chefferies du secteur sud du Parc National des Virunga

Le secteur sud du PNVi est transfrontalier aux Parcs Nationaux de Gorilles de Mgahinga en Ouganda et des Volcans au Rwanda. Il est entouré par trois territoires administratifs (Rutshuru, Nyiragongo et Masisi) de la province du Nord-Kivu. Le territoire de Rutshuru comprend deux collectivités chefferies, celle de Bwisha et de Bwito. Le territoire de Nyiragongo a une seule chefferie portant le même nom. Enfin, le territoire de Masisi a trois chefferies et deux secteurs. Les chefferies des Bahunde et de Bashali sont riveraines au PNVi.

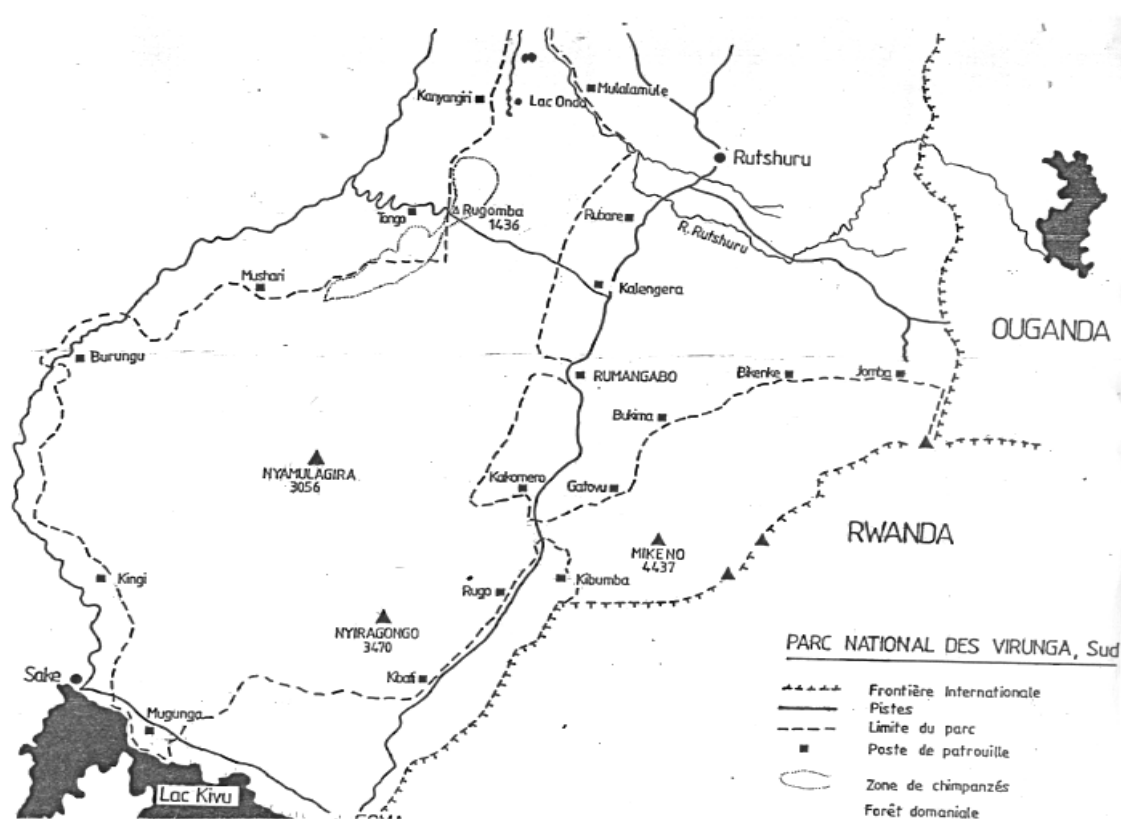


Figure 7 : Secteur sud du Parc National des Virunga (Musée national, 1998).

Le secteur sud du PNVi est limité à l'Est par l'Ouganda et le Rwanda. On trouve dans ce secteur les deux volcans actifs le Nyamulagira (3056 m d'altitude) et le Nyiragongo (3470m d'altitude) (figure 7).

Le **tableau 6** montre le nombre des villages qui se trouvent dans les trois territoires riverains du secteur sud du PNVi avec respectivement leurs chefferies et groupements. La liste complète des villages/localités de chaque groupement sont repris à l'**annexe X**.

Tableau 6 : *Subdivision administrative du secteur sud du PNVi*

Territoires	Chefferies	Groupements	Nombre des localités
Rutshuru	Bwisha	Binza	19
		Bukoma	7
		Busanza	15
		Bweza	7
		Jomba	8
		Kisigari	19
		Rugari	5
	Bwito	Bambo	4
		Bishusha	3
		Bukombo	5
		Kihondo	4
		Kanyabayonga	4
		Mutanda	8
Tongo		6	
Nyiragongo	Bukumu	Munigi	16
		Buvira	6
		Kibati	8
		Mudja	8
		Rusayu	7
		Kibumba	9
		Buhumba	9
Masisi	Bahunde	Mupfuni-shanga	7
		Mupfuni-Karuba	4
		Mupfuni-Matanda	5
		Mupfuni-Kibabi	8
		Kamuronza	7
		Ufamandu I ^{er}	8
	Bashali	Bashali-Kaembe	7
		Bashali-Mokoto	16
Total		239	

Source : Rapports annuels 2020 des chefferies :Bwisha, Bwito, Bahunde, Bukumu et Bashali.

I.3. DEFIS DE LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE

I.3.1. Contexte socio-économique et démographique

La forte pression démographique, combinée à la présence de nombreux conflits d'usages autour de la question des ressources naturelles dans et en périphérie du PNVi sont actuellement des facteurs qui compromettent fortement à la fois la conservation de ses écosystèmes. La pression démographique a un effet de plus en plus grave sur les ressources naturelles, surtout dans les pays en développement où l'agriculture, avec une demande toujours croissante de terres, est le moyen de subsistance le plus important (Maryke & Kalpers, 2005). Les conditions de vie socio-économiques des populations locales dans cette région caractérisée par l'agriculture de subsistance. Languy & de Merode (2006) notent que le PNVi se trouve au cœur d'une région densément peuplée et a subi des menaces qui ont pesé sur sa biodiversité. Ce facteur démographique est un élément catalyseur parmi les contraintes face auxquelles le PNVi est confronté. Le **tableau 7** montre la population totale de la province du Nord-Kivu entre 2013 et 2018 avec la croissance de la population.

Tableau 7 : Population de la province du Nord- Kivu par territoire/ville de 2013 à 2018

Territoires/Villes	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ville de Beni	321952	345423	355289	365948	355160	365816
Ville de Butembo	670285	710 801	744868	767214	1977074	2036385
Ville de Goma	1032271	867 164	876 706	903007	973430	1002633
T. Beni	1154113	1241 191	1273583	1311790	1525900	1571677
T. Lubero	1243743	1294 585	1355232	1395889	1476427	1520719
T. Masisi	681197	689248	711075	732407	681197	701633
T. Nyiragongo	128825	142 971	162127	166991	189203	194879
T. Rutshuru	1499907	1573244	1602550	1650627	1621192	1669827
T. Walikale	855138	975283	975310	1004569	985522	1015087
Superficie (Km²)	59483	59483	59483	59483	59483	59483
Densité ha/Km²	127	132	135	140	164	169
Total Province	7587431	7839910	8056740	8298442	9785105	10078656

Sources : Rapports annuels, Division Provinciale de l'intérieur ; 2013-2018

La région du PNVi est l'une des régions les plus peuplées de la RD Congo. Les statistiques récentes de la province recensent une densité de population qui varie entre 39 et 1500 habitants/km² (INS, 2020). Les territoires de Nyiragongo, Masisi et Rutshuru ont respectivement une densité comprise entre 355 et 1542 personnes/km². Avec cette densité humaine, la déforestation du parc se poursuit et entraîne, corrélativement, l'expansion des champs agricoles et la production de charbon de bois pour se chauffer et cuisiner (Commission Justice et Paix, 2017). Les pays les plus pauvres de la planète sont confrontés fréquemment à des conflits de précarité : pour survivre, des habitants des zones écologiquement fragiles sont conduits, par exemple, à faire disparaître des espèces (éléphants, rhinocéros, singes, gorilles) (Véron, 2013). La pauvreté et la croissance affectent la gestion du PNVi. Et dans le temps à venir, la gestion du parc sera beaucoup plus. Les ménages dans ces zones sont essentiellement agricoles (**tableau 8**).

La situation énergétique dans la province du Nord-Kivu en général et les territoires riverains du PNVi en particulier est sombre malgré son potentiel énorme en énergies renouvelables comme le gaz enfoui dans le Lac Kivu. Très peu de ménages sont raccordés à l'eau potable (16,6 %) et à l'électricité (4,3 %). En milieu rural, l'énergie domestique est fournie à 98 % par le bois de chauffe et la braise et 2 % par le pétrole (PNUD, 2015).

Tableau 8 : Statistiques de la population agricole en 2019

Territoire/Ville	Population Totale	Population agricole	Ménages agricoles	Actifs agricoles
V. Beni	479765	119921	19987	60960
V. Butembo	700757	175190	29198	89055
V. Goma	849783	3303	550	1679
T. Beni	1480302	1287603	214601	654532
T. Lubero	1572371	1409904	234984	716701
T. Masisi	1551053	1391812	231969	707504
T. Nyiragongo	201436	83886	13981	42642
T. Rutshuru	1456774	1211098	201850	615643
T. Walikale	654739	437617	72936	222455
TOTAL	8946980	6012405	1020056	3111171

Source : Service National des statistiques agricoles-SNSA/Nord-Kivu, 2019

Les peuples autochtones vivant dans le secteur Sud du PNVi et plus particulièrement autour du sous-secteur de Mikeno, ont des abris précaires. RADD (2012) affirme que les précipitations dans ce milieu de vie atteignent une moyenne annuelle de 1800 mm et une température qui varie entre 14 et 18°C. Les Pygmées de ce sous-secteur sont soumis aux intempéries qui favorisent le développement des maladies meurtrières. En outre, privés de la forêt, les ressources alimentaires se font rares. Ces conditions de précarité ne leur laissent le choix que de mener des activités “illégal” dans le PNVi pour la chasse et la collecte des PFNL notamment les plantes médicinales.

I.3.2. Changements climatiques

La cadence des changements des facteurs directs et indirects diffère selon les régions et les pays. Dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce, le changement d'utilisation des terres est le facteur direct ayant eu l'incidence relative la plus néfaste sur la nature depuis 1970, suivi par l'exploitation directe et en particulier, la surexploitation des animaux, des plantes et d'autres organismes (collecte, exploitation forestière, chasse et pêche). Selon l'*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES, 2019), les changements climatiques constituent un facteur de changement direct qui exacerbe de façon croissante l'impact d'autres facteurs sur la nature et le bien-être humain. Les changements climatiques touchent toute l'humanité. Les pays pauvres sont plus vulnérables à cause de leur faible capacité de résilience et/ou d'adaptation (Fay et al., 2010).

L'Est de la RD Congo connaît des crises et des catastrophes naturelles y compris les changements de saisons culturales, les éboulements, les inondations et de pluies torrentielles autour du PNVi et constituent une menace climatique et un grand risque à plusieurs millions de personnes. En 2016, les productions agricoles de maïs et d'haricots dans le territoire de Rutshuru ont baissé à la suite d'une saison sèche très longue, ce qui est tout à fait inhabituel. C'est une des conséquences du changement climatique dans cette région (BIFERD, 2016). Etant donné que les populations qui vivent autour du PNVi consomment le bois de feu et le charbon de bois pour la cuisson et le chauffage, augmentant ainsi la pression sur les forêts naturelles du PNVi. Il est sans doute, que les activités de déforestation émettent les émissions de CO₂ dans l'atmosphère et réduisent la capacité de régulation du climat. Les actions locales sont importantes pour deux raisons : (i) la survie des activités quotidiennes à l'occurrence les activités agricoles et (ii) la protection de l'environnement afin de pérenniser les ressources (les générations actuelles et futures). Les actions de reboisement et de reforestation sont incontestablement importantes et urgentes. Le rôle du grand public est de s'approprier les

solutions et les mettre en œuvre, évidemment par une conscientisation et une coopération par l'ensemble de la communauté (structures paysannes, les agriculteurs et éleveurs, les structures de jeunes et femmes, les entreprises locales, etc.). Les actions de reboisement doivent être accompagnées par la réduction de la consommation du combustible bois dans les milieux urbains et ruraux qui est une de grandes causes de la déforestation. Ainsi, il faudra anticiper la dégradation des forêts qui engendre les conséquences sur la pluviométrie et la diminution de leurs capacités d'offrir les services écosystémiques (la régulation du climat par exemple).

I.3.3. Envahissement et exploitation des ressources au Parc National des Virunga

Les conflits d'occupation et d'envahissement sont historiques. Dans son rapport en 1954, l'IPNCB mentionnait que : « *Le Conservateur s'est rendu sur place avec l'Administrateur du Territoire pour l'examen de contestations soulevées par les "indigènes" relatives aux limites réalisées en région de Kikingi (secteur Munsenene) et de Bovata (secteur Watalinga). Le rapport transmis par le Chef de territoire conclut au maintien de la limite telle que réalisée* ». ».

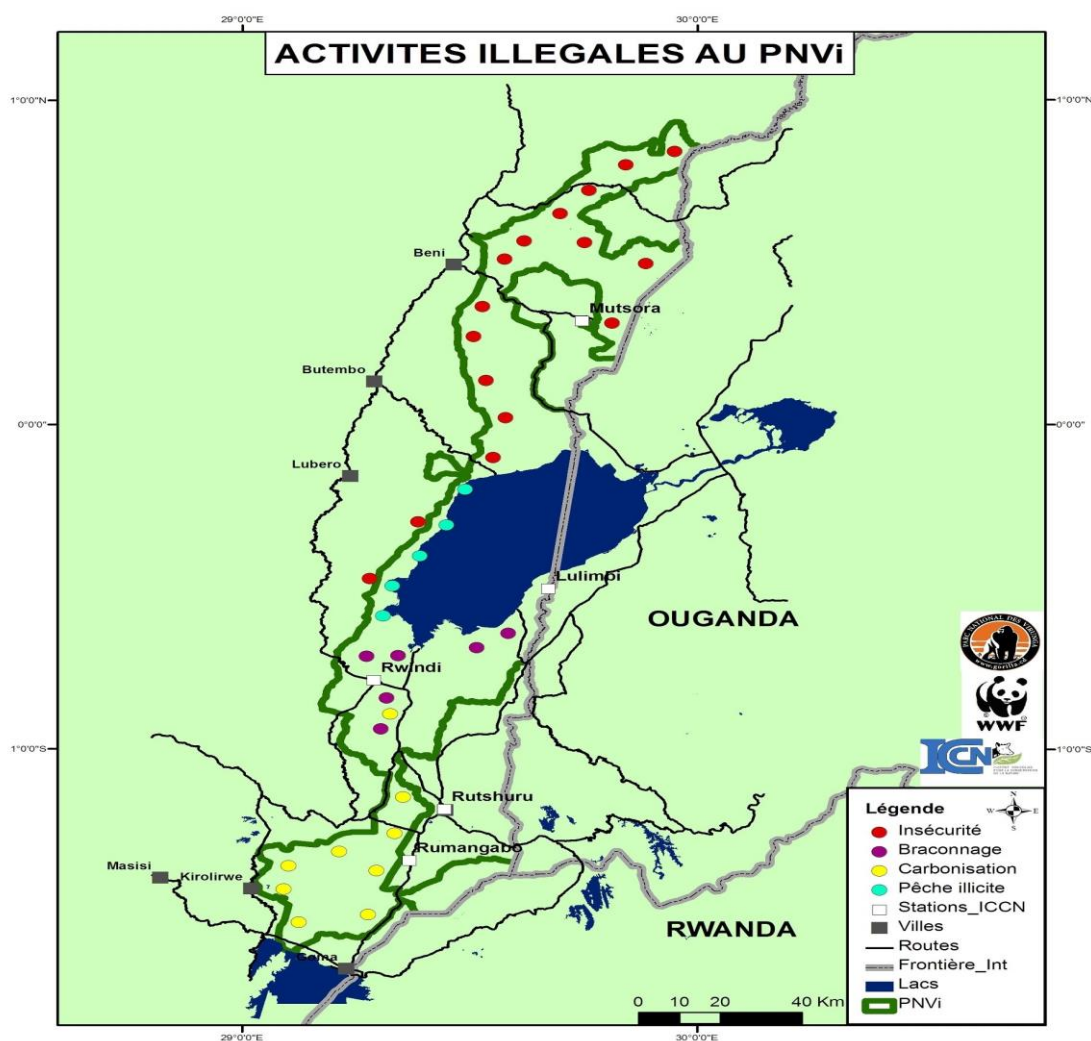


Figure 8 : Activités illégales au Parc National des Virunga en 2010 (ICN, 2021).

Les événements sociaux tels que les guerres, les révolutions sont considérés comme des facteurs indirects de déforestation et de dégradation des forêts dans les pays de l'Afrique centrale en général et en RD Congo en particulier (Tchatchou et al., 2015). La **figure 8** montre effectivement les menaces sécuritaires qui se perpétuent sur le PNVi. Selon cette figure, la partie Nord du Parc est plus affectée par les menaces sécuritaires que la partie centre et sud. Cependant, il sied de signaler qu'aucune partie du parc n'est épargnée de l'insécurité.

Tableau 9 : Evolution des envahissements dans différentes zones

Sites envahis	2010	2014	2017
	Km ²	Km ²	Km ²
Mayangose	30	200	32
Karuruma	0	10	20
Lubiriya	2,47	0	10
Museya_Muko_Tshabirimu	0	0,01	44
Côte ouest	120	200	285
Kibirizi	30	50	104
Kahunga	0	0	142
Kasali_Tongo	0	0,01	37*
Rutshuru_Rubare	0	0	18*
Kirolirwe	125	200	244
Mugunga	4	3,5	11*
Nyiragongo	0	0	31*
Nyamulagira	0	0	21*
Ishasha	60	100	64
Bulongo	0	0	8
Ruwenzori	0	0	44*
Puemba	0	0	11*
Nombre total de carrés envahis	371,47	763,52	1311
Total carrés du parc (hors lac)	6940	6940	6940
Taux de carrés envahis	5%	11%	19%

* Petites zones éparpillées

Source : UNESCO, 2014 ; 2018

La surface envahie est estimée par le nombre total de carrés d'1 km² ou 100 hectares (ha) couvrant le parc dont la surface totale est de 784 368 ha. Le taux d'envahissement du PNVi est de 5% de la surface totale du parc, soit 39 218,4 ha en 2010, 11%, soit 86 280, 48 ha en 2014 et 19%, soit 149 029, 92 ha en 2017. Ce taux est obtenu en divisant par le nombre total de carrés (**tableau 9**). Le secteur Sud est plus vulnérable affecté plus par l'urbanisation.

1.3.3.1. Expansion des terres agricoles et installation d'habitats

L'expansion agricole et le développement urbain devraient réduire de manière significative les zones forestières et les terres ouvertes des Virunga dans les 11 prochaines années. L'accessibilité en termes de topographie du paysage et la proximité des activités humaines existantes sont considérées comme les principaux moteurs de ces changements (Christensen & Arsanjani, 2020). Comme dans d'autres sites du patrimoine mondial en péril en RD Congo, les menaces sur les ressources du PNVi sont toujours d'actualité et s'accroissent. Ces mêmes facteurs ont, considérablement, affecté le PNVi. La **figure 9** ci-dessous montre les espaces envahis au PNVi qui s'élèvent à 99 678 ha en 2020 tandis que ceux récupérés représentent 6 299 ha. Cependant, cet envahissement continue dans la partie Ouest du parc.

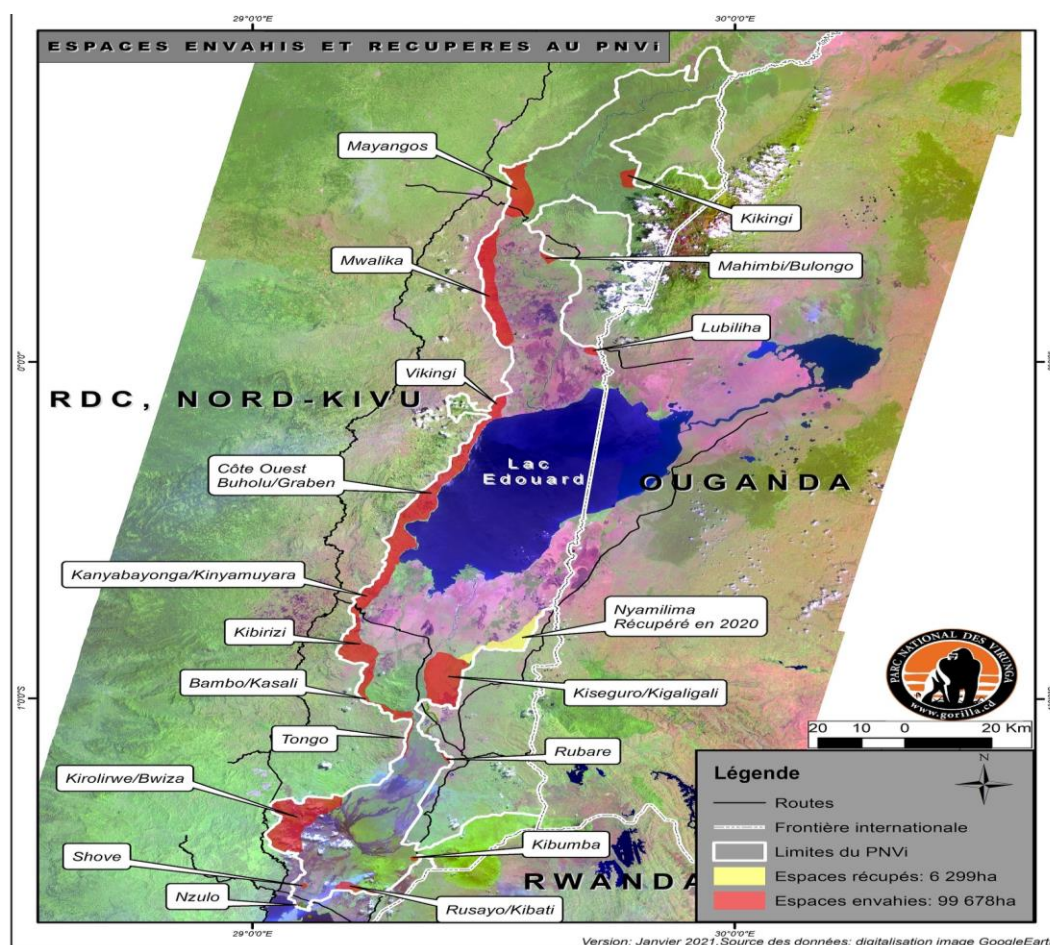


Figure 9 : Espaces envahis et récupérés au Parc National des Virunga en 2020 (ICCN, 2021).

Les principales activités illégales ou menaces sur la valeur universelle exceptionnelle au PNVi, au regard de son statut de réserve intégrale où toute activité humaine est prohibée, sont les occupations illégales, la carbonisation et la coupe du bois, le braconnage et la pêche illicite (UNESCO/UICN, 2018). Les occupations illégales sont visibles au PNVi (**figure 9**). Ces occupations sont liées à l’agriculture, l’élevage et les installations humaines au sein du parc.

I.3.3.2. Déforestation et exploitation du charbon de bois

Il existe un lien entre la déforestation et la perte de biodiversité. Actuellement, plus de 50% des forêts tropicales du monde ont été détruites. Cette destruction a causé 27% des espèces évaluées sont menacées d’extinction (FAO & UNEP, 2020). Dans les pays en développement, le bois de chauffage est particulièrement important, tant pour l’usage domestique que pour la vente. On estime que 880 millions de personnes dans le monde passent une partie de leur temps à ramasser du bois de chauffage ou à produire du charbon de bois (FAO, 2017). Le problème d’accès à l’énergie se pose dans les zones urbaines et les zones rurales comme un des éléments qui influencent la déforestation du PNVi. En effet, la carbonisation est une cause économique de la déforestation. Les exploitants du charbon de bois, qui sans aucun investissement, tirent profit de cette activité illicite au PNVi comme on le remarque sur les **photos 2&3**. Ce secteur occupe des milliers des riverains qui sont impliqués dans la chaîne allant du bûcheron, du carbonisateur, des acheteurs au niveau des villages, du transporteur jusqu’au dépositaire et les détaillants au niveau de la ville de Goma. Les groupes armés y sont également impliqués.



Photo 3 : Fabrication du charbon de bois dans le Parc National des Virunga (CREDDHO, 2022) **Photo 2 : Déforestation au Parc National des Virunga (CREDDHO, 2022)**

La déforestation est visible tout au long de la route (Rutshuru Centre-Rubare-Kako-Kalengera-Biruma-Katale/domaine de Katale-Buvunga-Rumangabo-Gomba-Bushenge-Rugari/Kakomero. En territoire de Nyiragongo, dans les groupements Kibumba et Buhumba, les populations vivent quasi exclusivement que de l'exploitation de la braise dans le parc. Très tôt les matins, ils sont des centaines des personnes qui entrent dans le PNVi (pour l'exploitation du charbon de bois et l'entretien de champs sous l'impuissance des gestionnaires malgré la gestion militarisée), essentiellement des femmes et des jeunes hommes pour le transport de la braise et l'entretien des champs, et cela, presque tous les jours selon des témoignages concordants. Les rebelles qui sont dans le parc vivent de l'exploitation du charbon de bois et contrôlent tout. Tout celui qui s'oppose à l'exploitation est en danger. Cette activité est devenue attractive pour de nombreux ménages selon un habitant de la place. Interrogé sur la question, le chef du village renseigne que : *« Tous les jours ce sont des centaines des personnes qui entrent dans le parc pour exploiter le bois. A l'intérieur, il y a des groupes armés qui perçoivent de l'argent en contrepartie des jetons d'exploitation qu'ils donnent aux habitants. La situation est bien connue de tous - autorités locales et autorités du Parc. Ce que vous voyez ici, c'est ce qui se passe ailleurs. De tout bord, le parc est bien exploité. Les services de l'Etat, les militaires et les écogardes apparaissent débordés et incapables de gérer la question. Personne ne peut arrêter cela. »*

La **photo 4** montre l'approvisionnement de la ville de Goma en charbon de bois en provenance de Buhumba dans le territoire de Nyiragongo.



Photo 4 : Transport du charbon de bois provenant du PNVi (Auteur, 2021)

La majorité de la population riveraine du PNVi (4 millions de personnes) dépend du charbon de bois pour ses besoins de cuisine et de chauffage. Les revenus tirés de ce trafic sont estimés à 35 millions USD par an. Plusieurs initiatives d'information et de sensibilisation des communautés riveraines ont été menées pour éliminer la production du charbon de bois dans le PNVi et promouvoir des sources d'énergie alternatives. Cependant, la consommation du charbon de bois augmente chaque année (**tableau 10**). L'UNESCO et ses partenaires avaient également mené des activités destinées à valoriser le rôle des communautés locales dans la conservation de la biodiversité. Par exemple, au PNVi, un centre d'éducation environnementale avait été mis en place pour sensibiliser les enfants et les jeunes à la conservation de la biodiversité. L'expansion des champs agricoles dans le parc accentuent également la déforestation. Les ressources du PNVi et les convoitises qu'elles suscitent sont une source intarissable de conflits. La présence d'intérêts contradictoires, rend la gestion du parc très complexe. En conséquence, la biodiversité est menacée par la perte et la dégradation des habitats. Il est estimé à 30% la surface du Rift Albertin qui a été convertie en terres agricoles ou en zones de peuplement (Plumptre et al., 2020). Le recul de la forêt est patent et la politique forestière bute sur des impasses techniques inquiétantes (Pontié & Gaud, 1992). Le manque de place pour les boisements de production demeure une autre contrainte.

Tableau 10 : Consommation du charbon de bois dans la ville de Goma

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Mois	Q/té en sac				
Janvier	1510	3633	1845	3235	1257
Février	4868	2756	3944	3079	1650
Mars	4230	3623	4333	2795	2038
Avril	1758	3930	3768	3634	770
Mai	3962	5162	3390	2857	315
Juin	7974	4102	1806	3991	213
Juillet	6240	4099	1762	2988	969
Aout	4420	2480	3200	2311	2733
Septembre	3245	5287	4168	3466	4932
Octobre	4308	4436	6717	3902	5027
Novembre	5352	3629	4580	2625	2245
Décembre	7530	3890	3994	1361	2378
Total	55397	47027	39513	36244	24527

Source : Rapport du Fond Forestier National (2021)



Photo 5 : Déforestation du Parc National des Virunga/secteur Sud à Buhumba (Auteur, 2021)

I.3.3.3. Braconnage

L'impact du braconnage a été particulièrement dévastateur dans le secteur centre. Les populations de buffles, hippopotames et éléphants ont chuté de 96%, 94% et 75% respectivement entre 1990 et 2016 (UNESCO/UICN, 2018). Cependant, le braconnage demeure une menace au secteur sud. Quoique, les communautés tout autour (Hutu, Bakumu, Nande, Tutsi, Hunde, Twa, ...) de ce secteur où vivent les gorilles ne consomment pas la viande des singes/gorilles, il n'en demeure pas moins que le piégeage des animaux dans le secteur Mikeno est toujours d'actualité. En août 2020, un nettoyage y a été fait et où 1252 pièges ont été démantelés. Les pièges ne sont pas sélectifs, ils attrapent également les gorilles. Le parc met en place un système de surveillance pour faire face à cette menace. La surveillance terrestre est concentrée sur les zones de haute biodiversité et les secteurs touristiques (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Mabenga, Tshiabirimu, Nyiragongo, Rwenzori). Le PNVi interpelle environ 1500 personnes "illégal" par an dont les motifs sont variés à savoir : production illégale de charbon de bois, participation aux activités des groupes armés, braconnage, agriculture illégale, pêche illégale sur le Lac Edouard (UNESCO/UICN, 2018). Pour lutter contre le braconnage, parfois armé, les patrouilles terrestres sont combinées à la surveillance aérienne.

I.3.4. Conflits armés et insécurité persistante

Le contexte sécuritaire de la région du PNVi à laquelle est associé les déplacements des populations et les guerres à répétition contribuent de manière significative à la déforestation et à la dégradation de l'habitat du PNVi. Si l'insécurité peut être l'une des causes de la dégradation de l'habitat du PNVi, elle est également parfois perçue comme un effet positif pour certains membres de la communauté qui s'en servent pour exploiter les ressources au PNVi. En effet, la partie sud du parc est voisine du Rwanda et de l'Ouganda d'où sont venus les réfugiés en 1994 et actuellement où se replient les rebelles du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) et du Mouvement du 23 mars. Le PNVi abritent également les rebelles FDLR et les groupes locaux d'auto-défense comme le "mai mai". Des réseaux se sont formés pour l'exploitation, essentiellement du charbon de bois. Et souvent, il existe des rapports tendus avec les communautés locales et les gardes du PNVi car des affrontements sont signalés causant la mort des plusieurs écogardes et la population locale.

Depuis le mois d'avril 2017 et mars 2022, les bandes criminelles ont enlevé contre rançon au moins 170 personnes à proximité du Parc national des Virunga, dans l'est de la RD Congo. Ils battent, torturent et assassinent des otages, violant les femmes et les filles, qui représentent plus de la moitié d'entre eux, tout en recourant à des menaces pour extorquer de l'argent à leurs familles (*Human Rights Watch*, 2020). Les gardes parcs sont victimes de l'insécurité au PNVi. En avril 2020, dix-sept personnes ont été tuées dont 12 écogardes dans une embuscade tendue par un groupe armé à l'intérieur du parc. En 20 ans, 176 écogardes ont été tués dans cette région du Kivu déstabilisée par une insécurité violente.

Cependant, l'autre angle de regard de la militarisation du PNVi est perçue par Marijnen & Verweijen (2016) comme l'objet de la marchandisation elle-même. L'image des Virunga comme un paysage de guerre spectaculaire, avec des gardes forestiers et des rebelles armés sur fond de nature luxuriante, est utilisée dans des activités économiques à but lucratif, comme diverses productions médiatiques. L'accès à la terre est un élément majeur dans la spirale des conflits où les communautés locales exploitent illégalement du PNVi et de fois, sous la protection des groupes rebelles. La résistance paysanne contre la conservation de la nature au PNVi peut être comprise comme ressemblant à la dynamique générale de conflit dans l'est de la RD Congo. Hochleithner (2017) montre que ces résistances aux pratiques de conservation de la nature au PNVi contribuent à la transformation en cours du système foncier local. Ces conflits sont structurellement situés dans la dynamique générale des conflits régionaux.

Chapitre II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET POLITIQUES DE CONSERVATION

Les dispositifs juridiques et institutionnels encadrent la gestion des gorilles de montagne au PNVi. Au niveau national, régional et international, le PNVi et ses gorilles ont un statut qui les protège intégralement. Des nombreux statuts internationaux sont conférés au PNVi comme Site du Patrimoine mondial de l'UNESCO, Site Ramsar et en même temps, site du patrimoine mondial en péril, et les gorilles de montagne sont classés par l'UICN comme espèce en voie d'extinction. Ces différents statuts définissent le caractère et la mission des institutions qui interviennent pour la protection du PNVi et ses gorilles. Ces institutions sont chargées d'élaborer les politiques de gestion afin de gérer de manière efficace, par des structures plus formelles, qui sont initiées au niveau national ou supranational. Ainsi, comme l'affirment Barrow et al. (2002), les dispositions institutionnelles façonnent l'accès et le contrôle des ressources et sont fondamentales pour comprendre les modèles de gestion mis en place et les intérêts des parties prenantes. Nous évoquerons plus particulièrement, dans le troisième point de ce chapitre, les politiques de conservation des gorilles de montagne au PGV et au PNVi.

II.1. CADRE JURIDIQUE

Pour la protection de sa biodiversité et de ses paysages, la RD Congo s'appuie sur les traités et conventions internationaux lui permettant de gérer ses écosystèmes. En effet, la RD Congo est partie de plusieurs accords internationaux comme la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention de Maputo), la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, la Convention du patrimoine mondial, la Convention de Ramsar, la Convention de Bonn sur les espèces migratrices, et les trois conventions de Rio de 1992 (la Convention sur la diversité biologique, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification). Ces conventions invitent les Etats-parties à la gestion durable de la biodiversité, y compris dans les APs et autres zones de conservation.

II.1.1. Réglementation nationale

Au niveau national, le code forestier de 2008 renforce le pouvoir de l'Etat qui possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes. Plus récemment, la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature fixe le cadre de la gestion des APs en RD Congo. La loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement couvre les questions relatives à « la gestion et la conservation des ressources naturelles ». Ainsi, l'Article 27 stipule que l'Etat, la province et l'entité territoriale décentralisée assurent, dans les limites de leurs compétences respectives, la conservation et la gestion durable des écosystèmes, des ressources naturelles, des sites et monuments situés sur le territoire national. Plusieurs autres articles donnent le cadre et les principes généraux qui doivent régir les actions de l'Etat, la province et l'entité territoriale décentralisée lorsqu'ils entreprennent des actions pour conserver, utiliser et gérer durablement l'environnement. Notons que le gorille de montagne est une espèce totalement protégée en RD Congo (UICN/PACO, 2010) par la loi sur la chasse ou loi n°82.008 du 28 mai 1982, fixant la liste des espèces animales totalement protégées ainsi que les différents permis de chasse. Cette loi est applicable dans les domaines et réserves de chasse et régit la gestion des aires et périodes de chasse, les instruments et procédés de chasse, la cinématographie et les guides de chasse. Le gorille est également protégé dans toute son aire de répartition.

II.1.2. Conventions régionales et internationales

Au niveau régional, la RD Congo est signataire des plusieurs accords et traités qui protègent les ressources biologiques de ses parcs nationaux. Le PNVi fait partie pour sa gestion et la gestion de ses gorilles de montagne, de ces patrimoines qui sont sous l'emprise à la fois des conventions régionales et internationales. Les accords ont été signés entre les trois Etats du PGV afin de coordonner les actions communes de conservation des gorilles de montagne. La collaboration transfrontalière dans le PGV a été développée et soutenue pendant une période de très mauvaises relations internationales, y compris plusieurs fois où les pays partenaires ont été en conflit. Ce contexte conflictuel est loin d'être résolu. Un autre aspect caractéristique de ce complexe est qu'il s'est développé à partir d'une coopération informelle au niveau du terrain qui n'a évolué jusqu'au niveau ministériel et des accords formels (Ngoufo, 2013).

C'est comme ce qui se fait, selon Houedanou (2015), entre la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Guinée autour de la Réserve Naturelle du Mont Nimba où les Etats ont mutualisé leurs efforts par des mécanismes de gestion de leurs forêts. En 2005, la déclaration de Kinshasa des Nations Unies sur les grands singes est sûrement déterminante avec le projet pour la survie des grands singes où les Etats de l'aire de répartition des grands singes se sont engagés à mettre tout en œuvre pour protéger ces primates (PNUE & l'UNESCO, 2005). Les instruments de collaboration interétatiques dans le PGV sont récents. Le tout premier est le protocole d'entente trilatéral de 2006 entre les agences⁶ gouvernementales de la RD Congo, du Rwanda et de l'Ouganda pour le monitoring et le partage des revenus du tourisme des groupes des gorilles transfrontaliers. Ce protocole a été renforcé en 2015 par le traité relatif à la collaboration transfrontalière sur la conservation de la faune et la flore sauvages et le développement du tourisme. Ce traité établit le cadre permanent et les mécanismes de collaboration transfrontalière. Ainsi, ces traités ont renforcé la politique régionale du GVTC. Cette politique se résume en plan stratégique (2018-2023) avec comme vision la conservation durable du PGV. Elle a quatre volets (gestion du paysage, le développement du tourisme, la mise en application des lois et la conservation communautaire) composé chacun d'un comité technique. Au PNVi, ces différentes politiques et accords trilatéraux s'arriment avec la politique de la RD Congo en matière de conservation de la biodiversité et le cadre législatif national.

Par ordre chronologique, voici les différents traités signés entre les trois Etats de l'aire de répartition des gorilles de montagne :

- Le mémorandum d'entente trilatérale entre l'ORTPN, l'UWA et l'ICCN sur la conservation du réseau de zones protégées transfrontalières du Rift Albertin de 2004 et visant coordonner le suivi de la population de gorilles de montagne qui prospère dans le paysage Grand Virunga ;
- la Déclaration des Nations Unies de 2005 sur les grands singes (Kinshasa) : projet pour la survie des grands singes appuyé par le PNUE et l'UNESCO ;
- le Protocole d'entente trilatéral de 2006 entre l'UWA, l'ORTPN et l'ICCN sur la collaboration pour le monitoring et le partage des revenus du tourisme des groupes de gorilles transfrontaliers (Entebbe/Uganda) ;
- l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats de 2008 (adopté par la Première Réunion des Parties à l'Accord Rome) ;

⁶ L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Uganda Wildlife Authority (UWA) et l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN).

- le Traité relatif à la collaboration transfrontalière du Grand Virunga sur la conservation de la faune et la flore sauvages et le développement du tourisme signé en octobre 2015.

Au niveau international, plusieurs conventions et traités consacrent la protection des ressources naturelles du PNVi et en particulier les gorilles de montagne. Il ne s'agit pas à ce niveau de dresser une liste exhaustive de toutes les conventions mais de passer en revue les instruments les plus importants ratifiés par les Etats du PGV. La convention sur les espèces migratrices (*Convention on Migratory Species – CMS*) ou la convention de Bonn de 1979 est un traité du PNUE qui réunit les Etats traversés par les animaux migrants ou les Etats de l'aire de répartition et établit les bases juridiques sur lesquelles s'appuient les mesures de conservation coordonnées internationalement pour une espèce migratrice.

L'espèce migratrice est, selon la convention, est l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale (CMS, 1979). Certaines familles des gorilles de montagne dans le PGV et plus particulièrement du PNVi se retrouvent du côté du PNV au Rwanda. Dans ce cas de figure, ces gorilles sont couverts par la convention sur les espèces migratrices. Les trois pays de l'aire de répartition des gorilles de montagne sont signataires de la convention. Pour leur protection, l'accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats "Accord Gorilla" a été développé sous l'égide de la CMS. A cet effet, notons que l'accord porte sur l'espèce gorille dans son ensemble.

Il existe dix Etats de répartition des gorilles (la République centrafricaine, le Congo, la RD Congo, le Gabon, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et l'Angola). A ce jour, seuls la Guinée Equatoriale et le Cameroun ne sont pas Parties⁷ de l'accord. En fait, l'accord pour la conservation des gorilles est un traité portant spécifiquement sur la conservation des gorilles et de leurs habitats dans les dix États de l'aire de répartition est entré en vigueur en 2008. L'Accord Gorilla fournit aux gouvernements, aux ONG, aux scientifiques, aux populations locales et à la communauté internationale dans son ensemble un cadre légalement contraignant pour maintenir et de restaurer les populations de gorilles et leurs habitats (CMS, 2019).

⁷ Selon l'article 1, paragraphe 2, Parties signifie un Etat de l'aire de répartition ou toute organisation d'intégration économique régionale constituée par des Etats souverains et ayant une compétence pour négocier, conclure et appliquer des accords internationaux dans les matières couvertes par l'accord sur la conservation des gorilles et leurs habitats.

La CMS travaille en étroite collaboration avec le PNUE pour la survie des grands singes (*GRASP – Great Apes Survival Partnership*) et bénéficie également d'autres partenariats, notamment avec la CITES et la Commission de sauvegarde des espèces (*Species Survival Commission*) de l'UICN constituée par les spécialistes des primates. De nombreuses populations de gorilles vivent dans des régions transfrontalières et une grande part de la réussite des efforts de conservation dépend de la coopération internationale.

La convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est une convention internationale concernant la protection du patrimoine mondial, adoptée en 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO. Selon Audrerie et al. (1998), la convention du patrimoine mondial se place à la confluence de deux courants de pensée, l'un centré sur les dangers menaçant les sites culturels, l'autre axé sur la préservation de la nature et là, la notion de patrimoine correspond d'abord à un héritage reçu, qu'il convient de préserver et de transmettre. Dans son préambule, la convention part du constat selon lequel le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables.

En même temps, la convention rappelle que les Etats éprouvent des limites pour la protection des patrimoines en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder. Les activités humaines autour et dans les APs, ont impacté négativement certains sites et qui ont subi la dégradation de leur habitat. Au regard de ces menaces anthropiques, l'UNESCO a mis certains sites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en péril y compris le PNVi qui y est inscrit depuis 1994. Adoptée à Rio à la conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement en 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) est entrée en vigueur une année après, soit en 1993. La CBD a trois objectifs principaux, notamment la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. La CBD couvre toutes les espèces animales et végétales dans leur ensemble.

En toute conséquence, les gorilles de montagne font partie de la diversité biologique couverte par la présente convention. La CBD a deux traités complémentaires notamment, le Protocole de Nagoya et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la CBD. Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) a été adopté en 2010 à Nagoya et est entré en vigueur en 2014.

L'objectif est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Il fournit ainsi, un cadre réglementaire pour la mise en œuvre du troisième objectif de la CDB sur l'Accès aux ressources génétiques et partage des avantages résultant de leur exploitation. Ce principe de Nagoya du partage juste et équitable des avantages se résume à l'accès aux ressources génétiques qui est réglementé aussi bien par les droits souverains de l'État d'origine que par les droits des communautés locales et autochtones. C'est dans ce sens que Ott-Duclaux-Monteil (2014) note l'absence de partage des avantages envers les communautés locales en ces termes : « ...malgré l'existence de ces instruments juridiques, des politiques et des stratégies divers, la pauvreté au sein de ces communautés locales et autochtones des pays d'Afrique semble insurmontable. L'exigence posée par l'APA tient compte du rôle de gardiens de la diversité biologique joué par les communautés locales et autochtones et leurs droits fondés sur les connaissances traditionnelles associés aux ressources génétiques dont elles sont dépositaires ».

Enfin, la convention de Washington ou la convention CITES (*Convention on International Trade of Endangered Species of Wild Fauna and Flora*) porte sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. La CITES a été rédigée pour donner suite à une résolution adoptée en 1963 à une session de l'Assemblée générale de l'UICN. Le texte de la Convention fut adopté finalement par les représentants de 80 pays à Washington, le 3 mars 1973. La Convention était entrée en vigueur le 1er juillet 1975. La Convention a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Selon la CITES, le commerce international des espèces sauvages végétales et animales représente des milliards de dollars par an. L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction.

II.2. CADRE INSTITUTIONNEL

Les acteurs publics en charge de la conservation de l'environnement sont nombreux et variés. Ce sont des institutions et/ou agences gouvernementales. Au niveau national, le ministère de l'environnement et développement durable a le mandat de la protection de l'environnement y compris les APs de la RD Congo. Nous nous attacherons d'évoquer les institutions étatiques et les services déconcentrés qui sont impliqués dans la conservation de l'environnement. Notons par ailleurs que les APs de la RD Congo sont sous la gestion exclusive de l'ICCN.

II.2.1. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

L'ICCN est l'agence gouvernementale chargée de la gestion des APs en RD Congo à travers à la fois la conservation in et ex situ. La protection des APs en général, et le PNVi en particulier, est régie par la loi 73-021 du 20 juillet 1973 sur le régime foncier, la loi 11-2002 du 29 août 2002 portant sur le code forestier, le décret 10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts de l'ICCN et la Loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature qui a remplacé l'ordonnance-loi 69-041.

La loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature fixe le cadre réglementaire de la gestion des APs en RD Congo. La loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement couvre les questions relatives à « la gestion et la conservation des ressources naturelles ».

L'ICCN est à caractère technique et scientifique conformément à la loi 75-023 du 22 juillet 1975 portant sa création en 1975 à l'époque Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN). Cette institution est placée sous-tutelle du ministère de l'environnement et du développement durable pour les aspects techniques et du Portefeuille pour les aspects financiers, du tourisme et de la défense nationale. L'ICCN est en charge de la gestion du réseau d'APs de la RD Congo. Conformément au Décret n°10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts d'un établissement public, l'ICCN a pour mission :

- d'assurer la protection de la faune et la flore ;
- de valoriser la biodiversité en favorisant la recherche scientifique et en facilitant l'écotourisme conformément à la législation en vigueur et dans le respect des principes fondamentaux de la conservation ;
- de réaliser ou de faire réaliser des études et d'en assurer la vulgarisation à des fins scientifiques et didactiques dans le domaine de la conservation.

Il est reconnu aujourd'hui une forte anthropisation des parts significatives de superficie des APs de la RD Congo. Pélissier et al. (2018) estiment que l'inadaptation du mode de gouvernance ainsi que l'absence des ressources pour la gestion sont des éléments qui appellent à leur refonte, voire à leur déclassement dans certains cas.

II.2.2. Département de l'Environnement et de Développement Durable

Le département de l'Environnement et de Développement Durable (EDD) a pour mission de promouvoir et de coordonner les activités relatives à l'environnement, à la conservation de la nature, au tourisme et à l'hôtellerie et de prendre toutes les initiatives et toutes les mesures tendant à la pleine réalisation de cette mission conformément aux progrès actuels de la science. Il est chargé, notamment en milieu rural, de créer et gérer des écosystèmes des eaux et forêts et de promouvoir le tourisme par tous les moyens appropriés, notamment par la promotion, la création des bureaux de renseignements pour les touristes et l'aménagement des sites touristiques (Ministère de l'environnement et développement durable, 2017).

Le département de l'EDD est représenté en province par une coordination provinciale. La coordination provinciale a pour attributions :

- d'assister le gouvernement provincial dans ses prérogatives constitutionnelles ayant trait au secteur de l'environnement et développement durable ;
- d'assurer la liaison avec l'Administration centrale de l'Environnement et Développement Durable ainsi qu'avec les autres Divisions Provinciales intervenant dans le domaine de l'environnement ;
- de veiller à la mise en application, dans la Province, des textes légaux et réglementaires ayant trait à l'environnement et développement durable ;
- de mettre en place les outils et autres instruments de management nécessaires au fonctionnement de la Coordination provinciale ;
- de constater et liquider, dans son ressort, les actes générateurs des recettes non fiscales ;
- d'élaborer régulièrement à terme échu le rapport d'activités à l'intention de la hiérarchie.

II.3. POLITIQUES DE GESTION DES AIRES PROTEGEES EN RD CONGO

Les APs du pays constituent le principal outil sur lequel les politiques publiques congolaises se sont historiquement appuyées pour assurer la conservation et la gestion durable de son extraordinaire biodiversité (Doumenge et al., 2015). Ces politiques sont élaborées au niveau national sous forme de stratégies, de programmes et de projets. L'élaboration de ces politiques reçoit l'appui des ONG (Doumenge et al., 2021) et d'autres PTF. Dans les lignes qui suivent, nous n'abordons pas tous les programmes et stratégies élaborés pour la gestion des APs et sa biodiversité mais nous allons nous attarder sur les principaux outils élaborés et mis en œuvre au cours des vingt dernières années.

II.3.1. Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité

Le Code forestier promulgué par la loi n° 011/2002 du 29 août 2002, a institué par son article 4, une politique forestière nationale dont l'élaboration incombe au Ministère ayant les forêts dans ses attributions (Mbala, 2012). C'est dans ce cadre que le Ministère de l'environnement et du développement durable, à l'époque Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, avait élaboré le Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité en 2013.

Ce programme constitue le cadre stratégique global d'intervention dans les secteurs de l'environnement, des forêts, des ressources en eau et de la diversité biologique pour la période 2014-2020. Il a arrêté 4 priorités dans le domaine de la biodiversité à savoir : i) l'extension du réseau d'APs, ii) la gestion participative des ressources biologiques, iii) la valorisation de la biodiversité et iv) le renforcement des mécanismes de gestion de la biodiversité transfrontalière (Pélissier et al., 2015). L'objectif de ce programme est de contribuer à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des forêts tropicales en RD Congo. Ces forêts doivent, dans le même temps, être mises au service du développement durable du pays afin d'améliorer la situation économique et sociale des populations locales. En effet, la RD Congo est comptée parmi les 16 pays du monde qualifiés de méga biodiversité. Les forêts représentent un biome qui recèle des habitats importants en termes de la diversité biologique. Ces forêts couvrent près de 67% de l'étendue nationale et représentent environ 10% des forêts mondiales et plus de 47% de celles de l'Afrique (CEI, 2021).

II.3.2. Stratégie et plan d'action nationaux de la biodiversité

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) constituent des catalyseurs naturels pour l'atteinte des ODD (PNUD, 2016). Cette stratégie était élaborée en 1999, a été révisée une première fois en 2002 (2002 – 2010) puis en 2013. Le développement de cette dernière version est toujours en cours. Parmi les axes d'intervention prioritaire identifiés dans celle-ci figurent : l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs nationaux prioritaires et pertinents, l'amélioration de la gestion des APs existantes et l'extension de leur réseau, la sauvegarde des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et l'accroissement des financements affectés à la biodiversité (Pélissier et al., 2015).

Ainsi, pour une mise en œuvre efficace de la SPANB 2, chacune de 26 provinces de la RD Congo doivent disposer d'un Plan d'action provincial sur la biodiversité qui ne reprendra que des activités à envergure locale liées à sa problématique spécifique. La SPANB a couvert la période de 2016-2020.

II.3.3. Stratégie nationale de la conservation de la biodiversité

A la suite de la stratégie mondiale de la biodiversité de 1980 et de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) que la RD Congo a ratifié en 1994, le pays s'est doté des outils de gestion relatifs à ses engagements internationaux. En effet, l'article 6 de la CDB demande à chaque Etat d'élaborer et d'adapter les stratégies et les plans nationaux pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La SNCB de 2012, étalée sur dix ans, est un cadre général de référence pour la planification de la gestion, la valorisation et la promotion des ressources naturelles. La SNCB constitue donc, la politique générale de conservation des APs de la RD Congo. La stratégie nationale de conservation de la biodiversité de la RD Congo vise à conserver et à gérer durablement la biodiversité dans son réseau d'APs. Spécifiquement, la stratégie se veut de maintenir et développer un réseau d'APs viable et représentatif de la biodiversité, de développer et appliquer un système performant de gestion durable des ressources naturelles des APs. La stratégie permettra également à l'ICCN de disposer d'un financement durable, de servir de cadre de référence pour la planification, le partenariat et la promotion de la conservation dans les APs de la RD Congo et enfin, de favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et les autres acteurs.

Ainsi, l'ancien directeur général de l'ICCN, le Dr Cosma WILUNGULA BALONGELWA (2005-2021) avait exprimé son attente lors de l'élaboration de la SNCB que cette dernière pourra améliorer la gestion des APs en ces termes :

« Je fonde donc l'espoir que la mise en œuvre de la présente Stratégie à travers l'élaboration et l'exécution des Plans Stratégiques d'Actions, les Plans Généraux de Gestion, les Plans Opérationnels puisse permettre d'assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau d'APs de la RD Congo. Certes, les contraintes identifiées aujourd'hui dans ce document constituent un handicap majeur à sa mise en œuvre souhaitée. Cependant, la foi inébranlable du personnel de l'ICCN qui continue à payer un lourd tribut pour la préservation de la biodiversité dans les APs ainsi que la détermination de ses partenaires à continuer à lui fournir des appuis multiformes autorisent à garder espoir en attendant que les efforts attendus du Gouvernement de la République lèvent sensiblement ces contraintes [...]. Ceci devra réveiller une nouvelle forme de conscience pour une gouvernance planétaire plus soucieuse de la gestion responsable de nos ressources naturelles au profit du bien-être du peuple congolais et de l'humanité tout entière (SNCB, 2012) ».

La SNCB a pour objectif principal d'assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau d'APs de la RD Congo. Et spécifiquement, la stratégie vise à :

- maintenir et développer un réseau d'APs viable et représentatif de la biodiversité de la RD Congo ;
- développer et appliquer un système performant de gestion durable des ressources naturelles des APs ;
- permettre à l'ICCN de disposer d'un financement durable ;
- servir de cadre de référence pour la planification, le partenariat et la promotion de la conservation dans les APs de la RD Congo ;
- favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs.

Pour atteindre ces objectifs, la SNCB s'est dotée de neuf programmes qui seront opérationnels dans chaque AP. La SNCB recommande à chaque AP de disposer d'un plan d'aménagement et de gestion, d'un plan d'action et d'un plan d'opération qui est décliné en un plan d'exécution.

Ces outils sont également reconnus comme étant des éléments clés permettant une évaluation de l'efficacité de gestion d'une AP. L'évaluation de l'efficacité de gestion étant, selon Hockings et al. (2008 ; 2020), l'évaluation de la mesure dans laquelle les APs sont bien gérées – et tout d'abord de la mesure dans laquelle la gestion protège les valeurs et atteint les buts et les objectifs des APs. L'évaluation de l'efficacité de gestion est reconnue comme étant une composante vitale de toute gestion réactive et proactive d'une AP. Les termes efficacité de gestion reflètent trois « thèmes » principaux de la gestion des APs notamment les questions de conception liées tant aux sites individuels qu'aux systèmes d'APs, la pertinence des systèmes et des processus de gestion et l'atteinte des objectifs des APs y compris la conservation des ressources.

II.3.4. Stratégie nationale de la conservation communautaire

La gestion durable des ressources naturelles ne se conçoit plus sans la participation des populations. Les stratégies d'interventions exclusives font place à des stratégies inclusives (conservation communautaire ou gestion concertée ou encore gestion participative) (SNCC, 2015). La stratégie nationale de conservation communautaire vise à favoriser la participation des communautés locales et les populations autochtones. En effet, la première version a été validée en 2008, voit actuellement son processus de révision arriver à son terme. Reflétant notamment l'importance stratégique des questions liées à l'implication des populations riveraines dans la gestion des APs, cette nouvelle version (2012-2022) en cours de validation vise à accroître l'implication des populations riveraines et autochtones dans le maintien de l'intégrité des APs, à valoriser les services environnementaux rendus par les APs pour le bénéfice de ces mêmes acteurs, et à promouvoir les activités de conservation-développement dans le but de contribuer à leur bien-être. La stratégie compte cinq programmes. Il s'agit notamment, la gouvernance et la participation, l'Accès et partage des Avantages, l'Information, éducation et communication, le développement des alternatives et valorisation des ressources et la planification, suivi-évaluation.

II.3.5. Programme d'appui au réseau des aires protégées

Le Programme d'Appui au Réseau des Aires Protégées (PARAP) est une initiative conjointe entre le WWF et l'ICCN. En collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, l'objectif global du programme est d'évaluer les APs existantes et les zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité au travers d'inventaires et enquêtes de terrain. Le Programme d'Appui au Réseau des APs fournit un appui à l'ICCN. En coopération avec les communautés locales et les autres partenaires, la vision est de permettre une gestion efficace et durable de la biodiversité unique dont regorge la RD Congo pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité. Ce programme est financé par le *Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung* (BMZ) à hauteur de 2 900 000 dollars (Doumenge et al., 2015).

Selon Pélissier et al. (2018), la première phase du PARAP (2011-2016) visait à conduire une évaluation systématique du réseau formé par les APs existantes. Reconnaissant que l'absence de données fiables quant à la configuration du réseau des APs était un obstacle majeur à son développement. Ainsi, le programme dans cette première phase a mis en place la cartographie du réseau des APs en RD Congo. D'autres stratégies, déclinées en programme d'actions, ciblent la conservation de certaines espèces emblématiques et ce, y compris au sein des APs comme la stratégie et plan d'action pour la survie des grands singes en RD Congo, la stratégie de conservation du Bonobo 2012 – 2022 et le plan d'action 2012-2022 pour la conservation des gorilles de Grauer et chimpanzés de l'Est de la RD Congo (Maldonado et al., 2012) que nous allons développer dans les lignes qui vont suivre.

A travers le **tableau 11**, nous avons fait une synthèse des politiques et stratégies de conservation des APs de la RD Congo en mettant en exergue les objectifs et ou la mission de la stratégie et leurs paramètres clés.

Tableau 11 : Synthèse des politiques et stratégies de conservation des aires protégées de la RD Congo

Appellation	Objectifs/Mission	Paramètres clés
Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité	<p>Extension du réseau d'APs ;</p> <p>Gestion participative des ressources biologiques ;</p> <p>Valorisation de la biodiversité ;</p> <p>Renforcement des mécanismes de gestion de la biodiversité transfrontalière</p>	<p>Ces politiques et stratégies de conservation des APs en RD Congo reviennent</p>
Stratégie et plan d'action nationaux de la biodiversité	<p>Intégration de la biodiversité dans tous les secteurs nationaux ;</p> <p>Amélioration de la gestion des APs existantes et l'extension de leur réseau ;</p> <p>Sauvegarde des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;</p> <p>Accroissement des financements affectés à la biodiversité</p>	<p>unanimement sur la consolidation et l'extension du réseau des APs.</p> <p>Une attention est accordée aux communautés locales, et surtout,</p>
Stratégie nationale de la conservation de la biodiversité	<p>Maintenir et développer un réseau d'APs viable en RD Congo ;</p> <p>Développer et appliquer un système performant de gestion durable des ressources naturelles des APs ;</p> <p>Permettre à l'ICCN de disposer d'un financement durable ;</p> <p>Servir de cadre de référence pour la planification, le partenariat et la promotion de la conservation dans les APs de la RD Congo ;</p> <p>Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs.</p>	<p>en ce qui concerne leur participation à la gestion des APs et l'amélioration de leurs conditions de vie. L'efficacité de gestion ne serait, sans doute, être une réalité sans les ressources financières capables mettre en œuvre les actions de conservation et de développement.</p>
Stratégie nationale de la conservation communautaire	<p>Accroître l'implication des populations riveraines et autochtones dans le maintien de l'intégrité des APs ;</p> <p>Valoriser les services environnementaux rendus par les APs pour le bénéfice de ces mêmes acteurs ;</p> <p>Promouvoir les activités de conservation-développement dans le but de contribuer à leur bien-être.</p>	
Programme d'appui au réseau des APs	<p>Permettre une gestion efficace et durable de la biodiversité unique dont regorge la RD Congo pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité</p>	

Source : Analyse du contenu différentes stratégies et politiques

II.4. POLITIQUES DE CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA

La riche biodiversité du PGV et ses gorilles de montagne lui confère une attention particulière à l'échelle internationale, régionale et même locale. Cependant, des menaces pèsent plus particulièrement sur le PNVi mettant en danger la conservation des gorilles des montagnes. L'endémisme de certaines espèces est également au centre des objectifs de conservation dans ce paysage. Ainsi, leur conservation est tributaire de politiques et instruments nationaux, sous-régionaux et internationaux. Pour préserver la biodiversité et la connectivité écologique dans le PGV, comme le souhaitent Leloup & Gagnol (2017) & Hamilton et al. (1996), la coopération transfrontalière est un moyen adéquat où la frontière devient un terrain privilégié pour de nouveaux modes de coordination, de nouvelles règles et institutions et améliore la gestion. Le PNVi est menacé par la perte d'habitat due à l'expansion agricole et au développement humain comme c'est le cas du Rift Albertin (Plumptre et al., 2020). Le **tableau 12** illustre l'endémisme des espèces, y compris les gorilles de montagne.

Tableau 12 : Nombre total de vertébrés et de plantes terrestres, le nombre d'espèces menacées au niveau mondial et d'espèces endémiques dans le Paysage Grand Virunga

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Plantes
Endémiques	29	38	16	24	145
En voie d'extinction	27	27	1	19	41
Nombre total d'espèces	289	941	137	95	3105

Source : Enquêtes menées par Plumptre et al. (2016).

Les politiques de conservation des gorilles de montagne sont élaborées et mises en œuvre par les agences gouvernementales et leurs partenaires techniques et financiers (PTF). Les PTF sont les ONG et d'autres agences étatiques ou étatiques étrangères qui appuient et financent les Etats de la région pour protéger les gorilles de montagne.

Trois ONG internationales ont créé en 1991 le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG)⁸ à cause des menaces que subissaient, et que subissent toujours, les gorilles de montagne.

II.4.1. Politiques régionales de conservation des gorilles de montagne

Au-delà de la politique nationale de conservation de la biodiversité, la protection du PNVi a l'appui des politiques régionales et internationales qui renforcent l'action de protection des gorilles de montagne. Ces politiques internationales et régionales sont élaborées en termes des programmes et stratégies dans lesquels découlent des actions (projets) à réaliser. Le **tableau 13** retrace les grandes politiques régionales et internationales de conservation des gorilles de montagne.

Tableau 13 : Stratégies de conservation des gorilles de montagne dans le Paysage Grand Virunga

Nom de la stratégie	Durée d'exécution	Aire d'exécution
Plan cadre pour la conservation (<i>Albertine Rift Conservation Society</i>)	25 ans (2004-2030)	Rift Albertin
Plan stratégique transfrontalier	Dix ans (2006-2016)	APs transfrontalières de la région centre Rift Albertin
Plan stratégique du PICG	Cinq ans (2018-2023)	PGV
Plan stratégique du GVTC (1)	Cinq ans (2013-2018)	APs du PGV
Plan stratégique transfrontalier du GVTC (2)	Cinq ans (2018-2023)	Réseau d'APs du PGV

Source : Analyse documentaire.

Ainsi, ces traités ont renforcé la politique régionale du GVTC. Cette politique se résume en quatre volets (gestion du paysage, le développement du tourisme, la mise en application des lois et la conservation communautaire) composé chacun d'un comité technique.

⁸ Le PICG a été créé par 3 ONGs –le WWF (*World Wildlife Fund*), l'AWF (*African Wildlife Foundation*) et le FFI (*Fauna & Flora International*) afin de gérer exclusivement les gorilles des montagnes. Le programme est transfrontalier car l'espèce se trouve dans un paysage transfrontalier. En 2014, l'AWF a quitté la coalition. L'ONG internationale Conservation Internationale (CI) a intégré la coalition en 2018 après le retrait de l'AWF.

II.4.2. Programme de préservation des sites du patrimoine mondial naturel en RD Congo

Ce programme de l'UNESCO part du constat selon lequel la moitié de la surface totale des massifs forestiers tropicaux d'Afrique se trouve en RD Congo. La biodiversité exceptionnelle des forêts congolaises, qui abritent de nombreuses espèces endémiques telles que le bonobo, le gorille de montagne et l'okapi, a motivé l'inscription de cinq APs de l'Etat partie sur la Liste du patrimoine mondial entre 1979 et 1996. Confrontés à des menaces qui pourraient avoir des effets nuisibles sur leurs valeurs de patrimoine mondial, ces cinq sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril entre 1994 et 1999. Le PNVi est parmi ces APs inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en péril à la suite des menaces diverses comme les conflits. A titre d'illustration, durant les conflits comme la guerre au Rwanda en 1994, le PNVi est devenu un refuge pour des milliers de personnes déplacées qui fuyaient la guerre (Mengue-Medou, 2002).

L'objectif du programme est d'éviter la perte de la valeur universelle exceptionnelle des sites et de réunir les conditions favorables à leur retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le programme est mis en œuvre avec l'ICCN et avec le concours actif des ONG de conservation partenaires de l'ICCN. Dans le cadre de ce programme, l'UNESCO et ses partenaires ont développé les activités ci-après : (1) le renforcement de la crédibilité et l'assurance de la conservation efficace du patrimoine naturel congolais, (2) le renforcement des capacités de l'ensemble des partenaires de la conservation, (3) le développement des activités de communication et enfin, (4) la valorisation du rôle des communautés locales dans la conservation de la biodiversité. La quatrième activité s'intéresse plus particulièrement dans :

- la mobilisation des communautés locales à la gestion durable des ressources naturelles par la mise en place de structures de gestion participative ;
- le développement d'activités de conservation communautaire. Par exemple, au Parc national de la Garamba, le Département pour la conservation communautaire mène des microprojets tels que la construction de puits, d'écoles et de dispensaires ;
- la sensibilisation des enfants à la préservation de la biodiversité. Par exemple, au PNVi, un centre d'éducation environnementale a été mis en place ;
- la construction du Centre Senkwekwe au PNVi, destiné à la prise en charge des gorilles orphelins. Le centre est ouvert aux visiteurs et a également mis en place un programme d'éducation environnementale.

II.4.3. Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale

La Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation intergouvernementale qui a été établie peu après le premier sommet de Yaoundé de 1999 des Chefs d'Etats sur la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale. Instituée par le traité conclu à Brazzaville le 5 février 2005, la COMIFAC rassemble les ministères de l'Environnement de la région. C'est l'autorité principale de prise de décisions et de coordination des actions et initiatives subrégionales ayant trait à la conservation et à la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Elle constitue, selon Binot et al. (2009), une partie intégrante des récents changements des lois de foresterie de nombreux pays dans le bassin du Congo qui ont introduit de nouveaux cadres légaux pour la foresterie communautaire.

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques de conservation des écosystèmes forestiers, la COMIFAC possède un plan de convergence qui s'imposait à toutes les parties prenantes comme le cadre de référence de leurs interventions dans le secteur forestier et environnemental. Le plan de convergence a comme but de conserver efficacement et de gérer durablement les ressources forestières et fauniques des pays d'Afrique centrale de manière concertée pour l'amélioration du bien-être des populations, pour la contribution au développement économique des pays de la sous-région et pour l'équilibre écologique de la planète.

D'une durée de dix ans, le premier plan de convergence a été adopté en 2005. La seconde édition de ce cadre stratégique date de 2015 et est valide jusqu'en 2025. Le plan de convergence de la COMIFAC (2015-2025) possède six axes prioritaires d'intervention formulés après les consultations au niveau national et sous-régional. Il s'agit, entre autres de : (i) harmonisation des politiques forestières et environnementales ; (ii) gestion et valorisation durable des ressources forestières ; (iii) conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; (iv) lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ; (v) développement socio-économique et participation multi-acteurs et (vi) financements durables. En effet, dans le cadre des APs, les axes de la conservation et utilisation durable de la diversité biologique, le développement socio-économique et participation multi-acteurs et le financement durable se focalisent prioritairement à la gouvernance des APs. Le quatrième axe prioritaire est relatif au développement socio-économique et participation multi-acteurs. Les thèmes de cet axe mettent l'accent sur les activités alternatives au braconnage, les micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales et autochtones, la participation des acteurs et l'implication des populations locales et autochtones.

Tableau 14 : Synthèse synoptique des politiques et traité de conservation des gorilles de montagne dans le Paysage Grand Virunga

Dénomination	Acteur chargé de la mise en œuvre	Objectifs/Mission	Paramètres clés
Plan cadre pour la conservation (<i>Albertine Rift Conservation Society</i>)	WCS	Conservation du Rift Albertin	Ces différentes politiques de conservation des gorilles de montagne dans le PGV, y compris le protocole de collaboration entre les agences gouvernementales de l'aire de répartition des gorilles de montagne, insistent sur la collaboration transfrontalière pour la gestion durable des gorilles. Ces ambitions affichées au niveau régional, tardent à se concrétiser à cause des intérêts de chaque Etat en matière de la politique touristique et de l'insécurité au PNVi ayant des ramifications dans la sous-région notamment les pays voisins.
Plan stratégique transfrontalier du réseau d'APs transfrontalières de la région centre Rift Albertin	PICG	Conservation durable de la biodiversité de la région centre Rift-Albertin pour le développement socio-économique à long terme par une gestion stratégique transfrontalière collaborative	
Plan stratégique	GTCV	Collaboration transfrontalière dans le réseau des APs du PGV	
Plan stratégique	PICG	Sécuriser le futur des gorilles de montagne du PGV	
Plan stratégique transfrontalier de la collaboration transfrontalière dans le réseau d'APs du PGV	GVTC	Améliorer la conservation de la biodiversité dans le réseau d'APs du PGV pour la paix régionale, stabilité et le développement socio-économique de la région	
Plan d'action de l'accord sur la conservation des gorilles et de leur habitat	CMS	Conservation de toutes les espèces et sous-espèces des gorilles ; Conservation des habitats ; Gestion des activités anthropiques ; Recherche et surveillance continue ; Education et information ; Mise en œuvre de la politique de la conservation des gorilles ; Réduction des impacts de l'épidémie ; contribution au développement durable des communautés locales et réduction des conflits homme-gorille.	
Protocole d'entente trilatéral sur la collaboration pour le suivi et le partage des revenus du tourisme des groupes de gorilles transfrontaliers.	ICCN, UWA et ORTPN	Organiser les visites touristiques aux "groupes de gorilles touristiques transfrontaliers" et partager les revenus générés par ces visites. Ce revenu devra être partagé à égalité de 50% pour l'institution d'origine et pour l'institution hôte.	

Source : Analyse du contenu différentes politiques de conservation des gorilles

Conclusion partielle de la première partie

Cette partie a retracé le contexte géographique et socio-historique du PNVi, une des APs du Paysage Grand Virunga et sanctuaire des gorilles de montagne. Il est important de souligner que les APs du Paysage Grand Virunga abritent une biodiversité abondante et diversifiée. Ce paysage est parmi les points chauds de la biodiversité de la planète. En effet, la gestion et la protection des ressources du PNVi est fonction des facteurs historiques liés à sa création et les défis actuels auxquels il est confronté actuellement. La conception de la conservation du parc date de l'époque coloniale où le parc Albert fut créé en 1925. Le Parc Albert correspond actuellement, au PNVi en RD Congo et celui des Volcans au Rwanda. Les objectifs de ces espaces protégés étaient la protection absolue, l'étude scientifique et le tourisme et reliés à ceux de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Le contexte institutionnel et législatif a véritablement évolué. Depuis les indépendances, les institutions publiques de la RD Congo ont pris en charge la gestion du PNVi. La gestion centralisée du parc par l'Etat a intégré les approches participatives. Ainsi, les nombreux acteurs au niveau international, régional et même local contribuent à la gestion du PNVi. Au niveau international et régional, les organisations internationales interétatiques et étatiques, les organisations non gouvernementales comme l'UNESCO, le PNUE, l'UICN, l'Union Européenne, l'USAID, la GIZ, le PICG (le WWF, le FFI et Conservation International), le GVTC et la Banque Mondiale accompagnent en finançant les politiques publiques de gestion des ressources naturelles et la protection des gorilles de montagne au PNVi. Ces politiques sont élaborées au niveau national sous forme de stratégies, de programmes et de projets.

La loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature consacre à son article 24 que la SNCB des APs en RD Congo de 2012 est le soubassement de la gestion des APs. Cette stratégie insiste sur la participation des acteurs locaux pour améliorer la gouvernance des APs (ICCN, 2012). La place des acteurs locaux reste indispensable dans la gestion des ressources naturelles et est reconnue par les gestionnaires et leurs partenaires. La participation de ces derniers est reprise dans les dispositifs légal et institutionnel de la gestion des ressources naturelles au PNVi. Néanmoins, leur implication est loin d'être une réalité à cause de l'absence des mécanismes contraignants de mise en œuvre des approches participatives. Ainsi, la mise en œuvre des solutions régionales convenues est entravée et n'est pas satisfaisante (UICN/PACO, 2012a).

Les principaux traités régionaux (mémoire d'entente trilatérale entre l'ORTPN, l'UWA et l'ICCN sur la conservation du réseau de zones protégées transfrontalières du Rift Albertin de 2004 ; le protocole d'entente trilatéral de 2006 entre l'UWA, l'ORTPN et l'ICCN sur la collaboration pour le monitoring et le partage des revenus du tourisme des groupes de gorilles transfrontaliers ; l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats de 2008 et le traité relatif à la collaboration transfrontalière du Grand Virunga sur la conservation de la faune et la flore sauvages et le développement du tourisme signé en octobre 2015) entre les Etats du PGV reviennent de fois génériquement sur la participation dans la gestion des APs et la conservation des gorilles de montagne des acteurs locaux sans en préciser les modalités.

La gestion des APs de la RD Congo est à la charge de l'ICCN dont la mission est d'assurer la protection de la faune et la flore, de valoriser la biodiversité en favorisant la recherche scientifique et en facilitant l'écotourisme conformément à la législation en vigueur et dans le respect des principes fondamentaux de la conservation et de réaliser ou de faire réaliser des études et d'en assurer la vulgarisation à des fins scientifiques et didactiques dans le domaine de la conservation. La réalisation de ces ambitions au PNVi fait face à des défis qui affectent la conservation des gorilles de montagne. La gestion du PNVi soulève donc la question d'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi et surtout, d'appropriation des politiques de gestion du parc par les acteurs locaux. Ainsi, il est important de bien étudier les réalités de terrain, c'est-à-dire les relations entre les parties prenantes, plus spécifiquement, les gestionnaires et les acteurs locaux dans toutes leurs composantes.

Deuxième partie.

**GOUVERNANCE DU PARC NATIONAL DES VIRUNGA AU TRAVERS
LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE**

Introduction

La qualité de la gouvernance des APs repose essentiellement sur l'implication équitable et effective des parties prenantes, de l'ensemble des acteurs impactant ou impactés par la gestion de l'AP. Cela suppose la mise en place d'outils adéquats pour impliquer les populations locales et assurer la représentativité des différents acteurs dans les instances de prises de décisions ainsi que leur responsabilisation dans la gestion de la biodiversité (NAPA, 2014). C'est dans ce sens, qu'il est important d'examiner les tendances et discours des politiques globales (participation, bonne gouvernance) et comprendre les pratiques locales des acteurs à la fois transnationaux, nationaux et locaux. La gestion exclusive des patrimoines naturels par l'Etat et le partenaire privé et les intérêts divergents des acteurs locaux accentuent les défis de conservation autour du PNVi. Cette deuxième partie identifie les contraintes liées à l'appropriation des politiques de conservation des gorilles de montagne au PNVi. Plus précisément, il s'agit d'amorcer une radioscopie des acteurs, leurs intérêts et leurs logiques d'actions dans la conservation des gorilles (**chapitre III**) en interrogeant leurs perceptions et opinions. Le **chapitre IV** aborde les mécanismes d'implication des acteurs locaux au PNVi, les limites de leur participation et enfin, s'évertue de repenser les voies de responsabilisation des institutions et les communautés locales.

Chapitre III. INTERETS ET LOGIQUES D'ACTEURS AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Les acteurs impliqués dans la gestion du PNVi sont nombreux et leurs intérêts sont divergents. La pression humaine qui s'amplifie sur les ressources naturelles du PNVi, en général et l'habitat des gorilles de montagne en particulier, est à la base des nombreux instruments et politiques pour la survie et la conservation des gorilles de montagne. Ces instruments et politiques sont à la fois internationaux, régionaux et nationaux. A chaque niveau de leur élaboration, ces outils et politiques de conservation impliquent les acteurs publics et/ou les gestionnaires de ce paysage, les ONG internationales et les organisations transnationales. Ainsi, leur mise en œuvre nécessitera par la suite la participation des acteurs locaux comme acteurs incontournables. Dans les lignes qui suivent, nous présentons les logiques d'acteurs et leurs interdépendances. La première catégorie d'acteurs comprend les acteurs locaux (les communautés et les acteurs privés locaux, les OSC, les confessions religieuses, les institutions de recherche et/ou universitaires et les collectivités chefferies). La seconde catégorie comprend l'ICCN (acteur étatique) et ses partenaires. Enfin, proche de la seconde, la troisième catégorie est constituée des PTF, des organisations nationales et internationales.

III.1. ACTEURS LOCAUX AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Les acteurs locaux influencent et sont, en même temps, influencés par la gestion du PNVi. Leurs perceptions et intérêts sont importants pour comprendre les dynamiques des approches de conservation des gorilles de montagne dans le contexte actuel du PNVi. Nous les avons catégorisés en quatre groupes, (i) les communautés et acteurs privés locaux, (ii) les organisations de la société civile, (iii) les confessions religieuses, (iv) les institutions de recherche et/ou universitaires et (v) les médias.

III.1.1. Communautés et acteurs privés locaux

III.1.1.1. Chefs coutumiers, chefs des groupements et des villages

Les autorités coutumières exercent une grande influence au sein des communautés car elles incarnent la culture locale et ont un ancrage au sein des communautés respectives et parfois, elles sont contestées. Les gestionnaires du PNVi s'appuient sur ces dernières pour la résolution des conflits récurrents entre les gestionnaires du PNVi et les populations locales. Ces autorités incarnent la culture locale et ont un ancrage au sein de leurs communautés respectives. Dans deux chefferies (Bwisha et Bukumu), respectivement dans le territoire de Rutshuru et Nyiragongo, riveraines du secteur sud du PNVi, les habitudes alimentaires protégeraient les gorilles de montagne, car, les communautés de ces régions ne mangent pas les singes. Les chefs coutumiers des communautés riveraines du PNVi n'ont pas de pouvoir sur la gestion des ressources du PNVi. La question de la légalité ne se pose point. Cependant, cela ne suffit pas pour faire face aux défis du PNVi, car, la légitimité des acteurs locaux montre les limites du pouvoir des acteurs étatiques et leurs partenaires.

Notons par ailleurs, que les chefferies sont des entités décentralisées. La loi actuelle sur la décentralisation reconnaît la chefferie comme une entité décentralisée et divisée en groupements et villages. Le groupement étant une entité déconcentrée.⁹ Force est de constater que les autorités de ces entités ne sont pas impliquées dans la gestion des APs qui se trouvent dans leurs territoires.

Le chef coutumier de la chefferie de Bwito affirme à ce sujet :

« Il n'y a pas de collaboration officielle avec le parc. L'appréciation de la collaboration avec le parc est floue. Au moins cinq groupements riverains, de la chefferie sous ma charge, ont donné des terres pour l'érection du parc. Il existe des endroits sacrés pour nous dans le parc. La population autour du parc conteste fortement les limites du parc et cela est source de problèmes et de tensions, voire de conflits. Tantôt c'est le parc qui dénonce l'envahissement ; tantôt c'est la population qui brandit les arguments contraires en disant que le parc s'est accaparé de ses terres. Il est important de noter, par ailleurs, qu'il y a l'envahissement du parc (Interview, Kikuku, juillet 2021) ».

⁹ Cfr. Articles 67 et 5 de la Loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces.

Dans les cinq chefferies voisines du secteur sud, la question des limites se pose et ravive les tensions entre la population riveraine et les gestionnaires du PNVi. La contestation des limites devient une épineuse question à laquelle les gestionnaires ne parviennent pas à trouver de solution. La démarcation ne trouve, également, pas de consensus et tarde à être effective. Dans certains villages, les limites du PNVi ne sont pas connues ou carrément ignorées. A ce sujet le chef du groupement de Kamurhoza dans la chefferie des Bahunde a révélé ce qui suit : « *Nous collaborons avec le parc. Cette collaboration se traduit souvent par la participation à des ateliers. Quand il y a des activités relatives à la conservation du parc, nous y sommes souvent associées. Le parc n'entretient pas les relations avec les riverains de la même manière. C'est à Rutshuru où sont implémentés la plupart de projets et toute l'attention y est focalisée. Ici chez nous, la population ne s'identifie pas dans les actions du parc. Il n'y a pas de projet du parc mis en œuvre dans ce groupement. C'est seulement son partenaire WWF qui essaie d'implémenter le projet de reboisement (Interview, Sake, juillet 2021) ».*

Etant donné que les populations des chefferies riveraines du PNVi sont en partie responsables des menaces du PNVi, la participation des autorités locales devrait jouer un rôle important pour aider les gestionnaires du parc à faire face à ces menaces. En même temps, il s'est développé une certaine méfiance de certains riverains envers les gestionnaires. Les raisons évoquées sont que la population ne se retrouve pas véritablement dans sa gestion. L'envahissement du parc par la population serait vu comme une vengeance liée au manque d'intérêts des nombreux ménages pauvres. C'est ce manque d'intérêt direct de la population qui fait qu'elle envahit le parc dans toutes les chefferies du secteur sud. Selon les chefs coutumiers, leur implication et le développement des infrastructures (écoles, centres de santé, routes, etc...) changeraient l'image du parc et diminueraient les relations antagonistes persistantes.

III.1.1.2. Acteurs du secteur touristique

Le secteur touristique (tours opérateurs et gestionnaires des hôtels) constitue une source importante de revenus pour les APs. Malgré leur potentiel, de nombreuses APs, en Afrique, sont enclavées et/ou insécurisées. Cela reste un réel handicap pour le développement du tourisme. Le tourisme contribue de manière importante aux économies locale, nationale et inévitablement internationale. Il existe un large éventail de secteurs touristiques liés aux APs, notamment le tourisme de masse, le tourisme de nature, le tourisme d'aventure, l'écotourisme, le tourisme de conservation, le tourisme culturel, le tourisme bénévole, le tourisme éducatif ou le tourisme religieux (Spenceley et al., 2020).

Nous nous y attardons dans les paragraphes qui suivent, et selon les trois composantes du développement durable, aux tourisms durables (tourisme socialement, financièrement et écologiquement durable) dans les APs.

Une utilisation socialement durable peut également être plus sensible dans les APs, surtout lorsqu'il existe un risque d'impact sur les communautés à l'intérieur des APs, ou lorsque la sur-fréquentation est susceptible d'entraîner une expérience moins satisfaisante pour les visiteurs. Une attention particulière doit être accordée aux communautés d'accueil, comme dans les sites du Patrimoine mondial, dans le but de conserver l'intégrité culturelle de ces communautés. L'importance de maintenir les recettes touristiques pour une AP individuelle et pour une organisation chargée des APs aidera idéalement à soutenir un service à la clientèle de qualité et des destinations sûres et propres. Les gestionnaires d'APs devront être sensibles aux besoins commerciaux. L'utilisation écologiquement durable met l'accent sur les écosystèmes et la biodiversité (CoA, 1991). Le tourisme dans les APs doit être géré pour des résultats durables d'un point de vue environnemental et écologique.

La Convention du patrimoine mondial et les Directives opérationnelles associées de l'UNESCO (2011) prescrivent une utilisation écologiquement durable des sites naturels du Patrimoine mondial afin de protéger les valeurs universelles exceptionnelles. La Directive opérationnelle 119 indique que les sites du Patrimoine mondial, comme le PNVi, peuvent soutenir une utilisation écologiquement durable, à condition que cette utilisation n'ait pas d'impact négatif sur les valeurs universelles exceptionnelles (UNESCO, 2011). Beaucoup de ces sites du Patrimoine mondial sont des APs. Le PNVi est un site du Patrimoine mondial où le tourisme basé essentiellement sur la visite des gorilles est pratiqué. Dans le PGV, les tarifs (avant la pandémie de COVID-19) ci-après sont applicables pour la visite des gorilles de montagne. En RD Congo, il faut payer 650\$/heure/personne tandis qu'en Ouganda, le visiteur doit déboursier 450\$/heure et enfin, au Rwanda où le tourisme est de haute gamme, le touriste devra payer 1 500\$/heure. Chaque pays a sa politique touristique et ses tarifs. Au Rwanda, la politique est de haute gamme (prix élevé, moins de personnes). En RD Congo, on préfère avoir beaucoup de personnes avec des prix bas. Toutefois, les conditions sécuritaires défavorisent la croissance du tourisme en RD Congo. Le GVTC met ensemble les trois structures étatiques en charge de la gestion des APs du PGV afin d'aider les acteurs touristiques à harmoniser leurs politiques touristiques.

Selon Trogisch & Fletcher (2020), l'attraction des gorilles de montagne a, en effet, fait du tourisme la première source d'exportation de l'Ouganda (contribuant à hauteur de 7,7 % au PIB en 2018) et du Rwanda (14,9 % au PIB en 2018). Au Rwanda par exemple, le tourisme a rapporté 438 millions de dollars en 2017, constituant près de 50% de toutes les exportations de services. Près de 94 000 visites dans les parcs nationaux ont généré 18,7 millions de dollars de revenus (le PNV générant plus de 90 % de ses revenus grâce aux visites des gorilles). Le PNV représente 38 % de toutes les visites et génère plus de 90 % de tous les revenus. 36 000 visiteurs au PNV et 17 100 000\$ (RDB, 2017). Pendant la même période, le chiffre d'affaires du tourisme au PNVi s'est élevé à 4 millions de dollars où 8 000 touristes ont visité le Parc (UNESCO & UICN, 2018). Les activités touristiques au PNVi sont beaucoup plus affectée par l'insécurité. Elles ont été suspendues en avril 2018 lorsque deux touristes britanniques ont été kidnappés. Le tourisme avait repris certes, mais avec une légère fréquentation en 2019. Affectées par la crise du Corona Virus, les visites touristiques se sont effectuées au PNVi en 2020 et 2021 mais avec une faible fréquentation.

Cependant, depuis le mois de janvier 2022, un communiqué sur le site internet de réservation du PNVi (<https://visit.virunga.org/fr/>) fait état de la suspension du tourisme au courant de l'année 2022. « *Les treks des gorilles et du Nyiragongo sont fermés jusqu'à nouvel avis. Si vous voulez réserver pour 2023, veuillez prendre contact avec nous sur visit@virunga.org* ».

Dans le secteur du tourisme, d'autres acteurs interviennent directement ou indirectement. Ils sont par exemple, les compagnies d'aviation, les tours opérateurs, les propriétaires d'hôtels, les entrepreneurs privés et les artistes (vendeurs d'œuvres d'arts). Les tours opérateurs à travers la coopération avec les gestionnaires permettent d'améliorer les visites et de maintenir les valeurs de l'AP (Triplet et al., 2020). Les entrepreneurs dans le domaine hôtelier sont également des bénéficiaires directes de l'existence d'une AP. Pour ce faire, il a été important de comprendre les interactions des acteurs de ce secteur avec les gestionnaires du PNVi. Les responsables des hôtels reconnaissent l'avantage de l'existence du PNVi sur leurs activités. La collaboration n'est pas toujours formelle.

L'intérêt du parc par plusieurs entrepreneurs locaux voire régionaux est incontournable. Le nom "Virunga" est un symbole pour toute la sous-région aussi bien en Ouganda qu'au Rwanda. Des agences de voyage dénommée Virunga, en passant par une équipe de football au niveau de la province du Nord-Kivu/RD Congo aux différents sites et entreprises portent ce nom. Les images, les sculptures ou les statues des gorilles des montagnes sont visibles un peu partout, surtout dans les hôtels de la ville de Goma et les zones riveraines du PNVi.

Ce patrimoine est bien ancré dans l’imaginaire collectif malgré les menaces qui l’affectent. Le soutien pour la protection du PNVi et ses ressources devrait avoir une attention remarquable si les démarches partenariales sont entreprises par les gestionnaires.

Le responsable de l’Hôtel 1 (4 étoiles) a montré l’importance du PNVi pour l’hôtel à travers ce témoignage :

« Nous avons une salle de réunion portant le nom de “Virunga”, cela démontre l’importance et la considération que nous avons vis-à-vis de ce patrimoine. Nous contactons le parc à travers le site web et nous recevons des coups de fil téléphoniques des touristes pour des réservations ici chez nous. Nous sommes conscients des problèmes que traversent le parc et nous savons que sa “destruction” impactera nos activités sur le long terme. Sa bonne protection influencera l’accroissement des activités touristiques qui auront sans doute des effets positifs dans notre secteur sur le long terme. Nous ne sommes pas associés aux activités du Parc. Les dépliants, affiches et autres informations visuelles du parc ne sont pas disponibles ici à l’hôtel (Interview, Goma, juillet 2021) ».

D’autres acteurs importants dans le secteur touristique sont les tours opérateurs. Ce sont majoritairement des opérateurs locaux/nationaux qu’étrangers/régionaux. Ces acteurs accompagnent et facilitent le tourisme au PNVi. Pour leur exercice, les tours opérateurs doivent être accrédités par les gestionnaires du site où ils comptent travailler. Ainsi, la collaboration se formalise par une demande de reconnaissance auprès de la personne en charge pour la demande de reconnaissance du parc. Les avantages liés aux tours opérateurs sont également renvoyés à l’entreprise demandeuse. L’entreprise est de ce fait enregistrée et reconnue comme étant un opérateur touristique au PNVi. Les aspects importants de la collaboration manquent dans ce cadre de partenariat. En effet, les entreprises privées qui travaillent dans ce secteur reconnaissent que leur existence est dépendante de l’existence du parc. Ce qui les rend sensibles à la protection du PNVi. La question de l’insécurité est véritablement un handicap majeur au développement de ce secteur comme le reconnaissent tous les acteurs du secteur touristique. Des pertes majeures peuvent être évaluées par le ralentissement de ces conflits au développement du secteur touristique.

III.1.2. Organisations de la société civile

La place et le rôle des OSC dans les structures décentralisées sont encore mal définis, probablement d'abord, parce que ces organisations sont elles-mêmes très mal définies. Il semble qu'il faille y voir toutes les organisations et associations qui se constituent en vue d'activités sociales, économiques ou culturelles. Dans les milieux riverains du PNVi, les OSC sont engagées pour la défense de biens communs, tels que la protection de la nature, la paix, la sécurité et la défense des droits de l'homme. Au-delà des OSC formellement constituées, Loada & Moderan (2015) rappellent l'existence d'autres formes de représentation des populations civiles et des communautés par des groupes de citoyens non élus mais impliqués dans l'interaction avec les populations et avec le pouvoir public s'apparentent également aux OSC.

La participation des OSC dans la gestion des biens communs est devenue un critère d'évaluation de la bonne gouvernance. La société civile regroupe, selon Borrini-Feyerabend et Hill (2020) et Bomberger (2013), plusieurs acteurs comme des associations, des syndicats et des professionnels engagés (distincts de la famille, de l'État et du marché) et recèle toutes sortes d'initiatives visant des objectifs parfois concurrents. Ces acteurs s'impliquent dans la politique et les questions d'intérêt public. La société civile apparaît, aujourd'hui, comme l'instance d'appel de la société tout entière, après l'échec de l'instance étatique à assumer sa vocation (Chevalier, 1986). Les APs ne sont pas exclues de cette logique où les acteurs locaux composés essentiellement des OSC recherchent la reconnaissance et la participation active dans la gestion des ressources naturelles. Borrini-Feyerabend et Hill (2020) soutiennent que la bonne gouvernance d'APs est en grande partie dépendante des relations générales et des engagements mutuels entre gouvernements, propriétaires privés, ONG, communautés locales, et la société civile en général.

Les OSC ont la capacité d'infléchir le discours dominant ou inventer/faire émerger des nouveaux discours, la capacité d'influencer la prise de décisions par exemple, dans l'élaboration des projets et politiques au niveau national et international et enfin, la capacité de participer à la production et la proposition des règles. En effet, la gestion des ressources naturelles dans les APs connaît l'influence accrue de ces acteurs locaux. Toutefois, Fouth et al. (2017) s'interrogent sur la qualité et la capacité des ONG de la société civile impliquées dans les processus, au regard du rôle central qu'elles jouent dans l'accompagnement des communautés. Et Dahou & Meigel (2005) évoquent la fragmentation des OSC due à leur multiplication et la diversité de leurs objectifs, ainsi que leurs difficultés chroniques à se

coordonner. Cela hypothèque les mécanismes de coordination horizontaux pour réguler l'accès aux ressources naturelles.

Selon l'Art. 3 des statuts du Conseil Economique, Social et Culturel de l'UA, les « OSC comprennent quatre grands groupes. Il s'agit notamment :

- des groupes sociaux tels que ceux représentant les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et ayant des besoins spécifiques ;
- des groupes professionnels tels que les associations d'artistes, d'ingénieurs, de professionnels de la santé, de travailleurs sociaux, de journalistes, d'enseignants, de juristes, de théoriciens des affaires sociales, d'universitaires, les organisations commerciales (les Chambres nationales de commerce, d'industrie et d'agriculture) ainsi que d'autres groupes d'intérêt du secteur privé ;
- des ONG, les organisations communautaires et les organisations bénévoles ;
- des organisations culturelles.

Au PNVi, nombreuses sont les OSC qui travaillent directement avec les communautés locales riveraines du parc et en particulier, les communautés pygmées. D'autres organisations se dressent comme défenseuses des droits des communautés et tentent d'influencer la prise de décision des gestionnaires. Nous avons trois catégories d'organisations de la société civile dans le contexte du PNVi. Il y a les associations sans but lucratif, les confessions religieuses et les groupes de pressions. En même temps, que ces groupements associatifs peuvent défier les menaces externes (cfr matrice FFOM) et sont également capables de combattre les décisions qui sacrifient les intérêts locaux au profit de l'intérêt général.

C'est le cas ici du déclassement d'une partie du PNVi pour l'exploitation du pétrole. Les OSC se sont opposées contre les décisions des acteurs gouvernementaux au niveau central. Ces acteurs mènent des contestations sous la forme même de coercition violente ou de désobéissance civile pacifique. A Jomba par exemple, selon le rapport de la chefferie de Bwisha, les communautés mobilisées par les OSC, ont manifesté en empêchant la circulation sur les voies publiques pour réclamer l'accès à l'énergie produit par le parc. Ces modes de contestations ont une incidence plus ou moins ouverte sur les décisionnaires. C'est ainsi que Triplet et al. (2020) affirment qu'aucune AP ne peut se faire et être efficace sans l'adhésion des acteurs locaux, politiques ou de la société civile.

III.1.2.1. Organisations de la société civile et communautés locales

Les OSC sont engagées dans l'accompagnement des communautés locales autour du PNVi et leurs actions sont variées mais, l'objectif poursuivi c'est le développement des communautés et la protection du PNVi. La gestion du PNVi et les conflits entre les gestionnaires et les communautés ont fait remonter les revendications des mouvements associatifs des jeunes et des représentants de la société civile ainsi que leurs perspectives face aux défis du parc. Dans cette dynamique, Vikanza (2017) montre que d'autres acteurs, y compris les OSC, se sont ralliés aux protagonistes initiaux selon les intérêts et les circonstances.

Nous évoquons ici trois OSC qui sont impliquées dans les problématiques de gestion du PNVi et les communautés riveraines. L'association Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID) accompagne les communautés pygmées en favorisant leur accès à l'éducation, dans la sécurité alimentaire et foncière (les techniques agricoles et les activités génératrices des revenus) et les actions de plaider la reconnaissance légale et le respect de leurs droits. Mr le coordinateur de l'association FDAPID :

« Il y a beaucoup des plaintes et des lamentations. Très souvent, lors de la délimitation du parc, la force est utilisée. La délimitation n'était pas participative. L'existence du PNVi est une donation des terres des ancêtres (communautés locales) pour la conservation. Actuellement, le parc est envahi par les communautés (agriculteurs, éleveurs et chasseurs). Mais l'exploitation de la braise par les groupes rebelles est très accentuée. Il est dû par le manque d'un bon système de communication. Par ailleurs, il faut souligner que, la conservation communautaire attendue n'est pas mise en œuvre, c'est toujours la gestion policière (Interview, Goma, juin 2021) ».

Les interventions des OSC se veulent conciliatrices des Droits de l'Homme et la conservation. Au cours de l'année 2020, sept pygmées ont été arrêtés. L'arrestation est liée à la collecte des produits forestiers ligneux et non ligneux forestiers non ligneux (PFNL) – les plantes médicinales, les champignons et le miel) dans le parc. Ils ont été libérés grâce au rapprochement avec les autorités du Parc et l'intervention des organisations de défense des droits de l'homme qui travaillent avec eux. Les PFNL fournissent environ 20 % des revenus des ménages ruraux des pays en développement ayant un accès aux ressources forestières (Angelsen et al., 2014).

Le Réseau Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers (Réseau CREF) est une plate-forme thématique du secteur forestier de 30 organisations non gouvernementales réparties dans les six (6) territoires de la province du Nord-Kivu : (Walikale, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru, Lubero et Beni) et les trois villes (Beni, Butembo, Goma) (Réseau CREF, 2005). Le réseau note dans un de ses piliers relatif à la dynamique forestière autour des APs le contexte des retards dans la délimitation/démarcation participative des APs et que les relations sont encore fragiles entre les populations et les APs. D'autres problématiques sont évoquées notamment la sous-information des parties prenantes relatives à la gestion des ressources naturelles et les multiples valeurs écosystémiques (Réseau CREF, 2017). Pourquoi alors la participation des communautés riveraines seraient-elles importantes dans le contexte du PNVi ? Le directeur exécutif du Réseau CREF le justifie par trois raisons principales : la destruction systématique des ressources naturelles, la pression de plus en plus croissante sur les APs et les conflits graves et perpétuels entre les gestionnaires des APs et les populations riveraines.

Comme évoqué ci-haut, les revendications et les contestations sont nombreuses autour de la gestion du PNVi. Dans cette dynamique conflictuelle entre les gestionnaires et les communautés riveraines, les mouvements associatifs de la société civile appelés également "mouvements citoyens" sont de plus en plus présents, y compris ceux de jeunes. Le problème des limites et l'occupation des espaces est le nœud des vives manifestations. Hochleithner (2017) explique que les paysans ont recours aux "armes des faibles" car ils s'engagent à des formes plus secrètes et implicites de résistance quotidienne.

Tout en reconnaissant et défendant la protection du parc, un membre du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) fait mention de ce qui suit :

« Le PNVi est une opportunité pour les communautés riveraines. Le grand souci reste sa gestion. C'est un patrimoine mondial mais les riverains sont totalement exclus dans le partage des dividendes. Des champs des cultures maraîchères et vivrières sont détruits. L'ICCN privilégie plus l'approche policière que participative. Les gestionnaires du parc ne voient que leurs intérêts et non les intérêts communautaires. Il y a des personnes qui croupissent dans les cachots/prisons parce qu'ils ont franchi les limites du parc et ont été attrapés par les gardes du parc. Les limites de 1935 sont dans l'intérêt du Parc et de la population. Il n'y a pas du tout de dialogue franc entre les acteurs, donc, un manque de communication. Les consultations n'existent presque pas et interviennent en cas de conflits ouverts. Il faudra améliorer la participation pour que la population soit un partenaire effectif et privilégié de l'ICCN (Interview, Rutshuru, juin 2021) ».

Les mouvements citoyens des jeunes sont également en première ligne pour les revendications à travers des nombreuses actions comme la mobilisation de la population, la recherche du dialogue avec l'ICCN et les actions caritatives afin de trouver des solutions à la gestion du parc. Les divergences subsistent sur la question de la gouvernance du parc. Cependant, ils affirment travailler avec l'ICCN sur d'autres questions par exemple, l'aide aux sinistrés de la dernière éruption du volcan Nyiragongo. Tenant compte des problèmes récurrents qui affectent les familles riveraines, ces organisations manifestent contre, ce qu'elles qualifient, de mauvaise gestion et la destruction des cultures des paysans. Les représentants de la société civile de ces territoires partagent les inquiétudes face aux menaces du parc et l'ambiguïté des relations entre les gestionnaires du parc et les acteurs locaux. Ces acteurs mentionnent le manque de collaboration entre les gestionnaires et les communautés. Le partage des avantages tirés de la conservation est également un autre aspect de désaccord entre les acteurs de la société civile et les gestionnaires.

Dans le territoire de Nyiragongo, il se remarque l'exaspération de la question de l'occupation des terres du parc dans quatre groupements.

Le président de la société civile de ce territoire explique les causes en ces mots :

« Les limites avec le parc notamment dans les groupements de Kibumba, de Kibati, de Rusayo et de Mudja, font l'objet des conflits récurrents. La démarcation/la clarification des limites pose problème. Nous nous sommes rendus compte que les coordonnées indiquant les limites du parc débordent et les délimitations sont parfois faites dans des villages. Avec la croissance démographique, les besoins des parcelles habitables augmentent et les terres agricoles deviennent rares. A cela s'ajoutent les éruptions volcaniques qui intensifient la problématique d'accès à la terre et la rareté des terres agricoles arables. Les yeux sont vraiment tournés vers les gestionnaires du parc. Le parc devrait rétrocéder les revenus à la communauté à travers la construction des infrastructures (sanitaires, éducatives, routes de dessertes agricoles, etc.). Vous ne pouvez identifier qu'une seule école (l'Institut Kibumba) construite dans le territoire de Nyiragongo à Kimbumba avec l'effort du parc (Interview, Nyiragongo, juin 2021) ».

Les bornes sont placées pendant la journée pour délimiter le parc et la nuit, elles sont démantelées par les habitants car ces limites sont très contestées. Dans les groupements de Kibati, de Mudja et de Rusayo, certaines familles habitent dans le parc avec toutes les formes de pressions sur les ressources du parc. Tout de même, les acteurs de la société civile affirment qu'ils dénoncent les activités de déforestation au parc. La destruction massive du PNVi s'observe dans ces groupements susmentionnés.

Certaines parties sont transformées en champs et d'autres en seront encore davantage dans le temps, ou carrément restent des espaces vides. Dans certains coins, comme Mutaho dans le groupement de Kibati, dans le groupement de Rusayo, le parc n'existe que sur la carte (les coordonnées GPS). Du côté du groupement de Kibumba, il y a la prédation ou le ravage des cultures par les animaux sauvages – les buffles généralement – qui proviennent de la zone de Mikeno. La carbonisation dans cette partie y est également signalée.

Il convient de noter que certains membres de la communauté voient le parc comme un bien sans valeur. La militarisation de la protection du parc est un facteur qui aggraverait cette perception négative. Au regard de la situation sécuritaire, la population estime que le parc est beaucoup plus protégé qu'elle. L'envie insatiable de la population est de déborder et d'aller chercher les ressources dans le parc. Les membres de la communauté sont constamment mis aux arrêts et dans ce contexte, ils estiment que la conservation détient plus d'importance qu'eux. Un chef d'un village, présent dans un groupe de discussion en juin 2021, s'indigne en ces termes : « *La gestion du parc est comme une méfiance totale envers les communautés. On ne se soucie pas des points de vue des tiers, seul l'argent compte. La collaboration ou les relations sont plus améliorées avec les entreprises privées de distribution du courant électrique mais qui n'ont rien avoir avec la protection du parc. Nous devons avoir de la place dans la gestion du PNVi* ».

“L'ICCN n'a-t-il pas une responsabilité dans la destruction par le manque d'une collaboration franche et l'implication des acteurs locaux” ?, s'était interrogé un membre de la société civile de Rutshuru. A cet effet, Barrow et al. (2002) expliquent que l'Etat joue un rôle fort et dominant dans la gestion des forêts dans les régions adjacentes, autorisant, ou non, diverses formes d'utilisation à différents groupes, à des moments différents, et parfois sans tenir compte des impacts sur les autres groupes. Ces acteurs de la société civile fustigent la non prise en compte de leurs recommandations quand ils sont consultés et confirment que les acteurs politiques contribuent à travers leurs propagandes (lors des campagnes électorales) à amplifier le problème. Ils disent aux habitants que le parc leur appartient, ce qui reste valable, par ailleurs. Cependant, appeler les communautés à cultiver dans le parc devient inquiétant. Les dégâts se produisent car la population suit aveuglément les acteurs politiques.

III.1.3. Confessions religieuses

Les confessions religieuses sont des acteurs importants dans la vie de nos sociétés et leur influence demeure grande. Ainsi, l'Initiative interreligieuse pour les Forêts Tropicales (2019), note que les communautés religieuses et spirituelles ont un rôle unique à jouer pour protéger les forêts tropicales de la RD Congo et venir en aide aux peuples autochtones. La protection de la planète et ses ressources est profondément ancrée dans toutes les traditions religieuses du monde. Pour lutter contre l'exploitation des hydrocarbures au PNVi, l'ONG WWF (2013), après l'évaluation de la valeur économique du PNVi avait estimé que les ONG locales des droits de l'homme et les leaders religieux devraient s'impliquer dans cette lutte. Ainsi, en 2013 l'ONG WWF avait appelé les acteurs locaux à l'action en ces termes : « *Le WWF demande instamment à toutes les ONG de conservation, de défense des droits de l'homme et de développement ainsi qu'aux chefs religieux de continuer à améliorer notre coordination afin de garantir que les populations de la RD Congo se voient accorder leurs droits à un développement durable sûr, sain et informés* ».

Les représentants de cinq confessions religieuses dans les milieux riverains du PNVi (Catholiques, Protestants, Musulmans, Kimbanguistes et Témoins des Jéhovah – églises les plus actives en RD Congo) reconnaissent, non seulement l'importance du PNVi et ses différents services écosystémiques, mais aussi et surtout, les menaces qui pèsent sur ses ressources. Ils estiment que ces menaces affectent et affecteront son avenir. La biodiversité et les gorilles de montagne sont également menacés par les activités humaines de plus en plus croissantes. La perception des différents membres des confessions religieuses est mitigée.

La nostalgie d'un prédicateur musulman, qui lit et lie dans le temps les différents changements et la diminution des espèces dans le territoire de Rutshuru autour et dans le parc. Les responsables des confessions religieuses ne sont pas impliqués dans les actions de conservation du PNVi et ses ressources. Cependant, à Rutshuru, lors du lancement de la construction de la centrale hydro-électrique de Matebe, les confessions religieuses y avaient été invitées. Elles affirment également avoir pris part aux discussions qui s'étaient suivies dans la distribution du courant électrique.

Mr le Secrétaire Provincial de l'église Kimbanguiste au Nord-Kivu montre la faible participation dans la gestion du PNVi en ces termes :

« Nous sommes en partenariat avec les couches qui travaillent pour le développement de notre milieu. Ici chez nous, nous sommes en contact avec l'ICCN. Je ne peux pas dire qu'il y a la participation de l'église Kimbanguiste dans les activités de l'ICCN. Nous avons été invités à une seule reprise dans une conférence qui avait pour thème : “Comment pouvons-nous protéger les animaux” en 2020. Atelier d'échange d'information et de renforcement des capacités sur l'initiative interreligieuse pour la conservation des forêts tropicales et les droits des peuples autochtones pygmées en RD Congo à Goma (Goma, juillet, 2021) ».

Mr le curé d'une des paroisses catholiques autour du PNVi pour sa part montre le manque d'implication de l'Eglise dans la gestion :

« L'église n'est pas impliquée ou même consultée dans la gestion du parc. La gestion est d'une certaine manière à nos yeux ésotérique. Elle est réservée au Directeur et à son équipe. Même ceux qui sont consultés, le sont qu'à la dernière minute. C'est la direction générale du PNVi qui fait tout. Je n'ai jamais reçu une invitation de participation dans une activité ou un quelconque projet de conservation. Comme tout le monde, nous constatons impuissamment la destruction du parc qui est en cours et qui va se poursuivre. A quelques mètres même de la direction générale, les arbres sont abattus. Cette situation est très complexe et beaucoup de choses doivent changer pour arriver à gérer durablement ce patrimoine. Pourquoi la destruction du parc, s'interroge-t-il ? Les vraies causes devront être élucidées et s'y pencher mais malheureusement, elles sont abordées superficiellement. Etudier le problème dans son fond et s'y impliquer véritablement (Rutshuru, juin 2021) ».

L'Eglise du Christ au Congo (ECC – regroupement des églises protestantes) à travers son département/commission Justice, Paix et Conservation de la Nature intervient dans la défense des droits des opprimés.

Egalement, l'ECC essaie d'encourager les chrétiens à ne pas détruire la nature. Mr le Révérend Pasteur, secrétariat de l'ECC explique :

« Comme nous n'avons pas la force militaire, nous utilisons la force morale (école) – sans la forêt, la vie humaine est menacée. Pendant ces dernières années de guerres, les porteurs d'armes menacent la forêt. C'est un grand défi. L'ECC encourage les chrétiens à ne pas participer à la destruction du Parc. Les groupes armés menacent également les moyens de survie des populations. Avec la présence des groupes armés, les populations riveraines compensent cet handicap (vivre pleinement), en s'adonnant à l'exploitation de la forêt comme une sorte de résilience. Les ONG qui travaillent dans le domaine de l'environnement, ne travaillent pas avec l'Eglise. La population est trop réceptive aux messages transmis par les « hommes de Dieu ». La radio, les journaux peuvent être également utilisés pour atteindre les communautés lointaines. L'Eglise manque des moyens pour continuer à éduquer les membres de l'Eglise. Les sujets relatifs à la conservation doivent également être abordés dans les écoles et les églises. On ne sait pas pourquoi les gestionnaires ne veulent pas collaborer avec l'Eglise alors que la voix de cette dernière pénètre partout (Goma, juin 2021) ».

Mr l'Imam de la mosquée de Rutshuru nous a livré le témoignage suivant :

« A l'époque du Zaïre, le PNVi était dans les bonnes conditions et bien protégé. Dans une cérémonie quelconque comme le mariage, le deuil ou le baptême, la population locale payait pour avoir le gibier officiellement comme l'antilope, le buffle et l'hippopotame. Le tourisme faisait entrer des recettes énormes à l'économie nationale et locale. Aujourd'hui, la disparition et la diminution des animaux est une conséquence de la destruction du PNVi. Il n'y a presque pas toutes ces ressources que nous avons vues dans notre jeunesse. J'ai eu la chance de voir, de mes yeux, les espèces comme : éléphants, léopards, lions, buffles, hippopotames, antilopes, petits singes, serpents de plus de 10m, chimpanzés, gorilles, ... Aujourd'hui la situation a changé et il est difficile de voir ces espèces (Interview, Rutshuru, mai 2021) ».

Ces observations peuvent être confirmées par la description qui avait été faite par Maldague (1979) dans son rapport lors de l'inscription du PNVi comme patrimoine mondial de l'humanité. Il notait, je cite : *« Le PNVi constitue une sorte de microcosme de toute l'Afrique, les changements des biotopes, qui s'étendent généralement sur des vastes espaces, se manifestent ici sur des faibles distances. Le long des rivières du parc, s'observent certaines des plus importantes concentrations de mammifères sauvages de l'Afrique et même de la planète. Les troupeaux d'hippopotames constituent une biomasse considérable, sans équivalent ailleurs sous les tropiques, si ce n'est pas dans les plaines de Serengeti. Ils sont à la base d'un cycle biologique particulièrement remarquable. »*

En effet, les acteurs religieux sont sensiblement conscients et inquiets des défis auxquels le PNVi est confronté. Cette prise de conscience est liée aux différentes interventions qu'exercent également les confessions religieuses à travers les œuvres caritatives dans les communautés riveraines du PNVi.

III.1.4. Universités

D'autres acteurs locaux importants sont les milieux universitaires et les chercheurs. Les universités ou les chercheurs maintiennent des relations avec les gestionnaires du PNVi parce que ce dernier est un laboratoire naturel. La main d'œuvre locale du PNVi est formée par ces universités. L'ICCN a un partenariat avec l'Institut Supérieur du Tourisme (ISTOU) qui est une institution supérieure locale. L'ISTOU invite les cadres de l'ICCN dans la formation de ses étudiants. Et l'ICCN est membre du conseil de l'Institution. La perception du parc par ces acteurs est positive tout en reconnaissant les défis qui mettent en péril les ressources du PNVi. Le directeur général de cette institution affirme que :

« Au-delà de la conservation, le parc contribue au développement. Le parc a été créé pour protéger nombreuses espèces y compris le gorille (l'espèce phare). Le gorille est une espèce qui attire les touristes et fait entrer des ressources financières dans la caisse de l'Etat. L'argent généré devrait appuyer la population directement à travers des infrastructures comme les centres de santé, les écoles et la réhabilitation des routes des dessertes agricoles. Le projet d'électrification est mis en œuvre et les milieux riverains, comme la ville de Goma, profitent des avantages de l'existence du parc. Les questions majeures sont spécifiquement liées à l'insuffisance des terres dans la région et l'augmentation de la population. Pour pallier à ces défis, la participation de la population locale à la gestion du parc est importante pour éviter les conflits. Il serait important d'instituer une collaboration entre tous les acteurs (Interview, Goma, juin 2021) ».

Les institutions supérieures contactées à Rutshuru, notamment l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP) et l'Institut Supérieur de Développement Rural reconnaissent également les avantages de la protection du PNVi et ses ressources. Cependant, ces institutions insistent sur la question de la gestion et leur participation pour faire valoir les capacités locales et relever les défis du parc.

III.1.5. Médias

Les médias locaux jouent un rôle important dans la conservation et plus particulièrement, les médias traditionnels (la télévision, la radio et les journaux). Certes, les réseaux sociaux ont révolutionné la communication entre les individus, et plus particulièrement chez les plus jeunes. Cependant, dans les pays en développement, et surtout en milieux ruraux, où l'accès à internet reste un autre défi. Les médias traditionnels ont une audience très significative dans les zones rurales. Ainsi, les médias locaux sont, de ce fait, des partenaires incontournables pour la protection des APs.

Les acteurs locaux et les communautés locales ont besoin de savoir ou d'être informés et d'être sensibilisés. Les médias serviront alors de relais d'informations entre les gestionnaires d'une AP et le grand public. Cohen et al. (2020) soutiennent qu'il faut développer de bonnes relations avec les médias. A cet effet, une attention particulière devra être accordée aux médias locaux. Les gestionnaires des APs doivent maintenir de bonnes relations avec les médias locaux ou régionaux. Les médias locaux doivent être informés de l'histoire à haute valeur médiatique de l'AP. La priorité aux médias métropolitains et/ou internationaux est très dommageable et nuit aux relations avec les médias locaux.

C'est ce constat qui interroge la communication et la relation entre les gestionnaires du PNVi et les médias locaux qui seraient des partenaires dans la conservation durable du parc. Dans les régions riveraines et dans la ville de Goma, certains médias ont des émissions sur la conservation car tout simplement leurs lignes éditoriales contiennent ces programmes sur la conservation. Ils sont enclins à informer la population sur l'importance du parc et ses différents services écosystémiques qui sont inestimables et difficiles à évaluer en termes financiers. La communication du PNVi se fait beaucoup entendre lors des incidents majeurs et le lancement des projets. Toutefois, les pages du PNVi sur les réseaux sociaux sont fonctionnelles. Des événements malheureux comme la mort des éco-gardes sont transmis par des communiqués à l'échelle locale et des publications sur les réseaux sociaux et sur le site web du parc pour informer le public national et étranger.

Il manque, sans nul doute, des émissions de sensibilisation, radio et télé diffusées, à l'intention des communautés autour du PNVi. Cela pourra, dans une certaine mesure, aider les gestionnaires à changer la perception des communautés et inciter leur engagement à la protection du PNVi. C'est dans cette optique que Dovers et al. (2020) pensent que l'existence des mauvais systèmes de communication aboutissent à un échec des partenariats. Le **tableau 15** synthétise les différentes communications des médias locaux sur les questions de conservation du PNVi.

Tableau 15 : Médias locaux dans la région du secteur sud du Parc National des Virunga

Nom de la radio et/ou télévision	Adresse	Existence d'une émission environnementale	Noms de l'émission	Durée de l'émission	Régularité
Radiotélévision Communautaire Tayna	Goma	Oui	*Animal du jour **Environnement notre vie	5 minutes 15 minutes	Chaque jour 6 fois par semaine
Radio Okapi /Antenne de Goma	Goma	Non	Rien à signaler (RAS)	RAS	RAS
Radio-Télévision Nationale Congolaise	Goma	Non	RAS	RAS	RAS
Radio Maria	Goma	Non	RAS	RAS	RAS
Radio UB Fm	Goma	Non	RAS	RAS	RAS
Radio Communautaire la vérité	Rutshuru	Oui	*** <i>Tukinge mazingira</i>	15 minutes	1 fois par semaine (mardi)
Radio Communautaire Ushirika	Rutshuru	Oui	**** <i>Mazingira bora</i>	10 minutes	1 fois par semaine (samedi)
Radio de l'Union pour la Paix et le Développement de l'Enfant au Congo	Rutshuru	Oui	***** <i>Mazingira safi</i>	5 minutes	1 fois par semaine (dimanche)

Légende :

*L'émission traite de l'Espèce proche des auditeurs auxquels nous nous adressons.

**Le regard est tourné sur l'harmonie entre la population et l'environnement à travers leurs activités.

***Protégeons l'environnement. L'émission sensibilise la communauté pour protéger le parc

****Environnement sain. Les inconvénients de la destruction du parc et son environnement

*****L'environnement assaini.

La Radiotélévision Communautaire Tayna (RTCT) traite des sujets diversifiés dont certains abordent les espèces biologiques conservées dans le PNVi. Les alertes sont faites également sur les questions sensibles qui menacent le parc comme la carbonisation. Les bonnes pratiques environnementales comme l'utilisation des foyers améliorés sont développées. La radio traite également les questions liées au développement du tourisme dans tout le PGV. Les exemples sont pris de ce qui se fait en Ouganda et au Rwanda.

Les aspects de ce qui ne marchent pas au niveau du PNVi, les ravages des cultures par les animaux du parc et les mécanismes des résolutions des conflits sont également les sujets traités. La radio couvre les conflits entre la population et les gestionnaires du PNVi et d'autres sujets comme la pêche illicite sur le Lac Edouard.

Le directeur de cette chaîne note le manque de collaboration qui serait importante pour aider les gestionnaires. Mr le directeur de la RTCT : *« Il n'existe pas de contrat de collaboration entre l'ICCN et nous. Nous organisons des émissions en rapport avec la conservation car dans notre ligne éditoriale, nous abordons les questions environnementales et cela est notre mission de départ. A l'époque quand nous avions la Télévision, nous faisons passer les documentaires et les reportages en lien avec la nature et le PNVi en particulier. Quand l'ICCN organise des activités phares, nous pouvons les couvrir. Quand il y a un communiqué de presse, c'est un choix qui a de place dans nos programmes. Le projet d'électricité pourrait réduire la pression sur les ressources du parc, notamment le bois. Nous estimons qu'à travers ces émissions, les auditeurs qui nous suivent en sont influencés. C'est de la sensibilisation pour la protection du parc (Goma, juillet 2021) ».*

Et un autre reporter ajoute en s'interrogeant : comment des officiels tant nationaux que locaux finissent leur mandat sans visiter le parc ? Les acteurs du secteur médiatique sont sensibles à la destruction du PNVi et devraient être véritablement impliqués pour la conscientisation collective.

Les 3 médias (Radio de l'Union pour la Paix et le Développement de l'Enfant au Congo, Radio Communautaire Ushirika et Radio Communautaire la vérité) choisis dans le territoire de Rutshuru abordent dans leur programme éditorial les questions environnementales et en particulier, la gestion du PNVi car c'est le quotidien de leurs auditeurs les plus proches.

Un journaliste interrogé pense ce qui suit :

« Chaque fois, nous avons des cas des conflits entre les gardes parc et la population. Ce sont des animaux du parc qui ravagent les cultures des communautés. En examinant, par ailleurs tout autour de nous, nous constatons qu'il y a de véritables changements. Le parc est un trésor qui génère ou qui générerait d'énormes bénéfices qui peuvent profiter à toute la nation et même la région. Les problèmes persistent et menacent fortement le parc. Il est donc, important de sensibiliser la communauté et nous croyons, à ce niveau que nous avons un rôle à jouer (Interview, Rutshuru, août 2021) ».

Ces propos montrent la contribution des médias locaux à la protection du parc. Ils sont conscients des défis majeurs de la conservation du PNVi et estiment être des acteurs du changement à travers leurs métiers.

Un autre journaliste nous fait le témoignage suivant :

« Etant congolais, je ne suis pas tranquille et content de voir le patrimoine être dilapidé par les criminels et faire face à d'autres défis de gestion. En tant que journaliste, mon rôle est de dénoncer et de diffuser sur nos médias les menaces sur les ressources du parc. Les groupes armés qui sont à la tête de tout un réseau d'exploitation des ressources. L'élevage également se trouve à l'intérieur du parc. C'est anormal. Le trafic des trophées, du charbon de bois, dans le secteur centre surtout, l'exploitation illicite des alevins. Toutes les limites du parc sont envahies. C'est une situation qui est connue. Nous revenons sur les mêmes sujets chaque année. Le statut du parc ne change pas. A notre niveau, nous relayons les informations avec les ONG environnementales. Nous nous limitons à ce niveau. Les Etats de la région n'ont pas intérêt que cela s'arrête. Les acteurs politiques ne s'intéressent pas du tout à la conservation. Il y a une responsabilité des communautés : allumer le feu à côté de notre propre maison en planches. S'il faut poster un militaire à chaque mètre du parc pourvu que le patrimoine soit protégé, il le faut. La valorisation des aspects du parc, même la lave incandescente (deux volcans actifs). C'est un bijou à protéger et ainsi, il faudra transformer ses potentialités en richesses matérielles pour les communautés (Interview, Goma, juillet 2021) ».

Nous avons constaté que seulement une seule radio sur les cinq choisis dans la ville de Goma a dans sa ligne éditoriale, une émission environnementale et qui cadre avec la protection du PNVi. Toutefois, pour les quatre autres qui n'en disposent pas, cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas intéressés par les questions environnementales et la problématique du parc. Il sied de noter que, c'est le partenariat qui doit amener ces derniers à aider les gestionnaires du parc à atteindre le grand public dans sa quête d'une image positive au sein des communautés riveraines. Les journalistes et les chefs des programmes des médias concernés sont conscients des problématiques de la gestion du PNVi et des menaces qui pèsent sur ses ressources.

Cela étant dit, ils estiment importante leur participation à la gestion du parc. Par ailleurs, ces médias sont invités lors des lancements des projets, ateliers et conférences et font passer des communiqués de presse du PNVi. De même, s'il y a un incident au parc, la cellule de communication partage particulièrement le communiqué avec la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC) et la Radio Okapi.

III.2. GESTIONNAIRES ET PARTENAIRES DU PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Les gestionnaires du PNVi (ICCN et *la Virunga Foundation*) se sont ouverts, pour la protection du PNVi et sa biodiversité et plus particulièrement ses gorilles de montagne, à des nombreux partenaires afin de réaliser cette mission. Les PTF sont de deux types et se trouvent à trois niveaux d'action. Il y a les PTF gouvernementaux et non gouvernementaux qui sont au niveau local ou national, au niveau régional et international. Les principaux partenaires gouvernementaux qui appuient le PNVi sont l'Union Européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international. Au niveau, à la fois local et régional nous avons partenaires non gouvernementaux ci-après : le PICG, *Gorilla Doctors*, WWF et FFI. Le GVTC est le principal partenaire intergouvernemental niveau régional dans les processus de conservation de tout le paysage et la protection des gorilles de cet immense paysage. Des partenaires non-gouvernementaux internationaux sont nombreux et sont également rattachés aux différentes conventions internationales que la RD Congo a ratifiées. C'est le cas de la CBD, de la convention sur les patrimoines naturels de l'UNESCO, de la convention Ramsar, de la Convention de CMS, de la CITES, du PNUE et de l'UICN. Ces accords prévoient différents niveaux de suivi des APs pour les pays et ces informations détaillées sur le site doivent être partagées auprès de tous les autres partenaires engagés dans la gestion de la biodiversité et l'élaboration de politiques (Kingston et al., 2020).

III.2.1. Partenariat public-privé au Parc National des Virunga

Les partenariats, non seulement en fonction de leur complexité, mais également sur la manière dont ils sont formés et acquièrent une légitimité dans différents contextes et sur la manière dont diverses configurations de partenariat engendrent des types particuliers de résultats écologiques et socio-économiques, deviennent incontournables dans le secteur de la conservation de la faune (Noe et al., 2017). En Afrique francophone, selon Brugière (2020) le nouveau modèle de gestion des APs qui a émergé est les ‘‘Partenariats Public-Privé’’ (PPP) intégrant trois aspects notamment : (i) un accord contractuel signé entre l’État et un partenaire non étatique ‘‘privé’’ ; (ii) une délégation de l’État au partenaire privé de tout ou partie de ses prérogatives et (iii) le partenaire privé apporte ou gère tout le financement nécessaire à la gestion de l’AP (Brugière, 2020). Le PNVi se trouve dans ce schéma depuis 2005. L’ICCN a besoin des ressources humaines, financières et matérielles pour, à la fois, accroître le réseau d’APs en RD Congo à 17% (déclaration d’intention) du territoire national et accomplir sa mission conformément aux textes légaux, notamment la Loi 14/003 du 11 février 2014 et le code forestier qui évoquent la superficie de 15% du territoire national.

Dans sa SNCB (ICCN, 2014), il est évoqué l’importance de diversifier les types de gestion des APs et de partenariats. Ainsi, la gestion de plusieurs APs a été attribuée à des partenaires divers. Pour certaines APs, le partenariat est entre l’ICCN et les ONG (Réserve de faune à Okapis et le Parc National de Salonga) et d’autres, l’ICCN et les privés (le Complexe des Parcs Nationaux Kundelungu et Upemba, le Parc National de la Garamba et le PNVi). Le Partenariat Public-Privé couvre différentes formes de collaboration entre l’autorité publique et le partenaire non étatique, que ce soit au niveau de la gouvernance de l’AP ou bien de sa gestion opérationnelle (Brugière, 2020). Au PNVi, les activités commerciales développées dans le parc sont gérées de façon exclusive par la société commerciale Virunga SARL, une entité spécifique du partenaire privé. Le Plan d’Aménagement et de Gestion (PAG 2021-2025) en cours de validation du PNVi mentionne que le premier partenariat (PPP) entre l’ICCN la *Virunga Foundation* (anciennement appelé *Africa Conservation Fund*) avait été conclu en 2005 pour la gestion du PNVi. Pour ce faire, le nouveau directeur fut nommé conjointement avec son équipe et une nouvelle approche stratégique fut adoptée pour restructurer le corps des gardes, professionnaliser le mode de gestion et adopter les bonnes pratiques d’une gouvernance entrepreneuriale. En 2015, l’ICCN et la *Virunga Foundation* ont conclu un accord de coopération – un PPP – qui court jusqu’en 2040.

Sur le terrain, les agents de l'ICCN et les employés de la *Virunga Foundation* travaillent de concert sous l'autorité de la direction unique. Le Partenariat ICCN/VF s'exprime par son programme Alliance Virunga. La VF est une organisation à vocation philanthropique de droit britannique qui a pour mission de contribuer à la protection et au développement du parc.

Le parc contribuerait aussi au financement des autres APs en RD Congo (Brugière, 2020 ; UNESCO/UICN, 2018). Trois critiques, plutôt d'ordre politique, ont été formulées à l'égard du système de gestion partenariat public privé dans la gestion des APs. Il s'agit de la privatisation d'un bien public, de la forme de néocolonialisme qui en résulte et enfin, de la militarisation de la conservation (Brugière, 2020). L'accord de collaboration du PNVi précise que 50% des bénéfices de Virunga SARL et 30% recettes touristiques et autres activités commerciales doivent financer des actions de développement local.

Notons que, selon l'ONG WWF (2013), l'impact du partenariat privé sur la sauvegarde du potentiel du PNVI dont la valeur économique annuelle est estimée à 48,9 millions de dollars américains (USD) ainsi que la poursuite des efforts de conservation du parc dont la valeur économique et social représentent une source de revenu à long terme. En situation stable, propice à la croissance économique et au tourisme, la valeur du parc pourrait dépasser 1,1 milliard de USD par an et assurer la subsistance de 45 000 personnes grâce à la création d'opportunités d'emploi. L'usage direct potentiel de l'écosystème du PNVi pourrait, à l'avenir, générer 348 millions de dollars américains par an et aider à diversifier l'économie de la RD Congo. Les principaux facteurs de cette hausse de la valeur sont le tourisme (235 millions USD), les pêches (90 millions USD) et l'énergie hydraulique (10 millions USD).

III.2.2. ONG et partenaires techniques et financiers au Parc National des Virunga

Au niveau régional, la principale institution intergouvernementale est le GVTC. Sa mission est de faciliter la collaboration et la rendre effective et visible à travers les réunions/discussions, planifications communes au-delà des APs de chaque Etat. La motivation de cette collaboration fait suite aux aspects de gestion non contrôlables que lorsque les agences gouvernementales mutualisent leurs efforts. Par exemple, cette collaboration passe également à travers le recensement des gorilles de tout le paysage car ces derniers sont transfrontaliers. Il faut ce recensement coordonné dans tout le paysage en échangeant les informations, secteur par secteur. Au-delà de la vision de chaque Etat, le GVTC essaie de faire comprendre aux acteurs étatiques que les ressources nationales sont un patrimoine pour tous dont la mission ultime est la conservation.

Le PICG est également un acteur clé dans la gestion au niveau sous-régional. Le programme intervient dans les ménages et apporte son appui technique et financier aux gestionnaires des APs du PGV. Le but est d'évaluer les défis et les opportunités qu'ont les acteurs locaux pour les aider à identifier les projets prioritaires pour vivre avec les gorilles de montagne. Le PICG donne les ressources aux acteurs locaux.

Sur le plan sanitaire, l'organisation "*Gorilla doctors*" aide les gestionnaires en apportant les soins aux individus des gorilles qui en ont besoin. *Gorilla Doctors* intervient particulièrement dans trois pays où elle collabore avec les autorités des Etats où vivent les gorilles de montagne et les gorilles des plaines orientales. Il s'agit de la RD Congo dans le PNVi et le Parc National de Kahuzi-Biega, du Rwanda dans le PNV et de l'Ouganda dans le PNGM et le PNIB. Le programme de soins de santé de l'organisation *Gorilla doctors* comprend : le suivi de la santé des gorilles de montagne et des gorilles de Grauer (gorilles des plaines orientales) pour assurer la détection précoce des maladies et des blessures, la réalisation des interventions vétérinaires pour traiter les gorilles malades avec des antibiotiques ou des analgésiques, ou pour anesthésier et traiter les gorilles souffrant de blessures traumatiques causées par l'homme, l'étude des tendances sanitaires afin de mieux prévoir les épidémies et leurs causes, la réalisation des examens post-mortem sur les gorilles décédés afin d'apprendre tout ce que nous pouvons sur les problèmes de santé qui ont contribué à leur mort, la conservations des échantillons biologiques (sang, excréments, etc.) pour les chercheurs du monde entier qui étudient les problèmes de santé des primates et fournir des soins préventifs au personnel dévoué du parc qui protège les gorilles, ainsi qu'aux personnes et à leurs animaux qui vivent à proximité de l'habitat des gorilles pour réduire le risque de transmission de maladies.

Ces institutions interviennent au niveau des trois APs du PGV. Cependant, le GVTC est une structure interétatique qui coordonne la collaboration entre les autorités gouvernementales en charge de la gestion de ces APs. C'est à travers le traité de 2015 que le GVTC a été établi comme une institution interétatique. Reconnaisant la transfrontalité des gorilles de montagne, le chargé des programmes donne une idée sur l'existence même du GVTC en ces termes : « ...les animaux n'ont pas de frontières contrairement aux humains. Quand les gorilles traversent la frontière étatique/politique, de l'autre côté cela doit être signalé pour le suivi, le temps qu'ils doivent rentrer dans leur Etat d'origine ». Notons que c'est le PICG qui a commencé la facilitation de la collaboration et qui avait abouti à la création du GVTC.

Au niveau du PNVi, l'ICCN avec son partenaire privé (*Virunga Foundation*) qui cogèrent le parc essaient dans s'adapter de cette configuration régionale tout en s'adaptant aux défis qui sont les siens. En interrogeant la persistance des conflits aux gestionnaires du PNVi, la direction se dit faire face des fois à des problématiques qui n'entrent pas dans ses prérogatives.

Il s'agit notamment de l'insécurité dans la zone et les groupes rebelles qui se réfugient dans le parc. Toutefois, il y a la pression des communautés locales sur les ressources du parc et son habitat. La déforestation, la recherche des terres agricoles, la recherche des PFNL et le braconnage sont les différentes menaces auxquelles la gestion quotidienne du PNVi est confrontée (Mubalama, 2010 ; Van Schuylenbergh, 2009). Les moyens sont mobilisés par de nombreux acteurs pour protéger le parc en termes des projets de développement et la sécurisation du PNVi. Il est important de mentionner la militarisation de la conservation des gorilles de montagne. La coordination et la collaboration avec d'autres acteurs, surtout avec les acteurs locaux, ne sont pas clairement établies dans la gestion du PNVi. Cependant, pour les programmes de développement dans le secteur sud sanctuaire des gorilles, l'ICCN collabore avec des partenaires (privés et les OSC) dans le secteur énergétique et agricole. La gouvernance partagée en mode PPP a été promue dans les années 1990 par la Banque mondiale. Ce type de gouvernance est inscrit à l'axe 5 d'intervention du Plan de convergence de la COMIFAC, elle associe un plus grand nombre d'acteurs (secteurs public et privé, société civile, partenaires techniques et financiers...) et constitue le gage, à la fois de son appropriation par toutes les parties prenantes et un atout majeur pour sa réussite.

Chapitre IV. GOUVERNANCE PARTAGEE POUR LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE

La gouvernance est au cœur de la question de la participation et de l'appropriation des objectifs de la conservation. La gestion est liée à la gouvernance et concerne les décisions qui sont prises pour atteindre les objectifs de conservation et les moyens alloués à ces décisions tandis que la gouvernance concerne l'acteur qui décide des objectifs, ce qu'il faut faire pour les atteindre et comment ces décisions sont prises (Hilty et al., 2020). La gestion est à l'action, c'est que la gouvernance est à la décision (Worboys et al., 2020). Les dispositions législatives et administratives traditionnelles ne facilitent pas toujours une gestion partagée à long terme, expérimentale et flexible (Wyborn & Dovers, 2014). A travers la gouvernance, il est possible de réduire la redistribution excessive et inéquitable des résultats de la croissance économique et de la destruction environnementale, d'arrêter les spéculations financières et de trouver des solutions plus durables, équitables et satisfaisantes (Worboys et al., 2020).

Ainsi, il est important d'élucider la pratique de la gouvernance au PNVi en ressortant ses limites et cela permet de repenser les mécanismes de participation des parties prenantes à la prise de décisions. Ces processus sont développés par l'application des principes de la gouvernance tels que perçus par les acteurs locaux notamment les chefs de villages riverains du parc. La responsabilisation des institutions et communautés locales est capitale pour l'appropriation locale des politiques et actions de conservation des gorilles de montagne au PNVi. Malgré l'existence d'intérêts divergents, les perspectives convergentes au niveau local sont unanimement reconnues par tous les acteurs pour les considérations socio-économiques de dividendes qui découlent du PNVi et ses gorilles qu'il sied de protéger.

IV.1. MECANISMES D'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

Les travaux d'Arnstein (1969) et Hobbey (1996) demeurent des références en matière d'évaluation de la participation. Arnstein établit une typologie des modes de participation selon l'intensité de la délégation de pouvoir consentie au citoyen par les décideurs. L'échelle de la participation citoyenne d'Arnstein comporte huit niveaux répartis en trois grandes catégories (**tableau 16**). La manipulation et la thérapie sont considérées comme une absence de participation. L'information, la consultation et l'apaisement correspondent à des politiques de pure forme (*tokenism*) dans lesquelles les citoyens peuvent être informés, exprimer des avis, voire des conseils mais demeurent exclus des décisions.

Enfin, l'auteur ne reconnaît la participation que dans les trois derniers degrés de cette échelle donnant au citoyen un pouvoir de décision (auquel le Principe 10 de la Déclaration de Rio fait explicitement référence). Le partenariat correspond à la capacité des citoyens à négocier et à partager la responsabilité des décisions ; la délégation de pouvoir consiste à donner au citoyen un rôle central dans la prise de décision (comités au sein desquels il est majoritaire) et enfin, pour le contrôle citoyen, la population participe pleinement à la gestion, notamment par l'accès aux sources de financement.

Tableau 16 : Niveaux de la participation

1.	Manipulation	Pas de participation
2.	Thérapie	
3.	Information	Degrés de tokénisme ¹⁰
4.	Consultation	
5.	Apaisement	
6.	Partenariat	Degrés de pouvoir des citoyens
7.	Délégation de pouvoir	
8.	Control citoyen	

Source : Arnstein (1969)

Hobley (1996) montre comment les acteurs participent à la conservation des ressources naturelles et propose sept niveaux de participation allant de la participation manipulative, passive, par consultation, pour les incitations matérielles, fonctionnelles, interactives à l'auto-mobilisation.

¹⁰ Le tokénisme est un mot traduit de l'anglais, dérivé du mot « token », qui se traduit par « jeton ». L'expression fait essentiellement référence à la pratique à laquelle un groupe ou un organisme recourt à l'implication des personnes des minorités, dans le but de pouvoir se targuer d'être inclusives. La pratique peut même être insidieuse et vient avec beaucoup de bémols, lorsqu'il s'agit d'embaucher quelqu'un pour des simples raisons d'apparence.

IV.1.1. Partenaires du Parc National des Virunga et acteurs locaux

Les variables principales de l'engagement et de la participation (qui, pourquoi, comment et quand) permettant, dans un contexte particulier, aux gestionnaires d'APs de concevoir et puis mettre en œuvre les stratégies d'engagement et de participation (Dovers et al., 2020). Dans cette optique, l'ICCN s'est également donné comme objectif d'assurer la conservation et la gestion durable de la biodiversité en RD Congo en collaborant avec les communautés locales et les autres partenaires. La gestion du PNVi est assurée par un partenariat public-privé (la *Virunga Foundation*). La *Virunga Foundation* et ses partenaires déploient plusieurs projets dans les milieux riverains du parc. En fait, ces projets et interventions sont des mécanismes d'implication des acteurs locaux pour réduire les menaces sur le parc, et de fois, calmer les tensions récurrentes entre les gestionnaires et les communautés riveraines.

Les réunions consultatives et/ou de sensibilisation sont organisées par l'ICCN et ses PTF afin d'informer les acteurs locaux sur les actions de la protection du parc et les réalisations déjà faites. En fait, ces réunions et séminaires ont un format consultatif. Les gestionnaires utilisent ces canaux pour recueillir les points de vue des communautés sur diverses problématiques auxquelles le parc est confronté. Dans cette optique, il est incontestable que les acteurs locaux sont des simples interlocuteurs que des véritables partenaires. Le besoin d'un partenariat se fait sentir pour tous les acteurs en jeu. Le partenariat qui, comme le soutient Trefon (2017), permet progressivement aux parties prenantes de repenser le processus de prise de décision. Le financement des projets des organisations locales constitue un mécanisme d'implication des acteurs locaux dans la protection du parc. Cet appui intervient dans le domaine agricole et apicole et les activités de reboisement. Dans le secteur-sud du parc, les projets agricoles financés par le parc sont réalisés dans les territoires de Rutshuru et Nyiragongo. L'agriculture est l'activité principale des communautés locales vivant autour du PNVi.

IV.1.2. Accompagnement des groupements paysans et associations féminines

Les gestionnaires du parc accompagnent les groupements des paysans pour améliorer leurs productions à travers la sensibilisation, la distribution des intrants et la mise en place des champs de démonstration. Selon toute vraisemblance, l'objectif étant d'accroître les revenus des ménages afin de réduire la dépendance de ces derniers aux ressources du parc. Certes, les résultats sont de loin satisfaisants. Ces activités sont exécutées dans deux groupements du territoire de Nyiragongo (Kibumba et Buhumba) et trois groupements du territoire de Rutshuru (Binza, Kisigari et Bukoma).

Ces activités s’inscrivent dans une approche d’amélioration de la production des ménages riverains mais également, détourner ces derniers de l’envie de l’exploitation du parc. Surtout, selon un agriculteur, le parc essaie de faire ces gestes pour montrer qu’elle fait quelque chose pour la communauté. Notons que l’accès à la terre reste un défi majeur pour plusieurs ménages et au regard de la croissance démographique de la région, la situation s’amplifie selon les plusieurs acteurs.

Les gestionnaires du parc doivent travailler avec les communautés et les aider à exploiter des moyens de subsistance alternatifs et à trouver des moyens de répondre aux besoins des ménages (Sabuhoro et al., 2020). Selon Torquebiau et al. (2013), les personnes consultées dans les communautés riveraines du PNVi ont un point de vue favorable à une forme d’harmonisation entre conservation de la biodiversité et production agricole. D’autant plus que les agriculteurs privilégient avant tout l’amélioration de leurs conditions de vie et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Le parc travaille avec les agriculteurs encadrés par les agronomes. A Nyiragongo, on trouve quatre organisations dont deux à Kibumba et deux Buhumba qui sont en fait des Organisations Communautaires de base (OCB). Notons, que toutes ces associations sont féminines (**tableau 17**).

Tableau 17 : Organisations féminines accompagnées par le Parc National des Virunga (Territoire de Nyiragongo)

Territoire	Groupement	Village	Nom de l’association	Nbre de membres
Nyiragongo	Kibumba	Rutovu	Muungano	60
		Kalangale	Tujiunge	55
	Buhumba	Rwibiranga	Ubumwe	45
		Kabangama	Umoja	35
Total				195

Source : Enquêtes de terrain, 2021

La sélection de ces organisations était basée sur les critères principaux suivants : (1) organiser des réunions hebdomadaires avec des procès-verbaux et des listes de présence ; (2) être une organisation de base : pas une antenne ou bureau de liaison d’une ONG et enfin, (3) être dans le secteur agricole (avoir des activités agricoles).

Les critères spécifiques liés à l'existence d'une adresse physique et la possession des documents statutaires faisaient partis de la sélection mais n'étaient pas conditionnels. Ces organisations mènent deux principales activités, il s'agit de l'agriculture, l'épargne et le crédit. L'agriculture se focalise sur la pomme de terre qui est la culture rentable de la région (**photo 6**) mais également l'aliment de base. Cependant, elle est alternée par la carotte et le haricot. Le projet a quatre cultures (pomme de terre, choux, carottes et poireaux).



Photo 6 : Récolte de la pomme de terre (*Solanum tuberosum*) par l'association "Ubumwe à Buhumba" (Auteur, 2021).

Dans le territoire de Rutshuru, l'Alliance Virunga dans son volet agricole accompagne depuis 2021 les organisations paysannes et coopératives (**tableau 18**) dans trois groupements (Bukoma, Binza et Kisigari). En 2020, les organisations et coopératives ont été identifiées et sélectionnées en fonction de leurs reconnaissance légale et existence organisationnelle. Dans ce projet mené par le parc, la filière maïs a été choisie.

Le second volet de financement est le projet de reboisement à la périphérie du parc mené par le WWF-RD Congo pour lutter contre la déforestation du parc qui se réalise avec le regard impuissant de tous les acteurs.

Conscient de cette menace persistante, le WWF-RD Congo finance les projets de reboisement des acteurs privés ayant des concessions autour du parc. Egalement, le manque des terres reste un défi face auquel ce projet est confronté comme le prédisait Thibon (1992) de la nouvelle contrainte liée au manque de places pour le boisement de production du bois dans la sous-région.

Tableau 18 : Organisations et coopératives agricoles accompagnées par le Parc National des Virunga (Territoire de Rutshuru)

Territoire	Groupement	Nom de l'association	Nbre de membres		Total
			Hommes	Femmes	
Rutshuru	Bukoma et Binza	Association des Jeunes Cultivateurs et Eleveurs pour le Développement du Kivu	191	209	400
	Bukoma	Centre de Développement Rural de Kibututu	121	133	254
	Kisigari	Initiative pour la Promotion Agro-Pastorale	346	154	500
	Binza	Coopérative Centrale du Nord-Kivu	103	111	213
Total			761	607	1367

Source : Enquêtes de terrain, 2021 et ICCN, 2020.

D'autres activités alternatives génératrices des revenus sont pensées par les partenaires du parc. C'est le cas du PICG qui accompagne les groupements de producteurs du miel dans la périphérie du parc. Ce projet est mis en œuvre afin d'améliorer la production et la commercialisation des produits apicoles à travers la valorisation de ces produits dans le secteur sud du parc. L'emballage joue un grand rôle dans la vente du miel de ces organisations et le gorille de montagne est l'ambassadeur (**photo 7**).



Photo 7 : Echantillon du miel produit et emballé par l'Union des Apiculteurs du Secteur Mikenno et Nyamulagira (Auteur, 2021)

L'Ingénieur agronome dans le groupement de Kibumba :

« *Le but du projet c'est participer à la conservation du parc. A travers des réunions de sensibilisation que nous animons dans ces OCB, les formations que nous faisons sur les techniques agricoles ; c'est pour changer le regard tourné sur le parc et à leur tour de sensibiliser leurs enfants, familles de ne pas détruire/entrer dans le parc (Kibumba, juillet 2021) ».*

Le projet agricole disponibilise aux OCB l'engrais, les produits phytosanitaires et les semences mais également les outils aratoires et les matériels de bureaux. L'apport local est attendu par c'est le champ de l'association.

L'Ingénieure Agronome qui supervise les actions des OCB et rencontré à Kisigari nous a révélé ce qui suit : « *Dans chaque OCB, il y a un moniteur qui accompagne et accompagnera les OCB à la fin du projet. Les moniteurs reçoivent des formations régulières et ils partent alors aider les membres des OCB à les appliquer. Certes, nous les agronomes nous formons les membres des OCB mais également les moniteurs qui sont proches des agriculteurs. Les organisations des femmes parce qu'elles ont réuni les critères de sélection. Du fait que ce sont des femmes des ménages, elles peuvent impacter leurs foyers et aider leurs maris (Interview, Kisigari, juillet 2021) ».*

En dehors du projet Agriculture du PNVi, les OCB font d'autres activités comme la coupe-couture et certaines sont dans la pâtisserie, l'élevage et le tissage de nappes et parfois, elles

peuvent combiner ces activités. Ces associations possèdent également des activités d'épargne et de crédit. La **photo 8** montre les membres dans la réunion et qui comptabilise leur épargne.



Photo 8 : Réunion des membres de l'association "Ubumwe" à Buhumba (Auteur, 2021).

Les responsables de ces OCB évoquent le manque des terres pour le développement des activités agricoles. Dans le territoire de Rutshuru, à Kibirizi et Kiwanja on cultive dans le Parc. A Binja, il y a des conflits avec les éléphants.

IV.2. INDICE DE PERCEPTION DE LA GOUVERNANCE PARTAGEE

Cette section expose brièvement la construction de l'Indice de Perception de la Gouvernance Partagée (IPGP). Cet indice exprime l'opinion de certains acteurs notamment les chefs de villages sur l'application des principes de la gouvernance par les gestionnaires du PNVi. Il est le résultat d'une ACP prenant en compte de manière équivalente, six dimensions du concept de gouvernance partagée à savoir : (1) la collaboration entre toutes les parties prenantes, (2) la réactivité dans la prise de décision, (3) l'adaptabilité ou la capacité des acteurs à faire face aux chocs intermittents ou d'anticiper sur les menaces ou opportunités à l'atteinte des objectifs, (4) l'équité et éthique dans la répartition des ressources entre les différents groupes d'intérêt, parties prenantes et utilisateurs des ressources ; (5) l'intégration ou cohérence intra et intersectorielle dans l'action des managers et enfin, (6) le respect de l'État de droit dans le cadre réglementaire et les mécanismes internationaux et régionaux visant à améliorer la gouvernance des ressources.

L'IPGP que nous proposons repose sur une échelle allant de -0,93 à 2,68. Le tableau **en annexe VII** montre qu'on peut déterminer une valeur médiane de l'IPGP égale à -0,47 qui partage les opinions des acteurs locaux en deux groupes de même effectif. Cette médiane a donc comme avantage d'en faciliter l'interprétation. Ainsi, pour les besoins de notre analyse, nous avons construit trois intervalles contenant chacun les quartiles Q1 dont les valeurs faibles sont comprises dans l'intervalle [-0,93 ; -0,49[traduisant une mauvaise gouvernance partagée ; ensuite l'intervalle [-0,63 ; -0,47[contenant la médiane et traduisant une gouvernance partagée intermédiaire et enfin, l'intervalle]-0,49 ; 2,68] incluant la statistique Q3 et Q4 traduisant une bonne gouvernance partagée. Les valeurs faibles traduisent ainsi une mauvaise gouvernance partagée tandis que les fortes valeurs de l'IPGP reflètent une amélioration de cette dernière. Il en est ainsi, car les variables ayant servi à la construction de cet indice sont des variables catégorielles ordonnées selon un ordre croissant.

IV.2.1. Validation statistique de l'indice

Cette validation statistique repose essentiellement sur quelques éléments de diagnostic de la solution factorielle proposée, c'est-à-dire la robustesse d'un certain nombre d'indicateurs tels que le déterminant de la matrice de corrélation, les valeurs propres des composantes retenues, la mesure de Kaiser-Meyer-Olkin et le test du coude de Cattell.

IV.2.1.1. Le déterminant de la valeur de la matrice de corrélation

En règle générale, la validation d'une solution factorielle se fonde sur la recherche d'un déterminant très petit, prouvant de l'existence de patrons de corrélations entre les variables, mais non égales à zéro. Un déterminant nul montre quant à lui l'existence d'une combinaison linéaire parfaite entre de plusieurs variables sans que celles considérées n'apportent d'informations nouvelles. D'après la matrice de corrélation obtenue au tableau en **annexe VI**, déterminant de la matrice a une valeur proche de 0 et se situe à 0,001.

IV.2.1.2. La comparaison des valeurs propres des composantes retenues

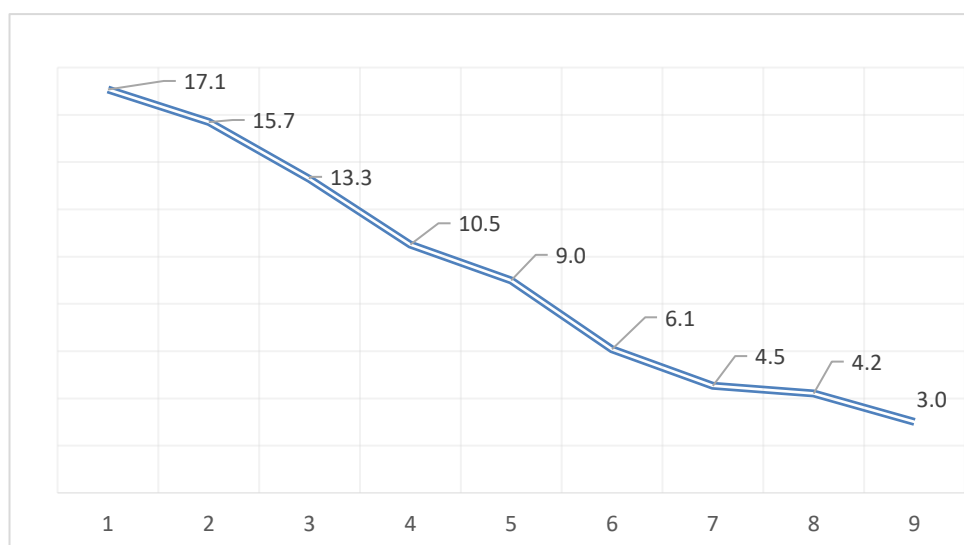


Figure 10 : **Diagramme des valeurs propres par composante en pourcentage** (Auteur, traitement des données de terrain, 2022)

Le diagramme des valeurs propres obtenu représente la proportion de la variance expliquée par chaque composante exprimée en pourcentage (**figure 10**). La composante 1 résume à elle seule 17,1% de l'hétérogénéité des opinions des acteurs sur la mise en œuvre des principes de la gouvernance dans la gestion du PNVi. Cette composante a été suivie d'une deuxième (la composante 2) qui explique 15,7% de la variance observée. Les autres composantes ont des contributions de plus en plus faibles à la compréhension du phénomène étudié.

Il est donc logique d'affirmer, sur la base de cette comparaison, que les valeurs de la composante 1 sont le meilleur reflet de la perception de la gouvernance par les acteurs interrogés. La recherche des points de cassure dans la logique du test du coude de Cattell, montre par ailleurs qu'au-delà de la composante 7, l'information supplémentaire est peu pertinente ; en d'autres termes, seuls les composantes 1 et 2 sont des solutions factorielles intéressantes pour la présente étude.

IV.2.2. Situation de la gouvernance partagée au Parc National des Virunga

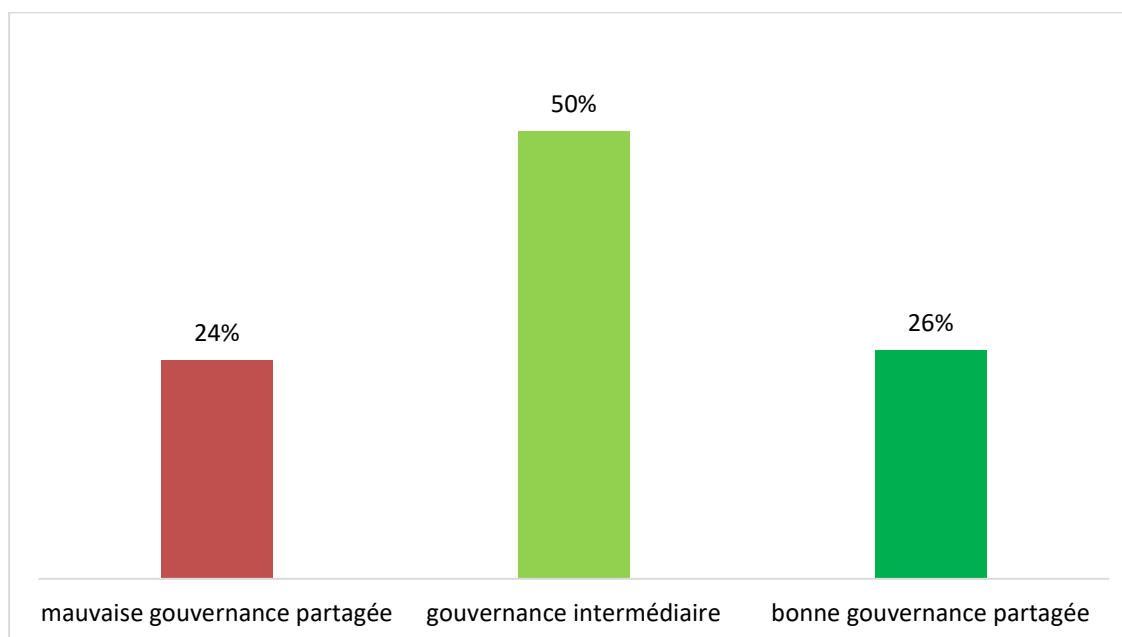


Figure 11 : **Indice de Perception de la Gouvernance Partagée** (Auteur, traitement des données de terrain, 2022)

La distribution des fréquences de l'IPGP montre d'emblée une opposition entre deux pôles d'opinions sur la gouvernance du PNVi (**figure 11**). En effet, une proportion d'acteurs de la gestion du PNVi soit 26% ont une opinion positive de la gouvernance du parc, tandis que 24% en ont une perception négative. Cette opposition est construite à partir du rapport que chacun des acteurs entretient avec les dimensions de la gouvernance. Ainsi, une bonne gouvernance partagée reflète le fait que certains acteurs estiment que le degré de collaboration entre les gestionnaires du parc et les autres parties prenantes est satisfaisant, ou que les politiques et décisions prises sont suffisamment réactives et adaptatives des changements qui surviennent dans l'environnement de mise en œuvre de la gestion du parc, ou enfin que les principes d'équité/éthique, intégration et respect de l'Etat de droit appliqués à la gestion du Parc sont suffisamment respectés. Les données collectées montrent également que 50% d'acteurs ont une perception intermédiaire de la gouvernance du PNVi.

Ceci pourrait s'expliquer par la pratique d'une forme de gouvernance hybride, syncrétique ou de convenue qui, officiellement prétend mettre en œuvre les principes d'une bonne gouvernance, mais dans la réalité, développe des pratiques de gestion monopolistes ainsi que des logiques d'exclusion des autres parties prenantes. Parler en effet de gouvernance intermédiaire reflète, d'une part, le flou entretenu par le modèle de management en partenariat public-privé dans la gestion du PNVi dans la perception des acteurs et d'autre part, la

nécessité de faire évoluer les pratiques de gestion actuelles du PNVi vers une réelle gouvernance partagée.

IV.2.3. Analyse de l'influence des pratiques de gestion sur la gouvernance

Dans cette section, nous étudions la relation pouvant exister entre la gouvernance et les pratiques de gestion observées dans le PNVi. Le but est de cerner le problème qui porte sur les écarts entre normes et pratiques de la gouvernance au PNVi en matière de conservation des gorilles. Pour ce faire, nous avons réalisé une analyse statistique bivariée où nous retenons l'IPGP comme variable dépendante et deux variables indépendantes : le degré d'implication des parties prenantes à la gestion du PNVi, et le degré de participation des parties prenantes. Selon le cadre conceptuel de cette étude, l'implication fait référence à la façon dont les gestionnaires du PNVi associent, copartagent le pouvoir de décision et d'initiatives avec les autres acteurs à la gestion. La participation par contre renvoie à la façon dont les parties prenantes associées remplissent leurs rôles et responsabilités.

Ces deux variables composites ont été créées à partir de deux ACP sur des variables d'évaluation du système de gouvernance du PNVi présentes dans le questionnaire d'enquête. Nous faisons l'hypothèse que ces deux variables sont positivement corrélées à l'IPGP, c'est à dire qu'une amélioration du degré d'implication et du degré de participation des acteurs se traduit également par une amélioration de la gouvernance partagée.

IV.2.3.1. Degré d'implication des parties prenantes et gouvernance

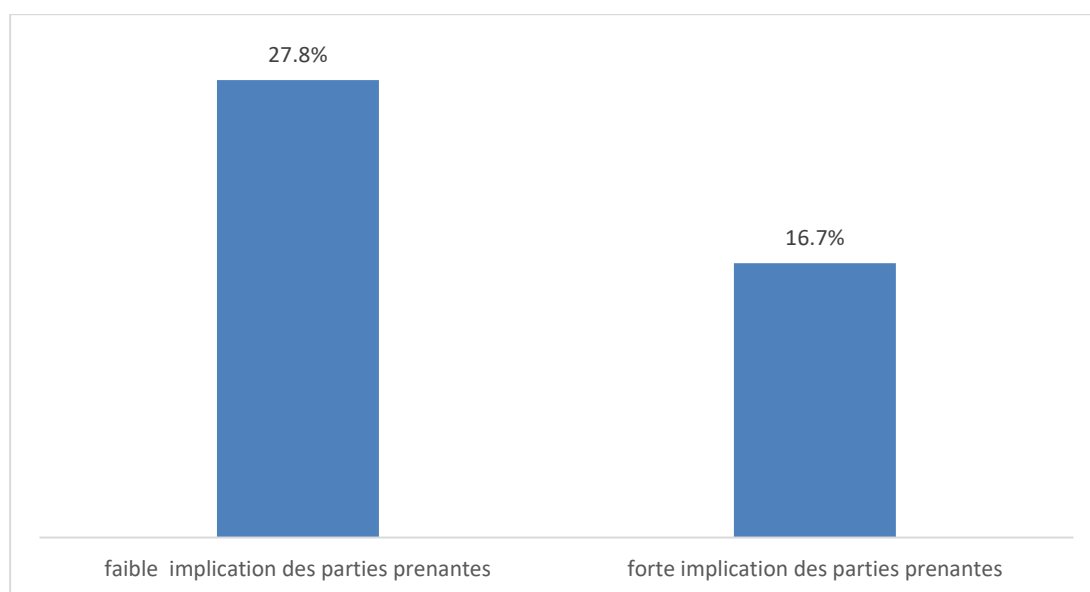


Figure 12 : Indice de Perception de la Gouvernance Partagée selon le degré d'implication des parties prenantes à la gestion du PNVi (Traitement des données de terrain, 2022)

Contrairement à l'idée généralement admise et selon laquelle, une forte implication de toutes les parties prenantes à la gestion améliore la gouvernance, la figure 11 montre quant à elle qu'au PNVi, l'amélioration du degré d'implication est négativement associée à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance partagée. En d'autres termes, quand le degré d'implication de toutes les parties prenantes s'accroît, l'IPGP de bonne gouvernance tend à diminuer. Il passe de 27,8% pour une faible implication à 16,7% pour une forte implication des parties prenantes (**figure 12**). Ces deux variables sont également faiblement corrélées avec un coefficient de corrélation de Pearson de -0,086 (tableau en **annexe VIII**). Ce résultat vient renforcer l'hypothèse de l'existence de logiques d'exclusion dans les pratiques de gestion du PNVi. En effet, il existe bien un cadre de dialogue et cadre de participation inclusive entre l'Etat, le partenaire privé et les autres parties prenantes permettant à ces dernières d'être impliquées dans les processus de planification, de mise en œuvre des programmes et de suivi évaluation au sein du PNVi. Mais dans la pratique, ces cadres d'implication servent davantage à l'illusion d'une gouvernance partagée à la technocratie qui gère le PNVi, alors même que le véritable pouvoir de décision demeure entre les mains de l'équipe de gestion.

C'est ce qui laisserait penser que les parties prenantes telles que les pygmées – considérés comme des personnes vulnérables et les chefs des villages sont en réalité intégrés à leur propre marginalisation. Par exemple, pour la vulgarisation du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG), les acteurs sont conviés à participer aux réunions dans chaque territoire riverain du PNVi. L'intitulé de ces réunions, "*Réunions Focus groupe avec les territoires pour les échanges du PAG et sa validation*" en **annexe IX**, montre bien l'illusion de participation à la planification.

IV.2.3.2. Degré de participation des parties prenantes et gouvernance partagée

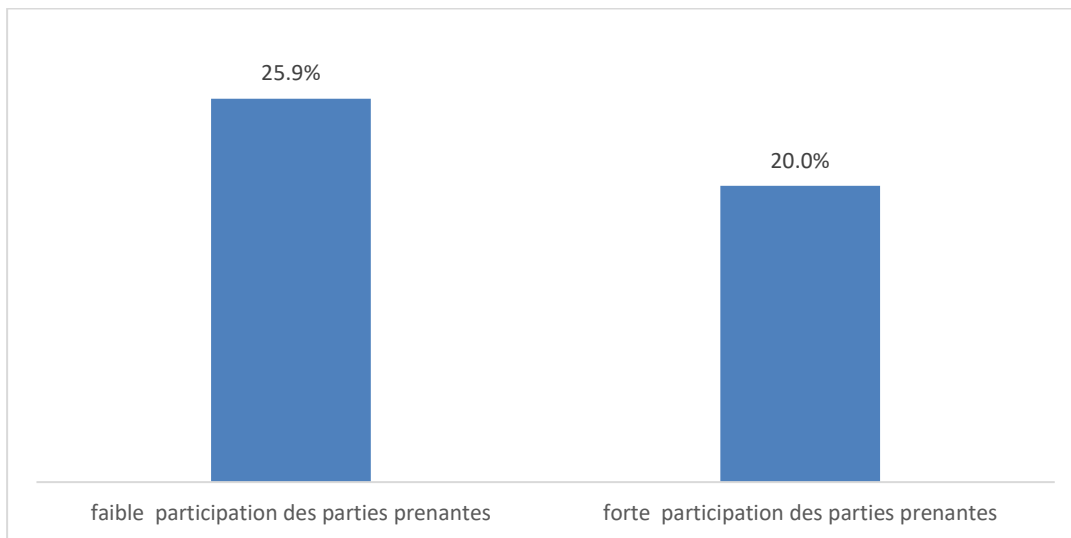


Figure 13 : Indice de Perception de la Gouvernance Partagée selon le degré de participation des parties prenantes à la gestion du PNVi (Auteur, traitement des données de terrain, 2022)

Tout comme pour le degré d'implication, le degré de participation des autres parties prenantes à la gestion du PNVi est négativement corrélé à une bonne gouvernance partagée (**figure 13**). En effet, une amélioration de la participation de ces derniers, s'accompagne d'une diminution de la proportion d'acteurs ayant une perception positive de la gouvernance du parc. Elle diminue en effet de 25,9% pour une faible participation, à 20% pour une forte participation des parties prenantes. Ces deux variables sont également faiblement corrélées avec un coefficient de corrélation de Pearson de -0,065 (tableau **annexe VIII**). L'influence quasi nulle de la participation des parties prenantes sur la gouvernance partagée suggère également la mise en place de stratégies officieuses dans le cadre du modèle PPP, capables de freiner les dynamiques participatives des acteurs tout en donnant l'illusion qu'elles prennent effectivement part à la gestion du PNVi.

IV.3. LIMITES DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DANS LA GESTION

L'évaluation du système de gouvernance du PNVi s'est basée sur la participation et l'engagement des acteurs dans la gestion. Les principes utiles (Worboys et al., 2020) pour évaluer la "qualité de la gouvernance" sont la légitimité et parole, la direction, la performance, la responsabilité et le devoir de rendre comptes et enfin, la justice et les droits. Au regard de ces principes, il se dégage, dans le système de gestion du PNVi, les limites liées à la polarisation de la gestion, la participation et l'engagement des acteurs et l'efficacité de la gestion.

IV.3.1. Polarisation de la gestion du Parc National des Virunga

Historiquement, l'accent a été mis sur les intérêts des institutions formelles, qui ont eu tendance à dominer ceux des individus et des communautés rurales, puisque ces intérêts génèrent des revenus directs pour les économies nationales. L'ajustement structurel a changé la donne, car les États ne sont plus en mesure de gérer correctement les forêts, mais, doivent désormais, s'assurer du soutien des communautés et du secteur privé dans le cadre de projets qui visent à la construction de "territoires" de conservation et de développement (Barrow et al., 2002 ; Cormier-Salem, 2002). Les exemples de gestion participative sont nombreux et les tentatives d'actions se réalisent. Mais, à la fin, c'est la mutation de la gestion centralisée avec de nouveaux acteurs qui se met en place. Des véritables politiques d'accompagnement et d'implication des communautés locales manquent. Parce que, en fait, leurs droits et devoirs ne sont pas clairement élucidés dans les politiques et instruments de gestion. Et si, les droits et devoirs existent, le respect des textes devient un autre handicap. C'est à ce niveau où le processus de participation des acteurs locaux ou des communautés locales bloque. Comment établir des véritables partenariats avec les acteurs locaux ? Il est important de redéfinir ces partenariats afin, comme le souhaite Berkes (2007), de relier les objectifs de conservation biologique à ceux de développement.

La résolution d'une problématique aussi complexe, surtout, celle qui implique plusieurs acteurs en mettant en marge certains acteurs "clés" alors que ces derniers sont ceux qui influencent ou sont influencés par la gestion reste difficile à réaliser. Les relations entre les ONG, l'État, les donateurs et les communautés locales forment des lignes de responsabilité descendantes. Une faible responsabilisation peut avoir d'importantes répercussions négatives, en particulier sur les pauvres, en les empêchant de faire entendre leur voix (Scholfield, 2013).

La suprématie et/ou la domination des acteurs internationaux/transnationaux dans la gestion des ressources naturelles est perçue comme un choc à la capacité des acteurs locaux de répondre véritablement par eux-mêmes aux défis qui les concernent, plus particulièrement leur patrimoine et les ressources de ce dernier. L'importance toujours croissante des acteurs au niveau international est un facteur de déconnexion avec les réalités locales. Cette dynamique accompagne l'accroissement du poids des grandes ONG, ce qui s'accorde avec les approches de conservation "à grande échelle" récemment souhaitées (Aubertin & Rodary, 2008). Alors, l'attente des résultats escomptés doit accorder une attention très particulière et une action soutenue des acteurs locaux qui ont plus d'intérêts et qui sont alors plus affectés.

Il est difficile de croire, par exemple, qu'un hôtelier du Kenya ou de la Chine a plus d'intérêts directs de l'existence du PNVi que celui proche de ce parc. Cependant, celui de Bukavu, Beni, Butembo, Kampala, Kisoro, ou de Gisenyi, et plus encore, l'hôtelier de Goma a des intérêts directs et indirects énormes du fait de l'existence du PNVi. Pourquoi accorder une place de choix dans la gestion à l'acteur externe que l'acteur interne ou proche de la ressource ? Cela illustre l'importance qui devra être accordée aux acteurs locaux. Dans ce contexte, les actions concertées ayant un soutien local permettront d'améliorer la participation et l'appropriation des politiques de conservation des ressources naturelles.

La reconfiguration des acteurs ou l'intrusion des nouveaux acteurs a produit la gestion, toujours centralisée mais partagée entre les acteurs puissants (l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les privés). Par exemple, il n'est pas rare d'entendre une opinion aussi forte au sein de communautés de considérer le PNVi comme un bien de "*Muzungu*" (l'homme blanc qui est le directeur du parc).

Certains projets mis en œuvre par les gestionnaires du PNVi comme celui d'électrification est couramment appelé « le courant de De Merode ». Il est clair que les approches actuelles de gestion du parc mettent à mal la participation et l'appropriation de la gestion par les communautés locales. C'est ainsi que Fournier et al. (2007) pensent que les perspectives libérales qui s'alimentent du principe de participation généralisée, économique et politique, apparaissent comme la solution à tous les problèmes de la conservation intégrée. D'où la crainte de marginalisation de la conservation par rapport aux centres d'intérêts manifestés par les sociétés. Quand, de façon générale, les besoins et les désirs de nombreux acteurs, en particulier des plus pauvres, ne sont pas pris en compte, quand leurs droits à la terre ou à participer aux décisions qui les concernent sont bafoués, les projets et politiques dont l'objectif principal est la conservation de la biodiversité ne sauraient être transparents et équitables (Billé & Pirard, 2007).

La logique d'imprégner les stratégies de conservation d'un potentiel de profit économique futur s'étend à l'hypothèse selon laquelle la motivation humaine est principalement dirigée par le gain personnel, et que l'effet global d'un comportement individuel ainsi orienté mène à une augmentation de la richesse et le bien-être collectifs (Fletcher, 2010). Dans le cadre de la conservation néolibérale, des acteurs diversifiés à l'échelle mondiale créent des produits prolifératifs et rentables qui s'appuient sur un ensemble d'idéologies et de pratiques étonnamment similaires, fondées sur des distinctions construites entre les natures humaines et non humaines, tout en promettant ironiquement le contraire aux consommateurs (normalement non locaux) sous la forme d'un contact plus étroit et d'une intimité avec la nature (Büscher et al., 2018). Il est important de concilier le pouvoir économique et celui politique tout en restant engagé avec les acteurs locaux comme des partenaires véritables dans la gestion des ressources naturelles.

IV.3.2. Contraintes de l'implication de parties prenantes

Les enjeux de la participation à l'appropriation sont à la fois locaux, nationaux et régionaux mais également institutionnels. Les défis sont politiques, financiers et sociaux (démographie, besoins fondamentaux des communautés, niveau éducatif, etc.). Ainsi, les contraintes sont à trouver entre l'arrimage des politiques nationales et régionales et les mécanismes internationaux au contexte local. La question ici serait de savoir, selon Billé & Pirard (2007), comment sont conçus et réalisés les projets de conservation, comment les pauvres et les populations sont consultés, intéressés et associés aux objectifs et activités de conservation et comment la réduction de la pauvreté est inscrite dans les projets et politiques relatifs à la biodiversité. Les réponses à ces questions, du moins à ce qu'il nous a paru au niveau local, la plupart des acteurs locaux sont impliqués selon trois modalités. Il s'agit de la communication, de l'écoute et de la consultation. Les parties prenantes du secteur public (notamment la division de l'environnement en province, les institutions d'enseignement public et le media de l'Etat) devraient être des partenaires incontournables sur les questions quotidiennes de la conservation du PNVi. Ces acteurs sont soit informés ou soit sources d'informations recherchées par les gestionnaires et leurs PTF. Les ONG internationales sont véritablement impliquées comme des partenaires. Leur participation est fonctionnelle et interactive. Brockington et al. (2018) affirment que les ONG ont une portée et influence larges sur les pratiques de conservation, en particulier dans les régions les plus pauvres du monde. Les ONG transnationales véhiculent les idées puissantes de la nature et la vision de la conservation.

Les autres acteurs non étatiques et les OSC sont majoritairement impliqués au premier niveau de la participation que Berkes (2004) et Hobley (1996) appellent participation passive. L'église, certes, est un acteur clé mais qui n'est pas impliquée. Cependant, un seul opérateur du secteur du tourisme est réellement un partenaire du parc possédant un contrat formel. Cependant, ils sont exclusivement invités lors des lancements des projets, ateliers et conférences et font passer des communiqués de presse.

Les chefs coutumiers de la région sont également impliqués mais leur niveau de participation reste faible. Ces autorités des collectivités chefferies participent sous forme de consultation parce que, en effet, ils sont incontournables dans la résolution des conflits qui surviennent régulièrement entre la population de leurs entités et le PNVi. L'implication des acteurs locaux n'est pas effective. Par exemple, la vulgarisation du PAG intégrant évidemment les politiques régionales a été relancée au courant de l'année 2021 par la direction du parc pour recueillir les points de vue des autres acteurs. Le PAG comme outil important de planification pour la gestion d'une AP devrait être élaboré par tous les acteurs. Ces derniers devront participer à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation finale. Les acteurs locaux ne sont pas impliqués dans son élaboration. Moins encore, ils le sont dans sa mise en œuvre et son évaluation. La direction du PNVi affirme, tout de même, avoir fait la vulgarisation du PAG pour informer les communautés de ce qui a été fait et les ajouts possibles à apporter. A ce niveau, cette démarche montre le faible niveau de participation et la passivité des acteurs locaux. Les acteurs locaux sont beaucoup plus considérés comme un champ d'intervention et moins comme des intervenants et parfois, selon Mayen Ndong et al. (2021), ces acteurs sont relégués au statut d'observateur. Kasereka et al. (2016) pensent que de telles attitudes doivent changer afin de trouver l'appui des populations locales pour assurer la conservation de grands singes. L'approche participative de la gestion des APs passera par un transfert de pouvoir aux populations riveraines (Giazz & Tchamie, 2007). Les interactions entre les différents acteurs et leur participation dans les processus décisionnels au PNVi émanent de l'exercice du pouvoir et des responsabilités que ces derniers possèdent.

IV.3.2.1. Participation et engagement des acteurs

La participation et l'engagement des acteurs locaux comme la société civile, les médias, les leaders religieux, les tours opérateurs et les acteurs privés comme ceux du secteur de l'hôtellerie est important pour la gestion durable du PNVi. Le PNVi ne devrait pas, seulement être perçu, comme une source des revenus pour les "clients touristes" par les gestionnaires ou les responsables des hôtels mais bien au-delà, comme un écosystème qui fournit à toute la communauté de nombreux services qu'il sied de protéger. Selon Robert (2018), sur le *Millenium Ecosystem Assessment* (2005), les services qu'offrent les écosystèmes sont d'approvisionnement, de régulation, de soutien et culturels. Pour ce faire, la communication permanente entre les acteurs devra conduire à cette considération plus large de ces services.

Le gérant d'un Hôtel 4 étoiles de Goma donne sa perception sur l'existence du PNVi : « *Nous sommes bénéficiaires des services du parc à travers le tourisme. Nous collaborons indirectement avec le parc à travers les touristes. L'insécurité est un grand défi du PNVi et nous en sommes victimes car le nombre de touristes a diminué. Il faudra également améliorer la collaboration avec d'autres acteurs et les communautés. Le parc est mal perçu comme une propriété privée étrangère par les communautés locales. Le visa touriste est moins cher et facilement accessible aux voyageurs internationaux. Cependant, la pandémie de COVID-19 a affecté notre secteur, aucun touriste n'est venu dans notre hôtel (Interview, Goma, juillet 2021)* ».

Sur les cinq radios choisies dans la ville de Goma, une seule a dans sa ligne éditoriale, une émission environnementale et qui aborde la question de la protection du PNVi. Toutefois, pour les quatre autres, l'absence de l'émission ne signifie pas qu'ils ne sont pas intéressés par la problématique du parc car, les journalistes et les chefs des programmes des médias concernés sont conscients des menaces qui pèsent sur les ressources du PNVi. Ces radios devraient aider les gestionnaires du parc à atteindre le grand public dans sa quête d'une image positive aux seins des communautés riveraines. Pour les populations pygmées autour du PNVi, leur pouvoir est peu opérationnel dans la mesure où ces communautés sont devenues mixtes ou métissées qui, même si elles n'étaient pas encore complètement intégrées au système de l'échange économique, se trouvent plus ou moins déstructurées ou dispersées et dans l'impossibilité d'actualiser véritablement une forme autonome d'organisation.

Enfin, la majorité des populations locales continue à penser que les sites de conservation favorisent le pillage de leurs ressources naturelles par les touristes et autres intervenants de la conservation (Kasereka et al., 2016). Il faudra changer de telles attitudes en recherchant l'appui des populations locales pour assurer la conservation et le développement. Pour ce faire, la stratégie d'implication des populations locales devra être bâtie sur la confiance, la collaboration, l'existence du partenariat et le partage équitable des bénéfices afin de contenir la pression des populations locales sur les ressources du PNVi.

Il serait, sur le long terme, inefficace d'utiliser la force/militarisation pour la conservation, car, malgré la militarisation, le parc est fortement menacé. La contrainte est celle d'asseoir un système de gestion qui répond aux défis et changements nouveaux et, ce système de gestion doit impliquer les acteurs locaux dans la prise de décisions.

La marginalisation des institutions locales défie la capacité de ces dernières à apporter leur contribution à la gestion du PNVi. Les orientations politiques doivent être inclusives et répondre aux attentes de tous. Il sied d'élargir le cercle des participants. Des approches plus inclusives peuvent créer des avantages, notamment l'alignement d'une diversité de besoins, la stimulation de l'apprentissage mutuel et l'ouverture à des perspectives alternatives et la promotion de la participation de tous les groupes sociaux sans marginalisation aucune (Favretto et al., 2021). Comme le démontre Aubertin & Rodary (2008), il est difficile de parler d'APs au service du développement durable tant que la marginalisation demeure. D'où un appui au processus participatif, en parallèle d'une pérennisation des APs plus préservationnistes, que les pratiques intégrant la co-responsabilité effective des communautés locales dans la gestion des ressources.

IV.3.2.2. Caractérisation et évaluation des niveaux de participation des acteurs

Tableau 19 : Acteurs concernés par la gestion du Parc National des Virunga

Acteurs	Intérêts et préoccupations des acteurs	Contraintes, pressions ou problèmes liés aux acteurs	Apports des acteurs dans la gestion du parc
Gouvernement (ICCN-Virunga Foundation)	Protection du parc et ses ressources naturelles, maximisation du revenu, Endiguer l'insécurité	Mise en place des politiques et des règles de conservation	Reconnaissance légale, Financement, Gestion, ...
Collectivités chefferies	Développement local, économique et social	Oppositions éventuelles	Appui institutionnel, sensibilisation des populations, ...
Populations riveraines/ communautés pygmées	Accès à la terre, à l'énergie-bois, Développement économique et social (infrastructures)	Surexploitation des ressources naturelles, oppositions éventuelles au mode de gestion	Adhésion et acceptation de l'AP, gestion (surveillance, connaissance locale)
OSC	Appui à la conservation et gestion des ressources naturelles, accompagnement de la communauté (sensibilisation, renforcement des capacités)	Oppositions éventuelles, Approches inadaptées au contexte local	Information et sensibilisation, Encadrement des populations
ONG et partenaires internationaux	Conservation de la biodiversité, Développement local	Introduction potentielle d'approches inadaptées	Appui technique et financier, capacité d'attirer l'attention l'opinion internationale
Universités et institutions de recherche	Développement de la recherche scientifique, conservation	–	Connaissances et informations
Tours opérateurs et hôtels	Profits au travers les touristes	–	Marketing de leurs produits
Médias	Forte influence au niveau des communautés	–	Forte influence au niveau des communautés
Confessions religieuses	Sensibilisation des croyants	–	Forte mobilisation

Source : Construction de l'auteur

Tous ces acteurs peuvent être considérés comme « parties prenantes », pour lesquelles le PNVi représente un enjeu direct, important et spécifique. Le **tableau 19**, résume les résultats de l'analyse des acteurs concernés par la gestion du parc.

Tableau 20 : Matrice d'analyse des parties prenantes

Acteurs	Impact	Influence	Importance/rôle de l'acteur	Possibles blocages/actions négatives de l'acteur	Stratégies d'engager l'acteur
Gouvernement (ICCN-Virunga Foundation)	Très Fort*	Très Forte*	Gérer le PNVi, élaborer les politiques et stratégies de gestion, collaborer avec les autres acteurs et financer les activités de développement	Réduire la communication avec les acteurs Prioriser les acteurs externes	Pacification de la région de Virunga
Collectivités chefferies	Faible*	Faible*	Appuyer la protection du Parc Contribuer à l'adhésion des communautés	Appuyer ou s'abstenir sur les actions de destruction du Parc	Implication dans la gestion
Populations riveraines (pygmées)	Très Faible*	Faible*	Appuyer la protection du Parc Collaborer avec les gestionnaires Dénoncer les réseaux d'exploitation	Exploiter les ressources du Parc et collaborer avec les réseaux d'exploitation	Implication dans la gestion
OSC	Faible*	Moyenne*	Accompagner et sensibiliser les communautés Appuyer l'Etat et les gestionnaires du Parc	Collaborer avec les gestionnaires et accompagner les communautés	Implication dans la gestion
ONG et partenaires internationaux	Fort*	Forte*	Appui technique et financier au Parc, Plaidoyer pour la protection et respects des droits humains et financer les projets de développement	Diminuer l'enveloppe d'appui à la gestion et aux actions de développement	Améliorer la collaboration et la sécurité
Universités et institutions de recherche	Faible*	Faible*	Appui scientifique aux gestionnaires Former la main d'œuvre éventuelle du Parc Sensibilisation de la communauté	—	Améliorer la collaboration
Tours opérateurs et hôtels	Moyen*	Moyenne*	Accueillir les touristes, vendre l'image du Parc, accompagner le parc dans la mobilisation des ressources (tourisme)	Réduire la qualité des services	Améliorer la collaboration et la communication
Médias	Faible*	Moyenne*	Sensibiliser la communauté sur la protection du Parc	Absence des émissions de sensibilisation	Améliorer la collaboration
Confessions religieuses	Faible*	Faible*	Sensibiliser les croyants	—	Améliorer la collaboration et la communication

Source : Construction de l'auteur

* Variables qui, selon l'acteur, expliquent la capacité de ce dernier à influencer ou à être influencé par la gestion du PNVi.

Le **tableau 19** résume les résultats de l'analyse des acteurs concernés par la gestion du parc. Cette analyse a consisté essentiellement en un tour d'horizon des intérêts des différents acteurs, des contraintes, pressions ou problèmes qui y sont liés, ainsi que leurs apports éventuels. Le **tableau 20** analyse les variables relatives à l'impact, son influence, son importance/rôle, les possibles blocages/actions négatives que possède l'acteur et enfin, les stratégies à travers lesquelles l'acteur devra être engagé. Les critères (occupation d'une fonction stratégique ou pas dans la gestion, contribution financière, technique ou matérielle à la gestion du PNVi, participation à l'élaboration des politiques et stratégies, participation à leur mise en œuvre et enfin, participation au suivi et à l'évaluation) ont permis de catégoriser l'impact et l'influence de chaque acteur. Il ressort de cette analyse que, seuls l'Etat et le partenaire privé et les ONGs internationales possèdent des scores élevés. Ainsi, les autres groupes d'acteurs ont majoritairement un impact faible ou moyen et une influence faible ou moyenne à la gestion du PNVi. Tous ces acteurs sont des PP pour lesquels le PNVi représente un enjeu direct, important et spécifique. C'est le cas des opérateurs touristiques qui contribuent à mobiliser les ressources financières du PNVi.

IV.3.3. Efficacité de la gestion

Le terme efficacité de gestion reflète trois thèmes principaux de la gestion des APs notamment, les questions de conception liées tant aux sites individuels qu'aux systèmes d'APs, la pertinence des systèmes et des processus de gestion et l'atteinte des objectifs des APs y compris la conservation des ressources (Hockings et al., 2008). Ainsi, l'évaluation de l'efficacité de la gestion est reconnue comme étant une composante vitale de toute gestion réactive et proactive d'une AP. Selon la dernière évaluation de l'efficacité de gestion réalisée par le *Program on African Protected Areas & Conservation* (PAPACO) en 2015, l'objectif général des gestionnaires du PNVi était de protéger la biodiversité de l'AP en général, et notamment les gorilles de montagne, en favorisant la recherche scientifique, en promouvant le tourisme et en sensibilisant les communautés (PAPACO, 2015). Cette évaluation avait été faite en utilisant un des outils proposés par la Commission Mondiale des APs. Il s'agit de l'outil *Management Effectiveness Tracking Tool* (METT). L'avantage du METT est qu'il est rapide et facile à réaliser par les gestionnaires eux-mêmes et apporte suffisamment d'information pour être capable d'identifier les principaux problèmes de gestion qui doivent être améliorés au niveau de l'AP. L'évaluation METT doit idéalement être répétée chaque année pour mesurer les progrès effectués et corriger les actions de gestion de façon continue.

La responsabilité et l'engagement du public, plus particulièrement les acteurs locaux, rend le travail des organismes nationaux d'APs plus efficace et contribue à renforcer la légitimité de l'AP aux yeux des acteurs locaux. Les territoires sous gouvernance partagée ou directement conservés par les populations autochtones, les communautés locales et les propriétaires privés apportent des bénéfices de conservation à un faible coût pour la société (Worboys et al., 2020 ; Franks & Booker, 2015). Les principales caractéristiques de la gouvernance partagée incluent le partenariat entre les parties, la reconnaissance des effets sur l'ensemble des parties prenantes.

La gouvernance peut être mise en place selon six éléments structuraux (Triplet, 2021) :

- ✓ un accord incluant les limites de la prise de décisions ;
- ✓ une collaboration entre les différentes parties prenantes ;
- ✓ des réunions régulières et avec des moyens formels de communiquer avec les parties prenantes ou le personnel ;
- ✓ des agendas planifiés et partagés avant les réunions ;
- ✓ des règles de base sur la façon de travailler ensemble, que ce soit en échanges directs ou des réunions en ligne ;
- ✓ la recherche de décisions consensuelles, ce qui suppose que chacun accepte ensuite de les soutenir une fois qu'elles ont été discutées.

L'approche d'évaluation à grande échelle évalue la mesure dans laquelle, il peut être démontré que, l'AP réduit les impacts à grande échelle, tels que le déboisement ou la dégradation des habitats, ou du moins, la mesure dans laquelle l'emplacement des APs peut être corrélé avec des niveaux d'impact plus faibles (Leverington et al., 2010). La mesure porte sur la réduction de la déforestation et autres pertes d'habitats, de la pauvreté et l'impact sur les communautés locales. La gestion sera qualifiée d'écologique quand elle favorise le maintien d'une diversité des communautés d'êtres vivants tout en satisfaisant au moindre coût économique les besoins sociaux, culturels et esthétiques diversifiés de la société (Leverington et al., 2010). Par ailleurs, au PNVi la population locale se sent lésée et privée des potentielles ressources économiques tirées de son environnement immédiat alors qu'elle vit, en majorité, dans une situation de très grande précarité (Commission, Justice et Paix, 2017).

Les pays les plus pauvres de la planète sont confrontés fréquemment à des conflits de précarité : pour survivre, des habitants des zones écologiquement fragiles sont conduits, par exemple, à faire disparaître des espèces (éléphants, rhinocéros, singes, gorilles) (Véron, 2013).

Les APs nécessitent de nombreux types de décisions, répondant aux opportunités et aux menaces pesant sur leur intégrité écologique et leur importance sociale et culturelle. Les faibles résultats sont souvent dus à l'échec de la législation, des politiques et des processus de prise de décision ainsi qu'à l'absence d'orientations utiles et d'incitations efficaces pour les responsables. Lorsque les agences gouvernementales soutiennent des cadres de gouvernance légitimes et réactifs, elles peuvent résoudre des dilemmes socio-écologiques, y compris des conflits avec les autochtones. Ici, la gouvernance se base sur des mécanismes institutionnels et des processus par lesquels l'autorité et la responsabilité sont partagées entre deux ou plusieurs acteurs (Worboys et al., 2020). Au PNVi, la gestion est partagée concomitamment par l'ICCN et la *Virunga Foundation*.

L'engagement des acteurs est partie intégrante des processus de planification et de gestion, comme dans la création de plans de gestion, et dans certains cas, il fait partie intégrante d'accords internationaux, comme dans le cas des sites du Patrimoine mondial (Worboys et al., 2020). La planification doit énoncer clairement les modalités de gouvernance en tenant compte du mode de prise de décisions, des instances décisionnelles et la responsabilisation (Worboys et al., 2020). Ce sont les partenaires techniques et financiers, principalement les ONG de conservation qui élaborent les politiques de conservation.

IV.4. RESPONSABILISER LES INSTITUTIONS ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Un système organisationnel quelconque peut être confronté à des demandes nouvelles et à des situations différentes. Crozier & Thoenig (1975) notent qu'à la suite des rapides et profondes transformations socio-économiques de nouveaux groupes sociaux sont apparus et de plus fortes exigences de participation. Lorsque les populations locales ne sont pas prises en compte comme de vrais partenaires, et que la mise en patrimoine peine à s'imposer parce qu'elle ne fait pas sens pour elles, les objectifs de la conservation sont rarement atteints (Juhé-Beaulaton et al., 2013), étant donné que les communautés ont un rôle important à jouer dans la conservation de la biodiversité. Dans cette optique, les biens communs doivent être gérés à plusieurs niveaux, avec une interaction institutionnelle verticale et horizontale (UICN/PACO, 2012c ; Berkes, 2007).

Les outils et des approches émergents peuvent faciliter le partage des perspectives et des perceptions entre les parties prenantes (Williams et al., 2020). Selon Abrams et al. (2009) le succès de la conservation en Afrique dépend du renforcement des capacités qui mène à un sentiment d'appropriation. Les institutions locales devront avoir un grand rôle.

IV.4.1. Institutions locales dans la gestion du Parc National des Virunga

Les acteurs du changement de mentalité peuvent être étatiques et/ou non étatiques et ont pour nom l'État, l'Entreprise, l'Eglise (confessions religieuses), l'Ecole et l'Environnement (Tshiyembe, 2013). Cependant, la participation des institutions locales (organismes publics locaux, les institutions de recherche et/ou universitaires, les collectivités chefferies, les confessions religieuses, ...) dans la gestion du PNVi demeure capitale. La question de la propriété des ressources, du rôle de la communauté et du degré de participation locale est cruciale pour ces acteurs (Roe et al., 2009). La question de la légalité ne se pose point mais celle de la légitimité a tout son sens.

La légalité des gestionnaires et des partenaires techniques et financiers ne suffit pas pour faire face aux défis du PNVi, car, la légitimité des acteurs locaux montre les limites du pouvoir du partenariat public privé dans la gestion des ressources naturelles. Les interactions entre les différents acteurs doivent permettre une bonne collaboration et participation aux différentes activités dans la gestion de l'AP et le financement des activités de gestion et de développement.

A Rutshuru, par exemple, le discours sur l'implication et la collaboration de l'autorité coutumière dans la gestion du parc n'est pas du tout une préoccupation, mais, la question qui se pose est celle de la rétrocession à la communauté des avantages issus de la conservation pour les projets de développement de cette entité. Au niveau de la chefferie de Rutshuru, il existe le Comité Local de Paix et de Développement (CLPD) qui est chapeauté par le chef de la chefferie. Le CLPD a des sous structures dans les groupements (Cellule de Paix et de Développement de Groupement) et dans les villages (Noyau de Paix et de Développement). Ces structures interviennent beaucoup plus dans la résolution des conflits, et en particulier, les conflits entre le parc et les communautés riveraines. Ces structures locales ne sont pas opérationnelles aux niveaux des groupements par manque des ressources financières. Cependant, les capacités locales à pouvoir diriger et rendre effective ces structures restent faibles. Les chefs des groupements de certains villages ne connaissent pas leur existence. Rappelons brièvement que la SNCB dans les APs de la RD Congo dans son sous-programme de collaboration interinstitutionnelle se veut de rechercher l'adhésion de l'autorité coutumière dans les activités de conservation de la nature. Il n'en demeure pas moins que l'autorité coutumière est disposée à la collaboration mais les gestionnaires n'y sont pas totalement ouverts.

Les institutions supérieures contactées à Rutshuru, notamment l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP) et l'Institut Supérieur de Développement Rural, ne sont ni de loin ni de près impliqués dans la gestion ou alors ne collaborent pas avec les gestionnaires du parc.

Mr membre de la Direction de l'ISP :

« Notre institution forment des enseignants qui sont appelés à éduquer les élèves à l'école secondaires. Ces jeunes proviennent des différentes familles riveraines du parc. Je pense, ne serait-ce que leur sensibilisation en milieu académiques, cela pourra avoir de l'influence dans leurs familles respectives. [...] Dans les écoles où ces derniers pourront travailler, ils doivent à leur tour sensibiliser les plus jeunes à la protection du parc. Ce manque de collaboration met tout le monde dans l'ignorance. Nous avons beaucoup à partager pour protéger durablement le parc et ses ressources (Rutshuru, juin 2021) ».

La **figure 13** illustre ces mécanismes de collaboration dans le cas de la gestion du PNVi. L'ICCN et le partenaire privé gèrent le Parc. Les ONG internationales et les PTF sont également très influents car ils financent tous les acteurs en jeu.

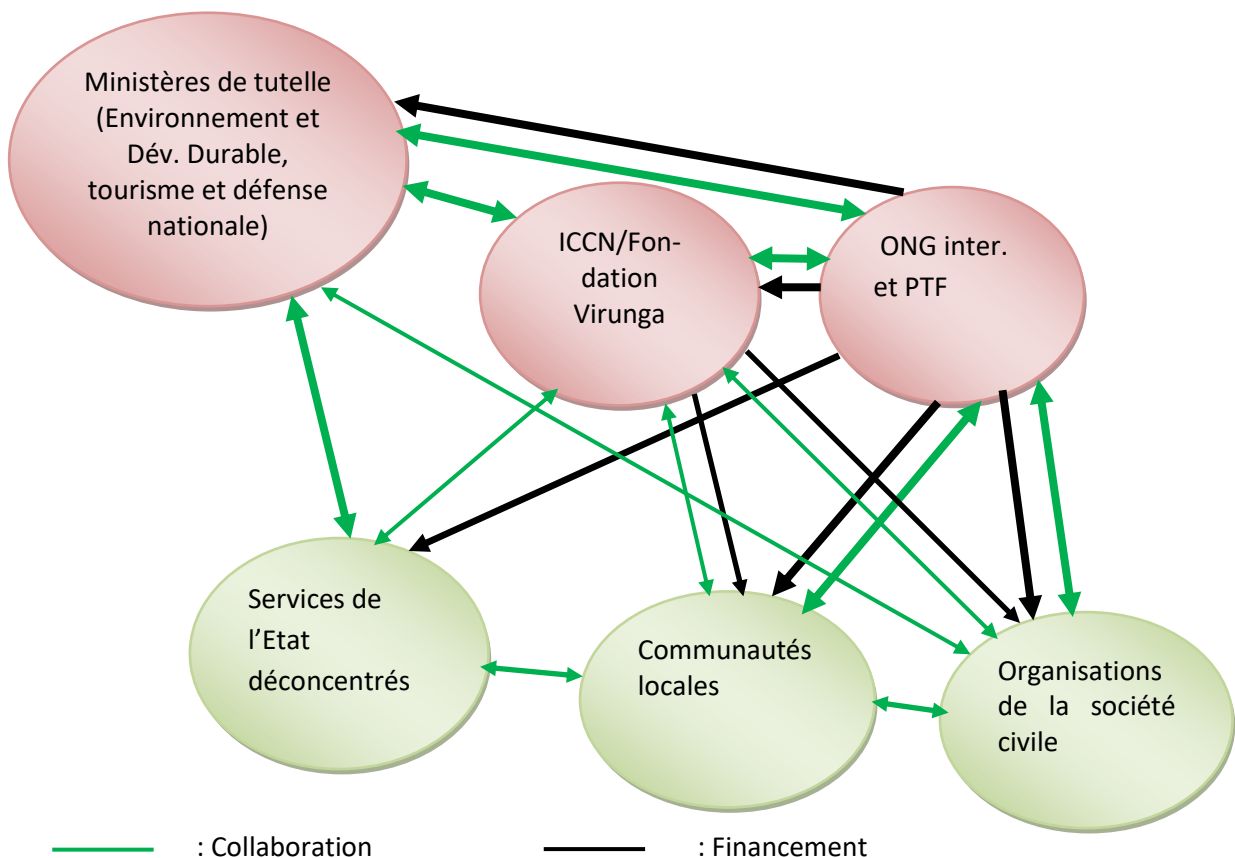


Figure 14 : **Relations entre les acteurs** (Construction de l'auteur, 2022)

L'insuffisance des transferts de pouvoirs aux institutions locales qui demeurent sous la tutelle étroite du gouvernement central (Ribot, 2002), et cela reste un des défis de la réforme sur la décentralisation en RD Congo et plus particulièrement en matière de gestion des APs. Ces

institutions locales ne représentent pas les communautés et ne sont, par ailleurs, pas responsables à l'égard de celles-ci. Les enjeux sont à la fois politiques (stabilité, crédibilité, transparence, coopération internationale, transfert de compétences au niveau local, ...), financiers (épargne, aide, investissement, coût de l'argent, taux de change, ...) et humains (démographie, besoins fondamentaux, niveau éducatif, participation politique, ...).

Tableau 21 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de la gouvernance du Parc National des Virunga

	Bénéfique	Néfaste
Interne	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition des acteurs à protéger le parc (partenariat) - Potentialités touristiques énormes - Accessibilité au Parc - Secteur de l'hôtellerie développé - Tarification concurrentielle de la région - Projets développés par le parc (électricité, entreprises, agriculture, ...) - Capacité matérielle de suivi et de surveillance des gorilles 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible participation et implication des parties prenantes dans les processus - Plan de gestion et d'aménagement en cours d'élaboration - Absence ou faible partage d'informations de la gestion - Délimitation non effective et non consensuelle du parc - Conflits récurrents avec les communautés - Méfiance tacite à l'égard des gestionnaires, surtout la militarisation de la gestion
Externe	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un aéroport international - Labels internationaux (site du patrimoine mondial, site Ramsar) - Présence des partenaires techniques et financiers qui accompagnent la gestion du parc - Un cadre légal pour le partenariat et la participation des acteurs locaux dans la gestion 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insécurité (groupes armés rebelles et d'auto-défense) - Pauvreté des populations riveraines - Croissance démographique - Insuffisance des terres agricoles - Absence des sources énergétiques alternatives - Exploitation des ressources dans le parc (braconnage, déforestation, agriculture, ...) - Installations humaines (occupations "illégalles" comme les habitations) - Conflits fonciers non résolus

Source : Analyse stratégique de la gouvernance du Parc National des Virunga

Ce diagnostic FFOM permet de comprendre les difficultés liées à la gouvernance du PNVi (**tableau 21**). Ces difficultés sont de deux ordres, internes et externes. Les difficultés internes sont plus inhérentes à la structure de gestion et sont présentées comme faiblesses tandis que les difficultés externes sont essentiellement externes à l'institution de gestion du PNVi. Les menaces découlent des dynamiques externes liées aux contextes, à la fois, national, régional et international. Ces interactions influencent la gouvernance du parc et la protection de ses gorilles. Les difficultés de gestion actuellement s'accroissent au regard de la croissance démographique de la région. Autour du parc, il y a des grandes agglomérations. La densité atteint, par exemple dans le territoire de Nyiragongo, 1500 personnes au Km² (INS, 2020).

La population n'a pas des terres, et même si elle en avait, cette croissance réduirait significativement la disponibilité de terre cultivable par ménage. Alors que l'agriculture reste l'activité principale des communautés, le manque des terres devient une contrainte de plus en plus importante. Les communautés locales manquent d'autres alternatives à l'agriculture. Le regard est tourné vers les terres du parc. Il est incontestable que l'envahissement du parc soit l'une des causes des conflits entre les gestionnaires et les communautés locales.

L'accès à l'énergie pour les communautés locales est une autre question majeure. Le combustible bois est utilisé pour le chauffage et la cuisson. Cette ressource est (sur)exploitée dans le parc et devient une cause majeure de la déforestation entraînant la destruction du milieu naturel. Des interventions multiples et multiformes ont été réalisées avec les communautés pygmées pour changer leur dépendance aux ressources du parc, mais, les résultats sont loin d'être un succès car, selon RADD (2012) la majorité des membres des communautés pygmées mène une vie de précarité. Il faut noter par ailleurs que ces communautés sont particulièrement méfiantes à l'égard des agents du parc et les conflits sont réguliers. La cause est le contrôle et l'accès aux ressources. La présence des ressources qu'ils convoitent d'un côté, et de l'autre côté, les gestionnaires du parc qui les empêchent d'y accéder.

La question du partage des avantages issus des revenus touristiques est soulevée par les communautés locales. La répartition du revenu de permis de visite se présente comme suit : 50% des recettes reviennent à la direction générale de l'ICCN, 20% au PNVi et 30% aux populations locales (Habiyaemye & Ruremesha, 2020). L'application de cette répartition est difficile à vérifier. Les acteurs locaux dénoncent l'opacité dans les affectations réalisées. Le PNVi développe depuis plusieurs années l'activité de production et vente d'hydroélectricité à des particuliers et au secteur privé.

Les bénéficiaires de la Virunga SARL, après versement dividendes à des actionnaires privés et couverture des besoins d'investissement et de fonctionnement, reviennent 50% à l'institution de tutelle (ICCN) et à 50% aux communautés locales (Brugière, 2020). La transparence et l'affectation des revenus restent méconnus des leaders des communautés locales. Le partage équitable au bénéfice des communautés locales de ces ressources serait un autre élément de discordance entre les gestionnaires et les institutions coutumières.

IV.4.2. Modèle de gestion conjointe au Parc National des Virunga

Les chefs coutumiers, les leaders des confessions religieuses, les OSC exercent une grande influence au sein des communautés. Les collectivités chefferies riveraines du PNVi possèdent des PDL (Plan de développement local) qui n'intègrent aucunement la conservation des ressources naturelles du PNVi. Pourtant ces outils pourraient permettre aux institutions locales d'articuler les activités de protection du PNVi et rendre leur participation effective. Comme ce qui est fait en Tanzanie, où de réels progrès ont été faits pour ce qui est des droits communautaires sur les forêts. La Loi tanzanienne sur la conservation de la faune (*Wildlife policy*) de 1998 demande la délégation de la gestion de la faune vers le niveau communautaire à travers la gestion collaborative des ressources naturelles (MNRT, 1998).

Pour ce faire, des zones de gestion de la faune (*Wildlife Management Areas – WMA*) ont été créées sur les terres villageoises. Cependant, aux termes du cadre de réglementation actuel, le gouvernement central continue d'exercer une importante autorité discrétionnaire sur les décisions de gestion de la faune et sur l'exploitation des avantages (Roe et al., 2009). La gestion collaborative ou conjointe au PNVi où les acteurs locaux seront représentés dans les instances (l'assemblée générale – organe d'orientation, le conseil d'administration – entité décisionnelle et l'équipe de direction – organe exécutif) de prise de décision. Cette démarche permettra une co-responsabilisation de la gestion du patrimoine et l'appropriation effective de sa gestion.

Ce cadre proposé pour le PNVi, la conservation du patrimoine naturel (**figure 15**), soutient non seulement les stratégies d'atténuation et d'adaptation à l'échelle nationale, mais favorise également la collaboration entre les institutions et les communautés locales à l'échelle locale. Toutefois, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'adaptation dans un tel cadre mettent en évidence la nécessité de poursuivre les recherches afin de relever les défis et les risques potentiels comme le changement climatique.

Bien que ce modèle affirme que la perte d'une partie des ressources du parc en raison des impacts des activités anthropiques et du changement climatique est inévitable, une connaissance inadéquate de la manière dont les vulnérabilités et le coût doivent être hiérarchisés reste un défi pour le développement de politiques d'adaptation au climat. Si les différents acteurs peuvent véritablement s'asseoir et réfléchir ensemble, ils peuvent durablement chercher des solutions aux problèmes et cogérer le parc.

La cogestion devient une clé de succès, si évidemment toutes les parties prenantes ont droit à la parole et peuvent participer à la prise de décisions. Ce qui n'est pas le cas dans la gestion du PNVi. La cogestion formalisée peut favoriser les partenariats locaux solides pour la conservation durable des gorilles de montagne.

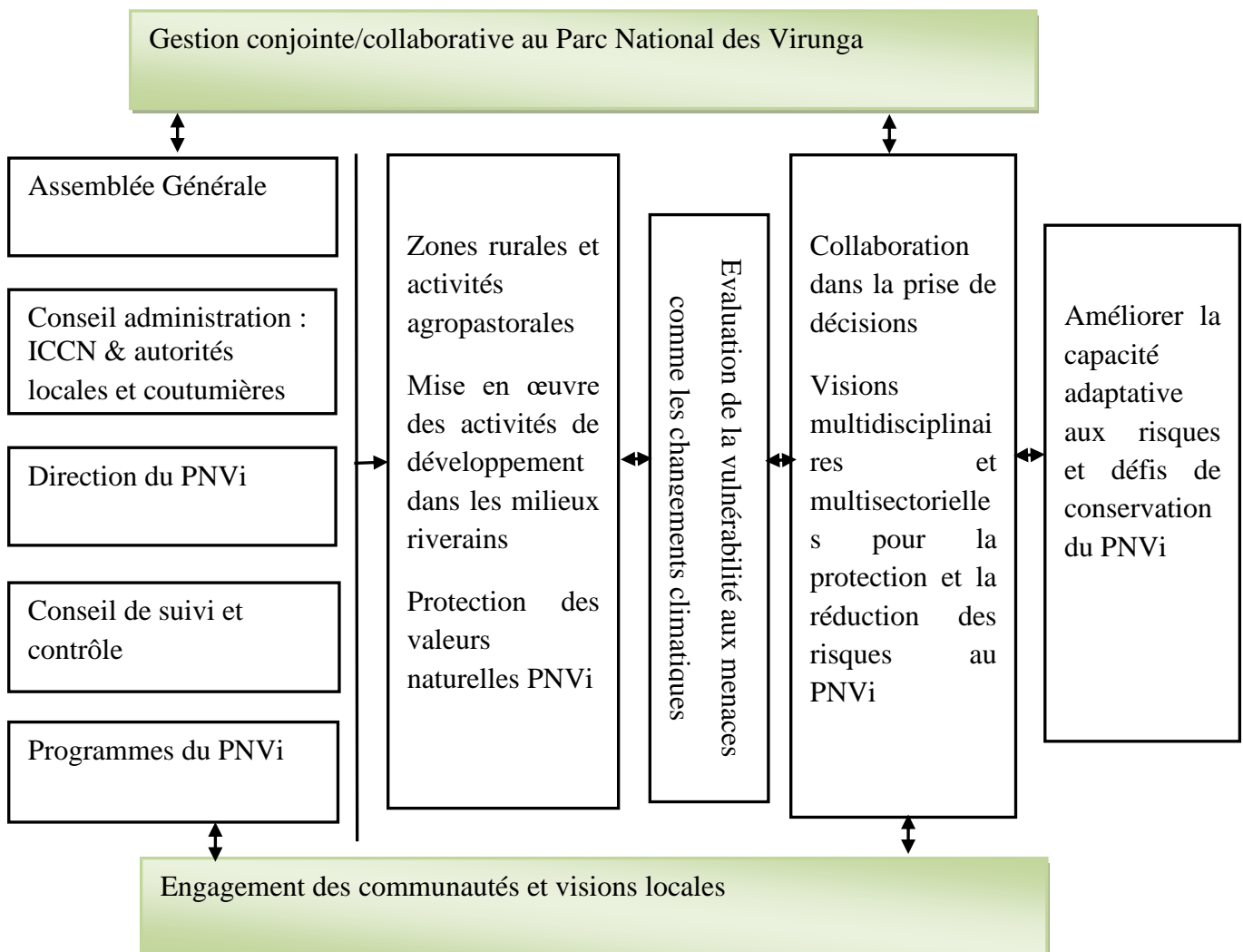


Figure 15 : **Cadre pour renforcer la capacité d'adaptation et de gestion durable du PNVi**
(Construction de l'auteur, 2022)

Dans le PGV deux modes de gouvernance prédominent. La gouvernance par le gouvernement où la gestion de l'AP est centralisée par les gestionnaires délégués par l'agence étatique et la gouvernance partagée où l'Etat délègue au partenaire privé ou une partie de ses prérogatives et le partenaire privé apporte ou gère tout le financement nécessaire à la gestion de l'AP, c'est le cas du PNVi en RD Congo. Dans ce contexte, un troisième acteur important n'est nullement repris ou quasiment ignoré dans ces deux cas de figures, c'est l'« Acteur local » qui devrait être une entité considérée dans l'arène de la gestion du parc.

La considération dans le partage de responsabilité influencerait très positivement l'implication des acteurs locaux et par extension les communautés locales car étant représentées dans les structures de gestion de l'AP. Dépolariser la gestion du modèle libéral qui a montré ses limites car contestés par plusieurs acteurs. Les deux partenaires (État et privé) doivent améliorer leur communication dans un esprit de respect et de transparence, tant entre eux que vers le grand public (Brugière, 2020). Faudra-t-il changer des modes de gestion quand ça sera tard car les menaces et les dégâts sont plus que contraignants. Etant conscientes de ces différentes menaces, les communautés et les institutions locales sont importantes pour la gestion conjointe multi-acteurs susceptible de réussir où, comme le soutiennent Dovers et al. (2020), leurs connaissances et compétences peuvent être mises à profit afin de soutenir les initiatives de gestion.

Conclusion partielle de la deuxième partie

La gouvernance des ressources naturelles au sein d'un paysage transfrontalier est fondamentale, non seulement pour assurer la gestion durable des espèces et de leur habitat, mais aussi et surtout, assurer leur connectivité écologique. Cette démarche nécessite la prise en compte des intérêts de tous les acteurs afin d'atteindre les objectifs de conservation.

L'objectif de la seconde partie était d'identifier les contraintes relatives à la mise en œuvre des politiques de conservation des gorilles de montagne au PNVi. En effet, la gouvernance des gorilles de montagne au PNVi reflète la pratique de la gouvernance partagée du Parc national des Virunga caractérisée par la gestion partenariale (Partenariat Public-Privé) entre l'ICCN et la *Virunga Foundation* et l'implication d'autres parties prenantes. Les objectifs de conservation poursuivis par les gestionnaires sont principalement appuyés par les partenaires techniques et financiers. Les opinions des acteurs locaux, notamment les chefs de villages riverains du parc, sont partagées sur les principes de la gouvernance du PNVi. Cependant, les acteurs locaux sont unanimes sur leur faible participation et implication voire la non-participation et implication dans les processus de prise de décisions.

La gestion des ressources suscite des intérêts divergents et oppose les logiques des principaux acteurs, en l'occurrence l'Etat, les organisations non-gouvernementales et les communautés locales. Trois types d'acteurs ont été présentés avec des logiques et intérêts différents. Il s'agit des acteurs dominés ou faibles avec des logiques de contestation, des acteurs dominants ou puissants avec des logiques d'exclusion et enfin, les acteurs neutres avec les logiques de médiation ou d'accompagnement. La diversité d'acteurs impliqués, depuis l'élaboration jusqu'à la mise œuvre et l'application des politiques de gestion a permis de cerner la place des acteurs locaux et leurs perceptions. Il y a la question de la place du PNVi en tant qu'espace protégé dans une société non protégée confrontée à l'insécurité et qui manque d'espaces agricoles et dont le rendement est réduit sur les espaces existants et la présence de ces milieux dans un monde globalisé et les interactions et pressions externes. Ces enjeux sont primordiaux par l'ensemble des acteurs locaux et se situent à différentes échelles, du local au global.

Une meilleure participation et inclusion des institutions et communautés locales dans la gestion des ressources du PNVi et plus particulièrement, dans la gestion des gorilles de montagne pourrait jouer un rôle clé dans la réussite de leur conservation. Cela permettra aux institutions et communautés locales de s'approprier les politiques et actions de conservation des gorilles de montagne au PNVi. Leur reconnaissance formelle dans le système de gestion du PNVi devra améliorer ainsi, la gouvernance des gorilles de montagne.

CONCLUSION GENERALE

Cette thèse a porté sur la gouvernance partagée des ressources naturelles dans le paysage Grand Virunga en s'intéressant particulièrement sur la conservation des gorilles de montagne au Parc National des Virunga en RD Congo. Les aires protégées du Paysage Grand Virunga abritent une biodiversité abondante. Ce paysage est parmi les points chauds de la biodiversité de la planète et se trouve à cheval entre la RD Congo, l'Ouganda et le Rwanda. Cependant, le Parc National des Virunga, une des aires protégées du paysage Grand Virunga, est inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial depuis 1979 et site du patrimoine mondial en péril depuis 1994. Il existe de déclarations d'intention, d'initiatives et d'accords au niveau sous-régional et au niveau local pour la gestion concertée des ressources naturelles partagées qui souhaitent impliquer toutes les parties prenantes.

Les observations faites et la documentation consultée démontrent que les ressources naturelles du parc sont "illégalement" surexploitées et le gorille de montagne est en danger d'extinction. Cette pression anthropique et les difficultés de gestion du Parc National des Virunga sont principalement liées au contexte sécuritaire, démographique et socio-économique. La lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans (le) et autour du Parc National des Virunga est nécessaire pour la gestion et la conservation durables des ressources naturelles – notamment les gorilles de montagne. Ceci nous a amené à nous poser un certain nombre de questions : Quels sont les facteurs qui déterminent les politiques de collaboration régionale dans le paysage Grand Virunga pour la conservation des gorilles de montagne et la réduction de la pauvreté des communautés locales ? Pourquoi les acteurs peinent-ils à s'approprier de façon effective les politiques de conservation des gorilles de montagne au Parc National des Virunga ?

Au regard de ces questionnements, l'ambition de cette étude était d'analyser le cadre juridique et institutionnel qui organise la gestion des ressources naturelles et la collaboration entre les parties prenantes au Parc National des Virunga et d'identifier les contraintes relatives à la mise en œuvre des politiques de conservation des gorilles de montagne au Parc National des Virunga. L'objectif final était d'identifier les facteurs qui entravent la gouvernance partagée des ressources naturelles au Parc National des Virunga en RD Congo à travers les différents mécanismes formels et informels de participation des parties prenantes et l'influence de ces mêmes acteurs sur la gestion du parc.

Cette étude a utilisé l'approche de méthodes mixtes : la combinaison des approches qualitative et quantitative s'appuyant sur des modèles de recherche exploratoires et descriptifs. L'approche qualitative dans le cadre de cette étude a fait appel à des techniques de production de données ; comme l'analyse documentaire qui a permis de développer une connaissance globale sur la gouvernance des ressources naturelles et la conservation des gorilles de montagne, y compris l'administration du questionnaire, les entretiens semi-directif individuel et l'observation directe. L'approche quantitative nous a fourni des explications et des inférences statistiques. Les données qualitatives ont été utilisées pour la description et l'analyse des résultats phénoménologiques afin de répondre aux questions sur le comment et le pourquoi des phénomènes de la gouvernance du Parc National des Virunga, les différents conflits et l'engagement ou la participation des parties prenantes, plus précisément les acteurs locaux. La technique d'analyse sociale utilisée a porté sur les acteurs. A cet effet, nous avons analysé les facteurs collaboration (ou conflits), légitimité, les intérêts et le pouvoir des acteurs. L'analyse des parties prenantes nous a aidé à identifier les acteurs, à les catégoriser en déterminant les différences entre eux et en les classant par ordre selon leur implication dans le processus de prise de décision et enfin, examiner les relations existantes entre les acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion du Parc National des Virunga.

Ainsi, le premier postulat de l'existence des germes de tensions et d'exclusion au sein du cadre juridique et institutionnel entrave la gouvernance partagée, du fait de l'absence de mécanismes contraignants de gestion participative, le cadre juridique et institutionnel qui concourt à la gouvernance des gorilles de montagne a été décrit. En effet, depuis l'indépendance en 1960, les institutions publiques de la RD Congo ont pris en charge la gestion du Parc National des Virunga. Suite aux processus de changement profond découlant des politiques d'ajustements structurels des années 90, le contrôle étatique de la gestion du parc s'était mû vers les processus participatifs incluant de nouveaux acteurs au niveau local, régional et international. Ces réformes avaient comme but la décentralisation des institutions en charge des ressources naturelles pour la participation accrue du public et des communautés locales (Ribot, 2002).

Ceci a motivé la RD Congo à intégrer, dans son dispositif institutionnel actuel, les politiques internationales et régionales de conservation des gorilles de montagne. Pour rendre effective leur protection, l'arsenal juridique des Etats de l'aire de répartition des gorilles de montagne est renforcé par les conventions internationales ratifiées par les Etats. Il s'agit, par exemple, de la Convention sur la Diversité Biologique et son protocole additionnel de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de

leur utilisation, la Convention des espèces migratrices, la Convention du patrimoine mondial et l'Accord sur la conservation des gorilles et de leur habitat. La loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en RD Congo reconnaît l'obligation d'informer et de faire participer les populations riveraines ainsi que tous les acteurs concernés, tant publics que privés, à la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des espaces protégés. Au niveau régional, les conventions s'appliquent aux Etats pour conserver les gorilles de montagne du Paysage Grand Virunga et du Parc National des Virunga en particulier. C'est le cas du Mémorandum d'accord trilatéral de 2004 entre les trois autorités des aires protégées sur la conservation collaborative visant à coordonner le suivi de la population de gorilles de montagne du paysage Grand Virunga. Le traité de 2015 sur la conservation de la faune et la flore sauvages et le développement du tourisme a fait du *Greater Virunga Transboundary Collaboration* une institution interétatique de collaboration et de coordination des activités de gestion. Le principe de participation des communautés locales est affirmé dans tous ces instruments.

Cependant, l'écart entre les prescriptions des conventions internationales et régionales et de réglementation interne et l'application est loin d'être comblé pour des réelles options de la gestion participative des ressources naturelles au Parc National des Virunga et d'implication des acteurs locaux. Tout est problème d'application effective du droit consenti comme le confirme Kamto (1991). Selon Scanlon & Burhenne (2004) et Kamto (1991), les problèmes pratiques de mise en œuvre des conventions africaines ou régionales sont liés à la nature des obligations édictées, à l'absence d'harmonisation entre les législations nationales et les conventions adoptées et aux difficultés financières liées à la mise en œuvre de certaines de ces conventions. Certains traités, les résolutions et les déclarations sont non contraignantes "droit vert ou *soft law*" et possèdent les normes programmatoires ou prospectives contrairement au droit coutumier et aux principes généraux qui sont contraignants "*hard law*". Ces auteurs mettent surtout l'accent sur le fait que les conventions sont faiblement contraignantes. En RD Congo, la réglementation nationale n'élucide pas les mécanismes contraignants de mise en œuvre de la gestion participative. (Haas, 2016) note que la gouvernance régionale en matière d'environnement est très fragmentée dans la mesure où elle s'effectue par le biais d'un grand nombre de traités et de régimes qui se chevauchent partiellement, ainsi que d'un éventail d'initiatives non étatiques.

Par ailleurs, la gestion du Parc National des Virunga auprès des acteurs locaux fait partie du problème selon ces derniers. L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature se charge de la gestion du Parc National des Virunga dans un mode de gestion Partenariat Public-Privé et certes, avec l'accompagnement de nombreux acteurs. La gestion soulève, à ce niveau, la question du processus de patrimonialisation et la persistance des activités anthropiques. Cette appréhension devrait être précédée par un processus d'appropriation au niveau local et sa gestion doit impliquer les acteurs locaux. Il s'est également fait remarquer que les enjeux de développement au niveau local restent centraux pour tous les acteurs en vue de conserver durablement le Parc National des Virunga et ses gorilles. Les gorilles de montagne sont, eux-mêmes, les ambassadeurs clés du processus de collaboration au niveau du Paysage Grand Virunga. Cette situation se justifie, premièrement, par la valeur économique liée au tourisme que les trois États accordent aux gorilles, grâce notamment à leur notoriété en tant qu'espèces charismatiques. Et deuxièmement, en raison de leur décroissance car ils sont classés en danger par l'UICN à cause des menaces anthropiques qui pèsent sur leur habitat.

Le second postulat de l'existence des mécanismes d'influence du monopole et des logiques d'exclusion constitue un obstacle à la conservation durable des gorilles de montagne au Parc National des Virunga. En effet, les résultats de l'étude ont montré une opposition entre deux pôles d'opinions des acteurs locaux plus particulièrement les chefs des villages sur la gouvernance du Parc National des Virunga. La proportion d'acteurs qui ont une opinion positive de la gouvernance du Parc National des Virunga représente 26%, tandis que 24% en ont une perception négative. Cette opposition est construite à partir du rapport que chaque acteur, pris individuellement, entretient avec les dimensions de la gouvernance. La bonne gouvernance reflète le fait que certains acteurs estiment que le degré de collaboration entre les gestionnaires du parc et les autres parties prenantes est satisfaisant ; d'autres encore que les politiques et décisions prises sont suffisamment réactives et adaptatives aux changements qui surviennent dans l'environnement de mise en œuvre de la gestion du parc et d'autres enfin que les principes d'équité/éthique, intégration et respect de l'Etat de droit appliqués à la gestion du parc sont suffisamment respectés. Par ailleurs, 50% d'acteurs ont une perception intermédiaire de la gouvernance partagée du Parc National des Virunga. Ceci s'explique par la pratique d'une forme de gouvernance hybride ou de convenance qui, officiellement prétend mettre en œuvre les principes d'une bonne gouvernance, mais dans la réalité, développe des pratiques de gestion monopolitistes ainsi que des logiques d'exclusion des autres parties prenantes.

En effet, parler de gouvernance intermédiaire reflète, d'une part, le flou entretenu par le modèle de management en partenariat public-privé dans la gestion du Parc National des Virunga dans la perception des acteurs et d'autre part, la nécessité de faire évoluer les pratiques de gestion actuelles du Parc National des Virunga vers une réelle gouvernance partagée.

Ces résultats corroborent avec ceux de Bossuet & Torre (2009). Pour ces acteurs, le conflit lié à la gestion des ressources résulte du fait que la mobilisation des acteurs ne soit pas inscrite dans une démarche réellement participative. Comme pour les ressources naturelles, selon Vikanza (2011), à l'échelle nationale la gestion de la terre est monopolisée par l'État, pour satisfaire les besoins des services publics ou ceux de ses clients. Ces aspects confèrent à la terre un statut d'espace disputé, objet de conflits qui cherchent soit à le soustraire soit à le défendre. Ainsi, la polarisation de la gestion met à mal l'appropriation de la gestion du Parc National des Virunga. Le parc est considéré par les communautés comme un bien de "Muzungu", "l'homme blanc" qui est le directeur et le gestionnaire du parc. Les communautés d'ailleurs parlent du "Parc de De Mérode". La marginalisation des institutions locales et/ou les acteurs locaux défie la capacité de ces dernières à apporter leur contribution à la gestion du Parc National des Virunga, un patrimoine qui est au premier plan le leur alors que ces derniers devraient être véritablement des partenaires incontournables.

La participation des acteurs locaux à la gestion du Parc National des Virunga est un enjeu majeur pour la conservation durable des ressources naturelles dans le Paysage Grand Virunga. Le faible niveau de participation des acteurs locaux est prédominant dans la planification, la mise en œuvre et dans le suivi-évaluation du plan d'aménagement et de gestion du Parc National des Virunga que Berkes (2004) appelle une consultation symbolique et une participation passive. Le plan d'aménagement et de gestion constitue un des outils qui pose les bases de l'implication acteurs locaux et que malheureusement il sert davantage à l'illusion de la participation de ces derniers à son élaboration. Thomas & Middleton (2003) avancent que, souvent, les équipes de planification ne comprennent pas de représentants de l'administration centrale des aires protégées, des autorités régionales ou locales, et/ou des communautés riveraines. La présence dans l'équipe de représentants d'ONGs partenaires, sans autres acteurs externes à l'aire protégée, est un facteur qui limite fortement son appropriation par les acteurs qui n'ont pas participé à son élaboration. Les rôles et responsabilités des acteurs ne sont en général pas assez bien définis (UICN/PACO, 2012b).

Dans cette optique, les rôles des communautés dans la conservation doivent changer pour que, selon He et al. (2020), la conservation devienne un moyen et non une fin, répondant à la demande des populations rurales pour une utilisation durable des ressources et un partage équitable des bénéfices. D'où un réel partage du pouvoir et des responsabilités en matière de gestion.

De l'analyse des parties prenantes, il ressort que, seuls l'Etat, le partenaire privé (la Fondation Virunga) et les ONGs internationales participent activement à l'élaboration des politiques et stratégies ; à leur mise en œuvre ; au suivi et à l'évaluation ; occupent des fonctions stratégiques dans la gestion et enfin, contribuent sur le plan financier, technique ou matériel à la gestion du Parc National des Virunga. Ceci montre la faible implication des autres groupes d'acteurs dans la gestion du Parc National des Virunga.

L'écart entre les normes et la pratique de la gouvernance partagée au Parc National des Virunga en matière de conservation des gorilles se traduit aussi par le faible niveau de participation et d'implication des acteurs locaux. Les acteurs transnationaux marginalisent les acteurs locaux et plus particulièrement les communautés locales. Ils sont puissants et s'imposent à l'échelle locale. Du côté des acteurs locaux, les méfiances subsistent, des formes de résistances et les conflits naissent et croissent. Les rivalités constatées sont liées à l'effritement des liens de solidarité, de la collaboration et à la rupture de la confiance entre les acteurs. Dans cette bataille d'intérêts, cependant, il existe des mécanismes de dialogue entre l'Etat, le partenaire privé et les autres parties prenantes. Mais dans la pratique, ces cadres d'implication servent davantage à l'illusion d'une gouvernance partagée à la technocratie qui gère le Parc National des Virunga, alors même que le véritable pouvoir de décision demeure entre les mains de l'équipe de gestion. C'est ce qui laisserait penser que les parties prenantes telles que les personnes vulnérables comme les pygmées et les chefs des villages sont en réalité impliqués à leur propre marginalisation. Cette forme de gouvernance constitue un handicap à la bonne gestion des aires protégées. Il devient donc difficile aux acteurs locaux de s'approprier les politiques de conservation à la fois nationales et régionales de conservation des gorilles de montagne.

Au regard de l'ampleur des rapports conflictuels et des menaces sur les gorilles de montagne et leur habitat, la négociation entre les acteurs pour un partenariat de gestion constituerait un tournant décisif entre la protection et les désirs immenses d'exploitation. Ainsi, il devient important de mettre en place la gestion collaborative ou conjointe au Parc National des Virunga où les acteurs locaux seront représentés dans les instances (l'assemblée générale – organe d'orientation, le conseil d'administration – entité décisionnelle et l'équipe de direction

– organe exécutif) de prise de décision. La gestion collaborative ou conjointe des acteurs locaux pourra améliorer la gouvernance du PNVi et faire face aux menaces des gorilles de montagne et ce, en alignement avec les grands principes de l’UICN à appliquer pour une bonne gouvernance, notamment : (i) l’inclusion de toutes les parties prenantes dans la prise de décisions, qui implique une dimension démocratique ; (ii) la subsidiarité, qui promeut l’approche «du bas vers le haut », pour que la prise de décisions collectives ne soit pas déconnectée de ceux qui devront la respecter ; (iii) la transparence dans le partage des informations afférentes aux décisions avec tous les acteurs; et (iv) la reddition des comptes des décideurs auprès des parties prenantes impactantes et impactées (Lausche & Burhenne, 2012). Cette démarche permettra une co-responsabilisation de la gestion du patrimoine et l’appropriation effective de sa gestion par les communautés locales.

Ainsi, réconcilier durablement la conservation des gorilles de montagne et le développement des communautés dans ce paysage, devra être un choix dans lequel les acteurs locaux seront véritablement impliqués dans la planification des politiques régionales et nationales de conservation, leur mise en œuvre et l’évaluation finale. Ce schéma exige des cadres formels de collaboration élucidant les droits, les fonctions et les rôles des acteurs. Ce processus participatif est un pas vers la confiance entre les acteurs. Comme le rappellent Pulsford et al. (2020), sans confiance et compréhension mutuelles, les chances de parvenir à une bonne coopération seront limitées. Cela devra se réaliser entre les parties prenantes au niveau local (Parc National des Virunga) et au niveau régional (Paysage Grand Virunga). Enfin, pour être efficaces, les institutions doivent rompre avec les processus descendants “*top-down*” afin de conserver durablement des gorilles de montagne au Parc National des Virunga. Les aspects participatifs doivent être revisités dans les processus de planification, de mise en œuvre, du suivi-évaluation et de la prise de décisions afin de répondre aux défis de gestion des gorilles de montagne. La coopération entre les acteurs régionaux et nationaux, d’un côté, et entre les acteurs locaux de l’autre, pourra résoudre la crise de la polarisation de la gestion des ressources naturelles par les acteurs nationaux et transnationaux puissants.

Cette thèse, sans être prétentieuse, doit se concevoir comme une étape, non seulement parce que c’est un lot de toute recherche, mais aussi parce que son objet tel que l’on peut le percevoir aujourd’hui est périssable. Cette recherche a permis de débroussailler le champ de la gouvernance des ressources naturelles et des tensions dans la conservation des gorilles de montagne au Parc National des Virunga. Cependant, nombre de points restent à approfondir comme la position de l’État sur les questions qui touchent les ressources naturelles comme frein à l’intégration régionale de la RD Congo et à questionner la gestion quotidienne du Parc

National des Virunga au travers les pratiques comme la communication autour de la mort ou la naissance des gorilles.

En conséquence, il ne faut pas perdre de vue que les scénarii des hypothèses développées se veulent applicables sous des conditions, celles nécessaires pour que les idées avancées soient converties en une réalité. Les exigences non exhaustives sont à envisager à des niveaux différents d'intervention, à la fois international, régional, national et local.

Au niveau international : les principaux acteurs, notamment les institutions internationales et/ou les partenaires techniques financiers, devraient s'investir davantage dans l'élaboration et la clarification des normes qui régissent l'encouragement et la compensation des efforts réalisés. De cette façon, les intervenants – comme des ONG d'environnement – ne devront plus placer leurs actions dans le cadre d'une simple générosité des riches vers les pauvres ;

Au niveau régional : les Etats de l'aire de distribution des gorilles de montagne devront avoir une réelle volonté de collaboration. Elle devra se traduire dans un engagement plus déterminé afin d'instituer un cadre juridique contraignant pour la gestion de la biodiversité de cette région comme patrimoine commun ;

Au niveau national : les responsabilités sont orientées aux gouvernants que reviennent les responsabilités quant aux réformes nécessaires pour une conservation durable des gorilles de montagne. De ce fait, il sera important de réinventer la conservation en mettant en scène la participation des acteurs locaux ou la gouvernance locale. Les autorités nationales devront améliorer la sécurité des populations autour du Parc National des Virunga parce que la militarisation de la conservation comme priorité pour la protection des ressources naturelles remet la question de la protection de la faune sauvage (l'écocentrisme – système des valeurs basées sur la nature) que l'humain (l'anthropocentrisme – système centré sur l'humain). Pour réduire la dépendance des ménages aux ressources ligneuses du Parc National des Virunga qui sont surexploitées et utilisées par les agglomérations riveraines du parc et en particulier par la ville de Goma, les combustibles de substitution pour la cuisson comme l'utilisation du gaz réduira significativement la déforestation du parc.

Au niveau local : tous les intervenants, des institutions officielles de conservation aux organisations non gouvernementales partenaires en passant par les agents de l'administration locale, devront présenter une bonne maîtrise des enjeux liés à la conservation du Parc National des Virunga et s'impliquer activement à sa protection, car étant tout d'abord un patrimoine local avant qu'il ne soit mondial.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Aubertin, C. & Rodary, E. (2008). Aires protégées, espaces durables ? IRD Éditions.
- Audrerie, D., Souchier, R. & Vilar, L. (1998). Le patrimoine mondial. Que sais-je ? PUF. Paris.
- Bachelard, G. (1934). Le nouvel esprit scientifique. PUF. Paris.
- Bioret, F., Estève, R. & Stuurbois, A. (2009). Dictionnaire de la protection de la nature. Collecton « Espaces et Territoires », Presses Universitaires de Rennes.
- Borrini-Feyerabend, G. & Hill, R. (2020). La gouvernance pour la conservation de la nature. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. & Pulsford, I. (éd). Gouvernance et gestion des aires protégées. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.07.
- Borrini-Feyerabend, G., Bueno, P., Hay-Edie, T., Lang, B., Rastogi, A. & Sandwith, T. (2014). Lexique sur la gouvernance des aires protégées et conservées, Courant Renforcer la diversité et la qualité de la gouvernance du Congrès Mondial des Parcs 2014 de l'UICN. Gland (Suisse) : UICN.
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B., Pathak Broome, N., Phillips, A. & Sandwith, T. (2014). Gouvernance des Aires Protégées : de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées N°20, Gland, Suisse, UICN.
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B., Pathak Broome, N., Philips, A. & Sandwith, T. (2013). Governance of protected areas: From understanding to action. International Union for Conservation of Nature. Gland, Switzerland.
- Borrini-Feyerabend, G., Pimbert M., Farvar M. T., Kothari, A. & Renard, Y. (2009). Partager le pouvoir : Cogestion des ressources naturelles et gouvernance partagée de par le monde, IIED et UICN/ CEESP/TGER, Cenesta, Téhéran.
- Borini-Feyerabend, G., Farvar, M., Nguingiri, J-C. & Ndangang, V. (2000). La Gestion Participative des Ressources Naturelles : Organisation, Négociation et Apprentissage par l'Action. Kasperek Verlag, Heidelberg, Allemagne: GTZ et UICN.
- Borini-Feyerabend, G. (1997). Gestion participative des Aires Protégées : L'adaptation Au Contexte. Union Internationale pour la Conservation de la Nature.
- Bouleau, G. (2014). Pour une écologie politique scientifique de terrain. Communication présentée au Premier colloque sur l'Écologie Politique, Paris, 13 et 14 janvier 2014.

- Brockington, D., Scholfield, K & Ladle, R. (2018). *Anthropology of Conservation NGOs: Learning from a Sectoral Approach to the Study of NGOs* In Larsen, P. B. & Brockington, D. Eds. *The Anthropology of Conservation NGOs Rethinking the Boundaries*. Palgrave Studies in Anthropology of Sustainability. ISBN 978-3-319-60579-1 (eBook). DOI 10.1007/978-3-319-60579-1
- Brugière, D. (2020). *Partenariat public-privé pour les aires protégées : état des lieux et perspectives en Afrique francophone*. Papaco.
- Burel, F. & Baudry, J. (1999). *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Tech. & Doc.
- Chardonnet, B. (2019). *L’Afrique change : ses aires protégées doivent-elles évoluer ? reconfigurer les aires protégées en Afrique*. Copyright : © 2019 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.
- Chevalier, M. & Buckles, J. (2009). *Systèmes d’actions sociales. Guide de recherche collaborative et l’engagement social*. Paris: ESKA.
- Chevalier, J. (dir). (1986). *La société civile*, PUF, Paris.
- Chhotray, V. & Stoker, G. (2009). *Governance Theory and Practice. A Cross-Disciplinary Approach*. Palgrave Macmillan. London.
- Cohen, S., Dengate, J., Morrell, L. & Lee, K. (2020). *The media and protected areas*. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éd.) *Gouvernance et gestion des aires protégées*. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.15.
- Cormier-Salem, M-C., Juhé-Beaulaton, D., Boutrais, J. & Roussel, B. (éd). (2002). *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris. IRD Éditions.
- Creswell, J. W. (2006). *Research design quantitative and qualitative approaches*. London : sage publication.
- Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). *L’acteur et le système. Les contraintes de l’action collective*. Editions du Seuil.
- Doumenge, C., Palla, F. & Itsoua Madzous, G-L. (Eds.). (2021). *Aires protégées d’Afrique centrale – État 2020*. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse.
- Doumenge, C., Palla, F., Scholte, P., Hiol Hiol, F. & Larzillière, A. (Eds.), (2015). *Aires protégées d’Afrique centrale – État 2015*. OFAC, Kinshasa, République Démocratique du Congo et Yaoundé, Cameroun.

- Dovers, S., Feary, S., Martin, A., McMillan, L., Morgan, D. & Tollefson, M. (2020). Engagement and participation in protected area management: who, why, how and when?'. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éd.) *Gouvernance et gestion des aires protégées*. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.14
- Dudley, N. (2008). *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*. Gland, Switzerland: IUCN. x.
- Durand, C. (2003). *L'analyse factorielle et l'analyse de fidélité : notes de cours et exemples*.
- Fallery, B. (2016). *Du logiciel libre au management libre : coordination par consensus et gouvernance polycentrique*, *Management et Avenir* n°90.
- Field, B. C. & Olewiler, N. (2005). *Environmental Economics*. 2^e édition, Canada, Éditions McGraw-Hill Ryerson.
- Fournier, A., Sinsin, B. & Mensah, G. A. (ed.), 2007. *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*. IRD Éditions. Collection Colloques et séminaires, Paris.
- Giraud, G. (2009). *La théorie des jeux* (Paris : Garnier-Flammarion)
- Hilty, J., Worboys, G.L., Keeley, A., Woodley, S., Lausche, B., Locke, H., Carr, M., Pulsford I., Pittock, J., White, J.W., Theobald, D.M., Levine, J., Reuling, M., Watson, J.E.M., Ament, R., & Tabor, G.M. (2020). *Lignes directrices pour la conservation de la connectivité par le biais de réseaux et de corridors écologiques. Lignes directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées No30*. Gland, Suisse : UICN.
- Hobley, M. (1996). *Participatory forestry : The process of change in India and Nepal*. Rural Development study Guide 3. London : Rural Development Forestry Network, Overseas Development Network
- Houedanou, E. (2015). *La gestion transfrontalière des forêts en Afrique de l'Ouest*. Etudes Africaines, L'Harmattan, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.
- Hockings, M., Leverington, F. & Cook, C. (2020). *Efficacité de la gestion des aires protégées*. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. & Pulsford, I. (éd.) *Gouvernance et gestion des aires protégées*. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.07
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. & Courrau, J. (2008). *Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées* 2^{ème} édition. Gland, Suisse : UICN. Xiii.

- Initiative interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IIFT). (2019). La République Démocratique du Congo. Guide pratique sur la déforestation à l'intention des chefs religieux et des communautés religieuses. https://www.interfaithrainforest.org/s/Interfaith_ConceptNote_Text_French.pdf
- Juhé-Beaulaton, D., Cormier-Salem, M-C., de Robert, P. & Roussel, B. 2013. Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société. Marseille. IRD Éditions.
- Kingston, N., MacSharry, B., Gonçalves de Lima, M., Belle, M. S. & Burgess, N. D. (2020). Génération, acquisition et gestion des connaissances. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éd.) Gouvernance et gestion des aires protégées. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.23
- Languy, M. & de Merode, E. (ed). (2006). Virunga. Survie du premier parc d'Afrique. Tielt : Lannoo
- Lausche, B. & Burhenne, F. (2012). Lignes directrices pour la législation des aires protégées, UICN, Gland (Suisse).
- Lévêque, C. & Mounolou, J-C. (2008). Biodiversité : Dynamique biologique et conservation, 2^e édition.
- Mayen Ndong, B., Bigombe, L. P., Bobo, K. S. & Scholte, P. (2021). Gouvernance des aires protégées en Afrique centrale : un processus en mutation. Dans Doumenge C., Palla F., Itsoua Madzous G-L. (Eds.). Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse.
- Mercier, S. (2001). L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature. Xième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique 13-14-15 juin 2001. Université de Bourgogne, CREGO-LATEC - 2, boulevard Gabriel - 21000 Dijon.
- Maldonado, O., Aveling, C., Cox, D., Nixon, S., Nishuli R., Merlo, D., Pintea, L. & Williamson, E.A. (2012). Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN, MECNT, ICCN & Institut Jane Goodall. Gland, Suisse.
- Mucchielli, A. (dir). (1996). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales. Armand Colin, Paris.
- Neumann, J.V. & Morgenstern, O. (1953). Théorie des jeux et comportement économique. Princeton University Press.

- Ott-Duclaux-Monteil, C. (2014). Accès et partage des avantages et droits des communautés locales et autochtones en Afrique de l'Ouest et centrale. In *Revue Africaine de Droit de l'Environnement*. Accès aux ressources génétiques et partage des avantages résultant de leur exploitation.
- Paille, P. & Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris.
- Pélissier, C., Marcken, P., Cherel, E. & Mapilanga, J. (2018). *Le réseau d'aires protégées de la République Démocratique du Congo : Evaluation pour sa consolidation et son extension*. IUCN et WWF. Kinshasa.
- Pesqueux, Y. (2017). *Robert E. Freeman et la théorie des parties prenantes en question*. Master. France. cel-01432945ff
- Pontié, G. & Gaud, M. (ed.). (1992). *Politiques de l'environnement dans la région des Grands Lacs. Afrique contemporaine*. Paris.
- Pulsford, I., Lindenmayer, D., Wyborn, C., Lausche, B., Worboys, G. L., Vasilijević, M. et Lefroy, T. *Connectivity conservation management*. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éd.) *Gouvernance et gestion des aires protégées*. Canberra : ANU Press, 2020. doi.org/10.22459/GGAP.27
- Reed, G. (2013). "Gestion de l'Environnement". *L'Encyclopédie Canadienne*, Historica Canada. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gestion-de-lenvironnement>. Consulté : 23 octobre 2021.
- Robbins, P. 2004. *Political Ecology: A Critical Introduction*. Blackwell, Oxford.
- Rodary, E., Castellanet, C. & Rossi, G. (2003). *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris : Karthala.
- Ribot, J. (2002). *La décentralisation démocratique des ressources naturelles. Institutionnaliser la Participation Populaire*, Institut des Ressources Mondiales (World Resources Institute—WRI).
- Roe, D., Nelson, F. & Sandbrook, C. (ed.), (2009). *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique – Impacts, expériences et orientations futures*. Série Ressources Naturelles no. 18, Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres.
- Saunders, M., Lewis, P. & Thornhill, A. (2006). *Research methods for Business students*. 4th Edition, London: FT Prentice Hall.
- Scanlon, J. & Burhenne, G. (2004). *International environment governance: An international regime for Protected Areas*. IUCN. Gland, Suisse and Cambridge, UK.

- Sekaran, U. (2000). *Research methods for Business: A Skill-Building Approach*, Third Edition, New York : John Wiley & Sons, Inc.
- Stafford, J. & Bodson, P. (2006). *L'analyse multivariée avec SPSS*, PUQ.
- Spenceley, A., Kohl, J., McArthur, S., Myles, P., Notarianni, M., Paleczny, D., Pickering, C. et Worboys, G. L. (2020). *Gestion des visiteurs*. In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éd.) *Gouvernance et gestion des aires protégées*. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.23
- Swiderska, K., Roe, D., Siegele, L. & Grieg-Gran, M. (2008). *The Governance of Nature and the Nature of Governance : Policy that works for biodiversity and livelihoods*. International Institute for Environment and Development.
- Thomas, L. & Middleton, J. (2003). *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*. IUCN Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Triplet, P. (2021). *Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature*. Septième édition, ISBN 978-2-9552171-6-0.
- Triplet, P., Kpidiba, B. K. & Houehounha, H. M. (2020). *Créer, gérer, évaluer des aires protégées*. DAGAN Éditions & Éditions EPA.
- Tshiyembe, M. (2013). *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC. Défis méthodologiques et voies de sortie ? Actes du colloque organisé par la faculté des sciences sociales, politiques et administratives de l'Université de Lubumbashi du 15 au 16 avril 2013*. Collection « Géopolitique mondiale », L'Harmattan, 2013 5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.
- UICN/PACO. (2012a). *Making the regional environmental policy an effective tool for governance and integration in West Africa*. Policy Brief. BP 1618 Ouagadougou.
- UICN/PACO. (2012b). *Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du centre*. Ouagadougou.
- UICN/PACO. (2012c). *Acteurs et gouvernance des aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ?* Ouagadougou, BF: UICN/PACO.
- UICN. (1994). *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation.
- UICN. (1980). *Stratégie mondiale de conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement*. PNUE, WWF. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/wcs-004-fr.pdf>

- Vandenberghe, F. (2011). Pierre Bourdieu et le réalisme critique In : Bourdieu : Théoricien de la pratique [en ligne]. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. Consulté le 04 février 2021. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/editionsehess/11769>.
- Vasiljević, M., Zunckel, K., McKinney, M., Erg, B., Schoon, M. & Rosen Michel, T. (2015). Transboundary Conservation : A systematic and integrated approach. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 23, Gland, Switzerland: IUCN. xii.
- Véron, J. (2013). Démographie et écologie. Editions La Découverte. Paris
- Weiss, T. G. & Ozgercin, K. V. (2011). The Evolution of Global Governance: Theory and Practice. International relations.

Articles

- Abrams, R.W., Anwana, E.D., Ormsby, A., Dovie, D.B., Ajagbe, A. & Abrams, A., (2009). Integrating top-down with bottom-up conservation policy in Africa. *Conserv. Biol.* N°23, 799–804.
- Adams, W. M. & Hutton, J. (2007). People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation. *Conservat Soc* ; 5. pp.147-183
- Ahmadi, A., Kerachianb, R., Rahimi, R., Javad, M. & Skardi, E. (2019). Comparing and combining Social Network Analysis and Stakeholder Analysis for natural resource governance. *Environmental Development*, Volume 32. <https://doi.org/10.1016/j.envdev.2019.07.001>
- Agrawal, A. & K. Redford. (2006). Poverty, Development, and Biodiversity Conservation: Shooting in the Dark? Wildlife Conservation Society, New York (WCS Working Paper 26).
- Albertini, J-P. & Fabert, B. P. (2015). Analyse économique des négociations climat : décryptage d'un jeu d'incitations à participer, à agir et à s'engager. Dans *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* /1 (N° 77), pages 33 à 38. Mis en ligne sur Cairn.info le 13/03/2015. <https://doi.org/10.3917/re1.077.0033>.
- Andrieu, J. (2017). Gestion des ressources naturelles et développement durable sur le littoral sahélien : comparaison des dynamiques des paysages du Bas Saloum (Sénégal) et de la western division (Gambie). *L'Afrique : du Sahel et du Sahara à la Méditerranée*. Editors: Ellipses. 287-299.

- Angelsen, A., Jagger, P., Babigumira, R., Belcher, B., Hogarth, N.J., Bauch, S., Börner, J., Smith-Hall, C. & Wunder, S. (2014). Environmental income and rural livelihoods: a global-comparative analysis. *World Development*, 64: S12–S28. [Enligne]. [Consulté, le 3 March 2021]. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.03.006>
- Ansaloni, M. (2013). La fabrique du consensus politique. Le débat sur la politique agricole commune et ses rapports à l'environnement en Europe. *Revue française de science politique*. 63, no. 5
- Arpin, R. (2000). Notre patrimoine, un présent du passé. In UQTR. *Observatoire québécois du loisir*. <http://bel.uqtr.ca/1239/> (Page consultée le 28 mai 2020).
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder of Citizen Participation. *American Institute of Planners Journal*, 35 (4), p. 216 – 224.
- Barquet, K., Lujala, P. & Rød, J. K. (2014). Transboundary conservation and militarized interstate disputes. *Political Geography* 42. pp.1-11. <https://dx.doi.org/10.1016/j.polgeo.2014.05.003>
- Barrio de Pedro, J-C. (2013). La participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles : intérêt et limites dans le cadre du développement local en Afrique centrale (Tchad). *Cah Agric* 22 : 319-25. doi:10.1684/agr.2013.0637
- Barrow, E., Clarke, J., Grundy, I., Jones, K.R. & Tessema, Y. (2002). Analysis of stakeholder power and responsibilities in community involvement in forest management in Eastern and Southern Africa. Nairobi: IUCN. http://pgis-tk.cta.int/m04/docs/M04U03_power_analysis_%202000-019-09.pdf
- Barrow, E. & Murphree, M. (2001). Community conservation from concept to practice: a framework. In *African Wildlife and Livelihoods: The Promise and Performance of Community Conservation* (eds Hulme, D. & Murphree, M.), pp. 24–37.
- Beaud, S. & Weber, F. (2010). Guide de l'enquête de terrain. 1^{ère} édition 1997. Paris : *La Découverte*, p.125-153.
- Belaidi, N. (2008). Le Great Limpopo Transfrontier Park. Une gestion régionalisée de la biodiversité au service du développement ? <https://doi.org/10.4000/echogeo.8523>.
- Bennett, N. J. & Roth, R. (eds.) (2015). *The Conservation Social Sciences : What?, How? And Why ?* Vancouver, BC: Canadian Wildlife Federation and Institute for Resources, Environment and Sustainability, University of British Columbia.

- Bennett, N. J. & Dearden, P. (2014). Why local people do not support conservation: Community perceptions of marine protected area livelihood impacts, governance and management in Thailand. *Marine Policy* pp.107–116
<http://dx.doi.org/10.1016/j.marpol.2013.08.017>.
- Berkes, F. (2007). Community-based conservation in a globalized world. Natural Resources Institute. University of Manitoba, Winnipeg, MB, Canada R3T 2N2.
www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.0702098104.
- Berkes, F. (2004). Rethinking Community-Based Conservation. *Conservation Biology* 18(3):621 – 630. DOI:[10.1111/j.1523-1739.2004.00077.x](https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2004.00077.x)
- Björk, P.G. & Johansson, H. (2001). Towards governance theory: In search for a common ground. *IPSA Papers*. <https://fr.scribd.com/document/256687116/Towards-Governance-Theory-Bjork-Johansson-2001>.
- Binot, A., Blomley, T., Coad, L., Nelson, F., Roe, D. & Sandbrook, C. (2009). Participation communautaire à la gestion des ressources naturelles en Afrique – vues régionales d’ensemble. In Roe D., Nelson F. & Sandbrook C. Eds. Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique. *Série Ressources Naturelles* no. 18, Londres.
- Büscher, B., Sullivan, S., Neves, K., Igoe, J. & Brockington, D., 2012. Towards a Synthesized Critique of Neoliberal Biodiversity Conservation, *Capitalism Nature Socialism*, 23:2, 4-30. <http://dx.doi.org/10.1080/10455752.2012.674149>.
- Bossuet, L. & Torre, A. (2009). Le devenir des ruralités, entre conflits et nouvelles alliances autour des patrimoines locaux. *Economie Rurale*. Pp. 147-162.
- Campbell, L.M. (2005). Overcoming obstacles to interdisciplinary research. *Conservation Biology* 19: 574-577.
- Carroll, A. B. & Näsi, J. (1997). Understanding Stakeholder Thinking: Themes from a Finnish Conference. *Business Ethics : A European Review*, Volume 6, n° 1, p. 46-51
- Caughley, G. (1994). « Directions in Conservation Biology ». *Journal of Animal Ecology*, vol. 63, pp. 215-244.
- Chrétien, J-P. (1986). L'Afrique des Grands Lacs existe-t-elle ? In: Tiers-Monde, tome 27, n°106, *L'Afrique des Grands Lacs*. pp. 253-266 ; doi : <https://doi.org/10.3406/tiers.1986.4457>
- Christensen, M. & Arsanjani, J. J. (2020). Stimulating implementation of sustainable development goals and conservation action: predicting future land use/cover change in Virunga national park, Congo. *Sustainability*, 12, 1570; doi:10.3390/su12041570

- Cookey, P.E., Darnsawadi, R. & Ratanachai, C. A. (2016). Conceptual Framework for Assessment of Governance Performance of Lake Basins: Towards Transformation to Adaptive and Integrative Governance. *Hydrology*, 3, 12. <https://doi.org/10.3390/hydrology3010012>
- Courchamp, F., Jaric, I., Albert, C., Meinard, Y., Ripple, W.J. & Chapron, G. (2018). The paradoxical extinction of the most charismatic animals. *PLoS Biol* 16 (4) : e2003997. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.2003997>
- Crozier, M. & Thoenig, J-C., (1975). La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France. *Revue française de sociologie*. pp. 3-32; http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1975_num_16_1_5771 [consulté le 15 décembre 2021].
- Dahou, T. & Meigel, J-Y. (2005). La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques. Le cas des aires protégées oust-africaines. In : Severino J.M. (dir.), Charnoz O. (dir.). Etat des lieux : de l'aide publique au développement. *Afrique Contemporaine*, (213), p. 217-231. ISSN 0002-0478.
- Dancette, R. & Sebastien, L. (2019). The Actor in 4 dimensions: A relevant methodology to analyze local environmental governance and inform Ostrom's social-ecological systems framework, <https://doi.org/10.1016/j.mex.2019.07.025>.
- Dehbi, S. & Angande K. (2019). Du positionnement épistémologique à la méthodologie de recherche : quelle démarche pour la recherche en science de gestion ? *Revue Économie, Gestion et Société* (REGS). N°20 août 2019.
- Descamps, M. A. (2020). L'analyse de contenu. Consulté le 20 novembre 2020. <http://www.europsy.org/marc-alain/analysecontenu.html>
- Dovers, S., Feary, S., Martin, A., McMillan, L., Morgan, D. & Tollefson, M. (2020). Engagement et participation à la gestion des aires protégées : qui, pourquoi, comment et quand ? In Worboys, G. L., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éd.) *Gouvernance et gestion des aires protégées*. Canberra : ANU Press. doi.org/10.22459/GGAP.23
- Duit, A. & Galaz, V. (2008). Governance and Complexity Emerging Issues for Governance Theory. *Governance*, 21(3), 311–335. doi:10.1111/j.1468-0491.2008.00402.x.
- Fatch, J. & Swatuk, L. A. (2018). Boundaries of benefit sharing: Mapping conflict and cooperation in the Lake Malawi/Niassa/Nyasa sub-basin. *Water Security*, 4-5, 26–36. doi:10.1016/j.wasec.2018.10.001.

- Favretto, N., Shackleton, S., Sallu, M. S. & Hoffman, T., 2021. Collaboration and Multi-Stakeholder engagement in Landscape Governance and Management in Africa: Lessons from Practice. *Land*. 10, 285, <https://doi.org/10.3390/land10030285>.
- Fletcher, R., 2010. Neoliberal Environmentalism: Towards a Poststructuralist Political Ecology of the Conservation Debate. *Conservation and Sociology*, 8, 171-181. <https://doi.org/10.4103/0972-4923.73806>.
- Forsyth, T. (2001). Critical realism and political ecology. pp. 146-154 in Stainer, A. and Lopez, G. (eds) *After postmodernism: critical realism?* London : Athlone Press.
- Freeman, R. E., Wicks, A. C. & Parmar, B. (2004). Stakeholder Theory and “The Corporate Objective Revisited”. *Organization Science* 15(3):364-369. <https://doi.org/10.1287/orsc.1040.0066>
- Freeman, R. E. (1984). *Strategic management: a stakeholder approach*. Boston: Pitman series in business and public policy.
- Freeman, R. E. & Reed, D. L. (1983). Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance. *California Management Review*, Vol. 25, n° 3, p. 88-106
- Galbany, J., Abavandimwe, D., Vakiener, M., Eckardt, W., Mudakikwa, A., Ndagijimana, F. & McFarlin, S. C. (2017). Body growth and life history in wild mountain gorillas (*Gorilla beringei beringei*) from Volcanoes National Park, Rwanda. *American Journal of Physical Anthropology*, 163(3), 570–590. doi:10.1002/ajpa.23232.
- Giazz, F. & Tchamie, T. T. K. (2007). La participation des populations locales dans la gestion des ressources naturelles Historique de la création des aires protégées en Afrique de l’Ouest et évolution récente de la conservation. Dans Fournier, A., Sinsin, B. & Mensah, G. A. (Eds). *Quelles aires protégées pour l’Afrique de l’Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*. IRD Éditions. Paris
- Goldman, M. J., Turner, M. D., & Daly, M. (2018). A critical political ecology of human dimensions of climate change : Epistemology, ontology, and ethics. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 9(4), e526. doi:10.1002/wcc.526
- Graham, J., Amos, B. & Plumtre, T. (2003). *Governance Principles for Protected Areas in the 21st Century*. A Discussion Paper. Institute on Governance in Collaboration with Parks Canada and Canadian International Development Agency, Ottawa.
- Guba, E. & Lincoln Y. (1994) “Competing paradigms in qualitative research”, in: Denzin, N. K. and Lincoln, Y. S. (eds.) *The Sage handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, CA, Sage, pp. 105-117.

- Guba, E. & Lincoln Y. (2007) "Paradigmatic, controversies, contradictions, and emerging confluences", in: Denzin, N. K. and Lincoln, Y. S. (eds.) *The Sage handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, CA, Sage, pp. 105-117.
- Guyot, S. (2006). « Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 234 | 215-232.
- Haas, P. (2016). Regional Environmental Governance. In *The Oxford Handbook of Comparative Regionalism*. Börzel, A. T. & Risse, T. (Ed.). Oxford University Press. DOI: 10.1093/oxfordhb/9780199682300.013.20
- Habiyaremye, F. & Ruremesha, S., (2020). Environnement et piliers endogènes de la valorisation de la biodiversité dans les secteurs sud et centre du parc national des Virunga, RD Congo. *Geo-Eco-Trop.*, 44, 1 : 15-41.
- Hammill, A., Crawford, A., Craig, R., Malpas, R. & Matthew, R. (2009). Conflict-sensitive conservation practitioners' manual, IISD, Winnipeg
- Harroy, J-P. (1993). Contribution à l'histoire jusque 1934 de la création de l'institut des parcs nationaux du Congo belge. *Civilisations*, 41, 427-442.
- He, S., Yang, L. & Min, Q. (2020). Community Participation in Nature Conservation: The Chinese Experience and Its Implication to National Park Management. *Sustainability*. 12, 4760; doi:10.3390/su12114760
- Hochleithner, S. (2017). Beyond Contesting Limits: Land, Access, and Resistance at the Virunga National Park. *Conservation and Society* 15(1): 100-110. Department of Geography, University of Zürich, Zürich, Switzerland
- Hsiao (Lan Yin), E. (2020). Protecting Protected Areas in Bello: Learning From Institutional Design and Conflict Resilience in the Greater Virunga and Kidepo Landscapes. *Goettingen Journal of International Law*, 10 1, pp. 67-110.
- Kamto, M. (1991). Les conventions régionales sur la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique et leur mise en œuvre. *Revue juridique de l'Environnement*. N° 4 pp. 417-442. https://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_1991_num_16_4_2739
- Khanal, Y. & Devkota, B. (2019). Farmer's responsabilization in the payments for environmental services: Lessons from community forestry in Nepal. Submitted. For. *Policy Economics*.
- Kim, S. (2003). Research paradigms in organizational learning and performance: Competing modes of inquiry. *Information Technology, Learning, and Performance Journal*, 21(1), 9.

- Kochan, T. & Rubenstein, S. (2000). Toward a stakeholder theory of the firm : The saturn partnership, *Organizational Science*, 11, 4, 367-386
- Kopinina, H., Washington, H., Gray, J. & Taylor, B. (2018). The 'future of conservation' debate: Defending ecocentrism and the Nature Needs Half movement. *Biological Conservation*. pp.140-148. <http://dx.doi.org/10.1016/j.biocon.2017.10.016>
- Kotharia, A., Camill, P. & Brown, J. (2013). Conservation as if people also mattered: policy and practice of Community-based conservation. *Conservation and Society* 11 : 1-15
- Lajoie, A. (1999). «Gouvernance et société civile», dans D. M. Hayne (dir. ed.), *La Gouvernance au 21e siècle*, Actes d'un colloque tenu en novembre 1999 sous les auspices de la Société royale du Canada, University of Toronto Press, p. 143-159.
- Languy, M. & Dewasseige, C. (2008). Le Parc National des Virunga : description et enjeux. *Revue des questions scientifiques*, 179. pp.71-78
- Lapin, M. & Pearsall, R. D. (1995). Knowing the territory: landscape ecosystem classification and mapping. <https://quod.lib.umich.edu/cgi/p/pod/dod-idx/knowning-the-territory-landscape-ecosystem-classification.pdf?c=mbot;idno=0497763.0054.106;format=pdf>
- Le Jeune, G. (1986). Réflexions sur quelques enjeux politiques de l'Afrique des Grands Lacs. *Gabriel Revue Tiers Monde. L'Afrique des Grands Lacs*. N°106 pp. 309-317.
- Lesèche, D. (2000). Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*. https://lirsa.cnam.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1295877017861 Consulté le 20 décembre 2020.
- Létourneau, A. (2009). Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Consulté le 10 octobre 2020. DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.8891>.
- Leverington, F., Costa, K., Pavese, H., Lisle, A. & Hockings, M. (2010). A global analysis of protected area management effectiveness. *Environmental Management* 46: 685–98.
- Loada, A. & Moderan, O. (2015). Le rôle de la société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité, DCAF, p. 3-6, disponible sous : <https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/SSRG-West-Africa-Toolkit-Tool-6-FR.pdf>.
- Madani, K. (2010). Game theory and water resources. *Journal of Hydrology*. [Volume 381, Issues 3–4](#), pp 225-238. <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2009.11.045>
- Mansourian, S. & Sgard, A. (2019). Diverse interpretations of governance and their relevance to forest landscape restoration. *Land Use Policy*, 104011. doi:10.1016/j.landusepol.2019.05.030.

- Marijnen, E. & Verweijen, J. (2016). Selling green militarization: The discursive (re)production of militarized conservation in the Virunga National Park, DR Congo. *Geoforum* 75. pp.274–285 <http://dx.doi.org/10.1016/j.geoforum.2016.08.003>
- Marijnen, E. (2018). Public Authority and Conservation in Areas of Armed Conflict: Virunga National Park as a ‘State within a State’ in Eastern Congo. Volume 49, Issue 3. pp.790-814
- Martin, D. (2012). L’analyse stratégique en perspective, *Revue européenne des sciences sociales*, 50-2 pp. 93-114. Mis en ligne le 01 janvier 2016, consulté le 30 septembre 2020. URL : <http://ress.revues.org/2255> ; DOI : 10.4000/ress.2255
- Maryke, G. & Kalpers, J. (2005). Ranger Based Monitoring in the Virunga–Bwindi Region of East-Central Africa: A Simple Data Collection Tool for Park Management. *Biodiversity and Conservation*. 14:2723–2741. <https://www.researchgate.net/publication/225792429>
- Masson, F. (2016). La propriété commune. Droit. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, Français. NNT : 2016PA01D013ff. tel-01522772ff
- Mayntz, R. (1998). New Challenges to Governance Theory. The Robert Schuman Centre at the European University Institute. Jean Monnet Chair. San Domenico (FI), Italy
- McNeilage, A. (2001). Diet and habitat use of two mountain gorilla groups in contrasting habitats in the Virungas. In Robbins, M., Sicotte, P. and Stewart, K. (Eds.), *Mountain Gorillas: Three Decades of Research at Karisoke (Cambridge Studies in Biological and Evolutionary Anthropology*, pp. 265-292). *Cambridge University Press*. doi:10.1017/CBO9780511661631.011.
- Mengue-Medou, C. (2002). Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. Volume 3 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.4126>
- Mitchell, R. K., Agle, B. R. & Wood, D. J. (1997). « Toward a Theory of Stakeholders Identification and Salience: Defining the Principles of Who and What Really Counts », *Academy of Management Review*, vol. 22, n° 2, pp. 833-886
- Mwaseba, D.L., Erkkilä, A., Friis-Hansen, E. & Maro, A. (2019). Responsibilization in Governance of Non-Industrial Private Forestry in Tanzania: Experiences from Southern Highlands. Submitted. *Forest Policy and Economics*.
- Myers, N., Mittermeir, A., Mittermeir, C., da Fonseca G.A.B. et Kent J. (2000). Biodiversity Hotspot for Conservation priorities. *Nature*, vol. 403. pp.853-858. <https://doi.org/10.1038/35002501>

- Ngorwanubusa, J. & Docile, P. (2015). Pour une culture de paix dans la région des grands Lacs Africains. Pour une culture de paix dans la région des Grands Lacs Africains, Nov 2014, Bujumbura, Burundi. *Soma Editions*, 9791091337045. <hal-01230126>.
- Nguinguiri, J.-C., Boutinot, L., Van Vliet, N. & Lescuyer, G. (2017). Les communautés locales seront-elles un jour en ligne de front pour l'utilisation durable de la faune ? Pour une approche graduelle de dévolution des droits. In FAO/CIFOR/CIRAD. Communautés locales et utilisation durable de la faune en Afrique centrale, par Van Vliet, N., Nguinguiri, J.-C., Cornelis, D. & Le Bel, S. (éds). Libreville–Bogor–Montpellier
- Noe, C., Budeanu, A., Sulle, S., Fog Olwig, M., Brockington, D. & John, R. (2017). Partnerships for wildlife protection and their sustainability outcomes: A literature review. NEPSUS Working Paper 2017/2/ [Microsoft Word - NEPSUS WP 2017.2 FINAL.docx](#)
- Nouvelles des Aires Protégées en Afrique (NAPA). (2014). Une feuille de routes pour les aires protégées d'Afrique. Agir maintenant. N°81 Aires Protégées d'Afrique & Conservation – www.papaco.org
- Paillé, P. (2019). Trente ans de développement du champ de l'analyse qualitative. *Recherches qualitatives*, 38(1), 13–31. <https://doi.org/10.7202/1059645ar>
- Pélissier, C., Marcken, P., Mapilanga, J. & Wilungula, C. (2015). République Démocratique du Congo. In Doumenge C., Palla, F., Scholte, P., Hiol Hiol, F. & Larzillière A. Aires Protégées d'Afrique centrale : Etat de lieux 2015. pp. 111-148. Kinshasa et Yaoundé : OFAC et COMIFAC.
- Pierre, J. (2014). Can Urban Regimes Travel in Time and Space? Urban Regime Theory, Urban Governance Theory, and Comparative Urban Politics. *Urban Affairs Review*, 50(6), 864–889. doi:10.1177/107808741351817
- Plumptre, A. J., Ayebare, S., Kujirakwinja, D. & Segan, D. (2020). Conservation planning for Africa's Albertine Rift: conserving a biodiverse region in the face of multiple threats. *Cambridge University Press*. <https://doi.org/10.1017/S0030605319000218>
- Plumptre, A. J., Ayebare, S., Segan, D., Watson, J. & Kujirakwinja, D. (2016). Conservation Action Plan for the Albertine Rift. World Conservation Society.
- Plumptre, A. J., Kujirakwinja, D., Treves, A., Owiunji, I. & Rainer, H. (2007). Transboundary conservation in the greater Virunga landscape: Its importance for landscape species. *Biological Conservation*, 134(2), 279–287. doi:10.1016/j.biocon.2006.08.012.

- Plumptre, A.J., Davenport, T.R.B., Behangana, M., Kityo, R., Eilu, G., Ssegawa, P., Ewango, C., Meirte, D., Kahindo, C., Herremans, M., Kerbis Peterhans, J., Pilgrim, J., Wilson, M., Languy, M. & Moyer, D. (2007). The Biodiversity of the Albertine Rift. *Biological Conservation*.
- Polepole, P. & Muzalia, K. G. (2013). Défis de la gouvernance des ressources naturelles collectives dans les groupements de Binza et Bukoma. In Isumbiso, M., Karhagomba, B., Mulume, M. & Niyonkuru, D. (Eds.). Gouvernance des ressources naturelles collectives des écosystèmes fragiles dans la région des grands lacs africains. Editions (CERUKI).
- Reed, M. S. (2008). Stakeholder participation for environmental management: A literature review. *Biological Conservation*. pp.2417–2431. doi:10.1016/j.biocon.2008.07.014
- Richard, J-F. (1975). Paysages, Ecosystèmes, Environnement : une approche géographique. *L'Espace Géographique*, n°2, pp.81-92.
- Rimbert, S. (1973). Approches des paysages. *L'Espace Géogr.*, no3, p. 233-241.
- Riopel, M. (2013). Épistémologie et enseignement des sciences. Université du Québec à Montréal. <https://sites.google.com/site/epistemologieenseignement/>.
- Robert, A. (2018). Paysages et services écosystémiques : les apports d'une approche croisée pour la connaissance des interrelations nature-sociétés. *Cybergeog: European Journal of Geography*. <http://journals.openedition.org/cybergeog/29597>.
- Roga, N. B., Wilem Ferguson, W. & Bagoora, F. (2017). Transboundary conservation areas in African mountains: opportunities and challenges for addressing global change. 6(6): 117-126. <http://www.sciencepublishinggroup.com/j/earth>.
- Santé Canada. (2000). Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions. https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/ahc-asc/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/public-consult/2000decision-fra.pdf.
- Sabourin, P. (1989). Les enjeux méthodologiques de la construction de l'économie comme forme sociale". Un article publié dans la revue *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13 no 3, pp. 99-118.
- Sabuhoro, E., Wright, B. A., Powell, R. B., Hallo, J. C., Layton, P. A. & Munanura, I. E. (2020). Perceptions and behaviors of indigenous populations regarding illegal use of protected area resources in east Africa's Mountain gorilla landscape. *Environmental Management* pp.410–419. <https://doi.org/10.1007/s00267-020-01254-z>.

- Scholfield, K. (2013). *Transnational (Dis)connections: Mountain Gorilla Conservation in Rwanda and the DRC*, University of Manchester, Institute for Development Policy and Management, School of Environment and Development, Manchester.
- Sournia, G. (1990). Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*. pp. 451-463
- Schoonenboom, J. & Johnson, R. B. (2017). How to Construct a Mixed Methods Research Design. *Köln Z Soziol (Suppl 2)* 69 : 107–131. DOI 10.1007/s11577-017-0454-1
- Tchamie, T. K. (1994). Enseignements à tirer de l'hostilité des populations à l'égard des aires protégées au Togo. *Unasylva*, 176- (45) : 22-27.
- Tchatchou, B., Sonwa D.J., Ifo, S. & Tiani, A.M. (2015). Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives. *Papier occasionnel 120*. Bogor : CIFOR.
- Tetreault, D. (2017). Three forms of Political ecology. *Ethics and the Environment*, Vol. 22, No. 2. pp. 1-23. URL: <https://www.jstor.org/stable/10.2979/ethicsenviro.22.2.01>
- Thémines J.-F., (2001). Quel paysage enseigner en classe de 6e ? in *Enseigner le paysage ?* Leroux A. (coord.), Actes d'un séminaire IUFM de Caen - 17-24 mars 1999, Caen, CRDP de Basse Normandie, pp. 63-77.
- Thibon, C. (1992). Politiques de l'environnement dans la région des Grands Lacs. *Afrique contemporaine*. N°161, janvier-mars 1992, pp.230-238.
- Trogisch, L. (2021). Geographies of fear – The everyday (geo)politics of 'green' violence and militarization in the intended transboundary Virunga Conservation Area. Volume 122, June 2021, pp.92-102. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.03.003>
- Trogisch, L. & Fletcher, R. (2020). Fortress tourism: exploring dynamics of tourism, security and peace around the Virunga transboundary conservation area. *Journal of Sustainable Tourism*. DOI: [10.1080/09669582.2020.1857767](https://doi.org/10.1080/09669582.2020.1857767)
- Tshiband, S. (2008). Transnational actors and the conflict in the great lakes region of Africa, *MA Conflict Resolution/JD Private (Intl) & Judicial Law*. <http://ssrn.com/abstract=1376316>
- Toikka, A. (2011). Governance theory as a framework for empirical research – A case study on local environmental policy-making in Helsinki, Finland.
- Torquebiau, E., Chitakira, M., Alexander, P. & Cholet, N. (2013). Construction de paysages polyvalents dans les zones transfrontalières de conservation en Afrique australe. https://agritrop.cirad.fr/572223/1/document_572223.pdf. Consulté le 25 avril 2021

- Trefon, T. (2017). Forest Governance and International Partnerships. *Science & Diplomacy*, Vol. 6, No. 3.
- Van Schuylenbergh, P. (2009). Entre délinquance et rébellion au Congo belge. L'interprétation coloniale du braconnage. *Afrique & histoire* 7 : 25-48.
- Van Schuylenbergh, P. (2006). Le Parc national Albert : la naissance du premier parc d'Afrique de 1925 à 1960. In: Languy, Marc & de Merode, Emmanuel (ed), Virunga. Survie du premier parc d'Afrique. Tiel : Lannoo, pp. 65-73.
- Verburg, P.H., Van Asselen, S., Van der Zanden, E.H. & Stehfest, E. (2012). The representation of landscapes in global scale assessments of environmental change. *Landscape Ecology*, vol. Article sous presse, n° Article in Press, p. 1-14.
- Vikanza, K. P. (2017). La protection du Parc national des Virunga en région de Butembo (RD. Congo) : développement durable ou développement des populations ? *Mondes en Développement*. Vol.46-2018/1-n°181 DOI: 10.3917/med.181.0057.
- Williams, P.A., Sikutshwa, L. & Shackleton, S., 2020. Acknowledging Indigenous and Local Knowledge to Facilitate Collaboration in Landscape Approaches—Lessons from a Systematic Review. *Land*, 9, 331.
- William, M., Adams, W. M. & Hutton, J. (2007). People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation. *Conservation & Society* , Vol. 5, No. 2, pp. 147-183
- Wyborn, C. & Dovers, S., (2014). Prescribing adaptiveness in agencies of the state. *Global Environmental Change*. 24: 5–7.
- Zbicz, D.C. (2001). Transboundary Co-operation between internationally adjoining protected areas In: D. Harmon (Ed.), *On the frontier of conservation*. pp.199-204, USA.

Thèses et mémoire

- Bakole, Y.E. (2020). Biodiversity Conservation and Involvement of Indigenous People: A case of Batwa of Mikeno Sector, around the Virunga National Park, Democratic Republic of Congo. Master dissertation. Mbarara University of Science and Technology. Uganda.
- Barnaud, G. (1998). Conservation des zones humides : concepts et méthodes appliqués à leur caractérisation. Thèse de doctorat, Université de Rennes I, Coll. Patrimoines Naturels, volume 34, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Paris.451 pp.

- Bomberger, E. (2013). La société politique contre la société civile, des années 1970 à nos jours. Le paradoxe démocratique Français. Thèse de doctorat en Sciences Politiques. Université Panthéon- Assas. École doctorale Georges VEDEL
- Mubalama, K. L. (2010). Monitoring law enforcement effort and illegal activity in Selected Protected Areas: implications for management and conservation, DR Congo. Ghent University, Belgique.
- Sombo Tita, J. F. (2019). Gouvernance concertée des aires protégées et développement durable : l'expérience de la Dzanga Sangha dans la Trinationale de la Sangha. Université Pan Africaine-Université Yaoundé 2, Yaoundé, SOA.
- Vikanza, K. P. (2011). Aires protégées, espaces disputés et développement au Nord-est de la R D Congo. Université Catholique de Louvain. Thèse de doctorat. Belgique.

Rapports

- Archives des anciens Parcs nationaux du Congo-Belge (APNCB). (2020). <http://Www.Apncb.Be/History/Creation-National-Park-Albert>.
- Ayebare, S., Ponce-Reyes, R., Segan, D.B., Watson, J.E.M., Possingham, H.P., Seimon, A., & Plumptre, A.J. (2013). Identifying climate resilient corridors for conservation in the Albertine Rift. Unpublished Report by the Wildlife Conservation Society to MacArthur Foundation.
- Banque mondiale. (2013). Amélioration de la gestion des ressources naturelles : solutions durables pour une réduction effective de la pauvreté. <https://web.worldbank.org/archive/website00660/WEB/PDF/AGRN.PDF> consulté le 23 octobre 2021
- BirdLife International, IUCN and UNEP World Conservation Monitoring Centre. (2018). IBAT Country Profile for Democratic Republic of the Congo, Version 2018/5. Accessible à : <http://www.ibat-alliance.org/ibat-conservation>
- Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE). (2006). https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Virunga_SOF2006_fr.pdf
- Centre d'Echange d'Informations de la RD Congo/Convention sur la diversité biologique. (2021). Etat et tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et leurs conséquences sur le bien-être. <http://www.abctaxa.be/rdcongo/biodiversity>
- Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (CREDDHO), 2022. Déforestation et carbonisation au Parc National des Virunga. https://twitter.com/Creddho_ongdh/status/1480476421684408320

- Chefferies de Bwisha, Bwito, Bukumu et Bahunde. (2020). Rapports annuels 2020.
- COMIFAC. (2015). Plan de convergence 2015-2021. Série politique N°7. Yaoundé, Cameroun.
- Commission Justice et Paix. (2017). Parc des Virunga : entre préservation de la nature et développement des populations. Bruxelles – Belgique
- Commonwealth of Australia (CoA). (1991). Ecologically Sustainable Working Groups: Final report, Commonwealth of Australia, Canberra.
- Conseil de l'Europe. (2000). Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage <https://www.coe.int/fr/web/landscape/text-of-the-european-landscape-convention>, consulté le 10 octobre 2021. Florence
- Fay, M., Block, R. I. & Ebinger, J. (2010). Adapting to Climate Change in Europe and Central Asia. Washington : © World Bank. <http://hdl.handle.net/10986/2407>
- FAO & UNEP. (2020). *The State of the World's Forests 2020. Forests, biodiversity and people*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8642en>
- FAO. (2017). Sustainable woodfuel for food security. A smart choice: green, renewable and affordable. Working paper. Rome. [Online at <http://www.fao.org/3/a-i7917e.pdf>].
- Fonds Forestier National (2021). Exploitation et consommation du charbon de bois et bois énergie dans la province du Nord-Kivu et la ville de Goma. Goma.
- Fouth, D., Nkolo, M. & Scholte, P. (2017). Analyse des modèles de Gouvernance des Aires Protégées et autres aires de conservation. Expériences pratiques des projets/programmes de la GIZ en Afrique. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Kinshasa, 54p
- Greater Virunga Transboundary Collaboration. (2016). Rapport annuel sur l'état de conservation. Kigali. 40 p
- Greater Virunga Transboundary Collaboration. (2018). Transboundary collaboration in the Greater Virunga landscape protected area network (DR of Congo, Rwanda & Uganda). Kigali, 49p
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2000). Rapport spécial du Groupe de travail III du GIEC0. ISBN : 92-9169-213-1
- Human Rights Watch. (2020). Kidnappings et viols en série dans le parc des Virunga. Des gangs armés ont enlevé au moins 170 personnes, dont de nombreuses femmes, depuis 2017. <https://www.hrw.org/fr/news/2020/07/30/rd-congo-kidnappings-et-viols-en-serie-dans-le-parc-des-virunga>

- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature/Parc National des Virunga. (2021). Plan d'Aménagement et de Gestion 2021-2025 du Parc National des Virunga.
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. (2020). Rapport de l'identification des parties prenantes de la filière maïs et zone d'intervention. Parc National des Virunga. Rumango.
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. (2014). Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité dans les Aires Protégées de la République Démocratique Du Congo. Kinshasa.
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, Uganda Wildlife Authority et Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux. (2006). Ten year transboundary strategic plan, Central Albertine Rift Transboundary Protected Area Network.
- International Gorilla Conservation Program. Plan stratégique 2018 – 2024. Conservation International (CI). Fauna & Flora International (FFI). World Wildlife Fund (WWF).
- Institut National des Statistiques (INS). Rapport annuel 2020. Province du Nord-Kivu. Goma.
- Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge. (1954). Vingt-quatrième rapport annuel.
- IPBES. (2019). Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S. et al., (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 p.
- Maldague, M. (1979). Rapport de mission au Zaïre. Parc National des Virunga, de Kahuzi-Biega et de Garamba. UNESCO. Quebec.
- Mbala, M. S. (2003). Situation des ressources génétiques forestières de la République démocratique du Congo. Note thématique sur les ressources génétiques forestières. Document de travail FGR/56F. Département des forêts, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).
- Mbala, M. S. (2012). Etat des ressources génétiques forestières en République démocratique du Congo. FAO, Rome.
- Ministère de l'environnement et développement durable (MEDD). (2019). Rapport de la République Démocratique du Congo à la CDB. Secrétariat général. Kinshasa. 428 p.
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEED). (2017). Secrétariat général à l'environnement et développement durable : cadre et structures organiques du secrétariat général à l'environnement et développement durable. Kinshasa. 212 p.

- NADEL-Center for Development and Cooperation. (2013). Outils alternatifs pour l'analyse des parties prenantes. http://deza-pcml-lernbuch-3.prod2.lernetz.ch/assets/426/zip/m2-fr-link1/index_files/tool_stakeholder.pdf
- Ngoufo, R. (2012). Etude sur la capitalisation des expériences d'aires protégées en Afrique Centrale, rapport COMIFAC-Commission des Forêts d'Afrique Centrale, 134 p.
- OCDE. (2009). Dimensions politiques de la gestion des ressources naturelles. Dans Natural Resources and Pro-Poor Growth : The Economics and Politics, Éd. OCDE, Paris. DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264041844-6-fr>
- Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG). (2019). Plan stratégique 2018-2024. ©International Gorilla Conservation Programme.
- Pirotton, G. (2009). Une présentation de l'Analyse Stratégique, selon Michel Crozier et Erhard Friedberg. Support de cours.
- Plumptre et al. (2003). The Biodiversity of the Albertine Rift. Albertine Rift Technical Report No.3. 105 p.
- Plumptre, A.J., Ayebare, S., Segan, D., Watson, J. & Kujirakwinja, D. (2017). Conservation Action Plan for the Albertine Rift Technical Report. DOI: 10.13140/RG.2.2.15701.32485
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (1997). La gouvernance en faveur du développement humain durable : document de politique générale du PNUD. New York : PNUD, 48 p.
- Rwanyiziri, G. (2007). Guide pour l'éducation communautaire en matière de conservation de la nature au Rwanda. Kigali : ORTPN.
- Program on African Protected areas & Conservation (PAPACO). (2015). Management Effectiveness Tracking Tool_METT du Parc National des Virunga. <https://papaco.org/wp-content/uploads/2015/09/METT-Virunga.pdf>
- PNUD. (2016). National Biodiversity Strategies and Action Plans: Natural Catalysts for Accelerating Action on Sustainable Development Goals. Interim Report. United Nations Development Programme. Dec 2016. UNDP: New York, NY. 10017. <http://nbsapforum.net/uploads/3514.pdf>
- PNUD. (2015). Atlas des énergies renouvelables de la RD Congo. Ministère de l'énergie et ressources hydrauliques la République Démocratique du Congo.
- PNUD. (2008). Directives génériques concernant l'intégration de la question des terres arides dans les cadres de développement nationaux.

- Protection de la faune et de la flore d'Afrique centrale (PROFFAC), 2021. <https://www.proffac.org/les-organisations-non-gouvernementales-denoncent-la-spoliation-des-terres-sur-le-parc-des-virunga/> [consulté le 16 Octobre 2021].
- Recherche et Actions pour le Développement Durable (RADD). (2012). Etude socio-économique et culturelle, attitude et perceptions des communautés Twa pygmées sur la conservation autour du secteur Mikeno/ Secteur Sud du Parc National des Virunga. Rapport d'étude. Goma, RD Congo.
- Réseau Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers. (2017). Rapport final d'évaluation externe du plan stratégique 2013-2017. Conservation et Réhabilitation des écosystèmes forestiers : implication de la société civile dans l'écodéveloppement pour les générations futures. Goma. RD Congo.
- Réseau Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers. (2005). Rapport final des enquêtes participatives sur la cohabitation pacifique entre les aires protégées et les communautés locales/peuples autochtones au Nord-Kivu, RD Congo. Goma
- Rwanda Development Board. (2017). 2017 Annual report. <https://rdb.rw/wp-content/uploads/2018/08/RDB-Annual-Report-2017-Final.pdf>
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (2004). Programme de Travail sur les Aires Protégées (Programmes de Travail de la CDB) Montréal : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- UICN/PACO (2010). Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées. Ouagadougou, BF: UICN/PACO.
- UICN. (2018). Rorqual commun et gorille des montagnes en voie de récupération grâce aux efforts de conservation - Liste Rouge de l'UICN. <https://www.iucn.org/fr/news/species/201811/rorqual-commun-et-gorille-des-montagnes-en-voie-de-recuperation-grace-aux-efforts-de-conservation-liste-rouge-de-luicn>, consulté le 20 juin 2019.
- UNEP-WCMC & IUCN (2021), Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) [Online], November 2021, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Available at : www.protectedplanet.net.
- UNESCO. (2021). Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Paris.
- UNESCO. (2020). Parc national des Virunga. <https://whc.unesco.org/fr/list/63/> consulté le 20 octobre 2020.

UNESCO / UICN. (2018). Rapport de la mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial.

UNESCO. (2011). Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention, UNESCO, Paris.

UNESCO. (1995). Rapports sur l'état de conservation du Parc national des Virunga. <https://whc.unesco.org/fr/decisions/2608/>. [consulté le 20 Octobre 2020]

UNESCO, PNUE & WWF. (1980). Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable. Gland, Suisse.

UNEP/Convention on Migratory Species. (2009). Plan d'Action-Gorille de montagne, Gorilla berengei berengei, Novembre 2009, 18 p.

World Wildlife Fund (WWF). (2013). La valeur économique du Parc National des Virunga. Les risques associés à l'exploitation pétrolière. 68 p.

Lois et Conventions

Convention on Migratory Species (CMS). (2019). Rapport du dépositaire. Troisième réunion des parties. Entebbe, Ouganda, 18-20 Juin 2019.

Convention sur la diversité biologique est un traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992

Convention Concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session. Paris

Décret n°10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts d'un établissement public dénommé Institut Congolais pour la Conservation de la Nature en sigle « I.C.C.N. », article 4

Décret N°09/24 du 21 mai 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Fond Forestier National en sigle « F.F.N. », article 3

Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980.

La loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en RD Congo.

Ordonnance 75-231 du 2 juillet 1975 fixant les attributions du Département de l'environnement, conservation de la nature, article 1

Statuts du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, disponible sous : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/27445-wd-statuts_-_ecosocc_francais_0.pdf.

ANNEXES

Annexe I : ATTESATIONS DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE PANAFRICAINE



LA DIRECTRICE
THE DIRECTOR

UNIVERSITE PANAFRICAINE / PAN AFRICAN UNIVERSITY

Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales
Institute of Governance, Humanities, and Social Sciences

Siège institutionnel : Université de Yaoundé II-SOA, CAMEROUN
Host institution: University of Yaoundé II-SOA, CAMEROON



Ref.: N°2021/ 278 /PAU/IGHSS/D/DAai/PC

Soa, 29 MAR 2021

To whom it may concern,

ATTESTATION OF RESEARCH

The Director of the Pan-African University Institute of Governance, Humanities and Social Sciences attests that Mr. BATACHOKA MATASKI, Ph.D candidate in Governance and Regional Integration is currently registered with student number 19G414 in the said Institute.

Mr. BATACHOKA MATASKI, is writing a thesis titled "*Shared Governance of Natural Resources in Transboundary Protected areas in the Great Lakes Region: Conservation of Mountain Gorillas (Gorilla Beringei Beringei) in the Greater Virunga Landscape*" under the supervision of Professor Armand LEKA ESSOMBA.

This attestation also serves as leave for absence to allow him collect data in Rwanda, Uganda and DR Congo, from 4th March to 27th July 2021. He shall submit relevant documents pertaining to such data collection upon return.

This attestation is issued to serve the purpose for which it is intended.



THE DIRECTOR

PROF. ELIZABETH SARANCE ROSIRE ABENGA (PhD)
UNIVERSITY PROFESSOR
EDUCATIONAL COMMUNICATION TECHNOLOGY
HIGHER EDUCATION MANAGEMENT
AND INTERNATIONALISATION SPECIALIST

Cc:

- Deputy director
- Program coordinator
- Finance Officer
- Records



UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE / PAN AFRICAN UNIVERSTY

**Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales
Institute of Governance, Humanities and Social Sciences**

*Siège institutionnel : Université de Yaoundé II – Soa, Cameroun
Host Institution: University of Yaounde II – Soa, Cameroon*



**LA DIRECTRICE
THE DIRECTOR**

N/Ref.: N° 810 UPA/IGHSS/D/DAai/RS

ATTESTATION OF RESEARCH

I the undersigned, Professor Elizabeth SARANGE ABENGA, the Director of the Institute of Governance, Humanities and Social Sciences of the Pan-African University attests that Mr. BATACHOKA MASTAKI Daniel, Ph.D. student in Governance and Regional Integration is currently registered at the Institute of Governance, Humanities and Social Sciences of the Pan-African University under the number 16G414 for the year 2019-2020.

He is writing a thesis entitled « *Shared governance of natural resources in transboundary protected areas in the Great Lakes Region: Conservation of mountain gorillas (*Gorilla beringei beringei*) in the Greater Virunga Landscape* », under the supervision of Professor Armand LEKA ESSOMBA.

This attestation should serve the purpose where ever presented and necessary.

Soa, 22 October 2020 _____



THE DIRECTOR

PROF. ELIZABETH SARANGE ABENGA (PhD)
UNIVERSITY PROFESSOR
EDUCATIONAL COMMUNICATION TECHNOLOGY
HIGHER EDUCATION MANAGEMENT
AND INTERNATIONALISATION SPECIALIST

Tél. : (237) 22707450 / 22707452 Fax : (237) 22707451 B.P. 18, Université de Yaoundé II-Soa, Cameroun
Site internet : <https://pau-au.africa/> E-mail : upaghss@gmail.com

Annexe II : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

Madame/Monsieur,

Je suis Daniel Mastaki, je réalise une thèse sur la **Conservation des gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) au Parc National des Virunga/Paysage Grand Virunga**. Doctorant en Gouvernance et intégration régional à l'Université Panafricaine-Université de Yaoundé II Cameroun/Yaoundé. Mes contacts sont : +243 811 613 919 ou +237 672 894 862 et mon adresse e-mail : mastakidaniel5@gmail.com.

Nous vous assurons que vos avis ne serviront qu'à des fins purement scientifiques. Vos réponses sont anonymes.

IDENTIFICATION

1. Pays/territoire :
2. Dénomination :
3. Niveau d'éducation :
4. Fonction principale :
5. Ancienneté dans l'organisation/de service.....

ACTEURS ET GESTION

Perceptions sur l'existence de l'aire protégée

Consultation : fréquences, parties prenantes, technique de communication, thèmes abordés

Parties prenantes impliquées dans la gestion du Parc

Perceptions sur les avantages et désavantages du Parc pour les communautés

Évaluation des accords avec les communautés-autres parties prenantes

Capacité organisationnelle des communautés (collaboration, responsabilité, structure)

Stratégies d'implication des communautés locales (défis et perspectives)

Propositions d'amélioration : Niveau local, niveau, niveau provincial, niveau national & niveau régional

Influence des acteurs

Intérêts et des préoccupations des acteurs : Groupes affectés, groupes concernés, groupes dépendants, groupes portant des revendications, groupes ayant une influence sur le territoire et ses ressources.

Collaboration communautés locales-ICCN/UWA/ORTPN-Partenaires

Perceptions sur les accords entre communautés et autres parties

Participation des communautés riveraines (défis et perspectives)

Description la participation et l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance des ressources

Pensez-vous que les parties prenantes sont représentées au sein des comités de gestion de PNVi?

Que faudrait-il faire pour améliorer la participation et l'engagement des acteurs ?

CADRE LEGAL/REGLE DE DROIT

Sur la base de votre propre expérience en tant que responsable du PNVi/responsable de la communauté locale, pensez-vous que la gouvernance des ressources naturelles dans PNVi est basée sur l'état de droit ?

Existence d'un cadre légal. Est-il suivi ?

Que faut-il faire pour améliorer la mise en œuvre et l'application des cadres réglementaires ?

CAUSES DES CONFLITS DANS LE GRAND PAYSAGE DES VIRUNGA

Conflits autour des ressources naturelles ? Qui sont les acteurs dans les conflits ? Leurs enjeux ?

Quelles sont les causes de ces conflits que vous avez mentionnés ci-dessus ?

Que fait votre organisation pour atténuer les conflits ? Comment gérez-vous les conflits ? Mécanismes de gestion

DEFIS SOCIAUX, POLITIQUES ET ECONOMIQUES DU GRAND PAYSAGE DES VIRUNGA

Quels sont les autres défis socio-économiques et politiques auxquels le paysage Grand Virunga est confronté ?

Quelles sont les causes de ces défis ?

Que faites-vous pour atténuer ces défis ?

Annexe III : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ADRESSE AUX CHEFS DES VILLAGES ET GROUPEMENTS RIVERAINS DU PARC

Cher répondant,

Mon nom c'est Daniel MASTAKI, chercheur en Gouvernance et intégration régional. Cette recherche porte sur la **Conservation des gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) dans le paysage Grand Virunga au Parc National des Virunga**. Je vous remercie de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre au questionnaire. Toutefois, nous vous assurons que vos avis ne serviront qu'à des fins purement scientifiques. Vos réponses seront anonymes et seront traitées en toute confidentialité.

Ce questionnaire ne vous prendra que 20 minutes.

SECTION A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ENQUETE

A1. Territoire/District :

A2. Groupement/Commune :

A3. Ville/village :

A4. Age

21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Plus de 60 ans
1	2	3	4	5

A5. Genre Féminin Masculin

A6. Niveau d'études

Sans instruction	Primaire	Secondaire	Universitaire	Autres
1	2	3	4	5

A7. Etat civil

Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)	Veuf (veuve)	Autres
1	2	3	4	5

A8. Activité

principale :

A9. Distance avec le PNVi :

A10. Religion

Catholique	Protestant	Animiste	Kimbanguiste	Témoin de Jéhovah	Autres (à préciser)
1	2	3	4	5	6

A11.

Résidence :

Section B. CAUSES DES CONFLITS AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Pour les questions suivantes, utilisez une échelle de 1 à 6 où 1 =Pas du tout d'accord, 2-Pas d'accord, 3-Plutôt pas d'accord, 4-Plutôt d'accord, 5-D'accord et 6-Tout à fait d'accord, indiquez dans quelle mesure vous pensez que ces questions ont été des causes importantes de conflits

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
1. Dégradation et pollution de l'environnement						
2. Les intérêts contradictoires des différents acteurs du PNVi et les utilisateurs des ressources						
3. Lois et règlements non harmonisés						
4. Faiblesse et échec des institutions						
5. La pression démographique, c'est-à-dire le nombre de personnes dans et autour le PNVi						
6. Des politiques faibles et inappropriées						

7.	Délimitation du PNVi						
8.	Pauvreté et faible niveau d'alphabétisation						

B9. Outre les questions susmentionnées, veuillez indiquer tout autre problème grave qui, selon vous, a été une cause essentielle de conflits liés à l'accès aux ressources dans le PNVi.....

B10. Décrivez brièvement comment le problème mentionné ci-dessus peut être atténué/résolu ou les mécanismes que vous mettez en place pour résoudre ces conflits.....

ÉVALUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES AU PNVi

Section C. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DES ACTEURS

Sur une échelle de 1 à 5 où 1 = Faible, 2-Insatisfaisant, 3-Passable, 4-Satisfaisant et 5-Bon, indiquez dans quelle mesure vous pensez que les questions suivantes contribuent à l'engagement des parties prenantes dans la gestion du PNVi.

		Faible	Insatisfaisant	Passable	Satisfaisant	Bon
1.	Les parties prenantes sont impliquées dans les processus, les programmes et la gestion du PNVi, de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation					
2.	Les parties prenantes sont libres d'exprimer leurs préoccupations concernant le PNVi et les informations en retour sont fournies à temps					
3.	Des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles existent pour les groupes d'acteurs du PNVi					
4.	Les parties prenantes sont engagées dans les activités du PNVi, du niveau le plus bas de la gestion communautaire jusqu'au niveau le plus élevé					
5.	Les gestionnaires du PNVi communiquent à tous les acteurs, à tous les niveaux et les pouvoirs sont décentralisés à des niveaux inférieurs					
6.	Les parties prenantes participent pleinement aux activités telles que l'élaboration des politiques, la résolution des conflits et la prise de décision					
7.	Les parties prenantes ont la capacité d'influencer et de partager le contrôle des initiatives de développement et des décisions de gestion qui les concernent					
8.	Les bénéfices sont partagés de manière appropriée avec les parties prenantes, en particulier les communautés					
9.	La participation aux activités et aux programmes est non discriminatoire pour les groupes particulièrement vulnérables et les personnes vivant dans des zones reculées du PNVi					

C10. Selon-vous, les communautés locales sont-elles impliquées dans quelle activité précisément ?.....

C11. Avez-vous déjà été personnellement impliqué dans une activité du parc ? 1. Oui 2. Non

C12. Si oui, laquelle ?.....

C13. Lequel de ces niveaux de participation, dans lequel avez-vous été impliqué dans la gestion du Parc National des Virunga ?

1. Communication (Faible degré de participation) 2. Ecoute 3. Consultation 4. Engagement
5. Partenariat (Degré élevé de participation)

C14. Que proposez-vous pour renforcer la bonne collaboration entre communauté et les gestionnaires ?
.....

Section D. EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES AU PNVi

Sur une échelle de 1 à 5 où 1 = Faible, 2-Insatisfaisant, 3-Passable, 4-Satisfaisant et 5-Bon, indiquez dans quelle mesure vous pensez que les questions suivantes sont liées à la gouvernance des ressources naturelles en particulier les gorilles des montagnes.

		Faible	Insatisfaisant	Passable	Satisfaisant	Bon
		1	2	3	4	5
Collaboration						
1.	Collaboration entre les parties prenantes					
2.	Collaboration dans la prise de décision entre tous les acteurs					
3.	Collaboration entre le gouvernement et les parties prenantes					
4.	Collaboration entre les ONGs et les communautés					
5.	Capacité institutionnelle à échanger librement des données et des informations					
Réactivité						
6.	Les politiques et les décisions prises sont mises en œuvre à tous les niveaux appropriés de la gestion du PNVi					
7.	Les institutions et les processus de gouvernance du paysage servent correctement les préférences et les intérêts de tous les acteurs					
8.	Les litiges ou les désaccords entre les utilisateurs des ressources sont traités dans un délai raisonnable					
Adaptative						
9.	Les acteurs sociaux du paysage ont la possibilité de travailler ensemble pour renforcer la capacité des systèmes socio-écologiques à faire face aux chocs intermittents					
10.	Le PNVi a la capacité d'absorber les perturbations tout en maintenant le fonctionnement de l'écosystème, c'est-à-dire en conservant ses structures, ses processus et ses rétroactions					
11.	Le PNVi est doté d'un système qui réagit aux pressions changeantes et qui anticipe et gère les menaces, les opportunités et les risques, par exemple le changement climatique					
Équité et éthique						
12.	Les ressources du PNVi sont équitablement réparties entre les différents groupes d'intérêt, parties prenantes et utilisateurs des ressources					
13.	Les avantages et les opportunités liés aux ressources du PNVi sont partagés de manière égale entre toutes les parties prenantes					
14.	Les organismes du PNVi consultent toutes les parties prenantes et s'accordent sur les meilleurs moyens de gérer les ressources					

15.	Les organisations suivent les principes éthiques des sociétés dans lesquelles elles opèrent					
16.	Les organisations de gestion du PNVi offrent des chances égales à leurs parties prenantes pour améliorer leurs plans de bien-être et prendre des décisions dans la gestion du paysage					
Intégration						
17.	Il existe une cohérence politique pour une coordination sectorielle efficace, notamment entre les politiques de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie et de l'utilisation des terres					
18.	Les différentes organisations et agences impliquées dans la gestion du PNVi interagissent et travaillent ensemble avec toutes les parties prenantes					
19.	Les acteurs du PNVi ont la capacité de coordonner leurs activités entre les agences gouvernementales et avec les autres parties prenantes					
État de droit/cadre légal						
20.	Les institutions gouvernementales et inter-gouvernementales ont la capacité de produire, d'actualiser et de partager à temps les données et informations pertinentes					
21.	Les lois et règlements régissant le PNVi sont harmonisés dans toutes les institutions du paysage					
22.	Les organismes de gestion du PNVi ont la capacité de suivre, d'évaluer et de superviser suffisamment les projets, programmes et actions convenus entre les pays riverains					
23.	Des cadres réglementaires solides pour la gestion du PNVi sont effectivement mis en œuvre et appliqués dans l'intérêt des parties prenantes					
24.	Les mécanismes internationaux et régionaux visant à améliorer la gouvernance des ressources sont adoptés, mis en œuvre et appliqués					
25.	Les politiques et les décisions prises sont mises en œuvre à tous les niveaux appropriés de la gestion du PNVi					

Annexe IV : AUTORISATIONS ET VISAS DE RECHERCHE

Vu pour passage au
Bureau de la Chefferie
de Burisha, Rutshuru, le 11 JUN 2021



MUNYANDERE KATUREBE Jean Baptiste
GRAND CHEF COUTUMIER

Vu pour passage au
Fonds Forestier National
ce 18/06/2021
Alexandre Baraka
BARAKA FUNGAROHO
Bureau Technique FFN/N-K



Une par le D.G
Autorisé de faire des entretiens
avec le personnel attiré pour
sa recherche à l'ISTO
Voir le chef de section
Pr. DANIRACHA B



06/07/2021
inter NK

[Handwritten signature and notes, partially illegible]

CD RHE /NK
06/07/2021
KAMBEI

Vu pour arriver
à l'INS/KORD-KIVU
le 07/07/2021



Vu pour arriver
à la FEC/NK
le 12/07/2021



Visa d'arrivée à MUNGI
le 14/7/2021

Le chef de la chefferie a.i.
~~de~~



~~TUSHI~~ BIENVENU

Vu pour Arrivée à KIKUKU
le 22/07/2021.

Le chef de la chefferie de BWITO a.i.

~~[Signature]~~



NSAMULAGHA KIKANDI III BUKAVU Raphaël.

Vu pour arrivée à
Bweremana, le 27 JUL 2021

LE SECA/CHIFFERIE
DE BAHUNJE a.i.

BAKATA BIREMU Jamir



Vu pour arrivée à Saka le
27/07/2021

Le chef de Gpt. Kamuraga



Mwaka BAKOMA BIREBU wa B.

Annexe V : LISTE DES PERSONNES/INFORMATEURS CLES INTERVIEWES AU PAYSAGE GRAND VIRUNGA/PNVi

N°	Noms	Institution	Fonction	Contacts	Date de l'entretien
A. ACTEURS ETATIQUES/INSTITUTIONS ETATIQUES					
1.	MANENO KAKULE NDAVUGHA	FFN (Fonds Forestier National)	Directeur Provincial		17 juin 2021
2.	SHEKATSANA Pechell NZILA	RTNC (Radio Télévision Nationale Congolaise)	Chargé de programmings Radio Et TV		29 juin 2021
3.	BAMPORIKI BARISESA Samuel	Division Provinciale de l'environnement	Cordonnateur & Chef de Bureau		17 juin 2021
4.	Jacques KATUTU	ICCN/PNVi (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature/Parc National des Virunga)	Chargé de BioMonitoting		13 août 2021
5.	Chantal SHALUKOMA	ICCN/PNVi (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature/Parc National des Virunga)	Directrice adjoint du PNVi		19 juin 2021
6.	Brigitte NIRERE	Virunga Foundation/PNVi	Agronome		23 juillet 2021
7.	CT FAIDA BITAMBA Jean	ISTOU (Institut Supérieur du Tourisme)	Enseignant/Secrétariat Section		22 juin 2021
8.	Ronaldo KABUNGA GAKIZA	ISP (Institut Supérieur Pédagogique) de RUTSHURU	Directeur Général		13 juin 2021
9.	Jacques MAOMBI BIGENGIMANA	ISDR (Institut Supérieur de Développement Rural) de RUTSHURU	Directeur Général		13 juin 2021

B. AUTORITES COUTUMIERES					
10.	NDEZE KATUHEBE Jean- Baptiste	Chefferie de Bwisha	Chef de la chefferie/Territoire de Rutshuru		11 juin 2021
11.	Hon. Nicolas KALINDA KIBANCHA	Chefferie des BAHUNDE	Chef de la chefferie/ Territoire de Masisi		27 juillet 2021
12.	Raphael NYAMULAGHA KIKANDI III BUKAVU	Chefferie de BWITO	Chef de la chefferie/Territoire de Rutshuru		22 juillet 2021
13.	Alexis BAUMA	Groupement de SAKE	Chef de groupement/ Territoire de Masisi		27 juillet 2021
14.	Bienvenue TUIISHI BITWAKI	Chefferie de BAKUMU	Chef de la Chefferie de Bakumu/Territoire de Nyiragongo		15 juillet 2021
C. ACTEURS NON ETATIQUES					
15.	Gédeon BAKERETHI	WWF (World Wildlife Fund)	Chargé de Communication/Education environnementale		22 juin 2021
16.	Fidèle Ruzigandekwe	GVTC (Greater Virunga Transboundary Collaboration)	Chargé de programmes		04 mai 2021
17.	Bernardin NYANGI	Naions Unies/Radio Okapi	Journaliste - Secrétaire de la rédaction		25 juin 2021
18.	Ngobobo Zacharie Lumesa	Dian Fossey Gorilla Fund International	Directeur-Pays Logisticien		

19.	Anna Masozera	Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG)	Directrice du PICG		06 mai 2021
20.	Eddy KAMBALE SYALUHA	Gorilla doctors	Point focal RD Congo-Nord Kivu		25 juin 2021
21.	Faustin NGULU	Réseau CREF	Technicien SIG, chargé de la foresterie communautaire		28 juin 2021
22.	Altor MUSEMA	PICG (Programme International de Conservation des Gorilles)/Coalition de WWF, AWF & FFI	Coordonnateur National		9 juillet 2021
23.	KAMBERE VINDU Jimmy	UCNDK-Goma : Université de Conservation et de Développement de Kasuo	Séc. Faculté de Biologie		1 juillet 2021
24.	Maranatha BALIKWISHA	RACOVE : Radio Communautaire la Vérité	Journaliste (F)		30 juillet 2021
25.	Daniel SHEMATSI	UPDECO : Union pour la Paix et le Développement de l'Enfant au Congo	Directeur des Programmes		1 juillet
26.	Jean Marie KENGETE	RACOU FM : Radio Communautaire Ushirika	Directeur des Programmes		1 juillet
27.	Abbé Adeodatus MUHIGI MIGANDA	Radio Maria/Goma	Directeur		6 juillet 2021
28.	Révérant Patient KAHUNGU MAHAMBA	Eglise Kimbaguiste au Nord-Kivu	Secrétaire Provincial		28 juillet 2021
29.	Stewart MUHINDO	CREDDHO : Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie	Chercheur et Militant LUCHA		7 juillet 2021

		et les Droits de l'Homme & LUCHA			
30.	Selemani HABAKWIHA	Eglise islamique locale/Rutshuru	Prédicateur		12 juin 2021
31.	Janvier NDUSHI	Eglise catholique	Curé de la paroisse de Rutshuru		14 juin 2021
32.	François KAMATE	LUCHA (Lutte pour le Changement)	Rutshuru/Communication		12 juin 2021
33.	Zéphyrin NKERAMIHIGO MIRANGA	PRORENA Sarambwe asbl (Protection des Reserves Naturelles de SARAMBWE)	Coordonateur/Initiateur de la Réserve de SARAMBWE		14 juin 2021
34.	Samson RUKIRA	Société Civile CLPD (Comité Local de Paix et de Développement)	Rapporteur Secrétaire/Territoire de Rutshuru		15 juin 2021
35.	BATUNDI HANGI Vicar	FDAPID asbl (Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés)	Coordinateur National		17 juin 2021
36.	Pasteur BATASEMA NGANGA	ECC (Eglise du Christ au Congo) /Nord-Kivu	Secrétariat		17 juin 2021
37.	Jacques KAKULE VAGHENI	Radio Télévesion Communautaire Tayna	Directeur		29 juin 2021
38.	NZITA RAFIKI	UB FM Radio	Chargé de programmes		30 juin 2021
39.	Clement AMANI	Nyiragongo Expedition	Directeur Général		13 juillet 2021

40.	MAMBO KAWAYA	Société Civile	Président/Territoire de Nyiragongo		15 juillet 2021
41.	Jean Paul KAKOHERIO	Hotel IHUSI	Directeur Gérant		20 juillet 2021
42.	Abdoul Aziz ARUNA	Hotel CAP KIVU	Chef réception et RH		21 juillet 2021
43.	Ange MUTONI	Hotel SERENA	Chargé de réservation		20 juillet 2021
44.	Pius SERUGENDO TUENABO	Union des Apiculteurs du Secteur Mikeno et Nyamulagira (UDASEMINYA)	Tresorier		23 juillet 2021
45.	Christian AGANZE NAMEGABE	Congo Local Guides	Directeur Général		13 juillet 2021
46.	Gisele KAHATANE	Congo Tourism Gates asbl	Chargée de mobilisation communautaire		12 juillet 2021

Annexe VI : MATRICE DES COMPOSANTES APRES ROTATION

	Composante	
	1	2
collaboration entre les parties prenantes	,050	,873
collaboration dans la prise de décision entre tous les acteurs	-,043	-,210
collaboration entre le gouvernement et les parties prenantes	,864	,118
collaboration entre les ongs et les communautés	-,132	,307
capacité institutionnelle à échanger librement des données et des informations	,841	,263
les politiques et les décisions prises sont mises en œuvre à tous les niveaux ap	-,185	,451
les institutions et les processus de gouvernance du paysage servent correctement	,609	,237
les litiges ou les désaccords entre les utilisateurs des ressources sont traités	-,028	-,221
les acteurs sociaux du paysage ont la possibilité de travailler ensemble pour re	,807	-,170
le pnvi a la capacité d'absorber les perturbations tout en maintenant le fonctio	,082	-,034
le pnvi est doté d'un système qui réagit aux pressions changeantes et qui antici	-,185	,451
les ressources du pnvi sont équitablement réparties entre les différents groupes	-,068	-,220
les avantages et les opportunités liés aux ressources du pnvi sont partagés de m	,185	,169
les gestionnaires du pnvi consultent toutes les parties prenantes et s'accordent	,013	,024
les organisations suivent les principes éthiques des sociétés dans lesquelles el	,012	-,351
les organisations de gestion du pnvi offrent des chances égales à leurs parties	,052	,101
il existe une cohérence politique pour une coordination sectorielle efficace, no	,807	-,170
les différentes organisations et agences impliquées dans la gestion du pnvi inte	,238	,024
les acteurs du pnvi ont la capacité de coordonner leurs activités entre les agen	,296	-,195
les institutions gouvernementales et inter-gouvernementales ont la capacité de p	,841	,263
les lois et règlements régissant le pnvi sont harmonisés dans toutes les institu	,242	-,084
les organismes de gestion du pnvi ont la capacité de suivre, d'évaluer et de sup	-,194	,334
des cadres réglementaires solides pour la gestion du pnvi sont effectivement mis	,050	,873
les mécanismes internationaux et régionaux visant à améliorer la gouvernance des	-,059	,756
les politiques et les décisions prises sont mises en œuvre à tous les niveaux ap	-,080	,797
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales. Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.		
a. La rotation a convergé en 3 itérations.		

Source : auteur, traitement des données de terrain

ANNEXE VII : VALEURS DE L'INDICE DE PERCEPTION DE LA GOUVERNANCE PARTAGEE

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé (%)	Quartiles
Valide	-0,93474	1	1,1	1,1	1,1	-0,93474
	-0,90682	1	1,1	1,1	2,2	
	-0,88651	1	1,1	1,1	3,3	
	-0,8797	1	1,1	1,1	4,4	
	-0,87687	2	2,2	2,2	6,7	
	-0,86902	1	1,1	1,1	7,8	
	-0,86731	1	1,1	1,1	8,9	
	-0,86303	1	1,1	1,1	10,0	
	-0,8106	1	1,1	1,1	11,1	
	-,80565	1	1,1	1,1	12,2	
	-,80322	1	1,1	1,1	13,3	
	-,78586	1	1,1	1,1	14,4	
	-,77462	1	1,1	1,1	15,6	
	-,73721	1	1,1	1,1	16,7	
	-,72660	1	1,1	1,1	17,8	
	-,71404	1	1,1	1,1	18,9	
	-,71384	1	1,1	1,1	20,0	
	-,69419	1	1,1	1,1	21,1	
	-,66329	1	1,1	1,1	22,2	
	-,64571	1	1,1	1,1	23,3	
	-0,64291	1	1,1	1,1	24,4	Q1
	-0,63504	1	1,1	1,1	25,6	-0,63504
	-,62737	1	1,1	1,1	26,7	
	-,62660	1	1,1	1,1	27,8	
	-,61253	1	1,1	1,1	28,9	
	-,61036	1	1,1	1,1	30,0	
	-,60340	2	2,2	2,2	32,2	
	-,59932	1	1,1	1,1	33,3	
	-,58583	1	1,1	1,1	34,4	
	-,58506	4	4,4	4,4	38,9	
	-,57771	1	1,1	1,1	40,0	
	-,56671	1	1,1	1,1	41,1	
	-,54837	1	1,1	1,1	42,2	
-,54005	1	1,1	1,1	43,3		
-,52593	1	1,1	1,1	44,4		
-,51623	1	1,1	1,1	45,6		
-,51191	1	1,1	1,1	46,7		
-,50787	1	1,1	1,1	47,8		
-,49314	1	1,1	1,1	48,9	Q2	
-0,4903	1	1,1	1,1	50,0	-0,4903	
-0,45889	1	1,1	1,1	51,1		
-,45549	1	1,1	1,1	52,2		
-,45124	1	1,1	1,1	53,3	Q3	

-,44188	1	1,1	1,1	54,4	
-,42011	1	1,1	1,1	55,6	
-,41463	1	1,1	1,1	56,7	
-,41101	1	1,1	1,1	57,8	
-,36376	1	1,1	1,1	58,9	
-,35856	1	1,1	1,1	60,0	
-,31773	1	1,1	1,1	61,1	
-,30427	1	1,1	1,1	62,2	
-,29428	1	1,1	1,1	63,3	
-,26210	1	1,1	1,1	64,4	
-,19672	1	1,1	1,1	65,6	
-,01590	1	1,1	1,1	66,7	
,10401	1	1,1	1,1	67,8	
,18067	1	1,1	1,1	68,9	
,35768	1	1,1	1,1	70,0	
,36702	1	1,1	1,1	71,1	
,39999	1	1,1	1,1	72,2	
,43487	1	1,1	1,1	73,3	
0,43668	1	1,1	1,1	74,4	
0,44694	1	1,1	1,1	75,6	0,44694
0,53631	1	1,1	1,1	76,7	
,53685	1	1,1	1,1	77,8	
,56284	1	1,1	1,1	78,9	
,61946	1	1,1	1,1	80,0	
,62553	1	1,1	1,1	81,1	
,64387	1	1,1	1,1	82,2	
,65264	1	1,1	1,1	83,3	
,73324	1	1,1	1,1	84,4	
,84795	1	1,1	1,1	85,6	
1,00927	1	1,1	1,1	86,7	
1,22393	1	1,1	1,1	87,8	
1,78279	1	1,1	1,1	88,9	
1,86450	1	1,1	1,1	90,0	
1,86675	1	1,1	1,1	91,1	
2,05623	1	1,1	1,1	92,2	
2,33752	1	1,1	1,1	93,3	
2,42833	1	1,1	1,1	94,4	
2,43667	1	1,1	1,1	95,6	
2,46048	1	1,1	1,1	96,7	
2,47325	1	1,1	1,1	97,8	
2,65681	1	1,1	1,1	98,9	Q4
2,68441	1	1,1	1,1	100,0	2,68441
Total	90	100,0	100,0		

Source : auteur, traitement des données de terrain

ANNEXE VIII : INDICE DE PERCEPTION DE LA GOUVERNANCE PARTAGEE ET DEGRE D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION DU PNVI

			degimp		Total
			faible implication des parties prenantes	forte implication des parties prenantes	
Indice de Perception de la Gouvernance Partagée	mauvaise gouvernance partagée	Effectif	17	5	22
		% compris dans degimp	23,6%	27,8%	24,4%
	gouvernance intermédiaire	Effectif	35	10	45
		% compris dans degimp	48,6%	55,6%	50,0%
	bonne gouvernance partagée	Effectif	20	3	23
		% compris dans degimp	27,8%	16,7%	25,6%
Total		Effectif	72	18	90
		% compris dans degimp	100,0%	100,0%	100,0%
R pearson	-0,086				

Source : auteur, traitement des données de terrain

			degpart		Total
			faible participation des parties prenantes	forte participation des parties prenantes	
Indice de Perception de la Gouvernance Partagée	mauvaise gouvernance partagée	Effectif	22	0	22
		% compris dans degpart	25,9%	0,0%	24,4%
	gouvernance intermédiaire	Effectif	41	4	45
		% compris dans degpart	48,2%	80,0%	50,0%
	bonne gouvernance partagée	Effectif	22	1	23
		% compris dans degpart	25,9%	20,0%	25,6%
Total		Effectif	85	5	90
		% compris dans degpart	100,0%	100,0%	100,0%
R de Pearson		-0,065			

Source : auteur, traitement des données de terrain

ANNEXE IX. PV DE LA REUNION DE CONCERTATION ET VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIONAL DES VIRUNGA TENUE A RUTSHURU.

L'an 2021, le sixième jour du mois d'Avril vers 16 heures, dans la grande salle de la réunion du **Territoire de Rutshuru à Rutshuru** s'est tenue une réunion de présentation et validation du draft du PAG du parc national des Virunga. A l'issue de cette réunion, 19 invités sélectionnés, représentants de toutes les couches sociales, de l'Administrateur, d'un chef coutumier de Tongo, des quatre représentants de chefs coutumiers dont celui du groupement de Kibumba, Kibati, Mutaho et Rusayu ; **le PAG est validé.**

Les recommandations, observations et les questions ci-après ont été formulées par participants lors de la séance :

a. Recommandations :

- Que l'ICCN alloue des fonds aux entités territoriales pour leurs faciliter non seulement de la vulgarisation du PAG mais aussi de sensibiliser la population sur la protection et la conservation du parc, car elle considère l'ICCN comme un adversaire plus tôt un partenaire par manque d'information.
- Que l'ICCN poursuive la démarcation des limites du PNVi et le projet de la construction des clôtures électriques pour éradiquer l'envahissement ;
- Que l'ICCN initie des plaidoiries auprès du gouvernement pour l'éradication des groupes armés nationaux et étrangers ;
- Que l'ICCN organise des dialogues permanents avec les autorités coutumières et un dialogue social entre les acteurs de la société civile et les politiciens inclus, les élus de Rutshuru auteurs de près ou de loin de la destruction de notre PNVi ;
- Que l'ICCN accompagne les structures des jeunes dans le cadre de la sensibilisation et éducation environnementale ;
- Que l'ICCN tienne compte du recrutement de la compétence locale de la main d'œuvre ;
- Que l'ICCN organise souvent des séances de redevabilité en faveur de la population riveraine du parc ;
- Que le PNVi à travers l'Alliance Virunga mette en place des projets intégrateurs pour encadrement de la jeunesse ;
- Que l'ICCN avantage la population riveraine la plus démunie du parc dans les projets initiés par l'Alliance Virunga (courant de la centrale de Matebe) ;
- Que l'ICCN exerce leurs missions de la conservation de la nature que plus d'être impliquer beaucoup plus dans le commerce (LUCHA)

b. Observations :

- Le parc national des Virunga est détruit non seulement par la population mais aussi par les agents du parc (impliquer dans : l'agriculture, carbonisation, pêche illicite et vente de parcelle...)
- Au lieu que les autorités du parc arrêtent les commanditaires de la destruction de ce dernier, ils se déchargent sur le bas peuple qui en est victime en les transférant au parquet après leurs arrestations dans le parc.
- Les participants ont conclu que le l'ICCN/PNVi s'occupe beaucoup plus des projets de développements et a abandonné sa mission de la protection du parc.

- Contacté par les autorités locales, les autorités du parc ne décrochent pas même quand il s'agit de leur transmettre une information nécessaire (négligence)
- Les participants pensent que les embuscades aux gardes se multiplient tout parce que le parc n'honore pas ses engagements vus à vis de la population (LUCHA)




c. **Questions :**

- Comme le territoire de Rutshuru occupe la plus grande superficie du parc national des Virunga, quelles sont les dividendes de ce territoire ?
- Qu'est-ce que les filles et fils de Rutshuru attendent du Parc national des Virunga ?
- Dans le cadre de l'éducation environnementale, pourquoi l'ICCN n'organise pas des visites guidées ?
- Pourquoi l'ICCN ne réalise pas de promesses faites à la population riveraine ? Exemple : le courant de Matebe.
- Pourquoi l'ICCN s'attaque surtout aux vulnérables alors que sont les gardiens de coutumes qui sont à la base de cet envahissement du parc ?
- Le parc veut atteindre un autofinancement de 30% d'ici 2025, nous voulons savoir à quel % l'ICCN s'autofinance actuellement ?

Commencée vers 10h30 minutes, la séance a pris fin vers 16 heures à la satisfaction de tous les participants.

Fait à Rutshuru, le 06/04/2021

LISTE DES PARTICIPANTS

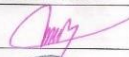
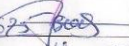
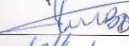






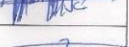
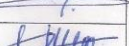
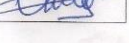




DIRECTION PROVINCIALE

LISTE DES PRESENCES

LA REUNION FOCUS GROUPE AVEC LE TERRITOIRE DE RUTSHURU POUR
LES ECHANGES DU PAG ET SA VALIDATION

Lieu : SALLE POLYVALENTE DU TERRITOIRE DE RUTSHURU
Date : 06/04/2021

N°	NOMS ET POST-NOM	ORGANISATION	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
01	JUSTIN MUKANYA	TERR DE RUTSHURU	AT	0992 92477	
02	BATACHOKA KASOL	ECC	Président	0926484675	
03	BARAMYERETE Donatien	Groupeement Ruzizi	sec et représentant Groupe	0994984431	
04	SEBIKIMA Cesov	Groupeement, CLCD Comité local de base	Président	0992931508	
05	Jeanne Mitho	GENRE/cheffeie	chef de service	0994246215	
06	SEMASAKA MURARA	GROUPEMENT Jongu Mbuti	chef de groupe	0994081588	
07	NSIRARABUMFIRA Ivette	CLCD / Jomba	Présidente	0999652641 0974032352	
08	Justin NSENGIYONUA	CLJ/BWISHA	Président	0995465992	
09	HONORE SEBARUNGU	Chefferie de Bwisha	Sec de vie Groupeement	0994442976	
10	Bonheur CHIZA	Groupeement Kibira	Sec et Rept. soustant du chef de groupe	0977799820	
11	CHARIGUFI Brudevin	CLCD / MUGARI	v. président	0997186018	
12	NSABIMANA DANNY	Groupeement de JOMBA	SECAD	0993003604	

**Annexe X : SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES TERRITOIRES DE RUTSHURU,
NYIRAGONGO ET MASISI**

Territoires	Chefferie/ Commune	Groupements	Noms des localités/Cellules	Nbre
Rutshuru	Bwisha	Binza	Buganza, Buramba, Chanzerwa, Humule, Kabuga – Mpimbi, Katwiguru I, Katwiguru II, Kihito, Kisharo, Makoka, Mulembwe, Munyanga, Nyabanira, Nyakakoma, Nyamilima, Nyamitwitwi, Nyaruhanga, Rusebeya et Ruti.	19
		Bukoma	Bugara, Bunyezi Buseregenye, Bwironde, Kahunga, Karama et Katoro	7
		Busanza	Buchuzi, Butaro, Butimbo, Kirambo, Kiringa, Kisiza, Mungo, Musezero, Nyamagana, Nyarukwangara, Punga, Rubara, Rutezo, Shinda et Songa.	15
		Bweza	Rubara, Gasiza, Kabasanza, Karwa, Muhimbira, Ntamugenga et Tanda.	7
		Jomba	Bunagana, Ceya, Gikoro, Kabindi, Kibanda, Mukingo, Rangira et Rubona.	8
		Kisigari	Bugina, Buhuri, Bushenge, Gisiza, Kabaya, Kako- Chumirwa, Kalengera, Kamusale, Kanombe, Kanwabusoro, Kazuba, Kitarama, Musezero, Mushoro, Nkokwe, Nyabirehe, Rubare, Rukoro et Rumangabo.	19
		Rugari	Bisoko, Kigarama, Mugora, Mugwata et Nyamagana.	5
	Commune rurale de Rutshuru/Kiwanja	Buturande	Buturande I, Buturande II, Mapendo, Office (abattoir) et Office (marché).	5
		Buzito	Bukavu, Butembo, Kinshasa et Mapendo	4
		Mabungo	Lumumba, Mikeno, Mobutu, Rugabo II et Virunga.	5
	Bwito	Bambo	Bambo, Kilamba, Kirumba et Kishishe.	4
		Bishusha	Katsihiro, Kyumba et Kishanga.	3
		Bukombo	Bukombo, Katsiru, Chahemba, Makomalehe et Mashango.	5
		Kihondo	Bindja, Kitunda, Mubirubiru et Rwanguba.	4
		Kanyabayonga	Birundule, Bitongi, Bulindi et Vitshumbi.	4
		Mutanda	Byanderema, Kabanda, Katwe, Kibirizi, Kikuku, Rwahurukene, Kirima et Rwahanga.	8
	Tongo	Bishogho, Bushuli, Butalongola, Bugina, Katsuba et Kipfulo.	6	
Nyiragongo	Bukumu	Munigi	Buhombo, Buragura, Rukoko, Buhima, Janga, Bushagara, Kabaya, Ngangi I, Kiheru, Kasenyi, Ngangi II, Bushara, Byungu, Ngangi III, Murambi et Turunga.	16
		Buvira	Burambo, Kiguri, Vubiro, Rutagara,	6

			Bushwaga et Buhimba.		
		Kibati	Bujari, Mujoga, Kisheke, Mugerwa, Rwangura, Mutaho, Bukanda, Kaguri, Buhama, Ngobera, Cegera et Rwabiranga.	8	
		Mudja	Kalungi, Kanyati, Mukondo I, Kiziba I, Kiziba II, Bugamba I, Bugamba II et Mukondo II.	8	
		Rusayu	Karambi, Rukorwe, Kalangala, Katwa, Kahande et Kabale-Katabi.	7	
		Kibumba	Burambo, Hehu, Kabindi, Kalangala, Kibiriga, Kingarame, Kiroje, Rutovu et Rulimba.	9	
		Buhumba	Chegera, Nakubumbi, Ngobera, Kamagana, Kabuhanga, Kabuye, Kanyanja, Ruhunda et Rwibiranga.	9	
Masisi	Bahunde	Mupfunishanga	Bweremana, Bishange-Luzirandaka, Runya/Kashenda, Kitupfa, Kiluku, Kabase/Luheere et Lutoboo/Pfunano.	7	
		Mupfuni-Karuba	Karuba, Bushuhi, Humure et Mufunzi.	4	
		Mupfuni-Matanda	Matanda-Bitonga, Kashebere, Nyamiratso, Kilongo et Luundje.	5	
		Mupfuni-Kibabi	Lutingita, Kanyancuki, Lukopfu-Mashwa, Kaloba, Mukumburire, Muho et Kishongya.	8	
		Kamuronza	Matcha (Sake), Kimoka, Kirambi, Malehe, katembe, Kingi et Lutale-Nzolu.	7	
		Ufamandu I ^{er}	Ngungu, Kashukano, Miano, Miano, Buuli, Kamuobe, Kishandja, Katuunda et Remeka.	8	
	Bashali	Bashali-Kaembe	Burungu, Bushihe-Kalonge, Lubale-Tunda, Lushangi, Mushongati, Mutobo et Nyamitaba	7	
		Bashali-Mokoto	Bulende, Butare, Kahira, Kalembe, Kalungu, Kirumbu, Kitshanga, Luhanga, Lukweti, Lumpfunda, Lwama, Muhanga, Mulinde, Mweso, Nyange et Pinga	16	
	Total				253

Annexe XI : CRITERES POUR L'ÉVALUATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le Comité considère qu'un bien a une valeur universelle exceptionnelle (voir paragraphes 49-53) si ce bien répond au moins à l'un des critères suivants. Ainsi, les biens proposés doivent¹¹ :

- (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères) ;
- (vii) représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- (viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- (ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- (x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Pour être considéré d'une valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et doit bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde.

¹¹ Ces critères étaient précédemment présentés sous forme de deux ensembles séparés de critères – les critères (i)-(vi) pour le patrimoine culturel et (i)-(iv) pour le patrimoine naturel. La 6e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial a décidé de classer ensemble les dix critères (Décision 6 EXT.COM 5.1).

Authenticité

Les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi) doivent satisfaire aux conditions d'authenticité. L'annexe 4, qui inclut le Document de Nara sur l'authenticité, fournit une base pratique pour l'examen de l'authenticité de ces biens et est résumée ci-dessous.

La capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, et avec la signification qu'ils ont revêtue au cours du temps, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité.

Les jugements sur les valeurs attribuées au patrimoine culturel, ainsi que la crédibilité des sources d'information, peuvent différer d'une culture à l'autre, et même au sein d'une même culture. Le respect dû à toutes les cultures exige que le patrimoine culturel soit considéré et jugé essentiellement dans les contextes culturels auxquels il appartient.

Selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions d'authenticité si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d'attributs, y compris : forme et conception, matériaux et substance, usage et fonction, traditions, techniques et systèmes de gestion, situation et cadre, langue et autres formes de patrimoine immatériel, esprit et impression et autres facteurs internes et externes.

Les attributs comme l'esprit et l'impression ne se prêtent pas facilement à des applications pratiques des conditions d'authenticité mais sont néanmoins d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu, par exemple dans des communautés qui maintiennent des traditions et une continuité culturelle.

L'utilisation de toutes ces sources permet l'étude de l'élaboration des dimensions artistiques, historiques, sociales et scientifiques particulières du patrimoine culturel concerné. Les « sources d'information » sont définies comme étant toutes les sources physiques, écrites, orales et figuratives qui permettent de connaître la nature, les spécificités, la signification et l'histoire du patrimoine culturel.

Quand les conditions d'authenticité sont envisagées lors de l'établissement de la proposition d'inscription d'un bien, l'État partie doit d'abord recenser tous les attributs significatifs applicables à l'authenticité. La déclaration d'authenticité doit évaluer le degré d'authenticité présent ou exprimé par chacun de ces attributs significatifs.

En ce qui concerne l'authenticité, la reconstruction de vestiges archéologiques ou de monuments ou de quartiers historiques n'est justifiable que dans des circonstances exceptionnelles. La reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée et n'est aucunement conjecturale.

Intégrité

Tous les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doivent répondre aux conditions d'intégrité.

L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Etudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

Ceci devra être présenté sous la forme d'une déclaration d'intégrité.

Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi)¹², le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues.

Pour tous les biens proposés pour inscription selon les critères (vii) à (x), les processus biophysiques et les caractéristiques terrestres doivent être relativement intacts. Il est cependant reconnu qu'aucune zone n'est totalement intacte et que toutes les aires naturelles sont dans un état dynamique et, dans une certaine mesure, entraînent des contacts avec des personnes. Diversité biologique et diversité culturelle peuvent être étroitement liées et interdépendantes, et des activités humaines, dont celles de sociétés traditionnelles, de populations locales et de peuples autochtones, ont souvent lieu dans des aires naturelles. Ces activités peuvent être en harmonie avec la valeur universelle exceptionnelle de l'aire là où elles sont écologiquement durables.

En outre, pour les biens proposés pour inscription selon les critères (vii) à (x), une condition d'intégrité correspondante a été définie pour chaque critère. Les biens proposés selon le critère (vii) doivent être d'une valeur universelle exceptionnelle et inclure des zones essentielles au maintien de la beauté du site. C'est ainsi qu'un site auquel une chute d'eau conférerait des valeurs esthétiques, répondrait aux conditions d'intégrité s'il incluait également le bassin qui l'alimente ainsi que des aires en aval intégralement liées au maintien des qualités esthétiques du site.

Les biens proposés selon le critère (viii) doivent contenir la totalité ou la plupart des éléments connexes et interdépendants essentiels dans leurs rapports naturels. Ainsi, une zone de « l'ère glaciaire » répondrait aux conditions d'intégrité si elle comprenait le champ de neige, le glacier lui-même ainsi que les formes typiques d'érosion glaciaire, de dépôts et de colonisation végétale (par exemple striations, moraines, premiers stades de la succession des plantes, etc.) ; dans le cas des volcans, les séries magmatiques devraient être complètes et la totalité ou la plupart des variétés de roches éruptives et types d'éruptions représentées.

¹² La formulation d'exemples d'application des conditions d'intégrité aux biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi) est en cours.

Les biens proposés selon le critère (ix) doivent être assez étendus et contenir les éléments nécessaires à l'illustration des principaux aspects des processus essentiels à la conservation à long terme des écosystèmes et de la diversité biologique qu'ils contiennent. Ainsi, une zone de forêt tropicale humide répondrait aux conditions d'intégrité si elle comprenait un certain nombre de variations d'altitude par rapport au niveau de la mer, des modifications de la topographie et des types de sol, des systèmes fluviaux et des parcelles de régénération naturelle ; de même, un récif de corail devrait comprendre, par exemple, des herbiers marins, des mangroves ou autres écosystèmes contigus.

Les biens proposés selon le critère (x) doivent être les biens les plus importants pour la conservation de la diversité biologique. Seuls les biens les plus divers du point de vue biologique et/ou représentatifs sont susceptibles de répondre à ce critère. Les biens doivent contenir des habitats pour le maintien d'un maximum de diversité animale et végétale caractéristique des provinces et écosystèmes biogéographiques concernés. Par exemple, une savane tropicale répondrait aux conditions d'intégrité si elle comprenait un ensemble complet d'herbivores et de plantes ayant évolué ensemble ; un écosystème insulaire devrait offrir des habitats pour le maintien de sa diversité biologique endémique ; un bien abritant des espèces de grande envergure devrait être assez grand pour contenir les habitats les plus critiques essentiels à la survie des populations viables de ces espèces ; dans une aire abritant des espèces migratrices, les lieux de reproduction et de nidification saisonnières et les voies migratoires, quelle que soit leur localisation, devraient être protégées de façon adéquate.

Protection et gestion

La protection et la gestion des biens du patrimoine mondial doivent assurer que leur valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de leur inscription sont maintenues ou améliorées dans le temps. Un examen régulier de l'état de conservation des biens, et par là-même de leur valeur universelle exceptionnelle, est effectué dans le cadre du processus de suivi pour les biens du patrimoine mondial, tel que spécifié dans les *Orientations*¹³.

Tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doivent avoir une protection législative, à caractère réglementaire, institutionnelle et/ou traditionnelle adéquate à long terme pour assurer leur sauvegarde. Cette protection devra inclure des limites correctement définies. De même, les États parties devront faire la preuve d'une protection législative adéquate aux niveaux national, régional, municipal, et/ou traditionnel d'un bien proposé pour inscription. Ils devront joindre à la proposition d'inscription des textes appropriés, ainsi qu'une explication claire de la manière dont cette protection juridique fonctionne pour protéger le bien proposé pour inscription. Des informations sur la protection et la gestion devraient également être incluses au stade de l'analyse préliminaire.

¹³ Les processus de suivi spécifiés dans les *Orientations* sont le Suivi réactif (voir paragraphes 169-176) et le Rapport périodique (voir paragraphes 199-210).

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES PHOTOS.....	viii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Contexte de l'étude.....	2
2. Objet de l'étude	5
3. Intérêt de l'étude.....	5
3.1. Intérêt scientifique.....	6
3.2. Intérêt social	6
3.3. Intérêt politique et économique.....	8
4. Champ de l'étude.....	8
5. Revue de littérature	9
5.1. Conservation des aires protégées et paysages protégés transfrontaliers.....	10
5.2. Acteurs locaux et gouvernance des aires protégées.....	13
5.3. Conservation des gorilles de montagne au Parc National des Virunga dans le paysage Grand Virunga.....	15
6. Problématique.....	20
6.1. Questions de recherche.....	24
6.2. Objectifs de l'étude	24
6.3. Hypothèses de l'étude	24
7. Cadre conceptuel et théorique	25
7.1. Cadre conceptuel	25
7.2. Cadre théorique	31
8. Posture épistémologique.....	39
9. Méthodologie.....	41
9.1. Population d'étude.....	42
9.2. Types de données	44
9.3. Variables d'étude.....	44
9.4. Techniques de collecte de données.....	46
9.5. Techniques d'analyse	48
9.6. Matériel et outils d'analyse de données.....	51
9.7. Considérations éthiques.....	51

PREMIERE PARTIE : PARC NATIONAL DES VIRUNGA : FACTEURS ET DEFIS DE CONSERVATION.....	54
Introduction	55
Chapitre I. APERCU GEOGRAPHIQUE, HISTORIOGRAPHIQUE ET SOCIOGRAPHIQUE DU MILIEU D’ETUDE.....	56
I.1. PAYSAGE GRAND VIRUNGA.....	56
I.2. AIRES PROTEGEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	60
I.2.1. Parc National des Virunga	62
I.2.2. Territoires et chefferies du secteur sud du Parc National des Virunga	73
I.3. DEFIS DE LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE.....	75
I.3.1. Contexte socio-économique et démographique	75
I.3.2. Changements climatiques.....	77
I.3.3. Envahissement et exploitation des ressources au Parc National des Virunga.....	78
I.3.4. Conflits armés et insécurité persistante.....	85
Chapitre II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET POLITIQUES DE CONSERVATION.....	86
II.1. CADRE JURIDIQUE.....	86
II.1.1. Réglementation nationale	87
II.1.2. Conventions régionales et internationales	87
II.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	92
II.2.1. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.....	92
II.2.2. Département de l’Environnement et de Développement Durable	93
II.3. POLITIQUES DE GESTION DES AIRES PROTEGEES EN RD CONGO	94
II.3.1. Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité.....	94
II.3.2. Stratégie et plan d’action nationaux de la biodiversité	95
II.3.3. Stratégie nationale de la conservation de la biodiversité.....	95
II.3.4. Stratégie nationale de la conservation communautaire.....	97
II.3.5. Programme d’appui au réseau des aires protégées	98
II.4. POLITIQUES DE CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA	100
II.4.1. Politiques régionales de conservation des gorilles de montagne	101
II.4.2. Programme de préservation des sites du patrimoine mondial naturel en RD Congo.....	102
II.4.3. Plan de convergence de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale	103
Conclusion partielle de la première partie.....	105

DEUXIEME PARTIE : GOUVERNANCE DU PARC NATIONAL DES VIRUNGA AU TRAVERS LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE.....	107
Introduction	108
Chapitre III. INTERETS ET LOGIQUES D'ACTEURS AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA	109
III.1. ACTEURS LOCAUX AU PARC NATIONAL DES VIRUNGA	109
III.1.1. Communautés et acteurs privés locaux	110
III.1.2. Organisations de la société civile	115
III.1.3. Confessions religieuses	121
III.1.4. Universités.....	124
III.1.5. Médias	125
III.2. GESTIONNAIRES ET PARTENAIRES DU PARC NATIONAL DES VIRUNGA	129
III.2.1. Partenariat public-privé au Parc National des Virunga	130
III.2.2. ONG et partenaires techniques et financiers au Parc National des Virunga	131
Chapitre IV. GOUVERNANCE PARTAGEE POUR LA CONSERVATION DES GORILLES DE MONTAGNE.....	134
IV.1. MECANISMES D'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX	134
IV.1.1. Partenaires du Parc National des Virunga et acteurs locaux	136
IV.1.2. Accompagnement des groupements paysans et associations féminines	136
IV.2. INDICE DE PERCEPTION DE LA GOUVERNANCE PARTAGEE	142
IV.2.1. Validation statistique de l'indice.....	142
IV.2.2. Situation de la gouvernance partagée au Parc National des Virunga.....	144
IV.2.3. Analyse de l'influence des pratiques de gestion sur la gouvernance	145
IV.3. LIMITES DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DANS LA GESTION	148
IV.3.1. Polarisation de la gestion du Parc National des Virunga	148
IV.3.2. Contraintes de l'implication de parties prenantes	150
IV.3.3. Efficacité de la gestion	156
IV.4. RESPONSABILISER LES INSTITUTIONS ET LES COMMUNAUTES LOCALES	158
IV.4.1. Institutions locales dans la gestion du Parc National des Virunga.....	159
IV.4.2. Modèle de gestion conjointe au Parc National des Virunga	163
Conclusion partielle de la deuxième partie	166
CONCLUSION GENERALE	167
BIBLIOGRAPHIE	176
ANNEXES	201
TABLE DES MATIERES.....	228